Sic propriis
otiis
consuluit
Anno 1757

VITTORIO EMANUELE
BIBLIOTECA NAZIONALE
10
7
G
6

10. 7. G. 6

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS CHARLEMAGNE,
ET
DES DIFFERENDS DES EMPEREURS avec les Papes au ſujet des Inveſtitures, & de l'Indépendance.

Par le P. Loüis MAIMBOURG de la Compagnie de JESUS.

TOME PREMIER.

TROISIE'ME EDITION.

Muſæi Joannis Baptiſtæ Viſi Mantuani

A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes.

M. DC. LXXXII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

10.7.g.6

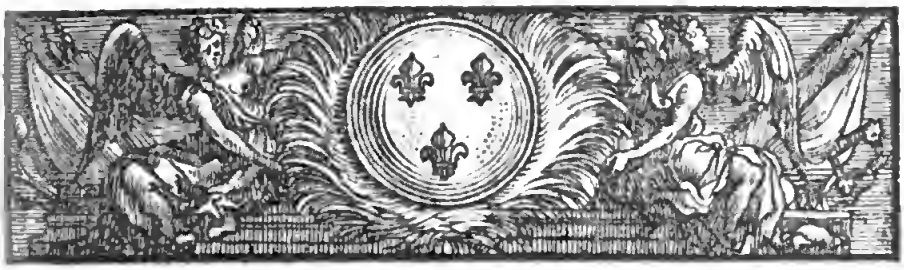

AU ROY.

SIRE,

JAmais les belles choſes ne ſe font voir avec tant d'éclat, que quand elles ſont opposées à leurs contraires. C'eſt par cette raiſon que je fais paroiſtre l'Hiſtoire de la Décadence de l'Empire, en meſme temps

que toute la Terre regarde avec admiration ce haut point de grandeur & de puiſſance où Voſtre Majeſté a porté la Monarchie Françoiſe par ſes armes victorieuſes, & plus encore par la Paix que vous avez ſi généreuſement donnée à toute l'Europe au milieu du glorieux cours de Vos Conqueſtes.

C'eſt, SIRE, *ce que pas un des Conquerans ni des Heros n'a jamais ſceû faire avant* LOÛÏS LE GRAND, *parce que tous les autres ſe ſont laiſſé entraiſner, comme des eſclaves, par la bonne fortune, à la rapidité de laquelle ils n'ont jamais eû la force de réſiſter, & qui les a plus d'une fois emportez dans des précipices. Il n'y a eû juſqu'à maintenant que Vous ſeul qui ayiez pû Vous en rendre le maiſtre, en l'arreſtant, & la fixant dans les bornes qu'il vous a plû de luy preſcrire, pour le ſalut de Vos Ennemis meſmes, que Vous avez*

domptez par Voſtre puiſſance, & conſervez par Voſtre généroſité.

Mais, SIRE, *ce qu'il y a de plus admirable en cela, c'eſt que Voſtre Majeſté en voulant bien ceſſer de vaincre a trouvé juſtement le vray moyen de rendre ſes Victoires éternelles. Car tout ce qu'Elle n'a pas voulu prendre, comme Elle le pouvoit par la force invincible de ſes armes, en continuant la guerre; ceux à qui Elle l'a laiſſé, en leur donnant cette Paix ſans laquelle ils l'alloient bientoſt perdre, le tiendront deſormais de Voſtre bonté, comme un bienfait du plus aimable & du plus obligeant Vainqueur qui fut jamais. Ainſi ce que Vous avez rendu aux vaincus, & meſme ce que, par une grandeur d'ame vrayment héroïque, Vous avez bien voulu ne pas conquerir, ne feront pas moins éclater dans l'Hiſtoire le nom de* LOÛÏS LE CONQUERANT, *que ce que le bien de l'Eſtat Vous*

a fait retenir de vos Conqueſtes, qui ont élevé de nos jours la France juſques au comble de la gloire.

Voila, SIRE, *un ſujet bien different de celuy que je traite en cét Ouvrage que j'ay l'honneur de preſenter à Voſtre Majeſté pour le tribut de cette année. Tandis que j'y montre la pitoyable décadence de l'Empire Romain, ceux qui écrivent Voſtre Hiſtoire ſont agréablement occupez à repreſenter la plus haute élevation de l'Empire François ſous le Regne du plus victorieux de ſes Monarques, qui va maintenant achever par la Paix le bonheur qu'il a procuré par la guerre à ſes peuples.*

C'eſt ce qui les oblige à faire continuellement des vœux pour Voſtre Majeſté, comme ils font en luy ſouhaitant toutes les bénedictions du Ciel & de la Terre; & je puis dire fort ſincérement, que de tous ceux qui s'aquitent le plus parfaitement de

ce devoir, il n'y en a point qui le faſſe avec tant d'ardeur & de Zele que celuy qui ſe ſent le plus obligé de tous à un ſi grand Roy, à un ſi bon Maiſtre, & à un ſi généreux Protecteur. C'eſt,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTE',

Le tres-humble, tres-obéïſſant, & tres-fidelle ſujet & ſerviteur, Loûïs Maimbourg, de la Compagnie de Jesus.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

LE plan & l'idée générale de cette Hiſtoire. L'origine des François, & l'établiſſement de leur Monarchie. Les grands progrés qu'ils firent ſous les Rois de la premiere race, ſous Pepin & ſous Charlemagne, & ce que chacun d'eux ajouſta par ſes conqueſtes à la Monarchie, juſqu'à ce qu'elle devint ce qu'on appella l'Empire d'Occident. Le partage que Loüis le Debonnaire fit de la Monarchie Françoiſe entre ſes trois fils, fut la premiere cauſe de la décadence de l'Empire. Le partage que fit Lothaire, le racourcit encore beaucoup plus. Loüis II.

Empereur, ſon éloge, & ſes belles actions. L'ambition laſche de Charles le Chauve, qui pour avoir l'Empire, le reçoit par voye d'élection. Carloman fils de Loüis le Germanique, ſe rend maiſtre de l'Italie ; Charles le Gros ſon frere devient Empereur ; ſa fin déplorable. Le démembrement de la Monarchie de Charlemagne. Hiſtoire de l'oppreſſion de l'Italie par les Tyrans, qui l'uſurpérent. L'origine, les commencemens, & les progrés du grand Othon, & la tranſlation de l'Empire en ſa perſonne aux Allemans. Hiſtoire tragique du Pape Jean XII. Le Concile de Rome ſous le grand Othon. Election du Pape Leon VIII. & ſon hiſtoire ; les raiſons pour & contre ſon élection. La révolte des Romains, & leur défaite. Leon VIII. dépoſé. Création du Pape Benoiſt V. dépoſé par Othon. Concile de Latran ſous Leon VIII. rétabli par Othon. Le Decret de ce Pape en faveur d'Othon, & celuy du Pape Adrien en faveur de Charlemagne ſont examinez. Othon ſe met en poſſeſſion des avantages dont joüiſſoient les Empereurs Grecs & les

François. Punition des révoltez de Rome. Perfidie de l'Empereur Grec Nicéphore Phocas, punie par la défaite de ſon armée & par ſa mort tragique. Le couronnement, la victoire, & le mariage du jeune Othon avec la Princeſſe Théophanie. La mort du grand Othon. Révolte de Cincius à Rome, & l'exécrable parricide commis en la perſonne du Pape Benoiſt VI. par l'Antipape Boniface. Deſcente & progrés de l'armée des Grecs en Italie. Othon II. les va combatre. Hiſtoire tragique de la cruauté qu'il exerça ſur ſon paſſage à Rome. La vengeance qu'en prirent les Italiens, qui luy firent perdre en ſuite la bataille contre les Grecs. La priſe, le rachapt, & la mort de ce Prince. Othon III. ſon fils luy ſuccede. Nouveaux troubles dans Rome excitez par l'Antipape Boniface. L'élection du Pape Jean XV. & la tyrannie de Creſcentius. Hiſtoire du fameux Gerbert Archeveſque de Reims & du Pape Jean XV. qui le fit dépoſer. Les deux Conciles de Reims & celuy de Mouzon. Hiſtoire de Hugues Capet, de Charles Duc de Lorraine, & de ſon neveu Arnoul Archeveſque de Reims.

SOMMAIRE

LIVRE SECOND.

VOyage de l'Empereur Othon III. en Italie, où il eſt couronné à Milan & à Rome. Il fait élire Pape Brunon ſon parent, qui prit le nom de Grégoire V. Diſſertation hiſtorique ſur l'origine de l'élection des Empereurs & du College Electoral qui ne vient ni de Grégoire ni d'Othon. Hiſtoire de la Comteſſe qui prouva l'innocence de ſon mari par l'épreuve du feu. Second voyage de l'Empereur Othon en Italie. Hiſtoire tragique du tyran Creſcentius & de l'Antipape Jean Philagathus. Exaltation de Gerbert au Souverain Pontificat ſous le nom de Silveſtre II. Sa défenſe, ſon éloge, ſes belles actions, & ſa mort. Celle d'Othon III. & ſon éloge. Election de Saint Henri Empereur, & ſes trois voyages tres-heureux en Italie. Les victoires qu'il remporte ſur le Tyran Ardoüin, ſur les Grecs, & ſur les Saraſins. Sa conference avec le Roy Robert ſur la Meuſe prés de Mouzon. Sa mort.

& l'élection de Conrad Duc de Franconie, dit le Salique. Le couronnement, les exploits, & les victoires de cét Empereur en Allemagne & en Italie; ſa mort, & l'élection de ſon fils Henri III. Hiſtoire de la deſolation de l'Egliſe Romaine ſous la tyrannie de trois Antipapes ſeans en meſme temps. L'élection de Grégoire VI. qui ſe dépoſa au Concile de Sutri. Clement II. eſt mis en ſa place par l'Empereur. La mort de ce Pape. Création de Damaſe II. Hiſtoire de Hildebrand Moine de Clugny & de Brunon Eveſque de Toul, qui fut fait Pape par Henri III. comme auſſi Victor III. Mort de l'Empereur. Son fils Henri IV. luy ſuccede. Hiſtoire de Godefroy le Hardi Duc de Lorraine, du Prince Frideric ſon frere qui fut Pape ſous le nom d'Eſtienne X. & des Comteſſes Beatrix & Mathilde. Le Pape Nicolas II. célebre le Concile de Rome. Son traité avec les Princes Normans, qui ſe ſont feudataires du Saint Siége. Hiſtoire de l'élection du Pape Alexandre II. & du Schiſme de Cadalous & de la guerre que cét Antipape fit à Rome. Changement dans la Cour de l'Em-

pereur en faveur du Pape Alexandre, par l'adreſſe de Saint Annon Archeveſque de Cologne. Hiſtoire admirable de Pierre Aldobrandin, qui paſſa par le feu à la veûë de tous les Florentins ſans ſe bruſler, pour ſouſtenir que ſon Eveſque eſtoit ſimoniaque, & ce que fit à cette occaſion le Pape Alexandre II. au Concile de Rome. Suite de l'Hiſtoire de l'Antipape Cadaloüs; ſa condamnation au Concile de Mantoüë, où le Pape Alexandre II. eſt reconnu des deux partis. La mort, & l'éloge de ce Pontife.

LIVRE TROISIE'ME.

L'Origine des Inveſtitures. Les grands biens que les Empereurs, les Rois, & les autres Princes ont donnez aux Egliſes. L'héreſie des Simoniaques. Le droit de Régale, & ſon origine. En quoy conſiſte préciſément le differend qui fut entre les Papes & les Empereurs. L'élection de Grégeire VII. Son éloge, & ſon partrait. Les meſures qu'il prend pour agir contre l'Empereur

Henri IV. duquel il obtient le conſentement. Les cauſes de la rupture entre le Pape & l'Empereur. Le Concile de Rome, où le Pape excommunie & dépoſe Henri. Les Conciliabules de Wormes & de Pavie contre le Pape. Les Comteſſes Beatrix & Mathilde ſe déclarent pour Grégoire. Godefroy le Boſſu mari de Mathilde eſt pour l'Empereur qu'il ſert avec beaucoup de gloire. La mort de ce Duc; ſon éloge, & ſon portrait. Réfutation de la calomnie contre Grégoire à l'occaſion de la Comteſſe Mathilde qu'il dirigeoit. La ligue du Pape avec la plus grande partie de l'Allemagne, contre Henri. La penitence forcée qu'il ſe réſolut de faire pour obtenir ſon abſolution. La nouvelle rupture de cet Empereur avec le Pape, & ſes cauſes. La donation de la Comteſſe Mathilde. L'élection de Rodolphe Duc de Suaube, contre Henri à la Diéte de Forcheim. Concile de Rome, où Grégoire excommunie tous les Laïques qui donnent les Inveſtitures des Bénefices, & tous ceux qui les reçoivent. Les raiſons pour & contre les Inveſtitures. Conciliabule de Brixen où l'Empereur fait dépoſer

Grégoire & élire Guibert de Parme Antipape. La bataille de l'Elleſtre, où Rodolphe éleû Empereur contre Henri perdit la vie. Henri ſe rend maiſtre de Rome, où il ſe fait couronner par ſon Antipape. Retraite du Pape Grégoire VII. à Salerne, & ſa mort. Le Pontificat de Victor III. & l'élection d'Urbain II. La révolte de Conrad contre l'Empereur ſon pere, & ſa punition. Le Concile de Plaiſance & celuy de Clermont, où le Pape Urbain II. modifie le Decret de Grégoire contre les Inveſtitures. Le Pontificat de Paſcal II. Hiſtoire de Saint Anſelme Archeveſque de Cantorbery, de Henri Roy d'Angleterre, & du Pape Paſchal au ſujet des Inveſtitures & de l'hommage des Eveſques. La révolte du jeune Henri contre l'Empereur ſon pere. La conſpiration de la pluſpart des Princes contre cét Empereur. Hiſtoire déplorable de la trahiſon que luy fit ſon fils, qui le dépoüilla de l'Empire. Sa mort chreſtienne, ſon éloge, & ſon portrait.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE PREMIER.

ON a veû dans l'Hiſtoire de l'Arianiſme la décadence de l'Empire d'Occident aprés la mort du grand Conſtantin, & les terribles révolutions qui s'y firent, juſques à ce qu'il fût entierement détruit ſous le pitoyable Auguſtule, par le Roy des Herules Odoacer, qui ſe rendit maiſtre de Rome. La ruine de l'Empire d'Orient;

par une funeſte ſuite du Schiſme des Grecs, eſt repreſentée dans l'Hiſtoire que j'ay écrite de ce malheureux Schiſme, qui en fut la cauſe. L'Hiſtoire des Iconoclaſtes a fait voir le merveilleux renouvellement de l'Empire d'Occident, lors qu'il fut transferé à Charlemagne, qui en joignant ce qu'il avoit receû des Rois de France ſes Prédeceſſeurs, & ſes grandes conqueſtes à la Ville de Rome, qui le reconnut pour ſon Souverain, le rendit plus floriſſant encore qu'il n'avoit eſté ſous les vieux Empereurs Romains. Maintenant, afin que j'acheve de faire connoiſtre quelle a eſté la deſtinée des deux Empires, je veux repreſenter la décadence de celuy de l'Occident depuis la mort de Charlemagne, juſques à ce qu'en ſuite des grands differends que les Empereurs Allemans eûrent avec les Papes, il fut enfin comme rélegué au-delà de ſes anciennes bornes, & réduit en l'eſtat où nous le voyons aujourd'huy, n'ayant preſ-

que plus que l'ombre d'un ſi grand nom.

J'avoûë que les difficultez que j'ay bien veû qui ſe rencontreroient dans l'exécution d'une ſi haute entrepriſe, m'en pouvoient, & meſme m'en devoient peut-eſtre raiſonnablement détourner : mais la grandeur & l'importance d'un ſi beau ſujet ont eû des charmes & des attraits ſi puiſſans pour m'y engager, que je n'ay pas eû ou aſſez de prudence, ou aſſez de force, pour réſiſter à une tentation auſſi douce que celle que l'on peut avoir de travailler fort agréablement ſur une matiere qui renferme les plus belles choſes du monde. En effet, c'eſt là qu'on verra d'abord la Monarchie Françoiſe dans toute l'étenduë de ſa puiſſance & de ſa gloire, & l'Egliſe Romaine élevée, ſous les Empereurs François, au plus haut point de ſa grandeur. Je feray voir en ſuite par quelle étrange révolution l'Empire eſtant tombé ſous la puiſſance des Tyrans

Lombards, fut tranſporté aux Saxons, qui en s'élevant abbaiſſerent la majeſté des Souverains Pontifes, qu'on vit réduits à une miſerable ſervitude ſous ces nouveaux Maiſtres. Les Princes de Suaube, & ceux de Baviere paroiſtront aprés ſur la ſcene, où l'on pourra voir les funeſtes & ſanglantes tragédies qu'on y fit, par les Schiſmes, & par les guerres qu'il y eût, au ſujet des inveſtitures & de l'indépendance entre les Empereurs & les Papes, qui ſe ſervant de l'un & de l'autre glaive durant ces troubles, ſe releverent enfin ſur les ruines de ceux qui croyoient les devoir abbaiſſer. Ainſi j'auray la ſatisfaction de ne pas ſortir de mon ceractere; de demeurer toûjours, comme j'ay fait juſques à maintenant, dans les termes de ma profeſſion; & d'écrire l'Hiſtoire, en ſorte qu'une des plus belles parties de celle de l'Egliſe ſe trouve utilement, & agréablement meſlée avec celle des Empereurs & des Rois qui doivent pa-

roiſtre dans mon ouvrage. Je l'entreprens ſous la protection toute-puiſſante de la grace divine, qui m'a heureuſement conduit, & fortement ſouſtenu dans les autres; & je le vais commencer, en faiſant connoiſtre d'abord en peu de mots, par quels degrez la Monarchie Françoiſe eſtoit montée à ce comble de gloire & de puiſſance où elle ſe trouvoit, lors que Charlemagne prit le glorieux titre d'Empereur, & qu'en ſuite elle devint ce que l'on appelloit en ce temps-là l'Empire d'Occident.

Les plus vaillans peuples de la Germanie, tant ceux qui, dés le temps du premier Tarquin Roy des Romains, paſſerent de la Gaule Celtique au-delà du Rhin, & s'emparerent du païs qu'on appelle aujourd'huy Franconie, que les autres Germains originaires habitans de ces vaſtes régions qui ſont entre le Rhin, l'Elbe, le Mein, & l'Océan Septentrional, ſe ligurent environ l'an deux cens de Jeſus-

Tit. Liv. Dec. 1. l. 5.

Bucherii Belg. Romanum l. 6.

Ann. 200.

200. Chriſt, ſous le nom de Francs, de François, ou de libres, pour ſe maintenir dans leur liberté contre les Romains. Ils firent ſouvent des irruptions dans leurs terres au-deçà du Rhin, où la fortune ne leur fut
Ann. 400. pas trop favorable, juſques à ce qu'enfin aprés plus de deux cens ans de combats, pour la poſſeſſion
Ann. 416. d'une partie de la Gaule Belgique, l'Empire Romain commençant de tendre manifeſtement à ſa ruine ſous l'Empereur Honorius, on permit aux plus puiſſans d'entre eux, appellez François Saliens, du nom de leur contrée ſituée le long de la Sale ou de l'Iſſel, de s'établir entre la Meuſe & le bas Rhin vers Cologne, juſqu'à l'embouchûre de ces deux fleuves.

Proſper. & Caſſiod. Chron. Bucher. l. 14. Belg. Rom.

Ann. 420. Peu de temps aprés, comme les autres peuples ſortis des parties Septentrionales de la Germanie ſe furent jettez dans les Gaules, qu'ils partageoient en differens Royaumes, les François s'eſtant avancez dans le Brabant & le païs de Liege,

qu'on appelloit alors Tongrie, y jetterent auſſi les fondemens de leur nouvelle Monarchie, & y éleûrent Pharamond leur premier Roy. Aprés que celuy-cy eût pourveû à la ſeûreté & au bon gouvernement de ſon Royaume par la fameuſe Loy Salique, ſon fils Clodion entreprit d'en étendre les bornes par les armes, comme il fit, en conquerant toutes les Provinces qui ſont compriſes entre les rivieres de Somme & de l'Eſcaut. Le brave Aëtius, qui ſouſtenoit luy ſeul, par ſon courage, & par ſa bonne conduite, les reſtes de l'Empire, ayant eſté brutalement tué par Valentinien III. Merovée ſe rendit maiſtre de la premiere Germanique, qui comprend le Palatinat au-deçà du Rhin, & l'Alſace; & de la ſeconde Belgique, c'eſt-à-dire de la Picardie, avec une grande partie de la Champagne. La pluſpart des Villes qui ſont entre les rivieres de Seine & de Loire, & ſur tout Paris, Orleans, & Sens, craignant de tomber ſous

Ann. 429.

Ann. 445.

Greg. Turon. lib. 2. c. 9. Ado. Sigeb. Chron.

Ado Vienn. Sidon. Apoll. Paneg. ad Avit.

445. la domination des Viſigots Ariens qui regnoient au-delà de la Loire, aimerent mieux ſe donner aux François, quoy-que Payens; ce qu'elles firent par le conſeil & par l'entremiſe de leurs Eveſques, ſous les Regnes de Childeric & du grand Clovis, qui fit par ſes conqueſtes la plus floriſſante Monarchie de ſon temps. Car il conquit tout l'Eſtat de Soiſſons, que les Romains tenoient encore, & qui s'étendoit juſques au Rhin: aprés quoy il réduiſit ſous ſa puiſſance le Brabant, la Normandie, & la Bretagne; ſoumit à ſon Empire, par la fameuſe victoire de Tolbiac, les païs habitez par les Allemans, les Suéves, & les Bavarois, qu'il fit tributaires de ſa Couronne, à laquelle, depuis ſon Bapteſme, il unit ce qu'on appelle maintenant le Duché de Bourgogne. Il s'empara des Eſtats de Teroûënne, de Cologne, de Cambray, poſſedez par des Princes François ſes parens, qui les ayant eûs en partage, avoient auſſi pris le ti-

Ann. 488. *Greg. Turon. Aimoin. l. 1. Sigebert.*

Ann. 495. *Aimoin. Sigebert. Aventin. l. 3.*

Ann. 503. *Greg. Turon. l. 2. c. 40.*

Cararic. Sigebert le Boiteux. Ragnancaire.

tre & la qualité de Roy. Enfin, aprés avoir vaincu en bataille rangée les Viſigots, & tué de ſa propre main leur Roy Alaric, il rangea ſous ſes loix, l'Auvergne, l'Aquitaine, la Gaſcogne, & généralement toutes les Gaules, depuis le Rhin & le Roſne juſques à l'Océan, à la réſerve du bas Languedoc & de la Provence, qu'il voulut bien ceder à Theodoric Roy d'Italie.

Ann. 508. *Greg. Turon. l. 2. Aimoin. l. 1.*

Aprés la mort du grand Clovis, ſes quatre fils, qui partagerent entre eux la Monarchie Françoiſe, l'augmenterent encore, comme firent auſſi leurs Succeſſeurs, par la conqueſte du Royaume de Turinge, & de celuy de Bourgogne, qui comprenoit alors la Franche-Comté, le Dauphiné, la Savoye, le païs des Suiſſes, la Provence & le Piémont, & par la réduction du haut Languedoc, & des Saxons au-delà du Rhin: de-ſorte qu'à la mort de Dagobert qui réünit toute la Monarchie ſous un ſeul Roy, elle avoit pour bornes à l'Orient, les monta-

Ann. 514. *Greg. Turon. l. 3. Aimoin. l. 2. Sigebert.*

Ann. 526.

Ann. 644.

644. gnes de Bohéme, & les rivieres d'Elbe & d'Ins; au Septentrion, l'Océan Germanique; à l'Occident, la mer Océane, depuis les Pyrenées juſques à l'embouchеûre du Rhin; & au Midi, la mer Mediterranée & les Alpes.

Il eſt vray que les Succeſſeurs de ce grand Monarque ayant abandonné le ſoin des affaires par leur foibleſſe; & les factions des Maires des deux Palais de Neuſtrie & d'Auſtraſie ayant armé les François les uns contre les autres, pluſieurs peuples ſe révolterent, & pluſieurs Comtes ou Gouverneurs de Provinces s'érigerent en Souverains dans leurs Gouvernemens: de-ſorte qu'il ſembloit que la Monarchie Françoiſe, miſerablement démembrée par les uſurpateurs, & dechirée par les guerres civiles, ſeroit bientoſt anéantie. Mais Dieu qui l'a toûjours viſiblement ſouſtenuë par une protection toute particuliere, ſuſcita des Princes iſſus des Cadets de la Maiſon Royale, à ſçavoir Pepin le

Ann. 690. 714. 741.

La Genealog. de la ſeconde branche de nos Rois, par Laur. Turquois.

Gros, Charles Martel, & ſon fils Pepin le Bref, tous trois Maires du Palais des deux Royaumes, qui aprés avoir réduit les rebelles, dompté & puni les Tyrans, la rétablirent en un eſtat plus floriſſant encore qu'elle n'avoit jamais eſté. Cela obligea les François à tranſporter la Couronne à Pepin, qui pouſſa ſes conqueſtes juſques bien avant au-delà des Alpes, où il prit ſur les Lombards, & retint en toute Souveraineté, l'Exarcat de Ravenne, ou la Romagne, & la Pentapole, ou Marche d'Ancone, dont il donna le domaine au Pape & à l'Egliſe.

741. *Ann. inc. Auth. Aimoin. l. 4. Sigebert. Marian. Scot.*

Ann. 754. 756.

Son fils Charlemagne, qui, par le déceds de Carloman ſon frere, poſſeda ſeul toute cette grande Monarchie, la rendit beaucoup plus puiſſante, & d'une étenduë bien plus vaſte, par ce nombre infini de victoires qu'il remporta par tout où ſon courage, ſa juſtice, ſa pieté, & ſon zele pour la Religion, l'obligerent à porter ſes armes, que Dieu, qui avoit réſolu d'en faire le

756. *V. Hiſt. Iconoclaſt. l. 3 & 4. & Anth. ibi cit.* plus grand Prince de la terre, favoriſa toûjours dans toutes les guerres qu'il entreprit. Car dans celles qu'il fit au-delà des Alpes, particulierement pour la défenſe du Saint Siége, il détruiſit entierement le Royaume des Lombards, par la priſe du dernier de leurs Rois; vainquit, & repouſſa les Grecs juſques au fond de la Calabre, & receût enfin le ſerment de fidelité des Romains, qui achevant de ſecoûër le joug de ces miſérables vaincus, dont ils avoient trop long-temps ſouffert la tyrannie, & deſquels ils ne pouvoient plus eſperer de protection, ſe donnerent à ce grand Roy. En meſme temps il enrichit l'Egliſe d'une bonne partie de la dépouïlle des Lombards & des Grecs, en l'élevant de la baſſeſſe de ſa premiere pauvreté à ce haut point de grandeur temporelle, qui en étenduë de domaine & en richeſſes l'égale encore maintenant aux plus grands Princes. Ainſi depuis les Alpes juſques à la Baſſe Calabre, à l'autre

Ann. 774. 788. 796. *Ann. Franc. Eginhard. Ann. Bertin. Vit. Car. M. inc. Anth. Hiſt. des Iconocl. l. 4.*

extrémité de l'Italie, Charlemagne en eſtoit abſolument le maiſtre, auſſi-bien que des Iſles & des Royaumes de Corſe & de Sardaigne. 796.

D'autre part, dans ces frequentes & fameuſes expeditions qu'il fit en Allemagne contre les Saxons tant de fois rebelles, & les autres Peuples qui s'eſtoient liguez contre luy, il ſubjugua toutes ces vaſtes Régions qui ſont entre le Rhin & la Viſtule, la mer Baltique & le Danube, ſoumit aux Loix de ſon Empire la Baviere, l'Autriche, la Hongrie juſqu'au fleuve Tibiſque, la Dacie, la Croatie, la Stirie, la Carinthie, l'Iſtrie, le Frioul, la Dalmatie; & pouſſa meſme ſes conqueſtes, aprés avoir vaincu les Huns ou les Avares, juſqu'aux confins de la Bulgarie & de la Thrace; enfin, pour étendre les bornes de ſa Monarchie auſſi-bien du coſté de l'Occident qu'il avoit fait par tout ailleurs, il fit la guerre au-delà des Pyrenées aux Saraſins, & conquit ſur eux tous ces Royaumes &. toutes ces

796. Provinces qui ſont entre l'Ebre & les Monts, la mer Océane & la Méditerranée, avec les Iſles Baléares.

Voila le floriſſant eſtat où ſe trouvoit la Monarchie Françoiſe, qui ſurpaſſoit infiniment toutes les autres, lors que Charlemagne, aprés avoir dompté les Rebelles de Bénevent, eſtant allé à Rome, pour y connoiſtre luy-meſme en perſonne, & en qualité de Souverain, de l'attentat que l'on avoit commis contre le Pape Leon III. y fut proclamé ſolennellement Auguſte & Empereur d'Occident le jour de Noël de l'année huit cens, par les François & par les Romains, & couronné & ſacré par le Pape, qui fut enſuite le premier à luy rendre ſes devoirs. Il eſt tout évident, que comme ce grand Roy poſſedoit déja & la Ville de Rome & l'Italie, il ne receût en cette occaſion qu'un titre, dont meſme il ne ſe ſoucioit point du tout, & qu'il ne prit, contre ſon inclination, que pour ſatisfaire à l'ardent deſir de ſes Sujets,

Ann. 800.

Hiſt. Iconocl. l. 4. Eginhard.

& sur tout des Romains, qui souhaitoient passionnément d'avoir un Empereur d'Occident, puis que celuy de Constantinople, qui n'avoit plus qu'un petit coin de la Calabre avec la Sicile, n'estoit plus en estat de l'estre. Ensuite l'on ne peut nier que la Monarchie Françoise, composée de tous les Estats que ce Prince toujours victorieux avoit unis à sa Couronne, ne fust uniquement ce qu'on appelloit alors l'Empire d'Occident, & consequemment que, selon la Loy fondamentale de la France, il ne deust passer par succession à ses descendans en ligne masculine. C'est ainsi que Loûis le Debonnaire, l'unique fils legitime qui luy restoit quand il mourut, receût de luy seul tout ce grand Empire, qu'il conserva toûjours en son entier, en gardant l'alliance & le traité que Charlemagne avoit fait avec Nicephore Empereur des Grecs.

800.

Ann. 814.

Il est vray qu'il résolut d'abord d'imiter la sage conduite de son pere. Car dans le premier partage

Ann. 817.

817. qu'il fit entre ſes trois fils Lothaire, Pepin, & Loüis, il ne voulut pas ſouffrir que l'Empire fuſt démembré. Il y aſſocia Lothaire ſon aiſné, & le déclara ſon unique ſucceſſeur en cette auguſte qualité d'Empereur, luy laiſſant tout, à la réſerve du Royaume d'Aquitaine, qui fut pour Pepin, & de celuy de Baviere, qu'il donna à Loüis, à condition qu'ils ſeroient ſoumis à leur frere. Mais quelque temps aprés il changea de réſolution, ce qui fut la premiere cauſe de la décadence, & enfin de la ruine de l'Empire. L'amour exceſſif qu'il portoit à l'Imperatrice Judith ſa ſeconde femme, & l'extréme tendreſſe qu'il avoit pour Charles, qu'il eût de cette Princeſſe, fit premierement qu'il l'avantagea beaucoup pardeſſus ſes freres, en luy donnant une partie tres-conſidérable de ce qui devoit un jour eſtre à Lothaire, d'où naſquit cette guerre impie que les trois Princes firent à leur pere, qu'ils dépouïllerent de l'Empire; & puis quand

Nequaquam nobis, nec his qui ſanum ſapiunt, viſum fuit, ut amore filiorum aut gratiâ, unitas Imperii à Deo nobis conſervati diviſione humanâ ſcinderetur. *Charta Diviſ. Imper. t. 1. Capitular. Reg. Franc.*

In quibus poſt deceſſum noſtrum ſub ſeniore fratre regali poteſtate potiantur. *Ibid.*

Ut poſt obitum ſuum omnia regna quæ ei tradidit Deus per manus Patris ſui ſuſciperet, atque haberet nomen & Imperium Patris *Thegan. c. 21. de Geſt. Lud. Pii.*

il fut rétabli, il en fit un dernier partage, par lequel, en laiſſant les Royaumes d'Aquitaine & de Baviere comme auparavant à Pepin & à Loüis, il diviſa tout le reſte en deux parts; à ſçavoir, l'Orientale, qui s'étendoit depuis la Meuſe juſqu'aux extrémitez de l'Allemagne, & l'Occidentale, depuis le meſme fleuve juſqu'à l'Océan. La premiere fut à Lothaire avec l'Italie & le titre d'Empereur, & Charles eût la ſeconde; & comme Pepin mourut quelque temps aprés, il eût auſſi tout le Royaume d'Aquitaine, que Loüis luy donna, à l'excluſion des enfans du Prince défunt.

Ann. 828. *Nithard. l. 1. Vit. Ludov. Pii. Thegan. de Geſt. Ludov.*

Ann. 838. *Nithard. Vit. Ludov. Pii. Aimoin.*

L'Empereur eſtant mort, Lothaire qui avoit diſſimulé juſqu'alors le chagrin que ce partage luy donnoit, non ſeulement prétendit devoir eſtre Souverain, comme Empereur, dans toute la Monarchie Françoiſe, ſelon la premiere diſpoſition de ſon Pere, mais il fit auſſi tous ſes efforts pour dépoüiller ſes deux freres de leurs Eſtats. Cela les obligea

Ann. 839.

Ann. 840.

Ann. 841. *Nithard. l. 3. Ann. Fuld.*

d'unir leurs armes contre luy ; deſorte qu'on en vint à cette ſanglante bataille de Fontenay, qui fut ſi funeſte aux François, par la perte que l'on y fit de prés de cent mille hommes demeurez de part & d'autre ſur la place. C'eſt pourquoy Lothaire qui fut vaincu, voyant qu'aprés avoir inutilement taſché de réparer ſa perte, il couroit fortune de perdre encore tout le reſte, fut enfin contraint de demander la paix, & de conſentir au nouveau partage qui ſe fit entre les trois freres en cette maniere. Charles eût la France Occidentale, entre la Meuſe, la Saone, le Rhoſne, l'Eſcaut, & l'Océan ; Loüis toute l'Allemagne ou la Germanie, depuis la Viſtule juſqu'au Rhin, avec trois Villes audeçà de ce fleuve, Mayence, Spire, & Wormes, d'où il eût le ſurnom de Germanique ; & Lothaire leur frere aiſné retint le titre & la dignité d'Empereur, avec la Ville de Rome, & l'Italie, l'ancien Royaume de Bourgogne, à la réſerve du

Ann. 843. *Rhegin. Sigebert. Avent. Ann. Boïor.*

Duché, & l'Auſtraſie, qui compre- 843.
noit toutes les Provinces qui ſont entre la Meuſe, l'Eſcaut, & le Rhin; de ſorte que l'Empire d'Occident fut réduit alors au ſeul partage de Lothaire, à qui ſa qualité d'Empereur ne donnoit aucun pouvoir dans les deux grands Royaumes de ſes freres.

Mais ce pauvre Empire déja ſi racourci, eût peu de temps aprés des bornes encore beaucoup plus étroites par le partage que cét Empereur, qui ſe rendit Moine en l'Abbaye de Prom, auprés de Tréves, fit de ſes trois Royaumes entre ſes trois fils. Celuy de Bourgogne fut à Charles, le dernier des trois; Lothaire eût l'Auſtraſie, qui fut appellée de ſon nom *Lotharingia*, le Royaume de Lothaire, ou Lorraine; & Loüis, qui eſtoit l'aiſné, eût Rome & l'Italie, avec le titre d'Empereur, & aprés la mort de Charles, la Provence, le Dauphiné, & la Savoye, le reſte du Royaume de Bourgogne eſtant demeuré à Lo-

Ann. 856. *Rhegin. Ann. Fuld.*

856. thaire, pour le joindre à ſon Royaume de Lorraine. Ce nouvel Empereur Loüis II. celuy que l'on peut dire avoir eſté l'unique de tous les deſcendans de Charlemagne qui luy a reſſemblé en toutes ſortes de vertus & de perfections Royales & Chrétiennes, fit durant ſon Regne tout ce que l'on pouvoit attendre d'un Prince héroïque, pour conſerver ce peu d'Empire qui reſtoit en Occident. Car tandis que ſes oncles dechiroient miſerablement la Monarchie Françoiſe par leurs guerres plus que civiles; qu'aprés la mort du jeune Lothaire ſon frere ils partageoient entre eux ſa ſucceſſion & ſes deux Royaumes qui luy appartenoient; & que Charles le Chauve luy enlevoit encore la Provence & le Dauphiné: ce généreux Prince fit toûjours conſtamment la guerre aux Saraſins qui s'eſtoient jettez dans l'Italie avec une armée formidable, pour en faire la conqueſte. Il les vainquit ſouvent par mer & par terre, & ne ceſſa point

Nithard. l. 4. Leo Oſt. l. 1. Aimoin. Rhegin.

de les pourſuivre, & de les combatre, juſqu'à ce qu'il les euſt chaſſez non ſeulement de toute l'Italie, mais auſſi des Iſles de Corſe & de Sardaigne qu'ils avoient occupées; & aprés avoir puni les rebelles qui s'eſtoient entendus avec ces Barbares, delivré le Saint Siége de l'oppreſſion des uns & des autres, & remis l'Empire en honneur, il y a bien de l'apparence qu'il euſt encore repris ce que ſes oncles venoient de luy enlever au-deçà des Alpes, ſi la mort ne l'euſt arreſté au milieu d'une ſi glorieuſe courſe, aprés laquelle l'Empire changea de nouveau de face, & ſe vit bien prés de ſa ruine par l'ambition déreglée de Charles le Chauve. 856.

Ce Prince auſſi entreprenant qu'il eſtoit foible dans l'exécution de ce qu'il avoit entrepris, & qui donnoit à tout, ſans ſe ſoucier que les voyes qu'il prenoit pour venir à ſes fins fuſſent peu juſtes & peu généreuſes, n'eût pas plûtoſt appris la mort de l'Empereur, qu'il

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

856. réſolut de s'emparer de l'Empire, au préjudice de ſon frere aiſné Loûïs le Germanique, & des trois Princes ſes enfans, Loûïs, Carloman, & Charles le Gros. Pour cét effet, ayant promptement ramaſſé tout ce qu'il put de troupes pour le prévenir, il paſſe les Alpes, ſurprend les Lombards, qui ſe trouvant ſans forces, le reçoivent, ſe ſaiſit du treſor du feu Empereur ſon neveu, & négocie cependant à Rome, où il corrompt par argent la pluſpart du Senat & des Magiſtrats, & promet toutes choſes au Pape Jean VIII. pour en obtenir la Couronne Imperiale. Ce Pape, qui a fait paroiſtre en quelques rencontres qu'il agiſſoit un peu trop ſelon les maximes de la fauſſe ſageſſe du monde, comme Baronius meſme le luy a reproché plus d'une fois, voulut profiter de l'ambition de Charles, voyant fort bien qu'elle luy donnoit lieu de mettre les Papes en poſſeſſion d'élire & de créer les Empereurs qui

Annal. vet. Franc. Aimoin. l. 5. c. 32.

Hæc omnia maleſuada prudentia carnis operata eſſe videtur. Suadente iſtud prudentiâ carnis, &c. *Ad ann. 876. n. 17. ad ann. 879. n. 4. & 5.*

dépendroient d'eux, au lieu que les Papes dépendoient auparavant des Empereurs. Il en confere avec les principaux Seigneurs Romains, qui eſtoient ravis d'avoir part à l'élection d'un Empereur, & que Charles avoit déja gagnez par ſes preſens, excepté des Comtes de Tuſcanelle, qui prétendoient eux-meſmes d'eſtre éleûs, & dont le Pape, qui craignoit d'en eſtre opprimé, ne vouloit point du tout. Enſuite il envoye prier Charles de ſe rendre au-plûtoſt à Rome, où il entra le dix-huitiéme de Décembre, & le vingt-cinquiéme ſuivant, jour de Noël, le Pape le proclama, & le couronna Empereur dans l'Egliſe de Saint Pierre, du conſentement des Prélats, du Clergé, des Seigneurs, & de tout le Peuple Romain. 856.

Sigon. l. 5. de Regn. Ital.

Et afin qu'on ne puſt douter qu'il n'euſt eſté fait Empereur par voye d'élection, & non pas par droit de ſucceſſion, ainſi que le furent les trois Empereurs François ſes pré-

856. deceſſeurs : ce Pontife tint à Pavie une Aſſemblée d'Eveſques & de Comtes, dans laquelle, aprés l'avoir honteuſement flaté, par des loûanges qu'on ſçavoit de notorieté publique eſtre tres-fauſſes, juſques-là meſme qu'il ne feignit pas de le mettre au deſſus de Charlemagne, il déclara, qu'il l'avoit éleû pour ſon mérite & ſelon la volonté de Dieu, laquelle avoit eſté manifeſtée depuis long-temps, par inſpiration divine, au Pape Nicolas ; & il fit ſigner l'Acte de cette élection à tous ceux de cette Aſſemblée, qui la confirmerent. Ainſi Charles, par une indigne laſcheté, que la généreuſe poſterité ne luy doit jamais pardonner, aima mieux renoncer au droit inconteſtable de l'Auguſte Maiſon de France, depuis Charlemagne, en recevant l'Empire par élection, que de ſouffrir que ſon frere Loûis le Germanique, & enſuite les Princes ſes enfans, le poſſedaſſent par une legitime ſucceſſion, laquelle devoit perpetuer

Elegimus meritò & approbavimus unà cum conſenſu & voto omnium fratrum & Coepiſcoporum noſtrorum atque aliorum S. R. E. miniſtrorum, ampliſque Senatus, totiuſque populi Rom. gentiſque togatæ, & ſecundùm priſtinum morem, & ſecundùm priſcam conſuetudinem ſolemniter ad Imperii Romani Sceptra proveximus, & Auguſtali nomine decoravimus. *Act. Synod. Ticin. ap. Pith. & Baron.*

perpetuer l'Empire d'Occident dans la meſme Maiſon qui l'avoit fait par ſes conqueſtes. Tant il eſt vray qu'une ambition déréglée ne peut gueres élever ſon homme à une apparente grandeur injuſtement aquiſe, qu'en le faiſant tomber par de laſches & honteuſes actions, en de veritables baſſeſſes, qui deshonoreront éternellement ſa mémoire. Il y en a meſme qui diſent, que pour obtenir la Couronne Imperiale d'une maniere ſi peu digne de la généroſité de ſes Anceſtres, & contre les droits manifeſtement aquis aux Deſcendans de Charlemagne, il voulut bien ceder au Pape la Souveraineté que les Empereurs avoient exercée juſqu'alors, ſans contredit, dans Rome, & dans toutes les terres de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Mais comme je ne trouve point d'Auteur de ce temps-là qui ait parlé d'une choſe ſi remarquable, & dont ſans doute on n'auroit pas manqué d'informer la poſterité, je ne voudrois pas l'aſſeûrer. 856.

Vignier. ex ant. Hiſt. Ital. Sigon. l. 5. Fauchet. Du Cheſne, Vies des Papes.

856. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain d'une part, que depuis cette élection, que Jean VIII. fit de Charles le Chauve, pluſieurs Papes ont prétendu avoir droit de créer, ou du moins de confirmer les Empereurs en les couronnant; & de l'autre, il eſt manifeſte, comme on le verra dans la ſuite de mon Hiſtoire, qu'il y a eû des Empereurs qui ont agi long-temps aprés dans l'Italie, & ſingulierement dans Rome, en Souverains.

Cependant l'ambition de Charles fut extrémement funeſte à l'Empire, & meſme au Pape, qui luy avoit voulu donner un Chef incapable de le défendre. En effet, comme les Saraſins ſe furent jettez de nouveau dans l'Italie, où ils faiſoient de furieux ravages, & deſoloient tout juſqu'aux portes de Rome; ce Prince, qui n'eſtoit pas un grand guerrier, ayant paſſé les Alpes, pour aller au ſecours du Pape, qui l'en preſſoit fort, les repaſſa preſque auſſitoſt, en fuyant

Aimoin. l. 5. Rhegin. Sigon. l. 5.

Ann. 877.

devant un ennemi qu'il n'avoit pas encore veû. Il termina meſme ſa vie avec honte dans cette fuite, empoiſonné, à ce qu'on dit, par un Medecin Juif, auquel, non ſans quelque ſcandale, & ſans indignation des François, il avoit un peu trop de confiance. 877.

D'ailleurs, les Comtes Albert fils de Boniface, & Lambert fils de Gui Duc de Spolete, avec pluſieurs autres qui s'eſtoient déclarez comme eux, incontinent aprés la mort de Charles, pour Carloman fils de Loûïs le Germanique, réduiſirent, preſque ſans peine, tout ce qui reſtoit du Royaume d'Italie ſous l'obéïſſance de leur Maiſtre ; & irritez de ce que le Pape, qui eſtoit pour le Roy Loûïs le Begue, fils du feu Empereur, les avoit excommuniez, ils marchent droit à Rome, s'en emparent ſans réſiſtance à la faveur du grand parti qu'ils y avoient, y font proclamer Empereur Carloman, & ſe ſaiſiſſent meſme de la perſonne du

Annal. Fuld. Aimoin. l. 5. Sigon. l. 5.

Ann. 878. Pape, qu'ils traiterent avec toute ſorte d'indignitez, juſqu'à ce que s'eſtant ſauvé de priſon, il trouva moyen de ſe réfugier en France, pour y implorer le ſecours de Loûïs le Begue. Il y célebra un Concile à Troyes, où le Roy receût ſolennellement de ſa main la Couronne. On dit communément que ce fut la Couronne Imperiale, & qu'enſuite Loûïs fut Empereur: mais de

Ann. 879. ſçavans hommes ſouſtiennent que ce ne fut que la Royale, que nos Rois, par dévotion, vouloient encore recevoir en cerémonie de la main des Papes, quand ils venoient en France. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que Loûïs, qui mourut l'année ſuivante, n'eût jamais rien en Italie, où Carloman eſtoit le Maiſtre, & qu'auſſitoſt aprés la

Ann. 880. mort de ce Prince, qui ne ſurveſquit Loûïs que d'un an, Charles le Gros ſon frere, qui luy ſucceda au Royaume d'Italie, fut couronné Empereur à Rome par ce meſme

Sigon. l. 5. Pape, ſoit qu'il le fiſt de ſon plein

gté, & par une forte inclination qu'il euſt pour ce Prince, ainſi que quelques-uns le veulent, ce qui n'eſt pas trop vray-ſemblable, veû qu'il luy avoit déja préferé Charles le Chauve; ou plûtoſt qu'il y fut contraint & par l'armée de Charles, & par les Princes d'Italie, & meſme par les Romains, qui s'eſtoient déja déclarez pour luy. 880. Krantz.

Il n'y a rien de plus ſurprenant dans l'Hiſtoire que l'étrange fortune de cét Empereur, qui d'un prodigieux accroiſſement de grandeur & de puiſſance fut précipité tout-à-coup dans l'abiſme de la plus grande miſere qui fut jamais. Car aprés la mort de ſes deux freres, & de ſes deux couſins, Rois de France, tous quatre décedez ſans enfans, les François l'appellerent à la Couronne, au préjudice de Charles le Simple dernier fils de Loûïs le Begue, parce que ce petit Prince, qui eſtoit encore enfant, & fort foible de corps & d'eſprit, n'eſtoit pas en eſtat de défendre le

Ann. 885. *Aimoin. l. 5. Rhegin. Chr. Otto. Friſin. l. 6. Sigebert. Herman. Sigon. l. 5.*

885. Royaume contre les Normans qui deſoloient alors toute la France : deſorte que cét Empereur eût le bonheur de réünir dans une ſeule Monarchie les quatre grands Royaumes qui faiſoient l'Empire d'Occident ſous Charlemagne, l'Italie, la France, la Germanie, & le Royaume de Lorraine, ou l'ancienne Auſtraſie. Mais comme aprés avoir aſſez heureuſement commencé, il eût témoigné fort peu de courage, & encore moins de conduite, durant que Paris eſtoit aſſiégé par les Normans, auſquels, par un traité extrémement honteux, il avoit abandonné les plus riches Provinces de France au pillage, il s'attira l'indignation & la haine des François. Et puis ſon eſprit s'eſtant fort affoibli, ſoit de la honte & de la douleur qu'il eût d'avoir fait une ſi laſche action, ſoit pour avoir eſté maltraité dans une grande maladie, il donna en toutes les occaſions, & meſme en pleine aſſemblée des Eſtats, de pitoyables mar-

Ann. 886. 887.

ques de ſon peu de ſens, & de ſon extréme foibleſſe, & enſuite il tomba dans un mépris & ſi grand & ſi général, qu'il ſe vit preſque en un inſtant abandonné de tous ſes Sujets, & meſme de ſes Domeſtiques; juſques-là, qu'il n'avoit pas de quoy ſubſiſter, & qu'il fut réduit à l'aumoſne, pour pouvoir traiſner les déplorables reſtes d'une vie ſi malheureuſe, laquelle il termina bientoſt aprés dans la derniere pauvreté. Terrible exemple, qui apprend aux Souverains, que Dieu, qui les éleve par ſa grace ſur les teſtes de leurs Sujets, peut auſſi, quand il luy plaira, les abbaiſſer, par ſa Juſtice, juſques ſous leurs pieds. 887. *Ann.* 888.

Ainſi de tous les Deſcendans legitimes de Charlemagne, il ne reſta plus que Charles le Simple, qui devoit recueïllir tout ſeul cette grande ſucceſſion, & poſſeder uniquement, avec l'Empire, toute la Monarchie Françoiſe étenduë preſque par toute l'Europe. Mais comme

888. en ſa minorité il fut mépriſé meſme des François, qui tranſporterent la Couronne, contre la Loy fondamentale du Royaume, à Eudes Comte de Paris: ce fut auſſi en cette malheureuſe occaſion que les François perdirent l'Empire, & que la grande & vaſte Monarchie de Charlemagne fut démembrée, en ſorte qu'elle ne s'eſt pû réünir juſqu'à maintenant ſous un ſeul Monarque. Arnoul fils naturel de Carloman, ſecond fils de Loüis le Germanique, s'empara de la France Orientale, c'eſt à dire, de toute la Germanie, & du Royaume de Lorraine; le Comte Eudes fut couronné Roy de la France Occidentale; Raoul ſe ſaiſit de la Bourgogne Tranſiurane; Bozon, à qui Charles le Chauve ſon beaufrere avoit donné le Gouvernement de ce qu'il tenoit de l'ancien Royaume de Bourgogne, & aprés luy ſon fils s'en rendirent maiſtres abſolus, s'eſtant fait couronner Rois d'Arles & de Provence. Les Italiens qui aſpi-

Rhegin. Aimoin. Otto Friſing. ibid.

roient toûjours au recouvrement de 888.
l'Empire, ou du Royaume d'Italie, ne manquerent pas de prendre en ce meſme temps une ſi favorable occaſion de l'envahir. Cela cauſa de furieux deſordres, & attira une infinité de maux à l'Italie, laquelle fut miſerablement dechirée par des uſurpateurs, & des tyrans tout-à-fait indignes de l'Auguſte nom d'Empereur, qu'on ne peut raiſonnablement donner à perſonne depuis Charles le Gros juſqu'au Grand Othon, qui fut, à proprement parler, le premier des Allemans auquel l'Empire fut tranſporté. C'eſt pourquoy, pour ne pas m'écarter de mon ſujet, je ne diray que tres-ſuccinctement ce qui ſe fit durant cét intervalle en Italie; juſques à ce que ce grand Prince, qui s'en rendit maiſtre, alla prendre la Couronne Imperiale à Rome. Et je le fais d'autant plus volontiers, qu'il eſt abſolument neceſſaire, pour l'exécution de mon deſſein, que j'éclairciſſe en peu de mots cét en-

888. droit de l'Hiſtoire, qui eſt aſſeûrément le plus embarraſſé de tous, & en ſuite le moins connu.

Luitprand. l. 1. c. 6. Otto Friſing. l. 6. Leo Oſtienſ. l. 1. Chron. Caſt. Rhegin. Chron. Sigon. l. 6.

Ceux, qui comme les plus puiſſans prétendoient le plus profiter du pitoyable eſtat où la Maiſon de Charlemagne ſe trouvoit réduite, eſtoient Berenger Duc ou Gouverneur du Frioul, & Gui Duc de Spolete. D'abord ils firent une étroite ſocieté, en ſe promettant réciproquement de s'entraider; & leur ambition fut ſi aveugle & ſi demeſurée, qu'ils n'entreprirent pas moins que de partager entre eux la France & l'Italie. Comme Gui avoit un parti conſiderable en France, & qu'il s'eſtoit mis dans l'eſprit, que s'il ſe haſtoit de le fortifier par ſa preſence, il emporteroit ſans difficulté la Couronne de ce Royaume, il abandonna l'Italie à Berenger, & paſſa les Alpes avec une aſſez bonne armée. Mais ayant appris auſſitoſt aprés que les François ſe moquant de ſa vanité, avoient mis ſur le Trône Eudes

Comte de Paris, il retourna promptement ſur ſes pas, réſolu de tourner ſes armes contre Berenger, & le chaſſer de l'Italie. En effet, s'eſtant fait proclamer Roy par ſon parti, fortifié de la faveur du Pape & des Romains, il marche contre ſon rival, qui s'eſtoit fait couronner à Pavie; le défait en deux grands combats, auprés de Plaiſance & de Breſſe; le contraint de prendre la fuite, & de ſe ſauver au-delà des Alpes: aprés quoy eſtant reconnu, ſans contredit, dans toute l'Italie, il va recevoir la Couronne Imperiale à Rome, & aſſocie à l'Empire ſon fils Lambert.

888.

Ann. 889. *Sigon. l. 6.*

Ann. 890. 891. 892.

Sur ces entrefaites Berenger, qui s'eſtoit retiré auprés d'Arnoul Roy d'Allemagne, en obtint du ſecours ſous la conduite de Zuindibaud ſon fils naturel; & ce jeune Prince s'eſtant laiſſé corrompre par argent, Arnoul qui crut qu'il pourroit s'emparer de l'Italie, en faiſant ſemblant d'y vouloir rétablir Berenger, y deſcendit luy-meſme

Luitprand. Otto Friſing. Sigon.

Ann. 893.

893. avec une puiſſante armée, & prit toute la Lombardie juſqu'à Plaiſance. Mais la guerre que Raoul Roy de Bourgogne luy fit au meſme temps en Allemagne, l'ayant

Ann. 894. obligé de repaſſer promptement les Alpes, il fut contraint de differer ſon entrepriſe, juſqu'à ce qu'aprés avoir tout pacifié dans ſon Royaume, il ſe vit en eſtat, à deux ans

Ann. 896. delà, de retourner en Italie, plus fort que jamais, au ſecours de Berenger contre Lambert fils de Gui décedé quelque temps auparavant. Et comme il vit que ce fantoſme d'Empereur n'ayant nulles forces capables de luy réſiſter, tout plioit ſous l'effort de ſes armes, il ſe moqua du pauvre Berenger; de ſon protecteur il ſe fit ſon concurrent à l'Empire & ſon ennemi, & marcha droit à Rome, où tout eſtoit en trouble & en tumulte, par l'ambition du Schiſmatique Sergius. La laſcheté des Romains fut ſi grande en cette occaſion, qu'épouvantez d'un grand cry que les Allemans

Luitpr. l. 1. c. 7. 8. Rheg. Chron. Sigon. l. 6. Cuſpin. in Arnulph.

firent, en voyant un liévre qui fuyoit vers la Ville, ils en abandonnerent les murailles, de-ſorte qu'il la prit au meſme inſtant par eſcalade; & aprés y avoir fait mille horribles deſordres, & une cruelle boucherie des habitans, ſous prétexte de punir les factieux, il ſe fit couronner Empereur par le Pape Formoſus. Mais ſon ambition & ſa perfidie luy furent funeſtes; car s'eſtant rendu odieux & inſupportable aux Italiens pour ſon naturel feroce & cruel, on trouva moyen de l'empoiſonner par un breuvage qui le rendit d'abord ſtupide, & puis luy ayant conſumé peu à peu les entrailles, le fit enfin perir, rongé de vermine, trois ans aprés, en Allemagne. 896. Ann. 899.

Cependant Lambert eſtant delivré d'un ſi redoutable ennemi, & ſe trouvant beaucoup plus fort que Berenger, rentra dans Rome, où le Pape Eſtienne VII. ſucceſſeur de Formoſus, luy mit en cérémonie ſur la teſte la Couronne Imperiale, Sigon. l. 6.

899. laquelle ne put pas le garantir du dernier malheur qui luy arriva peu de jours aprés à la chaſſe, où il fut traiſtreuſement aſſaſſiné par le fils du Gouverneur de Milan, pour venger par ce parricide la mort de ſon pere, que ce Prince avoit fait décapiter. Ainſi, Berenger n'ayant plus de concurrent en Italie, en fut ſeul paiſible poſſeſſeur. Il s'y maintint meſme d'abord avec beaucoup de gloire, ayant contraint, par ſa bonne conduite, Loûïs Roy de Provence, que les partiſans de Gui & de Lambert avoient fait venir contre luy en Italie, de luy demander honteuſement la paix, & de ſe retirer en ſon Royaume, aprés avoir promis, avec ſerment, de ne plus rien entreprendre à ſon préjudice. Mais comme il eſtoit fatal à ce pauvre Berenger de n'eſtre pas long-temps heureux, Albert Marquis de Toſcane, le plus puiſſant des Seigneurs Italiens, envieux de ſa gloire, fit revenir Loûïs, qui, avec les forces de ce Marquis, qu'il

Ann. 900.

Marian. Scot. Luitprand. Rhegin. Gothof. Viterb. J. Vill. l. 3. c. 4.

joignit aux ſiennes, le vainquit en bataille, l'obligea de ſe ſauver une ſeconde fois en Allemagne, & s'alla faire enſuite couronner à Rome. Il ne joüit pas toutefois long-temps du fruit de ſa mauvaiſe foy & de ſa perfidie envers Berenger. Car ce meſme Marquis Albert, auquel il devoit tout l'heureux ſuccés qu'il avoit eû en Italie, s'eſtant imaginé, ſur quelque indice aſſez leger, que ce Prince, qui en effet avoit fait connoiſtre qu'il le trouvoit trop puiſſant & trop magnifique, avoit envie de le détruire, ſe haſta de le prévenir. Pour cét effet, ayant rappellé fort ſecretement Berenger, avec lequel il ſe raccommoda, il l'introduiſit de nuit dans Verone, où cét Empereur dépouïllé par Loûïs, le ſurprit, & luy fit crever les yeux.

Ann. 901.

Sigon. l. 6.

Rhegin. Gotf. Viterb. Otto Friſing.

Ann. 904.

Aprés cela, comme ſi la fortune qui l'avoit ſi ſouvent maltraité, luy euſt bien voulu accorder une aſſez longue treve, il regna fort paiſiblement dans l'Italie dix-ſept ou dix-

Ann. 915. *Sigon. l. 6.* huit ans, & fut meſme couronné Empereur à Rome par le Pape Jean X. en récompenſe du ſecours qu'il luy avoit donné contre les Saraſins. Mais il fallut enfin qu'il accompliſt ſa malheureuſe deſtinée. Car les plus Grands de ſa Cour qui avoient conſpiré contre luy, & dont le Chef eſtoit ſon propre gendre Albert Marquis d'Ivrée, voyant que leur trame eſtoit découverte, offrirent le Royaume d'Italie à Raoul Roy de Bourgogne, qui ne cherchant qu'à ſatisfaire ſon ambition, ne manqua pas de deſcendre en Lombardie, où les conjurez ſe joignirent avec toutes leurs forces à ſon armée, & le proclamerent Roy dans Pavie. Aprés quoy il donna bataille à Berenger, qui la perdit, & ſe ſauva dans Verone, où ce malheureux Prince fut traiſtreuſement aſſaſſiné par un de ceux auſquels il ſe fioit le plus.

Luitprand. l. 2. c. 16. Flodoard. Sigon.

Ann. 922. *Luitprand. Flodoard. Chron.*

Ann. 924.

Raoul ne fut gueres plus heureux que ſes Prédeceſſeurs; car les Seigneurs Lombards, qui en ce

temps-là faiſoient & détruiſoient leurs Rois ſelon leurs differentes paſſions, n'eſtant pas ſatisfaits de ſon gouvernement, ſur tout depuis qu'il s'eſtoit retiré dans ſon Royaume de Bourgogne, & avoit laiſſé l'Italie en proye aux Hongrois, que Berenger avoit peu auparavant appellez à ſon ſecours, ſe révolterent, & du conſentement du Pape Jean X. offrirent la Couronne à Hugues Comte d'Arles, ou de Provence. Ce Prince, qui eſtoit fils du Comte Thibaud, & de Berte fille de Lothaire Roy de Lorraine, & de Valdrade ſa Maiſtreſſe, avoit gouverné les Eſtats du Roy Loüis fils de Bozon depuis ſa funeſte aventure; & aprés ſa mort s'en eſtoit rendu maiſtre, ſous le nom de Comte ou de Gouverneur, qu'il changea bientoſt en celuy de Roy. Comme il avoit beaucoup de cœur, & encore plus d'ambition, il ne manqua pas d'accepter cette offre, & de ſe rendre, avec une puiſſante armée navale, à Piſe, où il fut receû &

924.

Luitprand. Flodoard. Supplem. Rhegin. Sigon. l. 6.

Bouche, Hiſt. de Prov. t. 1. l. 6.

Sigon. l. 6.

Ann. 926. proclamé Roy, avec de grands applaudiſſemens des Italiens, qui le menerent comme en triomphe à Pavie, & de la à Milan, pour y recevoir la Couronne.

Ce nouveau Roy, qui eſtoit extrémement adroit, & avoit beaucoup de courage & d'experience, ſe maintint environ vingt ans en poſſeſſion du Royaume d'Italie. Mais auſſi d'autre part, comme il eſtoit extrémement avare & trop ſevere, qu'il ſacrifioit toutes choſes à ſon ambition, & qu'il donnoit aux Provençaux les Charges & les Dignitez qu'il oſtoit aux Italiens; il ſe rendit ſi odieux à ces Peuples, que ſon regne ne fut qu'une ſuite perpetuelle de troubles, de ſeditions, de guerres, & de conſpirations contre ſa perſonne. Ce qui luy attira le plus la haine, le mépris & l'indignation de ſes ſujets, fut le honteux mariage qu'il fit avec cette fameuſe débauchée Marozia, la plus méchante femme de ſon temps, laquelle, aprés avoir eſté

Sigon. Onuphr.

Luitprand. l. 6. Sigon.

concubine de l'infame Sergius, qui uſurpa trois fois le Siége Pontifical, eſtoit devenuë maiſtreſſe du Chaſteau de Rome, qu'elle avoit cû d'Albert Marquis d'Hetrurie, qui s'eſtoit emparé de cette place, & auquel Théodora, femme de qualité de Rome, & mere de Marozia, s'eſtoit proſtituée, comme fit auſſi ſa fille, plus débordée encore que ſa mere. Aprés la mort d'Albert, cette abominable Marozia obligea Gui Marquis d'Hetrurie, fils du défunt, de l'épouſer, pour eſtre maiſtre de cette forteresſe qui dominoit Rome, & luy fit meſme encore aſſaſſiner le Pape Jean X. pour avoir enfin dans Rome le pouvoir abſolu, qu'ils uſurperent tyranniquement par un ſi exécrable parricide. 926. *Ann.* 928.

Et comme bientoſt aprés un ſi grand crime, la Juſtice divine eût puni d'une mort précipitée ce malheureux Marquis, cette mégere, qui tyranniſoit horriblement l'Egliſe Romaine, en faiſant, & en

928. détruiſant les Papes ſelon ſon caprice, & ne ſongeoit cependant qu'à trouver les voyes de ſe maintenir dans ſa violente uſurpation, offrit à Hugues la Principauté de Rome, pourveû qu'il vouluſt l'épouſer, quoy-qu'il fuſt frere uterin de feu ſon mari, fils de la Princeſſe Berte mere de Hugues, laquelle avoit épouſé en ſecondes nopces le Marquis Albert. Mais ni cette conſidération, ni la honte d'une ſi déteſtable alliance, ne furent pas capables d'arreſter le cours de ſon ambition, qui le fit aller promptement à Rome, où il accomplit cét infame mariage. Il luy fut néanmoins auſſi funeſte qu'il l'avoit crû avantageux. Car le jeune Comte Alberic, que Marozia avoit eû de ſon inceſte avec Albert, ne pouvant ſouffrir que Hugues euſt oſé luy donner un ſoufflet, pour avoir répandu ſur luy, par mégarde, l'eau d'une éguierre, lors qu'il luy donnoit à laver par l'ordre de ſa mere, ſouleva contre luy le peuple

Ann. 930.

Romain, en l'exhortant à reprendre ſa liberté; & il le fit avec tant d'ardeur & de promptitude, que Hugues ſe voyant ſur le point d'eſtre forcé dans le Chaſteau, où il n'avoit pas eû le loiſir de mettre des troupes, fut contraint de ſe ſauver per les feneſtres, du coſté de la campagne. Aprés quoy les Romains créérent Alberic Conſul, & firent des Tribuns du Peuple, en ſe remettant ainſi ſur le pied de leur ancienne liberté. 930. *Ann.* 931. *Sigon. ibid.*

D'autre part Hugues, qui s'eſtoit retiré en Lombardie, eſtant tombé dans le mépris & dans la haine des Peuples, tant pour cette indigne entrepriſe, qui avoit ſi mal réüſſi, que pour ſon gouvernement tyrannique, n'eût plus de repos durant tout le reſte de ſon regne, tant il ſe fit de conſpirations contre luy, & tant on luy ſuſcita d'ennemis qui luy firent la guerre, pour luy enlever la Couronne. Et quoy-que par ſon adreſſe, & par ſon courage, il ſe tiraſt preſque toûjours d'affaire;

931. enfin laſſé d'une vie ſi tumultueuſe, & voyant que preſque tous les Italiens l'abandonnoient, il ſe retira en Provence, où quelques-uns diſent qu'il ſe fit Moine, ayant laiſſé le Royaume d'Italie à ſon fils Lothaire, qu'il avoit déja fait couronner quinze ans auparavant. Mais ce jeune Prince n'eût qu'un vain nom de Roy, que les Seigneurs Italiens luy laiſſerent par miſericorde, pour ſon extréme bonté, de laquelle ils n'apprehendoient rien. Toute l'autorité & tout le pouvoir eſtoit au jeune Berenger fils d'Albert Marquis d'Ivrée, & de Gilette fille du vieux Berenger. Car les Italiens l'ayant rappellé d'Allemagne, où il s'eſtoit retiré auprés d'Othon Roy de Germanie, aprés avoir conſpiré inutilement contre Hugues, ils luy défererent le Gouvernement du Royaume: mais il gouverna ſi abſolument, & avec tant de mépris de Lothaire, que ce pauvre Prince, qui avoit beaucoup de bonté, & tres-peu d'eſprit, en tomba en

Bouche loc. cit.

Ann. 932.

Flodoard. Lamb. Schaph. J. Villan. l. 3.

Sigon. l. 6.

fréneſie, & mourut peu de temps aprés.

Ainſi le jeune Berenger fut proclamé Roy dans Verone avec ſon fils Albert, qu'il voulut avoir pour collegue ; & parce que la Reine Adelaïs veuve de Lothaire, & fille de Raoul Roy de Bourgogne, avec lequel Hugues s'eſtoit accommodé, tenoit la ville de Pavie, qui eſtoit le Siége des Rois d'Italie, il voulut luy faire épouſer Albert, afin de s'aſſeûrer par là de tout le reſte du Royaume. Mais cette Princeſſe ayant en horreur ces ennemis mortels de ſon beaupere & de feu ſon mari, n'y voulut jamais conſentir. C'eſt pourquoy Berenger, qui avoit une bonne armée, alla mettre le ſiége devant Pavie, la prit de vive force, ſe ſaiſit de la Reine, & l'envoya priſonniere dans le Chaſteau de la Garde, d'où s'eſtant ſauvée par l'adreſſe de ſon Chapelain, aprés avoir beaucoup ſouffert dans les bois, où elle fut contrainte de ſe tenir cachée durant quelques

A. 94 950.

950. jours, elle trouva enfin moyen de ſe retirer dans une fortereſſe de ſon oncle Atho, qui entreprit généreuſement de la proteger, & de la défendre juſques à la mort contre toute la puiſſance de Berenger. Cependant comme elle ſe vit tres-étroitement aſſiégée par ce Prince, elle envoya ſecretement implorer la protection d'Othon I. Roy d'Allemagne, qui fut ſans contredit le plus grand, le plus célebre, le plus victorieux, & le plus puiſſant Prince de ſon ſiecle, & dont il faut que je montre icy briévement l'origine & les progrés, juſques à ſon avenement à l'Empire.

Rhegin. Supp. Flodoard. Sigon.

Loüis, qui avoit ſuccedé au Roy Arnoul ſon pere, fils naturel de Carloman, en ſes deux Royaumes de Germanie & de Lorraine, eſtant mort, aprés onze ans de regne, ſans enfans, les Seigneurs Allemans, qui virent qu'il n'y avoit plus dans la Germanie de Prince iſſu du Sang de Charlemagne pour recueïllir cette grande ſucceſſion, la tranſporterent

911.

Otto Friſing. l. 6. c. 16. Lamb. Schaf. Marian. Scot.

terent au plus puiſſant d'entre eux, qui eſtoit Othon Duc de Saxe, auquel ils défererent la Couronne. Ce Duc, qui avoit l'ame grande, fit bien voir en cette rencontre, qu'il méritoit encore plus que tout ce qu'on luy preſentoit: car ne ſe croyant pas, pour ſon âge déja fort avancé, en eſtat de pouvoir agir avec aſſez de force contre les Hongrois qui s'eſtoient jettez dans l'Allemagne avec une armée formidable, il ſupplia les Princes & les Prélats de choiſir plûtoſt Conrad Duc de Franconie, qu'il jugeoit plus propre que luy, quoy-que ce Duc en ſon particulier ne fuſt nullement ſon ami. Ainſi Conrad fut éleû, & couronné Roy; & aprés avoir regné ſept ans avec beaucoup de ſageſſe & de bonheur, il rendit bien la pareille à ſon bienfaiteur: car eſtant au lit de la mort, il pria ſon frere, & les autres Grands de ſon Royaume, de porter la Couronne qu'il leur mit entre les mains, à Henri Duc de Saxe, fils d'O-

950. *Luitprand. l. 2. Vrſpergenſ. Sigebert.*

919.

950. thon, quoy-que ce jeune Duc fort irrité du refus que ſon pere avoit fait à ſon préjudice, ſe fuſt mis à la teſte des mécontens qui s'eſtoient ſoulevez contre Conrad. Grand exemple de généroſité dans ces deux Princes Conrad & Othon, qui reſpecterent, meſme dans leurs ennemis, le vray mérite, juſqu'au point de le préferer à leur propre agrandiſſement, & à celuy de leur maiſon, contre l'ordinaire de la pluſpart des hommes, qui ſont preſque toûjours tout preſts de ſacrifier toutes choſes à un intereſt auſſi délicat & auſſi engageant que celuy-cy.

Henri de Saxe, qui fut ſurnommé l'Oiſeleur, pour le plaiſir qu'il prenoit à la chaſſe de l'oiſeau quand ſes affaires le luy permettoient, eſtant donc éleû de la ſorte, & couronné du commun conſentement des Princes, fit voir par ſa conduite que Conrad ne s'eſtoit nullement trompé dans le choix qu'il avoit fait de ſa perſonne. Auſſi gou-

verna-t-il ſon Royaume durant dix-ſept ans avec tant d'équité, de ſageſſe & de bonheur, & remporta de ſi belles victoires ſur les Hongrois, qui eſtoient le fleau de Dieu en ce temps-là, & dont il delivra l'Allemagne, qu'on peut dire fort veritablement qu'il a eſté l'un des plus grands & des plus heureux Rois de Germanie. Car pour le nom d'Auguſte & d'Empereur, que les Ecrivains Allemans luy ont donné auſſi-bien qu'à ſes deux prédeceſſeurs Conrad & Loûïs, c'eſt une pure illuſion, puis qu'il eſt certain que ces Princes ne poſſederent jamais rien dans l'Italie, où l'Empire eſtoit alors réduit, & où Henri, un peu avant que de mourir, avoit réſolu de porter la guerre, pour la delivrer des Tyrans qui l'opprimoient, & pour s'y faire couronner Empereur. Cette gloire eſtoit réſervée à Othon l'aiſné de ſes fils, celuy qui par les grandes choſes qu'il a heureuſement exécutées & en paix & en guerre, a mérité

950.
936.

950. le premier, aprés Charlemagne, le glorieux ſurnom de Grand, que pas un de tous les autres ſucceſſeurs de ce grand Charles à l'Empire n'a eû le bonheur de porter.

Ann. 951. Il y avoit déja quinze ans que ce Prince regnoit avec beaucoup de gloire en Allemagne, où il joüiſſoit, dans une profonde paix, du fruit de ſes victoires, aprés avoir dompté les Sclavons & les Peuples de Boheme, réduit les rebelles, pacifié toute la Germanie, & reconquis tout le Royaume de Lorraine, lors qu'il receût l'Envoyé de la Reine Adelaïs, qui le conjuroit d'accourir à ſon ſecours contre le Tyran Berenger. Othon, qui vit bien les ſuites avantageuſes que cette entrepriſe pouvoit avoir pour ſa gloire & pour ſon intereſt, ne manqua pas d'embraſſer promptement une occaſion ſi favorable, & de deſcendre en Lombardie avec une puiſſante armée, au bruit de laquelle Berenger, qui n'avoit pas de quoy luy répondre, leve le ſiége, ſe re-

Hermann. Luitprand. Flodoard. Rhegin. Otto Friſing. Sigon. Cuſpin.

tire, & distribuë ses troupes dans les places fortes, pour les mettre en estat de se défendre. Ainsi Othon ayant eû le bonheur de delivrer d'abord la Reine sans tirer l'épée, l'épousa en secondes nopces, ainsi qu'ils en estoient convenus; & aprés avoir pris Pavie, où il fit entrer en triomphe sa nouvelle épouse, comme Reine d'Italie, il la conduisit encore luy-mesme en Allemagne, où elle fut receûë par tout, avec toute sorte de magnificence, comme Reine de Germanie.

951.

Ann. 952.

Cependant Berenger voyant qu'il luy seroit impossible de résister à Conrad Duc ou Gouverneur de Lorraine, qu'Othon, qui luy avoit donné une de ses filles en mariage, avoit laissé en Italie avec l'armée pour y achever cette guerre, prit le parti de se soumettre, & d'implorer la clemence du vainqueur. C'est pourquoy, suivant le Conseil de Conrad, il alla luy-mesme avec son fils Albert en Allemagne, où aprés que le Roy, auquel il pro-

Ann. 953.

953. mit une éternelle obéïſſance, l'eût receû tres-humainement en particulier, il proteſta publiquement dans la Diéte d'Auſbourg, qu'il eſtoit tout preſt de ſubir toutes les loix qu'il plairoit à Sa Majeſté de luy preſcrire. La modération d'Othon fut un peu trop grande en cette rencontre: car pouvant delivrer deſlors l'Italie de ce Tyran, en luy donnant quelque Province en Allemagne, il luy rendit tout ſon Royaume, à la réſerve du Duché de Frioul & de la Principauté de Verone, qu'il retint pour ſon frere Henri, auquel il avoit depuis peu donné le Duché de Baviere. Et certes il parut bientoſt aprés qu'il eſt aſſez dangereux de rétablir avec tant d'avantage un ennemi qu'on a puni, & qui ne manque gueres, auſſitoſt que l'occaſion s'en preſente, d'eſtre tenté de ſe venger de ſon vainqueur, en oubliant le bien qu'on luy a fait, pour ne ſe ſouvenir que du mal qu'il en a receû.

Un peu aprés ce rétabliſſement, il ſe fit contre Othon une furieuſe conſpiration de ſes plus proches, qui prirent les armes contre luy, & appellerent à leur ſecours les Sclavons & les Hongrois, qui ſe jetterent avec de prodigieuſes armées dans l'Allemagne. Ces guerres civiles & étrangeres donnerent prés de douze ans un tres-penible, mais auſſi un tres-glorieux exercice à ce grand Prince, qui fut toûjours par tout victorieux, & aquit par là plus de gloire & d'autorité que jamais. Et cependant Berenger, qui croyoir n'avoir plus rien à craindre du coſté d'Othon, qu'il voyoit attaqué par de ſi puiſſans ennemis, exerça durant tout ce temps-là une ſi cruelle tyrannie dans l'Italie, par toute ſorte d'injuſtices & de violences; que les Peuples & les Seigneurs, le Pape meſme, & les Romains, à qui ce Tyran faiſoit une cruelle guerre, ne pouvant plus ſouffrir une oppreſſion ſi inſupportable, envoyerent

Ann. 954.

Ann. 955.

955. prier Othon d'avoir compaſſion de l'Italie, de la tirer de cette miſerable ſervitude, & d'en accepter la Couronne. Quoy-que ce grand Prince euſt encore alors quelques ennemis à combatre, il ne voulut pas néanmoins manquer une ſeconde fois à la fortune qui luy offroit l'Empire. Il envoya donc ſur le champ ſon fils aiſné Litulphe en Italie, où aprés avoir vaincu en bataille Berenger, & réduit la pluſpart de ſes Places, la mort l'empeſcha d'achever ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé. Cela donna lieu au Tyran de reprendre de nouvelles forces, & de continuer ſes injuſtices & ſes violences; mais il en fut enfin puni.

Ann. 957.

Ann. 961. Car auſſitoſt qu'Othon eût achevé de vaincre glorieuſement tout ce qui s'eſtoit armé contre luy en Allemagne, il mena ſon armée victorieuſe au-delà des Alpes, où il fut receû par tout, & meſme dans Pavie, avec de grandes acclamationsdes Peuples, qui avoient ſou-

haité paſſionnément ſa venuë. En meſme temps les Prélats, les Seigneurs, & les Députez des villes de Lombardie s'eſtant aſſemblez à Milan, on y déclara les Tyrans Berenger & ſon fils Albert décheûs de tout le droit qu'ils pourroient prétendre au Royaume qui fut tranſporté à Othon, lequel receût des mains de l'Archeveſque Valbert à Milan la Couronne de fer, ſelon la couſtume, avec le titre de Roy d'Italie. Aprés quoy, comme il eût célebré la feſte de Noël à Pavie, il ſe mit à la teſte de ſon armée accompagné de tous ces Prélats, & de ces Seigneurs, & marcha droit à Rome, où il entra comme en triomphe aux cris du peuple & du Senat, qui le proclamerent Auguſte. Il fut en ſuite couronné par le Pape, auquel il promit de maintenir les droits du Saint Siége, & de luy rendre tout ce que l'Egliſe Romaine tenoit des Empereurs François, & que les Tyrans luy avoient ravi; & il receût auſſi réciproquement

961.

Ann. 962.

Luitpr. Diplom. Otton. ap. Baron. hoc ann. Et diebus vitæ ſuæ nunquam ab eo ſe defecturum promiſit. *Rhegin. Chron.*

962. la promeſſe que luy fit ce Pontife, de luy garder toûjours une inviolable fidelité. Ainſi l'Empire eſtant paſſé des François aux Italiens, qui l'uſurperent ſur les ſucceſſeurs de Charlemagne, auſquels il appartenoit comme un membre de la Monarchie Françoiſe, fut tranſporté aux Allemans en la perſonne d'Othon, duquel on peut dire qu'il l'eût & par le droit de ſa conqueſte, & par l'élection libre des peuples opprimez, qui ne pouvoient trouver alors d'autre Protecteur que luy, pour les delivrer de la tyrannie de Berenger. Mais il s'en fallut bien que cette nouvelle tranſlation d'Empire fuſt auſſi avantageuſe à Rome & à l'Egliſe, que le fut la premiere, qui ſe fit en faveur de Charlemagne. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je faſſe voir, en montrant quelle fut la cauſe des troubles & des révolutions qui ſuivirent l'établiſſement de ce nouvel Empire au deſavantage des Papes.

L'Egliſe Romaine, en ce malheureux Siecle dixiéme, qu'on peut appeller celuy de ſa plus cruelle perſécution, avoit long-temps gémi ſous la tyrannie des Marquis d'Etrurie, & des plus infames perſonnes du monde, qui luy donnoient ſouvent pour Chefs des ſcelerats & des miſerables intrus, par des voyes ſi honteuſes & ſi déteſtables, que le Cardinal Baronius n'a point fait de difficulté de dire qu'on ne les peut mettre au nombre des vrais Papes, quoy-qu'on les reconnuſt pour tels. Celuy qui occupoit, ou plûtoſt qui uſurpoit alors le Saint Siege, eſtoit un de ces malheureux Intrus, à ſçavoir Octavien, qui aprés la mort du Marquis Alberic ſon pere, fils de l'infame Marozia, lequel s'eſtoit rendu maiſtre de Rome, luy avoit ſuccedé dans ſa tyrannie; & l'année ſuivante le Pape Agapit eſtant décedé, il ajouſta, comme il avoit la force en main, une ſeconde tyrannie à la premiere, envahiſſant, d'autorité ſuprême, le

962.

Quis enim à ſcortis hujuſmodi intruſos ſine lege legitimos dicere poſſet Romanos Pontifices? &c. *Adann.* 92. *n.* 8. 931. *n.* 1. 933. *n.* 1. 936 *n.* 4. *Flodoard.* *Luitprand. l.* 6.

Et ipſe tyranni hæres tyrannus duplex efficitur, dum etiam in Eccleſiâ ambiens Principatum, ſummum Pontificatum uſurpat. *Bar.* 955. *n.* 2

954.

962. Pontificat, quoy-qu'il n'euſt pas encore dix-huit ans. On dit que ce fut le premier des Papes qui changea de nom, ayant pris celuy de Jean XII. mais il ne changea pas pour cela de vie, eſtant certain qu'il n'y en eût jamais qui deshonoraſt plus que luy le Pontificat par toutes ſortes de vices & de débauches, qu'il continua juſques à ſa mort, qui fut auſſi funeſte & malheureuſe, que ſa vie avoit eſté honteuſe & déteſtable.

Abortivum illum tunc parturiit Romæ tyrannis vi pollens, armis omnia miſcens, ut nullo pacto dicendus tunc fuerit legitimus Pontifex. *Bar. 955. n. 3.*

955.

Or ce Pape, qui ſur le point de ſe voir opprimé par les Tyrans, avoit appellé Othon à ſon ſecours, ne l'eût pas ſi-toſt couronné Empereur, ſelon ſa promeſſe, qu'il eût autant de peur de luy qu'il en avoit eû de Berenger. Il crut qu'un ſi grand Prince, qui apparemment ne ſe contenteroit pas d'un ſimple titre d'Empereur des Romains ſans en avoir l'effet, voudroit eſtre maiſtre dans Rome, & y avoir l'autorité & la puiſſance ſouveraine, ainſi que l'avoient eûë autrefois les

Empereurs Grecs, & les François. *Ann.* C'eſt pourquoy, dés qu'il vit Othon 963. hors de Rome engagé au ſiége de quelques Places fortes qui reſtoient encore à Berenger, il traita ſecretement avec Albert, qui alloit par tout, & meſme à tout ce qu'il y avoit encore de Saraſins en Italie, mendier du ſecours, & luy promit de joindre à ſes forces celles de ſon parti, pour repouſſer Othon au-delà des Alpes dans l'Allemagne. Ce Prince, qui eût avis de cette négotiation, ſe contenta d'abord de ſe plaindre, par ſes Ambaſſadeurs, aſſez doucement au Pape, d'une ſi ſoudaine infraction de leur Traité, & cependant ne voulut pas interrompre ſon entrepriſe. Mais comme il apprit que tandis qu'on l'amuſoit par de belles paroles, Albert avoit eſté receû dans Rome: alors laiſſant une partie de ſon armée au ſiége de Montfeltre dans l'Ombrie, où Berenger, qui croyoit cette Place imprenable, s'eſtoit retiré, il accourut à Rome avec tant

Rhegin. Luitprand. Sigon.

963. de promptitude, que le Pape & Albert en eſtant ſurpris, & voyant que la pluſpart des Romaius ſe déclaroient hautement pour luy, s'enfuirent au-delà du Tibre, & ſe ſauverent à Oſtia avec ce qu'ils avoient de troupes. Ainſi Othon fut de nouveau receû dans Rome, avec de grandes acclamations du Peuple, du Senat, & du Clergé, qui luy renouvellerent le ſerment de fidélité; & de plus, s'obligerent, par une promeſſe ſolennelle, avec jurement, à ne créer, ni conſacrer jamais de Pape, que du conſentement, & meſme que ſelon le choix & la volonté de l'Empereur, & de ſon fils le jeune Othon, qu'il avoit déja fait couronner Roy de Germanie.

Hæc addentes, & firmiter jurantes, nunquam ſe Papam electuros, aut ordinaturos, præter conſenſum atque electionem D. Imperatoris, ipſiuſque filii Regis Ottonis. *Luitprand.l.6.*

Or comme il y avoit un tres-grand nombre de Prélats Italiens & Allemans à la ſuite de l'Empereur, ceux-cy, avec les Cardinaux, le Senat, & le Peuple Romain, luy remontrerent, que pour remédier à tous les deſordres, & à tant

de maux que ſouffroit l'Egliſe Ro- 963.
maine, depuis qu'elle avoit eſté miſerablement opprimée par les Tyrans, & par les Intrus qu'on avoit mis ſi ſouvent par force & ſacrilegement ſur le Troſne de Saint Pierre, il eſtoit neceſſaire qu'on tint un Concile, ce qui ne s'eſtoit pas fait depuis tres-long temps. Sur quoy Othon, pour ſatisfaire à leur deſir, & à leur ardente priere, convoqua pour le troiſiéme jour d'aprés, qui fut le ſixiéme de Novembre, l'Aſſemblée générale des Cardinaux, des Eveſques, & du Clergé, des Seigneurs Romains, & des Grands de ſa Cour, dans la Baſilique de Saint Pierre. Outre tous les Cardinaux de la Sainte Egliſe, qui ne ſe trouverent en ce temps-là qu'au nombre de quatorze, il y eût en cette Aſſemblée, avec le Patriarche d'Aquilée, trois Archeveſques, à ſçavoir ceux de Ravenne, de Milan, & de Tréves, quarante Eveſques, environ trente des plus conſidérables du Clergé; & les Barons, *Rhegin. Luitprand. l. 6.*

963. les Magiſtrats de Rome, les Seigneurs de la Cour Imperiale, les principaux Officiers de l'armée, & tout ce qui put y entrer de Peuple, y aſſiſterent.

D'abord, comme l'Empereur eût demandé pourquoy le Pape ne paroiſſoit pas dans une ſi auguſte & ſi ſainte Aſſemblée ; il y eût des Cardinaux & des Eveſques, qui s'eſtant levez, répondirent, qu'il ne s'en falloit pas étonner, eſtant auſſi méchant & ſcelerat qu'il l'eſtoit de notorieté publique ; & là-deſſus ils ſe mirent à l'accuſer de mille horribles crimes, & ſur tout d'homicide, d'adultere, de violement, d'inceſte, de profanation, de ſacrilege, de blaſphême, d'impieté, & de toutes ſortes de diſſolutions & de débauches, dont il deshonoroit le Saint Siége, au grand ſcandale de toute l'Egliſe. Cela fut auſſitoſt confirmé par les témoignages d'une infinité de perſonnes, du Peuple & du Clergé, qui aſſeûrerent avec ſerment, & ſur la damnation de leur

ame, que ces crimes eſtoient non ſeulement veritables, mais ſi publics, & ſi connus de tout le monde, que l'on n'en pouvoit nullement douter : ſur quoy on luy écrivit une lettre, dans laquelle on le prioit de venir au Concile, pour ſe purger des crimes dont on l'accuſoit. Et comme il eût répondu en quatre lignes, qu'il excommunioit tous ceux de l'Aſſemblée, au cas qu'on entrepriſt de paſſer outre ; on députa deux Cardinaux dans la ſeconde Séance qui ſe tint le vingt-troiſiéme de Novembre, pour luy porter une autre lettre, où l'on proteſtoit que s'il differoit plus long-temps à venir au Synode, afin de s'y juſtifier de tant d'horribles excés dont il eſtoit accuſé, l'on ne feroit nul eſtat de ſon excommunication, laquelle retomberoit ſur luy. Les Cardinaux ne l'ayant pû trouver, parce qu'il eſtoit à la chaſſe, ſans qu'on leur puſt, ou qu'on leur vouluſt dire où il eſtoit allé, rapporterent leur lettre en la troi- 963.

963. ſiéme Seſſion, où, aprés que l'Empereur eût expoſé briévement comme ce Pape, qui l'avoit appellé à ſon ſecours, non ſeulement avoit receû dans Rome le tyran Albert, en violant, par un horrible parjure, le ſerment qu'il avoit fait ſur l'Autel de Saint Pierre, mais auſſi avoit paru armé de toutes pieces à la teſte de ſes troupes, & à la veûë de l'armée Imperiale, le Tibre entre deux, il demanda ce que l'Aſſemblée jugeoit qu'on deuſt faire. On répondit tout d'une voix, qu'il falloit renverſer du Troſne ce monſtre, qui le profanoit, car c'eſt ainſi qu'il fut qualifié, & y mettre en ſa place un vray Pape, qui édifiaſt autant l'Egliſe par ſes bons exemples, que cét infame Uſurpateur l'avoit ſcandaliſé par une vie abominable, & qu'on choiſiſſoit pour cela Leon Protoſcriniaire, ou Chancelier de la Sainte Egliſe Romaine. Cela fut répeté par trois fois avec de grandes acclamations; & alors l'Empereur y ayant donné

ſon conſentement, Leon fut ſolen- 963.
nellement introniſé, conſacré, & reconnu Pape ſous le nom de Leon VIII.

Voila ce qui ſe fit en ce Concile de Rome ſous Othon le Grand, ſur quoy je trouve qu'il y a des ſentimens bien differens. Car pluſieurs d'entre les modernes, principalement depuis le Cardinal Baronius, qui déclame d'une terrible maniere contre ce Synode & l'élection de Leon, veulent, comme luy, que cette Aſſemblée ne ſoit qu'un Conciliabule, & Leon VIII. qu'un Antipape, parce, diſent-ils, que ce Concile n'a pû eſtre legitimement convoqué ſans l'autorité de Jean XII. qui eſtoit reconnu pour vray Pape par l'Empereur meſme & par ſes Eveſques: outre que quand ce prétendu Concile ſeroit legitime, il n'a pas eû le pouvoir de juger, ni en ſuite de dépoſer Jean XII. quelque méchant, & quelque ſcandaleux qu'il ait pû eſtre; ce qu'ils montrent par le Concile de Sinueſſa, 302.

963. ſous le Pape Marcellin, par celuy
de Rome, ſous le Pape Symma-
501. chus, & par cette grande Aſſem-
blée des Prélats Italiens & Ultra-
montains, tenuë à Rome en pre-
800. ſence de Charlemagne, puis qu'en tous ces Synodes les Eveſques ont toûjours proteſté que le Pape ne peut eſtre jugé que de Dieu ſeul. Mais les autres, qui ſont incomparablement en plus grand nombre, & principalement les Anciens, & ſur tout les contemporains, ſoit qu'ils ayent voulu flater l'Empereur Othon, comme le dit Baronius, ou qu'ils ayent écrit de bonne foy ce qu'ils croyoient, tiennent pour ce Synode, & pour la validité de l'élection du Pape Leon, parce qu'ils ſouſtiennent que Jean XII. ayant eſté manifeſtement intrus, ne fut jamais vray Pape, quoy-qu'on l'ait reconnu pour tel; non plus que ſes prédeceſſeurs intrus comme luy, ne doivent jamais eſtre mis au nombre des vrais Pontifes, ſelon meſme le Cardinal Baronius, quoy-

qu'ils ayent eſté reconnus; & ils ajouſtent, qu'encore qu'on ne puiſſe juger un vray Pape, un Intrus néanmoins, quoy-que toleré & reconnu pour le bien de la paix, peut eſtre jugé, & dépoſé legitimement, pour ſes crimes, par un Concile. C'eſt ainſi qu'on raiſonne de part & d'autre en cette conteſtation. Mais pour moy, qui fuis la diſpute, ainſi que doit faire tout bon Hiſtorien, je ſuivray l'exemple du ſçavant Eveſque de Friſingue, qui, aprés avoir raconté ce que l'on fit en ce Concile, où Jean fut dépoſé, & Leon VIII. éleû en ſa place, dit judicieuſement ces belles paroles : *Que cela fuſt bien ou mal fait, ce n'eſt pas icy le lieu d'en juger; car je me ſuis ſeulement propoſé de raconter les choſes qu'on a faites, & non pas d'en rendre raiſon.* Ainſi me contentant de m'eſtre aquité, comme luy, fort fidellement de ce devoir, je crois que l'on trouvera bon que ſans diſputer ſur la qualité des faits, je pourſuive fort paiſiblement mon Hiſtoire.

963.

Quæ omnia utrùm licitè, aut ſecus acta ſint, dicere præſentis non eſt operis. Res enim geſtas ſcribere, non item rerum geſtarum rationem reddere propoſuimus. *Otto Friſing. l. 6. c. 23.*

963. L'Empereur croyant n'avoir rien à craindre, ni du coſté des Romains qui l'avoient receû avec tant d'applaudiſſemens, ni de celuy de Jean XII. lequel eſtoit trop foible pour rien entreprendre, voulut ſoulager la Ville; & pour cét effet il renvoya dans l'Ombrie ſon armée, ne retenant auprés de ſoy que peu de troupes pour ſa garde. Mais il connoiſſoit mal les Italiens, & ſur tout les Romains, qui n'aimoient point du tout la domination des Allemans, & qui aprés en avoir receû le ſecours qu'ils avoient imploré contre Berenger, ne ſouhaitoient rien tant que de les renvoyer au-plûtoſt au-delà des Alpes, & de ſecoûër le joug qu'ils s'eſtoient eux-meſmes impoſé. Jean XII. qui connoiſſoit parfaitement bien leur humeur, & cette diſpoſition où ils eſtoient, ne manqua pas de les ſolliciter ſous-main par ſes émiſſaires, de prendre une ſi belle occaſion qu'ils avoient, diſoit-il, de ſe défaire aiſément d'Othon leur nou-

veau tyran, puis que, par un coup du Ciel, agiſſant pour leur liberté, il s'eſtoit comme livré luy-meſme entre leurs mains avec cette poignée de gens qui ne pourroient leur réſiſter, ſur tout quand ils ſeroient ſurpris. Et pour rendre ſes remontrances & ſes ſollicitations plus fortes, il leur promit qu'auſſitoſt qu'il ſeroit rentré dans Rome, il leur diſtribuëroit tout le grand treſor de Saint Pierre qu'il avoit eû ſoin d'emporter avec ſoy dans ſa retraite, pour ne pas l'abandonner à l'avarice des Barbares. 963.

Il n'en fallut pas davantage pour perſuader ceux qui avoient le plus de pouvoir & d'autorité ſur le peuple. La haine & l'eſperance, deux fortes paſſions, auſquelles on ſe laiſſe facilement entraiſner, obtinrent d'eux tout ce qu'on vouloit. Ainſi, aprés avoir concerté fort ſecretement cette entrepriſe, on prit ſoudainement les armes par toute la Ville au jour aſſigné, qui fut le ſecond de Janvier, & l'on marcha, *Rhegin. Ann.* 964.

964. comme en bataille, vers le Pont du Chaſteau, pour ſurprendre, & pour opprimer Othon dans ſon quartier, qui eſtoit au-delà du Tibre. Mais ce brave Prince, que le bruit meſme de ce grand tumulte avertit aſſez d'une ſi générale conſpiration, s'eſtant mis promptement à la teſte de ſes Allemans, tous vieux ſoldats accouſtumez à vaincre ſous un ſi grand Chef, en mépriſant le peril & la mort, s'avance vers le Tibre, ſe ſaiſit de l'entrée du Pont, arreſte tout court les Romains, qui en occupoient déja la moitié : il les combat, il les repouſſe, & aprés une légere réſiſtance de cette laſche Bourgeoiſie, qui ne put ſeulement ſouſtenir les regards de ces fiers & intrépides Allemans, dont les cris & les coups eſtoient également épouvantables, tout plie, tout laſche le pied, & ſe met en fuite, avec tant de deſordre & de confuſion, que ſe précipitant, & tombant les uns ſur les autres, ils s'expoſoient eux-meſmes à la ſanglante boucherie

boucheries qu'on en fit, juſqu'à ce qu'Othon, qui en eût compaſſion, arreſta la fureur du ſoldat. Le Pape Leon de ſon coſté le conjura d'uſer humainement de ſa victoire, & ce fut par ſon entremiſe qu'il leur octroya dés le lendemain le pardon & la paix qu'ils demandoient ; mais ce fut à condition qu'ils preſteroient de nouveau le ſerment, & donneroient cent oſtages des plus conſidérables de la Ville pour aſſeûrance de leur fidelité. Ce qui augmenta la gloire & la joye d'Othon, fut que peu de jours aprés il receût la nouvelle de la priſe de Montfeltre, où Berenger, qui y eſtoit aſſiégé fort étroitement, fut enfin contraint de ſe rendre à diſcrétion. Il fut envoyé priſonnier en Allemagne, où il acheva, dans une aſſez douce captivité, le reſte de ſes jours. Il ne ſurveſquit à ſa priſe qu'environ deux ans, & mourut à Bamberg, où l'Empereur toûjours généreux luy fit rendre les derniers honneurs, avec toute la

964.

Contin. Rhegin.

964. pompe & la magnificence qu'on fait éclater dans les funérailles des plus grands Princes. La Reine Villa ſa femme & ſa compagne inſéparable en l'une & en l'autre fortune, & en paix & en guerre, ſe réſolut de l'accompagner à la mort autant qu'il luy ſeroit permis. Elle ne luy eût donc pas plûtoſt fermé les yeux, qu'avant meſme qu'il fuſt inhumé, elle voulut mourir au monde, & s'enſevelir elle-meſme, en quelque maniere, en prenant le voile ſacré de Religieuſe.

Aprés la priſe de Montfeltre, on réduiſit facilement les autres Villes qui tenoient encore pour Berenger, & il ne reſtoit preſque plus que Camerino, tres-forte Place, où Albert, qui n'avoit plus d'autre reſſource, s'eſtoit retiré, bien réſolu de la défendre juſques à la derniere extrémité. L'Empereur auſſi réſolut de l'y forcer, pour achever la guerre par ſa priſe; & comme il eſtoit ſur le point de partir, pour aller joindre ſon armée dans l'Om-

brie, croyant tout fort paiſible & fort aſſeûré dans Rome pour ſon ſervice; le Pape Leon, qui de ſon coſté le croyoit auſſi bien que luy, le ſupplia tres-humblement, que pour gagner de plus en plus l'affection des Romains, en leur témoignant une entiere confiance en leur fidelité, il luy pluſt avoir la bonté de leur rendre leurs oſtages. Il le fit, mais ce fut effectivement avec trop de bonté, & trop peu de précaution, pour un Prince auſſi adroit & auſſi politique qu'il l'eſtoit. Car les Romains beaucoup plus irritez de leur honte & de leur défaite, qu'ils n'eſtoient touchez de la clemence & des bienfaits de l'Empereur, ne le virent pas plûtoſt attaché au ſiége d'une place, qui apparemment le devoit long-temps occuper, qu'ils rappellerent Jean XII. pour le remettre ſur le Troſne; ce qu'ils firent par les intrigues, principalement des femmes qu'il avoit débauchées; & ce ne fut qu'avec bien de la peine que Leon, qui 964

964. s'enfuit au Camp, ſe put ſauver des mains de ce Pape vindicatif, qui aſſeûrément ne l'euſt pas épargné.

En effet, il ne manqua pas de convoquer pour le vingt-ſixiéme de Février, dans la Baſilique de Saint Pierre, un Concile compoſé pour la pluſpart des meſmes Cardinaux; & des meſmes Eveſques d'Italie qui venoient de le condamner, & qui changeant d'avis, ſelon la diverſité des temps, condamnerent avec luy, comme uſurpateur du Saint Siége, celuy-là meſme qu'ils avoient éleû avec de grands éloges, comme le plus digne de le remplir. De plus, il caſſa tous ſes Actes, & réduiſit à leur premier eſtat tous ceux qu'il avoit ordonnez; & ſe vengeant enfin cruellement de ceux qu'il croyoit luy avoir eſté le plus contraires, il fit couper la main droite à Jean Cardinal Diacre, & le nez, la langue, & les doigts à Azon l'un des premiers Officiers de la Cour Romaine, qu'il avoit envoyez en qualité

Sigebert. in Chron. Act. Syn. ap. Baron.

de ſes Legats en Allemagne, pour implorer le ſecours d'Othon contre Berenger. Et certes, il y a de l'apparence, que de l'humeur dont il eſtoit, il euſt porté ſa haine & ſa vengeance encore plus loin, ſi Dieu, par une mort funeſte & précipitée, n'euſt arreſté le cours de ſes crimes & de ſes débauches, qu'il continuoit avec plus de ſcandale que jamais : car on dit qu'ayant eſté ſurpris avec une Dame Romaine, dans une maiſon de campagne, la nuit du ſixiéme au ſeptiéme de May, il fut aſſommé dans ſon lit. Le bruit courut en ce temps-là que c'eſtoit un démon qui l'avoit traité de la ſorte : mais les plus éclairez ſe perſuaderent aiſément, que ce prétendu diable ne fut autre que le mari, qui ſe voulut venger d'un ſi vilain affront qu'on luy faiſoit. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que le coup qu'il receût à la teſte fut ſi grand, qu'il en mourut, aprés avoir deshonoré prés de neuf ans, par une tres-méchante vie, le Saint Siége,

964.

Luitprand.

964. qui n'en ſouffre non plus pour cela, ni dans la verité de ſa doctrine, ni dans la ſainteté de ſes loix, ni dans l'autorité ſuprême qu'il a receûë de Jeſus-Chriſt, que la Chaire de Moïſe ne ſouffroit autrefois des vices & des grands deſordres des Phariſiens qui l'occupoient.

Rhegin. Chron. Auſſitoſt aprés la mort de Jean XII. le Peuple & le Clergé de Rome, qui ne ſe croyoient plus obligez au ſerment qu'ils avoient fait, de ne point élire de Pape ſans le conſentement de l'Empereur, mirent en la place du défunt, ſur le Troſne de Saint Pierre, Benoiſt Cardinal Diacre. C'eſtoit un homme tres-recommandable pour ſa doctrine & pour ſa vertu, mais qui s'eſtant trouvé aux deux Synodes précedens, avoit également conſenti à l'élection, & à la dépoſition de Leon VIII. L'Empereur, qui eſtoit encore au ſiége de Camerino, ayant appris cette nouvelle, en fut ſi fort indigné contre les Romains, qui luy manquoient toû-

jours de parole, qu'il leva bruſquement le ſiége, quoy-qu'il fuſt ſur le point de prendre la Place, & mena toute ſon armée, enſeignes déployées, droit à Rome, qu'il aſſiégea de-ſorte que rien ne pouvant entrer ni par eau ni par terre dans cette grande Ville, on fut contraint, par la famine, de ſe rendre à diſcretion le vingt-troiſiéme de Juin. La modération d'Othon fut grande en cette occaſion. Il ne ſouffrit pas que l'on fiſt le moindre deſordre dans Rome; & il ſe contenta de rétablir ſon Pape Leon, qui fut de nouveau reconnu dans un nouveau Concile qu'il aſſembla dans l'Egliſe de Latran, où avec les Eveſques Allemans de la ſuite de l'Empereur, ſe trouverent encore les Cardinaux, & les Eveſques Italiens qu'on avoit veûs dans les deux autres Synodes, & qui eſtoient toûjours tout preſts à faire tout ce qu'on voudroit, ſans ſe ſoucier de ce qu'ils avoient fait auparavant, ainſi qu'il parut en cette rencontre.

964.

Continuat. Luitprand. Sigon. l. 7.

964. Car ceux-là meſmes qui venoient d'élire fort librement le Pape Benoiſt, l'amenerent en plein Concile, reveſtu de ſes ornemens Pontificaux, pour l'en dépouiller avec ignominie, & pour le dégrader. Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que Benoiſt Cardinal Archidiacre de la Sainte Egliſe, qui, avec ſes Confreres, avoit peu auparavant dépoſé Leon au Synode de Jean XII. n'eût point de honte de demander inſolemment, & avec injure, à ce pauvre Pape Benoiſt, qui l'avoit fait ſi hardi que d'accepter le Pontificat, luy qui conjointement avec eux avoit éleû le tres-ſaint Pere Leon là preſent, & qu'il n'avoit pas promis comme tous les autres, avec ſerment, de ne pas ſouffrir qu'on éleuſt jamais aucun Pape, ſans le conſentement de l'Empereur? Il n'eſtoit pas difficile à ce Pape de confondre ce Cardinal, puis qu'il avoit fait la meſme choſe que luy contre l'Empereur & contre Leon. Mais ſoit qu'il vouluſt ſouffrir pour

l'amour de Dieu cette confuſion, ou qu'il craigniſt pour ſa vie, il confeſſa publiquement qu'il eſtoit coupable. Il demanda miſericorde, & ſe jettant aux pieds de Leon, il ſe dépouïlla luy-meſme de ſon *Pallium*, & remit ſon Baſton Paſtoral entre les mains de ce Pape, qui le mit en pieces devant tout le monde: aprés quoy, luy ayant fait, à la priére d'Othon, la grace de le laiſſer dans l'Ordre de Diacre qu'il avoit avant qu'on l'éleuſt Pape, il le bannit, & l'envoya bien loin de Rome. Voila comme Othon s'élevoit, en abbaiſſant les Papes, les faiſant, & les dépoſant comme il luy plaiſoit, & tirant d'eux tout ce qu'il vouloit à ſon avantage: ce qui paroiſt particulierement en ce Synode, par le fameux Decret qu'on dit que Leon VIII. y fit, & qu'il faut maintenant que j'examine, parce qu'il y en a qui n'en demeurent pas d'accord. 964.

On dit donc que ce Pape Leon, ſoit en reconnoiſſance des grandes

964. obligations qu'il avoit à l'Empereur Othon, auquel il devoit le Pontificat; ſoit pour remédier à tant de furieux deſordres qu'on voyoit depuis ſi long-temps à Rome dans l'élection des Papes, fit en ce Synode un Decret, par lequel il déclare, *Que ſuivant l'exemple du Pape Adrien, qui donna au tres-victorieux Charles Roy des François & des Lombards, le pouvoir d'élire les Papes, & d'inveſtir des Eveſchez dans tous ſes Eſtats, ceux qu'il choiſiroit, pour les élever à cette grande dignité, il donne à l'Empereur Othon I. Roy des Teutons & à ſes ſucceſſeurs, le meſme droit.* Ce Decret de Leon eſt rapporté tout au long par le célebre Gratien, dans ſon Decret, qu'il acheva environ l'an mil cent cinquante, c'eſt à dire, plus de cent quatre-vingts ans aprés ce Concile de Leon. Le Cardinal Baronius s'inſcrit en faux contre ces deux Actes d'Adrien I. & de Leon VIII. & ſur tout contre le premier, & déclame avec

Sigebert. in Chron. Decr. Diſt. 63. c. 22.

Diſtinct. 63. c. 23.

Ad ann. 774. n. 10. & ſeq.

beaucoup d'aigreur contre le Moine Sigebert, qu'il accuſe d'avoir fabriqué cét Acte, par une horrible impoſture, pour favoriſer l'Empereur Henri IV. duquel il tenoit le parti contre le Pape Grégoire VII. Quoy-qu'on ne puiſſe gueres avoir plus de reſpect que j'en ay pour la mémoire de ce grand Cardinal, qui a ſi bien mérité de l'Egliſe par ſes doctes Annales, je crois néanmoins que, pour l'intereſt de la verité, à laquelle je dois encore plus qu'à luy, il me ſera permis de dire ſur cela deux choſes, dont il importe qu'on ſoit éclairci. 964.

La premiere, eſt que les raiſons dont il combat cét Acte d'Adrien, & qu'il croit invincibles, ſe peuvent néanmoins détruire, comme elles l'ont eſté par de tres-ſçavans hommes, & ſur tout celle qu'on croit la plus forte; à ſçavoir, un Chapitre des Capitulaires, où Charlemagne laiſſe au Clergé & au Peuple l'élection libre de leurs Eveſques: car ce Capitulaire n'eſt point

P. Marca de Concord. l. 8. c. 12.

964. du tout de Charlemagne, mais de ſon fils Loûïs le Debonnaire, ainſi que le ſçavant Pere Sirmond le fait voir clairement dans le ſecond Tome de ſes Conciles. Et pour le reſte, on ſatisfait à tout ſans beaucoup de peine, en diſant que dans le premier voyage que Charlemagne fit en Italie, & dans lequel il put facilement aller deux fois à Rome, avant & aprés la priſe de Pavie, ce qui n'eſt compté que pour un de ces quatre voyages dont parle Eginhard, le Pape Adrien, en reconnoiſſance de ces magnifiques donations que luy fit ce grand Prince, luy donna ce beau droit, dont on verra bientoſt que luy & ſes Succeſſeurs ont joûï; & l'on peut dire qu'il le luy donna ſolennellement, & dans une Aſſemblée de plus de cent Eveſques ou Abbez de France & d'Italie, leſquels accompagnerent Charlemagne, & ſignerent ſa donation : cela ſans doute, avec les Cardinaux & les Eveſques qui eſtoient à Rome auprés d'Adrien,

pouvoit bien former ce Concile dont parle Sigebert. Et quant à ce qu'Eginhard, qui ſuivoit toûjours Charlemagne, n'a rien dit d'une choſe ſi conſidérable, qu'on veut que le Pape Adrien I. ait faite en ſa faveur; on répond que ce meſme Eginhard n'a rien dit auſſi de cette ſeconde donation que Charlemagne fit au Pape, ce qui n'empeſche pas que Baronius, auſſi-bien que nous, ne la tienne tres-veritable. Cela ſuffit, pour faire voir que cét Acte n'eſt pas auſſi manifeſtement faux que le croit ce célebre Cardinal, qui ne veut pas ſeulement qu'il nous ſoit permis de douter un peu de ſa fauſſeté. 964.

Anaſt. Bibl. in Adr. I.

La ſeconde choſe que j'ay à dire eſt, que quand il ſeroit ſuppoſé, comme il y en a qui le croyent, on n'a pas droit pour cela d'accuſer d'impoſture Sigebert, puis que Leon VIII. avoit fait mention de cét Acte plus de cent quarante ans avant cét Auteur, qui a crû pouvoit rapporter dans ſa Chronique

964. un fait appuyé d'une ſi grande autorité. Car que ce Decret de Leon VIII. qu'on lit auſſi dans Gratien, depuis meſme que ſon Ouvrage a eſté corrigé à Rome par l'ordre de Grégoire XIII. ſoit encore une piece fauſſe, & fabriquée par quelque impoſteur ſemblable à Sigebert, ainſi que le prétend le Cardinal Baronius ſans le prouver, j'avoûë que je n'y vois nulle apparence. Bien loin de cela, toutes les préſomptions ſont pour le contraire, ſelon que le docte Archeveſque de Paris M. de Marca l'a tres-bien remarqué : car enfin les Romains avoient fait ſerment de ne point élire de Pape que du conſentement d'Othon, & conformément à ſon choix; & l'on fait un ſanglant reproche à Benoiſt V. en plein Synode, & en preſence de Leon & de l'Empereur, d'avoir violé ce ſerment. Que reſtoit-il aprés cela, ſinon que puis qu'on avoit confirmé ce ſerment, par la punition de Benoiſt, on le confirmaſt encore plus authentiquement par la

Decret. loc. cit.

De Concord. l. 8. c. 12.

Luitprand. l. 6.

Conſtitution de Leon? Et pour montrer qu'il ne faiſoit rien de nouveau en cela, il voulut s'autoriſer de l'exemple du Pape Adrien I. qui fit la meſme choſe en faveur de Charlemagne dans un Synode, comme Leon VIII. le dit poſitivement dans ſon Decret, qui eſt rapporté tout au long par Thierri de Niem, n'eſtant qu'en abregé dans Gratien. Voila ce que l'on peut dire pour ces deux Actes d'Adrien I. & de Leon VIII. & que j'ay crû eſtre à propos de rapporter icy, ſans pourtant que je veuïlle rien déterminer ſur ce ſujet, laiſſant à mon Lecteur la liberté d'en juger comme il luy plaira. 964.

Ce qu'il y a de bien certain eſt, que l'Empereur Othon ne manqua pas de ſe mettre en poſſeſſion de ces trois grands avantages, dont les Empereurs Grecs & les François avoient joüi, & que Charles le Chauve eſt accuſé d'avoir abandonnez, pour ravir l'Empire à ſon frere; à ſçavoir, de la Souverai-

964. neté dans Rome, du droit de ſucceſſion à l'Empire pour ſes enfans, & du pouvoir d'élire un Pape, ou du moins, ce qui revient à peu prés au meſme, d'empeſcher que l'on n'en éleuſt aucun ſans ſon conſentement. Pour les deux premiers, la choſe eſt toute évidente ; car comme les Empereurs, devant & aprés la Tranſlation de l'Empire aux François, exercerent leur Souveraineté dans Rome & par eux-meſmes & par leurs Officiers, ainſi qu'on l'a pû voir aſſez ſouvent dans mes autres Hiſtoires ; & que les Papes meſmes, auſſi-bien que les autres, preſtoient le ſerment de fidelité entre les mains des Envoyez de l'Empereur : de meſme Othon, & quand il fut receû à Rome volontairement, & quand il l'eût conquiſe par deux fois, y fut reconnu Souverain, & en fit tous les Actes. De plus, il nomma ſon fils pour luy ſucceder, quoy-que les Princes Allemans, pour garder leur droit d'élection qu'ils avoient dans la

Not. Steph. Baluſ. ad Agobard. p. 122. & ſeq.

Germanie, l'ayent encore éleû. Et pour le troiſiéme avantage, il eſt certain que les Empereurs, depuis que Juſtinien eût repris Rome & l'Italie ſur les Gots, furent Maiſtres de l'élection des Papes; de-ſorte qu'elle ne ſe pouvoit faire ſans leur permiſſion, & qu'il falloit de plus, qu'eſtant faite, ils la confirmaſſent. Et quoy-que les Empereurs François euſſent rétabli la liberté des élections, il paroiſt néanmoins par pluſieurs exemples, ſur tout par ceux de Benoiſt III. de Grégoire IV. & de Sergius I. qu'on ne les pouvoit ordonner, que les Commiſſaires de l'Empereur, qui devoient aſſiſter à leur Conſécration, n'euſſent jugé que l'élection s'eſtoit faite canoniquement, & qu'en ſuite le Prince n'y euſt conſenti. Or voila le pouvoir en poſſeſſion duquel Othon ſe remit, & qu'il étendit ſi loin, en ſoumettant abſolument l'élection à ſon autorité, qu'on n'éliſoit que celuy qu'il vouloit qui fuſt éleû.

964.

Diur. Pontif. Marc. l. 8. c. 9. & Not. Baluſii ad Flor. c. 6. Hiſt. du grand Schiſ. d'Occid. p. 14.

Marc. l. 8. c. 14. n. 8. & Not. Baluſ. ad Agobard. p. 125.

964. *Rhegin. Continuat. Sigon.*

Ayant ainſi diſpoſé de Rome à ſa volonté, comme il eût appris qu'Albert, qui craignoit d'eſtre pris dans Camerino, l'avoit abandonné, & s'eſtoit retiré dans l'Iſle de Corſe, il partit au commencement de Juillet; & aprés avoir paſſé le reſte de l'Eſté en Toſcane, & tout l'Automne en Lombardie, pour y rafraiſchir ſon armée fort diminuée par la peſte qui s'y eſtoit miſe, il s'en retourna par la Lorraine en Allemagne, emmenant avec ſoy le Pape Benoiſt, qu'il rélegua à Hambourg, où bientoſt aprés il finit ſes jours en grande opinion de ſainteté.

Ann. 965. *Adam. Chron. l. 2. c. 6. Ditmar. Chron. Continuat. Rhegin.*

Cependant le Pape Leon VIII. eſtant décedé, les Romains, qui s'eſtoient ſi mal trouvez de n'avoir pas gardé la promeſſe qu'ils avoient faite à l'Empereur, luy envoyerent des Ambaſſadeurs, pour apprendre ſa volonté touchant l'élection d'un nouveau Pape. Sur quoy ce Prince extrémement ſatisfait de leur déference, leur permit d'élire celuy

qu'ils jugeroient le plus propre, pourveû que ce fuſt en preſence & du conſentement des Commiſſaires qu'il nomma pour cét effet ; & ceux-cy furent Orger Eveſque de Spire, & le célebre Luitprand de Crémone. Ils approuverent de ſa part l'élection que l'on fit de Jean XIII. qui eſtoit Eveſque de Narny, & d'une vie irreprochable, laquelle néanmoins ne le put garantir de la violence & de la fureur des Romains. Car le Gouverneur de Rome, les principaux Magiſtrats, & ſur tout les Tribuns du Peuple, ou les Capitaines des quartiers, qui avoient toûjours grande envie de ſecoûër le joug, & de reprendre l'autorité ſouveraine qu'ils avoient uſurpée déja plus d'une fois, voyant qu'ils ne pouvoient gagner le Pape, pour le faire entrer dans leur révolte, le chaſſerent enfin de Rome ; de ſorte qu'il fut obligé d'aller chercher un azile à Capoûë chez le Comte Pandolphe ſon ami, qui l'y receût avec toute

965.

Leo Oſtienſ. Chron. Caſſ. l. 2. Sigon. l. 7.

995. ſorte d'honneur, & trouva meſme le moyen de faire tuer dans Rome le Comte Rofroy, le plus puiſſant Seigneur de la Champagne d'Italie, que les Romains avoient pris pour leur Chef. Il arriva qu'en meſme temps on receût à Rome la nouvelle de la défaite d'Albert par Burchard Lieutenant de l'Empereur, qui avoit taillé en pieces ſur les bords du Pô, l'armée de ce Tyran, que quelques révoltez de Lombardie avoient fait revenir de l'Iſle de Corſe pour le remettre ſur le Troſne. Alors les Romains qui avoient perdu leur Chef & leur Protecteur, & qui avoient compté ſur la révolte des Lombards, & ſur Albert, ſe voyant tout ſeuls, & ſans forces, apprehenderent la juſte indignation de l'Empereur, auquel ils avoient ſi ſouvent fauſſé la foy. C'eſt pourquoy ils rappellerent promptement le Pape, qu'ils rétablirent dans ſon Siége, eſperant que par ſon moyen ils ſe pourroient mettre à couvert de la tempeſte qui

Ann. 966.

Continuat. Rhegin. Sigon.

les menaçoit, & qu'ils feroient, par ſon entremiſe, facilement leur paix avec Othon. 996.

Mais leur eſperance fut vaine. Car ce ſage Prince voyant que la clemence & la bonté dont il avoit ſi ſouvent uſé envers les Romains, aprés tant de parjures & de révoltes, n'avoit ſervi qu'à les endurcir dans leur crime, par l'impunité, réſolut de les contenir deſormais dans leur devoir par la rigueur, & de leur faire ſentir, à ce coup, les effets de ſa juſtice. C'eſt pourquoy, comme il eût tenu pour cét effet une Diéte à Wormes, il deſcendit pour la troiſiéme fois, avec une puiſſante armée, en Italie; & aprés avoir puni les rebelles de Lombardie, dont il envoya les principaux Chefs en Lorraine & en Saxe, il alla célebrer les feſtes de Noël à Rome; aprés quoy, pour donner de la terreur aux méchans, il fit faire une tres-ſevére juſtice des auteurs de la rebellion. Ceux que l'on avoit fait Conſuls, comme

966. pour rétablir la forme de l'ancienne République, furent tranſportez hors de l'Italie; les Capitaines des quartiers, qui avoient pris le titre & la qualité de Tribuns du peuple, furent tous pendus; on déterra le cadavre du Comte Rofroy, qui fut traiſné par les boûës, & mis en mille pieces, que l'on jetta à la voirie; & celuy qui luy avoit ſuccedé en la Charge de Préfet de Rome, fut mis tout nud ſur un aſne, la teſte tournée vers la queuë, conduit en cét eſtat par toute la ville, fuſtigé dans toutes les places & à tous les carrefours, puis jetté tout ſanglant & tout dechiré de coups dans un cachot.

Aprés cela, l'Empereur qui vouloit regler les affaires de l'Italie, où l'on avoit veû tant d'étranges révolutions depuis plus de cinquante ans qu'elle avoit eſté miſerablement opprimée par les Tyrans, établit de nouvelles loix qui ont ſuccedé dans l'Empire aux Capitulaires des Empereurs François, ſelon leſ-

quels on ſe regloit auparavant avec autant de déference & de reſpect, qu'on en a pour les ſaints Canons. Enſuite il viſita la pluſpart des villes de la Toſcane & de la Romagne juſqu'à Ravenne, où le Pape, qui le voulut accompagner en ce voyage, célebra un Concile en ſa preſence, pour le réglement des affaires Eccleſiaſtiques. Ce fut-là que cét Empereur rendit effectivement au Pape, Ravenne & l'Exarcat, que les Tyrans avoient enlevé au Saint Siége, & qu'il luy confirma de nouveau les donations de Pepin & de Charlemagne, comme il avoit fait cinq ans auparavant au Pape Jean XII. Cela fait, ils ſe ſeparerent : le Pape reprit le chemin de Rome, & luy s'avança juſques à Veronne, où il receût le jeune Othon ſon fils déja couronné Roy de Germanie & de Lorraine, à Aix la Chappelle, & qu'il avoit fait venir d'Allemagne, pour l'aſſocier à l'Empire, comme il fit, l'ayant conduit à Rome, où le jour de Noël

Ann. 967.

Rhegin. Chron. Sigon.

Lambert. Schaff. Sigon.

967. il reçeût des mains du Pape la Couronne Imperiale dans la Baſilique de Saint Pierre.

Il ne reſtoit plus rien pour la gloire de ce grand Prince, que de réünir à l'Empire d'Occident, dont il fut le reſtaurateur, toute l'Italie, en la delivrant des Grecs & des Saraſins, qui tenoient en ce temps-là une bonne partie de ce qu'on appelle aujourd'huy le Royaume de Naples. Et c'eſt ce que la perfidie des Grecs & ſa bonne fortune luy donnerent lieu d'exécuter heureuſement, à cette occaſion que je vais dire. Comme il eſtoit en paix avec les Grecs, il avoit envoyé en Ambaſſade Luitprand Eveſque de Crémone, vers leur Empereur Nicephore Phocas, luy demander, pour le jeune Empereur Othon, la Princeſſe Anne, ou Théophanie, fille du feu Empereur Romain Argyrus & de l'Imperatrice Théophanie, qui par un exécrable parricide l'avoit empoiſonné, afin qu'elle puſt épouſer Nicephore.

Ce

Ce Prince brutal, dont j'ay fait le portrait dans mon Hiſtoire du Schiſme des Grecs, ſur l'original que Luitprand nous en a donné dans la Relation de ſon Ambaſſade, aprés avoir traité, durant quatre mois, tres-indignement cét Eveſque, le renvoya ſans rien conclure, parce qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on ne luy donnaſt que le titre d'Empereur des Grecs, & que cependant Othon priſt celuy d'Empereur des Romains : mais peu de temps aprés, afin de s'en pouvoir venger, en le trompant de la maniere la plus laſche du monde, il réſolut de luy envoyer des Ambaſſadeurs, pour l'aſſeûrer qu'il ſe tiendroit extrémement honoré de ſon alliance, & qu'il avoit fait paſſer en Calabre la Princeſſe Théophanie, avec une belle & nombreuſe ſuite, afin de la remettre entre les mains de ceux qu'il le prioit d'y envoyer au-plûtoſt pour la recevoir. Il n'y a perſonne qu'on puiſſe plus facilement tromper & trahir, que ceux qui ſont le

967.

Ann. 968.

Vvitichind. l. 3. *Sigon. l.* 7.

968. plus incapables de trahiſon. Othon, qui avoit l'ame grande & généreuſe, croyant toûjours qu'on agiſſoit, comme luy, fort ſincerement, quoyqu'il euſt déja experimenté trois ou quatre fois qu'on luy avoit fauſſé la foy donnée & à Rome & en Lombardie, ne ſe défia point du tout de l'Empereur Grec, & crut d'abord, ſans peine, & ſans concevoir le moindre ſoupçon de ce qu'on tramoit contre luy, tout ce que ces Ambaſſadeurs diſoient. Sur quoy il détacha de ſon armée un corps conſidérable de Cavalerie & d'Infanterie, avec une partie de ſa nobleſſe, pour aller recevoir la Princeſſe, qui ſe devoit rendre au lieu qu'on leur avoit marqué dans la Calabre, & pour la conduire à Rome, où l'on faiſoit cependant, avec toute ſorte de magnificence, les préparatifs de ces nopces Imperiales. Mais le perfide Grec avoit fait mettre en embuſcade, aux environs du rendez-vous, tout ce qu'il y avoit de gens de guerre dans la

Pouïlle & dans la Calabre; de- 968.
ſorte que s'eſtant jettez de toutes parts à l'improviſte ſur les Allemans, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à une ſi horrible perfidie, & ne marchoient point en ordre de bataille, il ne leur fut pas malaiſé de les défaire, & d'en tuer une grande partie.

Alors Othon, qui avoit écrit peu auparavant aux Princes d'Allemagne, que tout luy ſuccedoit heureuſement; qu'il attendoit les Ambaſſadeurs de l'Empereur Grec; & que s'il ne luy donnoit une entiere ſatisfaction, il avoit réſolu de luy enlever la Pouïlle & la Calabre, afin d'eſtre maiſtre abſolu de toute l'Italie, ne manqua pas de ſe mettre en eſtat de dégager au-plûtoſt ſa parole. Pour cét effet, il aſſembla toutes ſes troupes qui eſtoient aux environs de Rome, & les envoya contre les Grecs, ſous la conduite de ſon fils le jeune Empereur Othon, accompagné de Gonthier & de Sigifroy, deux de ſes plus

968. grands Capitaines, qu'il luy donna pour le conduire, & luy donner lieu de faire, par leur conſeil, un glorieux apprentiſſage de la guerre, comme il fit. Car ayant joint les forces que luy amenerent Pandolphe Prince de Capoûë, ceux de Benévent, & les autres Comtes ou Gouverneurs de la Champagne d'Italie, qui, quelque temps auparavant, avoient quitté le parti des Grecs, deſquels ils relevoient, & s'eſtoient mis ſous l'Empire d'Othon, il marcha droit vers la Calabre, où il défit d'abord ce qu'il y avoit encore de Saraſins, qu'il contraignit de ſe ſauver dans leurs vaiſſeaux, & d'abandonner l'Italie. Il prit enſuite ſur les Grecs Tarente, & Metapont, qui eſtoit alors une grande Ville, & n'eſt plus maintenant qu'un miſerable reſte de Chaſteau. Enfin, aprés que les Grecs, devenus temeraires & inſolens, par quelques petits avantages qu'il leur avoit laiſſé prendre en de petits combats, pour les attirer où

Ann. 969.

il vouloit, ſe furent engagez en des lieux deſavantageux, où il leur avoit dreſſé des embuſches, il les envelopa ſi-bien, qu'ils furent preſque tous ou tuez ou faits priſonniers; & pour punir le traiſtre Nicéphore, comme il le méritoit, il luy renvoya tous ceux-cy, aprés leur avoir fait couper le nez, pour donner à Conſtantinople un pitoyable ſpectacle, qui fiſt voir aux Grecs un ſanglant effet de la perfidie de leur Empereur. Et certes, cela fit encore beaucoup plus que le victorieux n'en attendoit, pour la vengeance qu'il prétendoit tirer de ce perfide: car à la veûë de cét horrible ſpectacle, qui leur annonçoit, d'une ſi étrange maniere, la défaite entiere de leur armée, tout le Peuple ſe ſouleva contre Nicéphore, qu'on accabloit de mille malédictions, comme la cauſe de la perte de tout ce qui reſtoit aux Grecs en Italie; & enſuite l'Imperatrice, laquelle avoit changé en une haine effroyable, l'amour criminel qu'elle 969.

969. avoit eû pour luy, prit cette occaſion de le faire maſſacrer par le fameux Capitaine Jean Zimiſces, qu'on mit enſuite ſur le Troſne.

Ann. 970. Ce nouveau Prince, qui, pour ſe mieux établir dans l'Empire, vouloit avoir la paix avec Othon, duquel il craignoit la puiſſance & la fortune, ne manqua pas, comme on l'en preſſoit, de luy envoyer la Princeſſe Théophanie pour le jeune Othon, qui, aprés avoir pris ſur les Grecs, & remis ſous l'Empire d'Occident la Pouïlle & la Calabre, eſtoit retourné tout couvert de gloire à Rome, où il l'épouſa, & la fit couronner ſolennellement par le Pape. Aprés cela le grand Othon, qui ſe trouvoit au comble de la gloire, & de la proſperité du monde, ayant, par une ſuite continuelle de victoires, réüni les trois grands Royaumes de Germanie, de Lorraine, & d'Italie, dans une ſeule Monarchie, qui faiſoit alors l'Empire d'Occident, retourna dans la Saxe, où il

Ann. 971.

Ann. 972.

termina une ſi glorieuſe vie par une mort tres-douce & tres-heureuſe. *Ann.* 973.

Car comme aprés avoir receû à Merſebourg les Ambaſſadeurs qui eſtoient venus de toutes parts, & meſme de l'Afrique, pour le feliciter de ſes victoires, il ſe fut retiré à une de ſes maiſons à la campagne, où il arriva le ſixiéme de May, le Mardy avant la Pentecoſte; il ne manqua pas de ſe lever le lendemain de grand matin, pour aſſiſter, ſelon ſa couſtume, aux divins Offices de Matines & de Laudes, & en ſuite à la Meſſe ſolennelle qu'on chantoit tous les jours devant luy. Aprés quoy, s'eſtant un peu repoſé, il parut à diſner beaucoup plus gay qu'il n'avoit eſté depuis la mort de la Reine Mathilde ſa mere, décedée peu avant ſon retour en Allemagne; Princeſſe que ſes éminentes vertus ont fait mettre au nombre des Saintes. A l'iſſuë du diſner, il voulut encore oüir Veſpres, ſur la fin deſquelles il ſe trouva mal, *Vvitikind. l. 3. Ditmar.*

973. & tomba tout-à-coup en defaillance, entre les bras des Seigneurs & des Officiers qui l'environnoient. Et comme on l'eût fait revenir à force de remédes, il preſſa fort qu'on luy donnaſt ſur le champ le Saint Sacrement, qui eſtoit là preſent ſur l'Autel, & qu'il receût avec une extréme dévotion; & un moment aprés il rendit tres-paiſiblement, ſans agonie, & meſme ſans aucun ſoupir, ſon eſprit à Dieu, en la trente-ſeptiéme année de ſon Regne, & l'onziéme de ſon Empire. Prince qui eſt celuy des Empereurs qu'on peut dire avoir mérité, aprés Charlemagne, avec plus de juſtice, le ſurnom de Grand, parce que c'eſt celuy qui, ſans contredit, a le plus approché de ce grand Monarque, par les merveilles de ſa vie, & par le bonheur de ſa mort. Car ce que Pierre de Damien a écrit de cét Empereur, à ſçavoir qu'eſtant à la Meſſe, reveſtu de ſes habits Imperiaux, & environné des Princes de l'Empire, le

Epiſt. ad Deſider. Abb.

jour meſme de la Pentecoſte, il fut frapé de mort ſoudaine, par un juſte jugement de Dieu, en punition de ce qu'il avoit épouſé Adelaïs, avec laquelle il avoit contracté une alliance ſpirituelle, en tenant avec elle un enfant ſur les ſacrez fonts de Bapteſme, eſt une ridicule fable, qui ſe détruit d'elle-meſme par toutes ſes circonſtances manifeſtement fauſſes, & eſt démentie par le témoignage de Witikind, Hiſtorien qui floriſſoit en Saxe quand Othon y mourut. Mais c'eſt que ce ſaint Cardinal, qui n'écrivoit qu'environ ſoixante ans aprés la mort du grand Othon, donnoit un peu trop dans la viſion, ainſi que l'a tres-bien remarqué le Cardinal Bellarmin, examinant ce que Pierre de Damien, dans une de ſes Epiſtres, rapporte bonnement de certaines ames de Purgatoire, qu'on voyoit tous les jours de Dimanche s'envoler du Lac d'Averne, comme des oiſeaux; ce qui aſſeûrément a bien de l'air d'une

973.

Bellarm. de Script. Eccleſ. In qua narrantur quædam leviora de animabus defunctorum, quæ die Dominico refrigerium pœnarum videntur habere, & in figurâ aviculârum de Lacu Averno exire cernuntur.

973. de ces ridicules fables dont on amuſe la curioſité des petits enfans, pour les endormir. Et puis il déferoit encore trop aux relations de certains faux zelez & ignorans, qui ne font point de ſcrupule de débiter, avec tres-peu de jugement, & encore moins de charité, de petits contes contre l'honneur des plus grands hommes, quand ils croyent que cela peut ſervir à faire des exemples formidables; comme ſi Dieu, qui eſt la verité meſme, avoit beſoin du menſonge & de la fauſſeté des hommes, pour leur inſpirer la crainte de ſes Jugemens.

quæ fabulis fortaſſe ſimiliora ſunt quàm Hiſtoriæ. *Bellarm. ibid. p. 281.*

Ainſi ce conte fabuleux de Pierre de Damien ne peut nuire à la glorieuſe mémoire d'Othon le Grand, dont la mort fut également funeſte à l'Egliſe & à l'Empire. Car auſſitoſt qu'on en eût receû la nouvelle à Rome, Cincius, homme turbulent & ſéditieux, Chef du parti contraire à l'Empereur, & qui n'avoit oſé ſe déclarer durant ſa vie,

aprés la ſevere punition qu'on avoit faite des rebelles, entreprit, comme on avoit fait auparavant, de rétablir l'ancienne liberté, ou plûtoſt de l'opprimer, & de ſe faire Tyran de Rome, ſous ce beau prétexte. Il avoit pour ſon confident Boniface Francon Cardinal Diacre, l'un des plus méchans hommes du monde, & toûjours preſt à n'épargner aucun des plus grands crimes, pourveû qu'il puſt ſervir à ſatisfaire ſon ambition. Ces deux grands ſcelerats, dont l'un vouloit eſtre Conſul, & l'autre Pape, trouverent enfin, aprés avoir bien déliberé ſur cette affaire, que pour venir à bout de leur deſſein, il falloit neceſſairement ſe défaire de Benoiſt VI. qui, aprés la mort de Jean XIII. décedé l'année précedente, & de Donus II. qui n'avoit tenu le Siege qu'un mois, avoit eſté choiſi pour leur ſucceder du conſentement de l'Empereur, auquel il vouloit garder vne inviolable fidélité. Cét exécrable parricide eſtant réſolu de la 973.

Ann. 974. ſorte, fut auſſitoſt exécuté d'une tres-cruelle maniere. Ces deux Impies, ſuivis d'une troupe de leurs ſatellites, entrent dans le Palais Pontifical, ſe ſaiſiſſent du Saint Pontife, l'entraiſnent comme une miſerable victime dans le Chaſteau, & là le font inhumainement étrangler; aprés quoy le parti de ces révoltez, qui eſtoit alors le plus fort, éleût en tumulte ce furieux Diacre, qui n'eût pas horreur de paſſer, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, pardeſſus le Corps du Vicaire de Jeſus-Chriſt, pour monter ſous le nom de Boniface VII. ſur le Troſne de Saint Pierre, par un crime ſi effroyable.

Ciacon.

Il ne joüit pas toutefois fort long-temps de ſon crime; car les Comtes de Tuſcanelle, de la Maiſon des Marquis d'Hetrurie, qui avoient long-temps dominé dans Rome, ne pouvant ſouffrir cét Intrus, ni qu'un autre uſurpaſt la ſouveraine puiſſance qu'ils n'avoient plus, animerent contre eux leur faction, qui eſtoit encore tres-puiſ-

ſante, & les pouſſerent avec tant de vigueur, qu'ils furent contraints de s'enfuïr : mais ce ne fut qu'aprés que l'Impie Boniface eût enlevé le treſor de l'Egliſe de Saint Pierre, avec quoy il ſe retira, par mer, à Conſtantinople, laiſſant le Siége qu'il avoit envahi à Benoiſt Eveſque de Sutri, parent de ces Comtes, qui le firent élire en ſa place. Les Chefs des factieux eſtant chaſſez, il fut reconnu de tous pour vray Pape ; & comme il avoit la force en main, avec beaucoup d'eſprit & de courage, & qu'il s'eſtoit fort bien mis avec l'Empereur, qui approuva ſon élection, il ſe maintint neuf ans entiers dans le Pontificat, ſans que la faction de Boniface oſaſt rien entreprendre contre luy, comme elle fit contre ſon ſucceſſeur.

974. *Onuphr. Sigon.* *Ciacon. Sigon.* *Ann.* 975.

Cependant les Empereurs Grecs Baſile & Conſtantin avoient appris de Boniface, que non ſeulement Rome, mais auſſi la pluſpart des Villes d'Italie taſchoient de ſecoüer *Sigon.*

975. le joug des Allemans pour ſe remettre en liberté. Ils ſçavoient d'ailleurs que le jeune Othon eſtoit engagé dans une dangereuſe guerre contre les François, au ſujet de la Lorraine, que le Roy Lothaire avoit entrepris de réünir à ſa Couronne. Cela les fit réſoudre à profiter d'une ſi belle occaſion de reprendre la Pouïlle & la Calabre, dont le grand Othon avoit dépouïllé Nicephore. Leur entrepriſe réüſſit ſans peine: car ayant fait deſcendre dans la Pouïlle une puiſſante armée, fortifiée des Saraſins qu'ils avoient appellez d'Afrique, aprés les avoir chaſſez peu auparavant de l'Iſle de Candie, elle s'empara d'abord des Villes de Bari & de Matera, qui n'ayant preſque point de garniſon, furent emportées de vive force, & ſaccagées. Aprés quoy tout le reſte de la Pouïlle, & toute la Calabre enſuite, ſe remirent, ſans réſiſtance, ſous l'obéïſſance des Grecs. Othon fort irrité de cette perte, & craignant que les victorieux ne

Ann. 979.

pouſſaſſent leurs conqueſtes plus avant dans l'Italie, fit le plûtoſt qu'il put la paix avec Lothaire, qui, par un étrange aveuglement, faute d'avoir ſceû depenſer en eſpions, bien loin de profiter de l'embarras où ſe trouvoit ſon ennemi, qui ſceût le luy cacher avec adreſſe, luy abandonna laſchement, & contre l'avis de ſon Conſeil, toute la Lorraine, dont il avoit déja repris une grande partie. Cela luy attira la haine & le mépris des Seigneurs François, déja furieuſement animez contre ſon frere Charles, qui avoit receû d'Othon la Baſſe-Lorraine en titre de Duché comme ſon vaſſal, & ſous l'hommage de l'Empire. Et cela fut cauſe qu'aprés la mort de Loûïs V. ſon neveu décedé ſans enfans, on le priva de la Couronne pour la tranſporter à Hugues Capet, ce fameux Chef de la troiſiéme race de nos Rois. 979. *Hiſt. de Franc.*

Ainſi l'Empereur ayant fait une paix ſi avantageuſe, eût le moyen de raſſembler toutes ſes forces,

Ann. 980. avec leſquelles il deſcendit en Lombardie, accompagné de l'Imperatrice Théophanie, & de la pluſpart des Grands de l'Empire; & aprés avoir rétabli ſon autorité dans les Villes où il y avoit eû du ſoulevement, & de la révolte, puni les ſéditieux, & récompenſé magnifiquement ſes bons ſerviteurs, il alla paſſer les Feſtes de Noël à Rome, où il fut receû avec beaucoup de magnificence & de joye. Mais cette joye, que ceux meſmes du parti contraire au ſien taſchoient de faire éclater à l'envi, pour regagner ſes bonnes graces, ne dura pas long-temps; car ce Prince ſe ſouvenant que le feu Empereur ſon Pere n'avoit pû retenir les Romains dans leur devoir, que par la rigoureuſe punition qu'il fit des révoltez, en voulut faire autant que luy; mais il le fit à contre-temps, & d'une maniere qui le rendit tres-odieux.

Sigebert. Chron. Otto Friſing. Lamb. Schaf.

Ann. 981.

Ayant fait préparer au Vatican un grand & ſuperbe feſtin, il y invita tous les Grands de Rome & les

Magiſtrats avec les Députez des Villes qui eſtoient à ſa Cour ; & comme on fut à table, & que l'on eût commencé à ſe réjouïr, Othon s'efforçant d'inſpirer la joye à toute la compagnie, par le bon accueïl qu'il faiſoit à tous, on vit ſoudainement entrer dans la ſale des compagnies de ſoldats, qui, l'épée à la main, environnerent tous les conviez, ſaiſis d'horreur & de crainte, à la veûë d'un ſpectacle ſi étonnant & ſi terrible. La terreur fut encore bien plus grande un moment aprés, lors qu'au ſignal que l'Empereur donna, on ſe ſaiſit de tous ceux dont les noms eſtoient marquez dans un papier que l'on liſoit à haute voix, & qu'auſſitoſt qu'on les eût entraiſnez hors de la ſale, on entendit les pitoyables cris qu'ils jettoient inutilement, tandis qu'on les maſſacroit ſans miſericorde. Othon cependant prioit tous les autres de faire bonne chere, & n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer à la gayeté qu'il vouloit qu'on euſt, 981.

981. & à rendre ſon feſtin auſſi agréable qu'il eſtoit magnifique : mais malgré cette joye forcée qu'ils taſchoient de faire paroiſtre ſur leur viſage, de peur de l'offenſer, cette affreuſe image de la mort qu'ils avoient devant les yeux, & l'horrible idée qui leur demeuroit d'une ſi cruelle boucherie, les empeſchoit bien de ſe réjoûïr dans le fond de l'ame, & leur faiſoit ſoupirer ſecretement aprés la fin d'un ſi funeſte repas, qui fut cauſe que les Italiens, & ſur tout les Romains, l'eûrent toûjours depuis en horreur, & luy donnerent le ſurnom de Sanguinaire. Mais ce ne fut pas-là l'unique vengeance qu'ils en prirent, & ils trouverent enfin le moyen de le faire miſerablement perir avec toute ſon armée. Voicy comment.

Les troupes qu'il avoit levées en Lombardie & en Toſcane s'eſtant aſſemblées avec toutes celles qu'il avoit amenées d'Allemagne, il y joignit encore les Régimens qu'il

fit dans Rome; & s'eſtant avancé dans la Champagne d'Italie, il les fortifia de celles que luy fournirent ceux de Benévent, de Capoûë, de Naples, & de Salerne. Avec cette armée, qui euſt pû conquerir l'Empire des Grecs, il entre dans la Pouïlle, où ayant prévenu les ennemis, qui n'eſtoient pas encore en eſtat de ſe mettre en campagne, il fait d'abord de grands progrés, & ſans rien trouver ſur ſa marche qui puſt s'oppoſer à ſes armes, il eſt receû par tout, & penétre meſme juſqu'à Tarente, qu'il réduit, ſans beaucoup de peine, à ſon obéïſſance. Mais comme aprés avoir rafraiſchi ſes troupes aux environs de cette Vllle, il avançoit vers la Calabre pour y pourſuivre ſes conqueſtes, & que les Grecs & les Saraſins, qui avoient eû le loiſir d'aſſembler toutes leurs forces dans cette Province, marchoient à luy, en réſolution de le combatre, les deux armées ſe rencontrerent auprés de Baſentelle, Bourgade ſituée ſur

Ann. 982.

Sigon.

982. le rivage de la mer; de ſorte que rien ne les ſeparant, il en fallut venir à la bataille, qui ſe donna le quinziéme de Juillet de cette année neuf cens quatre-vingts-deux.

Sigebert. Herman. Lambert. Ditmar. Godefr. Viterb. Sigon. Cuſpin.

Ce fut icy qu'Othon fut puni de ſa cruauté par l'infidélité & la trahiſon que luy firent ceux qu'il avoit furieuſement irritez contre luy. Car on n'eût pas plûtoſt donné le ſignal du combat, que la pluſpart des Italiens, & ſur tout les Beneventins & les Romains, comme s'ils euſſent agi de concert avec les ennemis, quitterent leur poſte, & ſe retirerent, & par leur retraite mirent le trouble & la confuſion parmi les Allemans, qui furent en ſuite aiſément mis en deſordre, & puis envelopez & inveſtis de toutes parts, & enfin preſque tous taillez en piéces, aprés avoir neanmoins combatu en braves gens, pour vendre cherement leur vie. La pluſpart des Princes & des Seigneurs, des Eveſques meſmes & des Abbez, qui ſuivoient l'Empereur, & qui, ſelon

l'abus de ce temps-là, portoient les armes, & combatoient dans les armées, perirent en cette journée. Ce ne fut qu'à grand' peine qu'Othon ſe ſauva du carnage, s'eſtant jetté dans une barque qu'il trouva par haſard ſur le rivage de la mer, où il fut pris par des Pirates. Mais comme il ne fut pas connu, & qu'il leur promit une groſſe rançon, que l'Imperatrice, qui fut avertie de cette aventure à Roſſano, luy fit tenir à un petit port proche de là, où ces Ecumeurs avoient abordé, il ſe retira de leurs mains, & la fut trouver, puis ſe rendit avec elle à Capoüë. 982.

Il eſt certain que ſi les Grecs & les Saraſins victorieux, en l'eſtat où ſe trouvoit alors le pauvre Othon, euſſent vivement pourſuivi leur pointe, & marché droit à Rome, ils s'en fuſſent rendus les maiſtres, plus facilement encore que n'euſt fait Annibal, s'il y fuſt allé aprés la baraille de Cannes: mais s'eſtant amuſez à reprendre les Pla-

982. ces qu'Othon avoit priſes d'abord dans la Pouïlle & dans la Calabre, & qui ne leur pouvoient manquer, ils luy donnerent le loiſir de mettre ſur pied une nouvelle armée, tant du débris de celle qu'il avoit perduë, que des garniſons, & des autres troupes qu'il tira des Villes de la Champagne & des Provinces les plus proches. Ce fut avec ces forces qu'au commencement de

Ann. 983. l'année ſuivante il alla décharger ſa colere ſur ceux de Benevent, qui avoient eſté les premiers à le trahir, & qu'il ſurprit ſi-bien, qu'il s'empara, ſans réſiſtance, de leur Ville, à laquelle, pour ſe venger de leur perfidie, il fit reſſentir tous les maux que l'on peut ſouffrir par l'inſolence & par la cruauté du ſoldat à qui l'on auroit tout permis dans une Ville priſe d'aſſaut. Aprés

Sigon. cela, il paſſa dans la Lombardie pour y aſſembler de nouvelles troupes, & pour y recevoir celles qu'il faiſoit venir d'Allemagne. Puis ayant fait de la ſorte une armée

preſque auſſi puiſſante que la premiere, il revint à Rome, fort réſolu de pourſuivre les Grecs, & d'effacer la honte de ſa défaite par une ſeconde bataille. 983.

Mais la mort l'empeſcha de paſſer outre : car ſoit que tant de rudes mouvemens qu'il s'eſtoit donnez durant cette guerre, & le chagrin qu'il avoit d'avoir eſté vaincu, luy euſſent deſſeché les entrailles, ou qu'une playe qu'il avoit receûë d'un coup de fléche empoiſonnée, n'ayant pas eſté bien guerie, luy euſt laiſſé dans le corps quelque maligne impreſſion de venin, qui euſt corrompu la maſſe du ſang, il eſt certain qu'il tomba dans une langueur mortelle, qui l'enleva du monde à Rome meſme le huitiéme de Décembre, aprés l'humble confeſſion de ſes pechez qu'il fit au Pape, duquel il receût l'abſolution, en donnant toutes les marques d'une ſolide piété. Prince, qui à la réſerve qu'il n'eût pas autant de bonheur & de modération que ſon pere, luy fut

Cuſpin.

Ditmar. Chron. l. 3.

983. aſſez ſemblable dans les autres perfections du corps & de l'eſprit.

Lors qu'il eſtoit encore en Lombardie, aprés ſon malheur, il avoit déclaré dans une Aſſemblée générale qu'il tint à Verone, & qui approuva ſon deſſein, qu'il vouloit aſ-

Ditmar. ibid. ſocier à l'Empire ſon fils Othon III. jeune Prince âgé ſeulement de treize à quatorze ans, comme il l'avoit eſté luy-meſme par le feu Empereur ſon pere. Sur quoy il avoit envoyé en Allemagne l'Archeveſque de Ravenne, pour donner ordre à

Ditmar. ibid. ce qu'il fuſt premierement couronné Roy de Germanie, ainſi qu'il le fut en effet le jour de Noël par l'Archeveſque de Mayence à Aix la Chapelle, ſelon la couſtume : mais parce qu'aprés la céremonie du couronnement on receût la nouvelle de la mort de l'Empereur ſon pere décedé dix-ſept jours auparavant, ce qui pouvoit apporter du changement dans les affaires d'Allemagne, cela fit remettre à un autre temps le voyage que le nouveau Roy

Roy devoit faire en Italie, pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome, où cette mort cauſa cependant de grands troubles & de terribles révolutions. Comme le deſſein de la guerre que le feu Empereur vouloit faire aux Grecs & aux Saraſins s'eſtoit évanoüi par ſon décés, ſon armée, aprés avoir proclamé Empereur Othon III. reprit le chemin d'Allemagne, pour y aller ſervir ſon nouveau Maiſtre, laiſſant le ſoin des affaires de Rome au Pape Benoiſt, qui avoit toûjours eſté fortement attaché aux intereſts de l'Empereur. Mais ce bon Pape ne luy ſurveſquit que tres-peu de temps. Il mourut le dixiéme de Juillet de l'année ſuivante neuf cens quatre-vingts-quatre; & comme il avoit rétabli & conſervé l'ordre dans Rome, & ſur tout dans le Clergé, on éleût en ſa place, ſix jours aprés, & ſans tumulte, ſous le nom de Jean XIV. Pierre Eveſque de Pavie, lequel avoit eſté grand Chancelier, en Ita-

983.

Ciacon. in Bened. VII.

Ann. 984.

Ciacon.

984. lie, du défunt Empereur Othon II.

Sa vertu & ſa rare doctrine, dans un temps où l'ignorance eſtoit fort grande, l'avoient rendu tres-digne de cette ſouveraine dignité. Il n'en joüit pas néanmoins long-temps, ni Rome auſſi de la tranquilité dans laquelle Benoiſt VII. l'avoit maintenuë durant tout ſon Pontificat. Car l'impie Antipape Boniface, croyant qu'aprés la mort de l'Empereur & de Benoiſt, il pourroit rentrer aiſément dans Rome, y revint de Conſtantinople avec l'argent qu'il avoit fait des vaſes ſacrez de l'Egliſe de Saint Pierre qu'il y avoit vendus, & gagna ſi bien ceux de ſon parti, qui n'avoient rien oſé entreprendre pendant ſon abſence, & pluſieurs autres des plus ſéditieux, en leur diſtribuant une partie de ſon treſor, qu'il ſe rendit le plus fort de la Ville. Il s'empara meſme du Chaſteau, & s'eſtant ſaiſi de la perſonne du Pape, l'y enferma, & le fit

Sigon.

Ann. 985.

enfin miſerablement perir de miſeres & de faim, dans un ſale & puant cachot ; aprés quoy l'ayant expoſé ſur le pont, à la porte de la forteresſe, afin que perſonne ne puſt douter que ce Pontife ne fuſt mort, il envahit de nouveau le Saint Siége, d'où la Juſtice divine, laſſée de tant d'horribles crimes qu'il avoit commis, le renverſa bientoſt, par le plus terrible de tous les chaſtimens ; car il mourut de mort ſoudaine, dans ſon peché, quatre mois aprés, & ceux meſmes qui l'avoient porté ſur le Troſne en eûrent tant d'horreur, pour ſa vie abominable, que l'ayant veû mort, ils luy donnerent encore cent coups de poignard, & traiſnerent par les pieds ſon miſerable cadavre tout nud, juſques dans la place où l'on voit la ſtatuë de l'Empereur Marc Aurele à cheval, & d'où quelques-uns du Clergé, l'ayant trouvé le lendemain de bon matin dans un ſi pitoyable eſtat, l'enleverent pour l'enterrer en quelque lieu caché,

985.

Vet. Cod. Rom. Pontif. ap. Baron.

985. de peur que l'on ne le jettaſt à la voirie.

Ainſi l'Egliſe eſtant delivrée de ce monſtre qui l'euſt deſolée, & ceux de ſon parti qui l'avoient ſi maltraité aprés ſa mort ne faiſant plus de violence, on éleût Pape Jean XV. Romain, homme ſçavant & vertueux, & d'un grand courage pour maintenir l'autorité du Saint Siége, comme il le fit paroiſtre durant tout ſon Pontificat de prés de dix ans, qui néanmoins ne fut pas bien paiſible. Car Creſcentius, un des principaux Seigneurs Romains, ne ſe contentant pas de tenir à Rome le premier rang, & d'y exercer la plus honorable Magiſtrature, en qualité de Conſul, voulut s'en faire encore le Maiſtre abſolu, & le Tyran, ſuivant l'exemple des Alberts & des Alberics. Il s'empara de la groſſe Tour d'Adrien, qui fut appellée long-temps le Chaſteau de Creſcentius, juſques à ce qu'on luy donna le nom de Chaſteau Saint Ange, qu'elle

Ann. 986.

...oles Hadriani.

retient encore aujourd'huy. Le nouveau Pape eût lieu ce craindre que ce Tyran, qui ne l'aimoit pas, & dont il connoiſſoit l'humeur altiere & violente, ne luy fiſt un mauvais parti, & ne le traitaſt de meſme que Boniface avoit fait ſon Prédeceſſeur: c'eſt pourquoy il ſe retira dans une des Places de l'Egliſe en Toſcane; & pour avoir un puiſſant protecteur, il envoya ſouvent prier Othon de venir, à l'exemple de ſon pere & de ſon ayeul, delivrer le Saint Siége du Tyran qui l'opprimoit. 986.

Baron. hoc an. & du Cheſne in Joan. XV.

Alors les Romains, & meſme Creſcentius, craignant avec raiſon ce jeune Prince, & la venuë des Allemans, qui avoient déja fait dans Rome de ſi terribles exécutions ſous ſes Prédeceſſeurs, taſcherent par toute ſorte de ſoumiſſions d'appaiſer ce Pape; & ce bon Pontife s'eſtant laiſſé vaincre à leurs prieres, aprés avoir bien pris ſes ſeûretez, ſe hazarda de retourner à Rome. Il y fut receû avec de gran

986. des acclamations, & honoré de tous comme le Vicaire de Jeſus-Chriſt, ſans que le Tyran, qui prit le parti de diſſimuler, entrepriſt ouvertement de le troubler dans l'exercice de ſes fonctions Pontificales. Auſſi trouve-t-on qu'il s'en aquita tres-dignement, & qu'il maintint toûjours les droits & l'autorité du Saint Siége, avec beaucoup de fermeté, comme il parut principalement dans la cauſe de Gerbert Archeveſque de Reims, dont l'Hiſtoire eſt tellement engagée dans celle d'Othon III. qui le fit Pape, que je ne puis me diſpenſer de la raconter icy le plus briévement & nettement qu'il me ſera poſſible. Et je le fais d'autant plus volontiers, que c'eſt un des points de l'Hiſtoire qu'on a le moins débaraſſé, & où l'injuſte paſſion de quelques Eſcrivains, ou malins, ou préoccupez, a meſlé le plus de fauſſetez contre l'honneur d'un des hommes du monde qui s'eſt rendu le plus célebre en ſcience & en

vertu, & dont la posterité doit le plus honorer la mémoire. 986.

Celuy dont je parle est donc le fameux Gerbert, qui estant monté par degrez, peu à peu, du plus bas estat du monde au plus haut où l'on puisse aspirer, a eû cét avantage, qu'il n'a rien deû à la fortune, & qu'il doit toutes choses à son mérite, qu'il aquit en cultivant soigneusement les grands dons que Dieu luy avoit départis. Il nasquit en Auvergne de parens si pauvres, qu'il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'ils pussent jamais rien contribuer à son avancement : mais la nature luy donna un esprit si grand & si vif, si subtil & si penetrant, avec un si beau naturel, que Geraud de Saint Seré Abbé d'Aurillac, qui le receût tout jeune en son Monastere, où il se fit Moine Benedictin, crut avoir trouvé dans un fond si riche & si fertile, de quoy faire le plus habile homme de son temps. En effet, s'estant appliqué fortement durant quelques années à l'é-

Du Chesne, vies des Papes.

986. tude des bonnes Lettres & des hautes ſciences, ſous la diſcipline de cét Abbé & de ſon ſucceſſeur Raymond de la Vaur, il y fit de ſi grands progrés, qu'il ſurpaſſa en toutes ſortes de belles connoiſſances tous ceux non ſeulement de ſon âge, mais auſſi de ſon temps : de-ſorte que comme perſonne ne luy pouvoit plus rien enſeigner, & qu'il avoit cependant une ſoif inſatiable d'apprendre toûjours plus qu'il ne ſçavoit, on luy donna permiſſion de voyager, pour trouver ailleurs, s'il pouvoit, de quoy ſatisfaire cét ardent deſir. Pour cét effet, il fut en Eſpagne, afin d'y pouvoir conſulter les Docteurs Arabes, & apprendre d'eux les ſecrets & le fin de leurs ſciences, & ſur tout de l'Aſtrologie, où ils ont toûjours excellé.

Il fut auſſi en Italie, & paſſa peu aprés en Allemagne, où cette haute réputation qu'il s'eſtoit aquiſe, & qui rendoit ſon nom célebre par toute la terre, le fit appeller par

Ut ſuos quoſque coætaneos variæ artis notitiâ ſuperarit. *Ditmar. in Chron.*

Mag. Chron. Belgic. ex Guidone.

Gerbertus pro maximæ ſapientiæ ſuæ merito toto radiabat mundo. *Helgaud. Floriacenſ.*

l'Empereur Othon II. pour luy confier l'éducation de ſon fils Othon III. dont il fut durant quelque temps le Précepteur à Magdebourg. Ce fut-là qu'il trouva l'invention de ces horloges à reſſort, qui par leurs mouvemens ſecrets & réguliers, marquent préciſément toutes les meſures du mouvement des Cieux & des Planetes : ce qui avec les belles inſtructions qu'il donna à ce jeune Prince, luy aquit tellement ſon eſtime & ſon amitié, qu'outre qu'il luy fit avoir la fameuſe Abbaye de Bobio, il continua toûjours, quand meſme il fut Empereur, d'entretenir un commerce de lettres avec luy lors qu'il fut de retour en France. C'eſt icy que ſon mérite fut encore récompenſé d'une maniere tres-éclatante, par l'honneur que luy fit Hugues Capet Comte de Paris, de luy donner à inſtruire le jeune Comte Robert ſon fils, qui fut depuis Roy de France avec luy : de ſorte que Gerbert eût l'honneur d'avoir for-

986.

Vid. Robert. in Gall. Chriſt. ex Aimoin. Ditmar. in Chron.

Gerbert. Ep. 153. 154. &c.

Ditmar. in Chron. Helgaud. Floriacenſ.

986. mé aux lettres & à la vertu, la jeuneſſe de ces deux grands Princes, en quoy il réüſſit ſi bien, que ſes deux illuſtres diſciples devinrent, ſous ſa diſcipline, les deux plus ſçavans & plus vertueux Princes de leur temps, & principalement Robert, dont nous avons encore aujourd'huy les Hymnes ſacrez, qu'il compoſa pour honorer Dieu publiquement, & dans luy-meſme, & dans ſes Saints.

Helgaud. Floriacenſ.

Idem. Or comme la Comteſſe Adelaïs ſa mere, Princeſſe extrémement dévote, voulut qu'on l'élevaſt à Reims dans l'école de l'Egliſe de Noſtre-Dame, à qui elle avoit dévoüé ce cher fils ; ce fut auſſi là que Gerbert, en cultivant l'eſprit & les mœurs du jeune Prince ſon diſciple, aquit tellement, par ſa ſage conduite, & par ſa profonde érudition, l'eſtime & l'affection de l'Archeveſque Adalberon, que l'ayant fait Preſtre, il réſolut de faire en ſorte qu'il puſt eſtre ſon Succeſſeur aprés ſa mort, ne trou-

Orat. Gerber. ad Concil. Meſom. t. 9. Concil. Ed. Pariſ.

vant perſonne plus propre que luy à remplir la Chaire Pontificale de Saint Remy. Et certes, ceux qui ont écrit de ce grand homme en ce temps-là, & qui le devoient beaucoup mieux connoiſtre que ceux qui ſont venus au monde en d'autres ſiécles, s'accordent tous à le loüer, autant pour ſa vertu, & meſme pour la ſainteté de ſa vie, que pour la vaſte étenduë de ſon eſprit, & pour la profondeur de ſa doctrine; & l'on ne peut rien dire de plus avantageux ſur ce ſujet, que ce qu'en a dit Ciaconius dans l'éloge qu'il en a fait, en ramaſſant en peu de mots tout ce que ces Auteurs en ont écrit. 986.

Helgaud. Flor. Ser. IV. in ejus Epitaph. Naturâ prudens, miſericors, pietate, præſtans, fide inſignis, conſtantiâ mirabilis, in conſiliis providus, &c. *Ciacon. in Silveſ. 2.*

Voila l'eſtat où ſe trouvoit Gerbert à Reims auprés de l'Archevéſque Adalberon, lors que le Roy Loüis V. eſtant décedé ſans enfans, on éleva, d'un commun conſentement, ſur le Trône, Hugues Capet, à l'excluſion de Charles Duc de Lorraine, parce que ce Prince oubliant ce qu'il devoit à *Ann.* 987.

§ 87. la France, & à ceux dont tout ſon bonheur dépendoit, s'eſtoit aveuglément abandonné à l'Empereur & à ſes Allemans, deſquels il reconnut enfin l'impuiſſance, mais un peu trop tard, quand ils furent contraints, par la neceſſité de leurs affaires, de l'abandonner. Cependant, comme il avoit beaucoup de cœur, & qu'il ne doutoit point que le Royaume ne luy appartint legitimement par le droit de ſa naiſſance, il ne manqua pas de diſputer ſon héritage les armes à la main. D'abord il ſe rendit maiſtre de

Ann. Laon, par le moyen de ſon neveu
§ 88. Arnoul, qui eſtoit fils naturel du Roy Lothaire, frere de ce Duc Charles, & avoit beaucoup de credit dans la Ville où le Roy ſon pere l'avoit dévoûé à l'Egliſe. Ce jeune Prince, qui, par un ſentiment fort naturel, ſuivoit le parti de ſon oncle, auquel il ne pouvoit ſouffrir qu'on raviſt la Couronne, fit ſi-bien, par le pouvoir & l'autorité qu'il avoit à Laon, Ville

Ep. Epiſcopor. ad Joan. Pap. t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

Royale en ce temps-là, qu'on en ouvrit les portes au Duc Charles, lequel enſuite ſe ſaiſit de l'Eveſque, nommé tantoſt Adalberon, & tantoſt Aſcelin, qu'on ſçavoit eſtre fort fidelle au Roy Hugues Capet. Mais ce Prélat extrémement adroit, agit en cette occaſion d'une maniere ſi fine & ſi délicate, que pour ſe mettre en eſtat de pouvoir ſervir ſon Roy, il ſceût ſe rendre maiſtre de l'eſprit de l'oncle & du neveu, qui le detenoient priſonnier : de-ſorte que Charles, non ſeulement le delivra, mais auſſi luy donna la meilleure part dans ſa confidence, particulierement depuis que ce Prince eût défait l'armée de Hugues, qui l'avoit aſſiégé dans Laon. 988.

Robert. in Gall. Chriſt.

Continuat. Aimoin. l. 5.

Sur ces entrefaites l'Archeveſque de Reims eſtant mort, cét Eveſque de Laon, qui entretenoit toûjours une ſecrete intelligence avec le Roy, promit au Prince Arnoul, que pourveû qu'il vouluſt eſtre ſerviteur du Roy, il luy feroit avoir cét Archeveſché, qui eſtoit alors le plus

988. conſidérable de la France : ce qu'Arnoul accepta de tout ſon cœur, ſoit qu'il agiſt en cette occaſion de bonne foy, ou qu'il euſt réſolu de faire une contre-trahiſon en faveur de ſon oncle qu'il ſembloit abandonner. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que par l'entremiſe de cét Eveſque, le Roy Hugues, pour retirer Arnoul du parti de ſon ennemi, & l'engager à ſon ſervice, le fit élire Archeveſque de Reims, & qu'il fit ſerment de fidelité aux Rois Hugues & Robert ſon fils, ſelon la Formule qu'il ſouſcrivit, & par laquelle il ſe ſoumet à la malediction de Dieu & des hommes, & à eſtre privé de ſa dignité, s'il viole jamais ſon ſerment & la foy qu'il promet aux deux Rois.

Ann. 989.

Ep. Gerberti ad Ottonem, ap. Papyr. Maſſ. Annal. l. 3.

Ep. Hugon. ad Joan. XI. t. 9. Conc. Edit. Pariſ.

Libell. fidelit. edit. ab Arnulph. ibid.

Ep. Gerb. ad Otton. apud Maſſ. l. 3.

Il arriva cependant que ſix mois aprés qu'il eût eſté conſacré Archeveſque, les gens du Duc Charles, aprés que l'on eût chaſſé Hugues de devant la ville de Laon, entrerent dans Reims par la trahiſon d'un Preſtre, qui leur en ouvrit une

Sigebert. Concil. Silvanect. t. 9. Conc.

porte ; & qu'aprés avoir pillé, ſaccagé, & deſolé la Ville & l'Egliſe Métropolitaine, ils emmenerent à Laon l'Archeveſque, comme s'il euſt eſté pris avec les autres priſonniers. Mais cét artifice un peu trop groſſier de ce Prélat fut bientoſt découvert, quoy-que pour mieux joüer, il euſt excommunié tous ceux qui eſtoient entrez de la ſorte dans Reims, & y avoient commis tous ces excés. Car le bruit s'eſtant répandu par tout que cette trahiſon ne s'eſtoit faite que par les intrigues, & ſelon les ordres de l'Archeveſque Arnoul, qui s'entendoit toûjours avec le Duc Charles ſon oncle, cela fut confirmé par des témoignages ſi authentiques & ſi convaincans, que le Roy Hugues, qui s'eſtoit retiré à Paris, pour y raſſembler ſes troupes, ne crut pas qu'on en puſt douter : outre qu'Arnoul ne le fit que trop paroiſtre, en prenant quelque temps aprés les armes, & ſe déclarant tout ouvertement contre Hugues. C'eſt pour-

Ann. 990.

Arnulfi commonit. t. 9. Concil.

Hugo Abb. in vit. S. Richard. apud Rob. in Gall. Chriſt.

Ep. Hug. ad Joan. XV.

Ep. Hug. ad Joan. XV.

990. quoy jugeant qu'il falloit faire un exemple de ce traiſtre, pour empeſcher les dangereuſes ſuites que pourroit avoir une ſi grande perfidie, il s'adreſſa, comme firent auſſi les Suffragans de l'Egliſe de Reims, au Pape Jean XV. le ſuppliant de trouver bon que les Eveſques de France s'aſſemblaſſent dans un Concile, pour y faire, ſous ſon autorité, le procés à cét Archeveſque, qui avoit ſi laſchement trahi ſon Roy. Mais ſoit que les Envoyez du Comte Heribert de Vermandois beau-pere de Charles, ayant pris les devans, euſſent prévenu le Pape en faveur d'Arnoul ; ſoit que le Tyran de Rome Creſcentius, gagné par leurs preſens, & irrité de ce que les Ambaſſadeurs du Roy, & les Envoyez des Eveſques ne luy en avoient fait aucun, euſt trouvé moyen d'empeſcher qu'on ne les ſatisfiſt : on ſçait que s'eſtant preſentez trois fois, trois jours conſecutifs, à la porte du Palais, pour avoir réponſe à leurs lettres, on ne

Ep. Hug. ad Joan. XV.

Ep Epiſcopor. ad Joan. Pap. v. 9. Concil.

Lib. Gerber. de Act. Syn. Remenſ. apud Papyr. Maſſ. l. 3.

voulut jamais permettre qu'ils entraſſent. C'eſt pourquoy ils s'en retournerent en France ſans réponſe; & de plus, le Pape n'en fit aucune durant les dix-huit mois entiers qu'on employa à taſcher de réduire Arnoul à ſon devoir, & de l'obliger à ſe venir juſtifier des crimes dont on l'accuſoit. 990.

Cependant l'Eveſque de Laon, qui ſceût ſi-bien joüer & contrefaire le zelé pour Charles, qu'Arnoul meſme ſe laiſſant tromper à ces belles apparences, crut qu'effectivement il avoit changé de parti, entretenoit toûjours ſon intelligence avec le Roy, & diſpoſoit ſous main toutes choſes à l'exécution de ſon deſſein, qui réüſſit. Car Hugues, auquel ſon ennemi, par une grande negligence, avoit donné le loiſir de faire une nouvelle armée, ayant mis une ſeconde fois le ſiége devant Laon, où Charles, au lieu de profiter de ſa victoire, ſe tenoit ſans rien faire; l'Eveſque, aprés avoir ſecretement gagné les princi-

Hugo Floriac. Continuat. Aimoin. l. 5. c. 45.

990. paux habitans pour le Roy, luy en fit ouvrir de nuit une porte, par laquelle il entra avec ſon armée, & y ſurprit ainſi le pauvre Duc Charles, & l'Archeveſque Arnoul, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à une trahiſon ſemblable à la ſienne. Charles fut mené priſonnier à Orleans: mais pour Arnoul, le Roy l'amena luy-meſme à Reims, pour y eſtre jugé dans un Synode qu'il y fit célebrer pour cét effet, au mois de Juin de cette année neuf cens quatre-vingts-onze. Outre les Comprovinciaux ou les Suffragans de Reims, il ſe trouva dans ce Concile pluſieurs Eveſques, & meſme des Archeveſques des autres Provinces, & un tres-grand nombre d'Abbez, entre leſquels eſtoit Gerbert. Seguinus Archeveſque de Sens, qui eſtoit alors Legat du Saint Siége en France, y préſida.

Ann. 991.

Conc. Remenſ. ap. Sanctum Baſolum, t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

Libell. Gerb. ap. Baron. ann. 995. n. 10.

Il n'y eût que deux Séances en ce Synode. Dans la premiere, que l'on tint le dix-ſeptiéme de Juin, on examina d'abord quel eſtoit le

Conc. Remenſ. t. 9. Concil. Pet. de Marca de Concord. l. 7. c. 25.

pouvoir du Synode en cette occa- 991.
ſion. Ceux que l'on avoit nommez pour défendre la cauſe d'Arnoul, dirent qu'on ne pouvoit paſſer outre en ce jugement, ſans le conſentement & l'autorité du Pape, alleguant pour cela les Epiſtres des anciens Papes, qu'Iſidore a miſes dans ſa Compilation : mais d'autre part on ſouſtint que c'eſtoit aſſez qu'on ſe fuſt adreſſé au Pape, ainſi que le Roy & les Eveſques avoient fait, pour luy demander juſtice d'un Eveſque prévenu d'un ſi grand crime. On ajouſta qu'on avoit attendu dix-huit mois entiers inutilement la réponſe du Pape ; qu'aprés cela, puis que l'on voyoit manifeſtement qu'il ne vouloit pas connoiſtre de cette cauſe, le Roy, pour le bien de l'Egliſe & de l'Eſtat notablement intereſſé dans cette affaire, avoit pû legitimement convoquer un Concile, qui, ſelon les Canons de Nicée, d'Antioche, & d'Afrique, pouvoit juger de cette cauſe : ce que l'on confirma par l'e-

Lib. Gerbert. de act. in Concil. Epiſt. Gerb. ad Otton. ap. Maſſon. l. 3.

991. xemple d'Ebbo autre Archeveſque de Reims, qu'on dépoſa, par un jugement Canonique, au Synode de Thionville, pour avoir trahi l'Empereur Loüis le Debonnaire.

Le pouvoir du Concile ayant eſté établi de la ſorte, on produiſit ce qu'on avoit à dire contre Arnoul; & comme il nioit hardiment le fait, & la trahiſon de laquelle il eſtoit accuſé, on luy confronta le Preſtre Adalgaire, qui luy ſouſtint que c'eſtoit par ſes ordres qu'il avoit ouvert une porte de la Ville aux gens du Duc Charles. Alors Arnoul ſe voyant convaincu, choiſit entre les Eveſques, ſelon la couſtume de ce temps-là, des Confeſſeurs, ou des Juges particuliers auſquels il confeſſa ſecretement toutes les circonſtances de ſes crimes : ſur quoy ceux-cy déclarent au Synode en général, qu'Arnoul a fait une entiere confeſſion de ſes pechez, & que ſe jugeant luy-meſme indigne de l'Epiſcopat, il demande qu'on le dépoſe. Le

jour ſuivant, dans la ſeconde Seſſion, où les Rois Hugues & Robert ſon fils ſe trouverent avec les plus grands Seigneurs du Royaume, Arnoul ſe déclara publiquement coupable, & indigne d'eſtre Eveſque, ſelon la Formule que nous en avons encore, & qu'il ſigna, ſe condamnant luy-meſme à perdre ſon Archeveſché, puis que, ſelon les Canons, tout Eveſque qui viole le ſerment de fidelité qu'il a fait à ſon Prince, mérite d'eſtre dépoſé. Et ſur cela ſes Juges choiſis ayant dit, ſuivant la couſtume, ces paroles, *Selon voſtre propre confeſſion vous devez quitter voſtre Charge*, il ſe dépoſa; puis s'eſtant jetté à terre tout de ſon long en forme de Croix, il implora la miſericorde des deux Rois, qui, à la priere de Daïbert Archeveſque de Bourges, parlant au nom de toute l'Aſſemblée, luy donnerent la vie, & ſe contenterent de l'envoyer priſonnier à Orleans avec le Duc Charles ſon oncle. Cela fait, 991.

991. on éleût, ſelon la volonté des Rois, l'Abbé Gerbert, qu'on mit enſuite ſur le Trône Pontifical de l'Egliſe de Reims, avec grand applaudiſſement du Peuple & du Clergé.

Mais il s'en fallut bien qu'on en fuſt auſſi ſatisfait à Rome. Le Pape croyant que l'on avoit attenté dans ce Jugement contre l'autorité ſuptême du ſaint Siége, auquel ces cauſes majeures, où il s'agit de la dépoſition d'un Eveſque, ſont réſervées, fit un coup d'une grande force, & dont il y a peu d'exemples dans l'Hiſtoire: car il interdit d'abord tous les Eveſques qui avoient aſſiſté à ce Jugement, & Gerbert meſme, pour avoir conſenti à ſon élection. Ce procedé ſi rigoureux l'irrita tellement, qu'il ne put s'empeſcher d'écrire, d'une maniere tres-aigre contre l'autorité du Pape, des choſes leſquelles, quand il fut parvenu au Pontificat, il euſt voulu ſans doute n'avoir pas écrites. Il fit meſme tous ſes efforts pour empeſcher que les

Ann. 992.

Eveſques ne gardaſſent cét interdit. 992.
Il en écrivit ſur tout à l'Archeveſque Seguinus, d'un ſtile qu'on voit bien qui eſt beaucoup plus de ſa paſſion que de ſon eſprit; & il luy dit entre autres choſes, pour l'irriter contre Rome, que ce qu'il condamne, c'eſt à dire Arnoul, le Pape le juſtifie; & que ce qu'il approuve, comme eſtant tres-juſte, c'eſt à dire, l'élection de Gerbert, le Pape le condamne, & le rejette. Cela nous fait voir cependant que le Moine de Saint Germain des Prez, qui a continué, mais tres-mal, l'Hiſtoire d'Aimoinus, & ſur lequel Baronius ſe fonde en cét endroit de l'Hiſtoire, ſe trompe manifeſtement, quand il dit, d'une maniere tres-outrageuſe à la memoire de Hugues Capet, que l'Archeveſque Seguinus ne voulut jamais conſentir à ce Jugement, ni à la malice & à l'injuſtice du Roy, qui voulant exterminer toute la race du Roy Lothaire, fit dégrader, par force, l'Archeveſque Arnoul,

Epiſt. Gerb. ad Seguin. Arch. Senon.

992. homme de bien, & fort moderé, ſous prétexte qu'il eſtoit baſtard. Il n'y a pas un mot ni de verité, ni meſme de vray-ſemblance en tout ce qu'il dit là, ainſi qu'on le peut voir dans cette Hiſtoire de Gerbert, que j'ay tirée des Lettres & des autres piéces tres-authentiques que l'on ne peut nullement contredire.

Ann. 993. Cependant le Pape, bien loin de s'étonner de cette conduite de Gerbert, qui ſembloit vouloir faire en France un parti contre luy, agit toûjours avec plus de force & de fermeté, fort réſolu de ſe faire obéïr. On fit tout ce qu'on put pour l'appaiſer. Le Roy luy envoya, par l'Archidiacre de Reims, un écrit contenant les raiſons qu'on avoit eûës d'en uſer comme on avoit fait. Il luy écrivit une Lettre extrémement reſpectueuſe, dans laquelle il proteſte qu'on n'a rien fait qui puſt choquer tant ſoit peu ſon autorité, le conjurant de s'inſtruire bien de la verité, & de ne prendre pas

Ep. Hug. Francor. Reg. ad Joan. P. XV. t. 9. Concil. Edit. Pariſ.

pas des ſoupçons & des conjectures, pour des choſes certaines. Il s'offre meſme à l'aller recevoir juſqu'au pied des Alpes, s'il veut venir en France, où il ſera receû avec tous les honneurs qu'on luy doit, & où apprenant ſur les lieux la verité des choſes, beaucoup mieux qu'il ne feroit ailleurs, il trouvera que ni luy ni les ſiens n'ont jamais eû intention de décliner ſon jugement. Mais tout cela ne put obtenir de ce Pape, qu'il approuvaſt ce que l'on avoit fait à Reims, & qu'il révoquaſt la Sentence d'interdit qu'il avoit portée contre les Eveſques. Il voulut qu'on remiſt les choſes en l'eſtat où elle eſtoient avant le Synode de Reims; & ſoit qu'il ne vouluſt point, ou peut-eſtre qu'il ne puſt pas ſortir de Rome, parce que le Tyran Creſcentius, qui en eſtoit Maiſtre, l'y retenoit pour s'en aſſeûrer davantage, il envoya Légat en ſa place Leon Abbé de Saint Boniface de Rome, avec ordre de dépoſer Gerbert, de

993.

Ut intelligatis & cognoſcatis nos, & noſtros veſtra uo'le declinare judicia.

Ann. 994.

994. rétablir l'Archeveſque Arnoul, & de célebrer pour cét effet un Concile dans la Province de Reims, parce que les Eveſques de France avoient refuſé d'aller à Aix-la-Chappelle, & meſme à Rome, où le Pape les avoit invitez. Ce Legat convoqua donc de la part du Pape un Synode pour le ſecond jour de Juin de l'année neuf cens quatre-vingts-quinze, à Mouzon, où il ne ſe trouva que quatre Prélats de l'Empire; à ſçavoir l'Archeveſque de Tréves, & les Eveſques de Liége, de Verdun, & de Munſter, outre quelques Abbez avec le Comte Godefroy, accompagné de peu de Gentilshommes des Païs voiſins. Les Eveſques de France n'y voulurent pas aller, non plus qu'à Aix-la-Chappelle, ni à Rome, parce que Mouzon eſtant de l'autre coſté de la Meuze, n'eſtoit pas alors du Royaume de France, dont les bornes ne paſſoient pas en ce temps-là cette fameuſe riviere, que l'on voit maintenant couler bien

Continuat. Aimoin. l. 5. c. 46. Conc. Moſom. t. 9. Conc. Edit. Pariſ. Papyr. Maſſ. Ann. l. 3.

Ann. 995.

Civitatis Minigardeurdæ pro Minimigardum Munſter.

avant dans ce Royaume, depuis que Loüis le Grand en a étendu les limites par ſes armes victorieuſes, avec tant de gloire, meſme juſqu'au-delà du Rhin. 995.

Au reſte, ce petit Synode ſe termina dans une ſeule Séance, où, aprés qu'on eût leû la Lettre du Pape pour la convocation de ce Concile, Gerbert, qui ſeul de tous les Eveſques de France voulut paroiſtre à cette Aſſemblée, pour y juſtifier ſa conduite & celle du Concile de Reims, fit une harangue, qu'il donna par écrit à l'Abbé de Saint Boniface. Aprés quoy ce Legat voyant fort bien qu'on ne pourroit rien faire d'authentique, ſi l'on ne tenoit ailleurs un autre Synode où les Eveſques de France puſſent venir, il déclara que de l'autorité du Pape il le convoquoit à Reims pour le premier jour de Juillet; & cependant il fit dire par les Eveſques à Gerbert, qu'il luy ordonnoit de la part du Pape de garder ſon interdit juſqu'à ce qu'on euſt

995. terminé ſon affaire dans le Concile. A quoy Gerbert refuſa d'obéïr, en ſouſtenant au Legat meſme, qu'il n'y avoit point de puiſſance ſur la terre qui puſt ni interdire, ni excommunier un homme qui n'eſtoit convaincu d'aucun crime. Il s'abſtint néanmoins, à l'inſtante priere que luy en fit l'Archeveſque de Treves, de célebrer la Meſſe en public, afin d'éviter le ſcandale. Mais comme il crut qu'il y avoit un puiſſant parti formé contre luy en faveur d'Arnoul, & que le Roy Hugues ne voulant pas ſe brouïller avec Rome, dans le commencement d'un nouveau Regne, qui n'eſtoit pas encore trop bien établi, eſtoit réſolu de l'abandonner, il ne voulut pas ſe trouver au nouveau Concile de Reims, quelque inſtance que luy en fiſt la Reine Adélaïs.

Ep. Gerbert. ad Reg. Adelaïd. t. 9. Concil.

Libell. Gerber. ibid.

Et certes, il ne fut pas trompé dans ſa croyance : car quoy-que les Eveſques, qui avoient dépoſé Arnoul, y euſſent défendu leur cau-

se, en ajoustant mesme aux raisons qu'ils avoient déja produites, qu'ils n'avoient rien fait en cela qu'en presence, & du consentement de l'Archevesque de Sens Legat du Saint Siége en France ; on cassa néanmoins ce Jugement. Arnoul fut rétabli dans sa dignité d'Archevesque, & Gerbert dépossé, parce que ce Concile déclara qu'on n'avoit pû proceder legitimement en cette cause, sans l'autorité & le consentement du Pape ; & depuis ce temps-là on crut en France qu'un Evesque, quoy-qu'il n'eust pas appellé à Rome, ne pouvoit estre dépossé que par un Jugement Canonique rendu par le Pape, ou par ses Commissaires. Arnoul ne fut pas néanmoins pour cela tiré de la prison où il estoit pour un crime d'Estat, dont la connoissance & la punition appartenoit au Roy. Ceux qui ont cru le contraire, se sont trompez, en suivant le Continuateur d'Aimoinus, contre Aimoinus mesme, qui dans la vie de Saint

995

P. de Marca loc. citat.

Aimoin. vit. S. Abb. Floriac. c. 11.

995. Abbon Abbé de Saint Benoiſt ſur Loire, aſſeûre que ce ne fut que trois ans aprés, ſous le Roy Robert, que cét Archeveſque fut delivré. Voilà la fermeté que Jean XV. témoigna dans cette cauſe de Gerbert, qui ſe voyant ſi maltraité, abandonna la France, & s'en alla trouver l'Empereur Othon, que la Providence Divine avoit deſtiné pour élever ſon Précepteur juſques au Souverain Pontificat. Auſſi le receût-il à bras ouverts à Mayence, comme il eſtoit ſur le point d'en partir avec une puiſſante armée, pour ſon expedition d'Italie, dont il faut maintenant que je faſſe voir la cauſe & le ſuccés.

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÈS CHARLEMAGNE.

LIVRE SECOND.

IL y avoit déja prés de douze ans qu'Othon III. regnoit fort paisiblement dans la Germanie, où il estoit extrémement cheri de tous ses Peuples, lors qu'il apprit d'une part, que le Tyran Crescentius, non content d'avoir oppriné la liberté de Rome, avoit encore entrepris d'envahir l'Empire, & persecutoit le Pape qui s'opposoit tout

Ann. 995.

Sigon. l. 7.

995. ouvertement à ſa tyrannie ; & de l'autre, que les Milanois avoient chaſſé leur Archeveſque Landulphus, qui luy avoit toûjours eſté fidelle. Cela, outre le deſſein qu'il avoit de ſe faire couronner à Rome, comme ſon pere & ſon ayeul l'avoient eſté, le fit réſoudre à paſſer au-pluſtoſt en Italie avec toutes ſes forces, ce qu'il fit ſur la fin de cette année neuf cens quatre-vingts-quinze. Son entrepriſe fut heureuſe. Les Milanois craignant d'eſtre emportez de vive force, par des gens auſſi réſolus que l'eſtoient les Saxons, qui aſſiégeoient leur Ville, & commençoient à les preſſer d'une étrange maniere, prirent la réſolution de recevoir leur Archeveſque, & ſe ſoumettre à l'Empereur, qui fit en ſuite ſon entrée dans Milan, où il fut couronné Roy d'Italie. Puis ayant donné ordre aux affaires de Lombardie, il

Ann. 996. marcha droit à Rome, que le Tyran Creſcentius, qui s'eſtoit retiré dans ſa forteresſe, n'ayant pas aſſez

de forces pour défendre la Ville, luy abandonna. Il y fut donc receû ſans réſiſtance ; & fort peu de temps aprés ſon entrée, il arriva que le Pape mourut, ſoit que ce Pape fuſt encore Jean XV. ou, comme quelques-uns le croyent, que ce fuſt Jean XVI. ſon Succeſſeur, qui ne luy ſurveſquit que de peu de jours ; ce qui fait que pluſieurs ne l'ont pas mis au rang des Papes. Alors Othon ſuivant l'exemple de ſes Peres, qui s'eſtoient rendus Maiſtres de l'élection des Papes, fit élire Brunon ſon proche parent, fils d'Othon de Saxe Duc de Franconie & de Suaube, couſin germain de l'Empereur.

996.

Martin. Ciacon. Du Cheſne, hiſt. des Papes.

Ditmar. Chron. Ciacon.

Ce Pape fut un Prince de grande vertu, & qui s'eſtant conſacré à l'Egliſe dés ſa tendre jeuneſſe, avoit eû néanmoins bien de la peine à conſentir qu'on l'ordonnaſt Preſtre, & beaucoup plus encore qu'on le fiſt Eveſque de Verden, ſe croyant indigne du Sacerdoce, par ſa profonde humilité, que

Rupert. Abb. Tuit. in V. S. Herib. Archiep. Colon.

966. Dieu voulut récompenſer, en l'élevant à la ſuprême dignité de l'Egliſe. Il prit le nom de Grégoire V. & aprés la ceremonie de ſon Couronnement, il couronna luy-meſme l'Empereur, & l'Imperatrice Marie ſa femme, fille du Roy d'Arragon. Cela fait, il célebra un Concile à Rome, où pluſieurs ſe ſont voulu perſuader que pour favoriſer ſa Nation, il avoit inſtitué le College des ſept Electeurs, tous Princes Allemans, qui auroient deſormais uniquement le droit d'élire les Empereurs. Il faut avoûër que c'eſt icy un des points de l'Hiſtoire le plus obſcur, & le moins connu, & ſur lequel on a écrit avec plus de chaleur, plus de diverſité de ſentimens, & plus de préoccupation, non ſeulement du coſté des Proteſtans, mais auſſi de celuy des Catholiques qui ne s'accordent pas entre eux : de-ſorte qu'aprés avoir leû ce grand nombre de livres & de traitez qui ont paru ſur ce ſujet dans le dernier

Lambert. Schaff. Odorann. Ciacon.

Tom. 9. Concil. Edit. Pariſ.

siécle, on se trouve à peu prés aussi embaraſſé qu'auparavant. C'eſt pourquoy l'on trouvera bon, je m'aſſeûre, que je taſche de l'éclaircir en peu de mots, comme j'eſpere que je feray, en établiſſant quelques veritez de fait, inconteſtables parmi les ſçavans, d'où il ſera aiſé de conclure ce qu'on doit croire ſur ce point ſi difficile à démeſler. 996.

Premierement, il eſt certain que depuis que la race des Carlovingiens fut éteinte en Allemagne, le Royaume de Germanie qui eſtoit auparavant ſucceſſif ſelon la Loy fondamentale des François, devint élective, & que les Rois Conrad premier, Henri l'Oiſeleur, & ſon fils le grand Othon furent éleûs par les Princes & les Seigneurs Eccleſiaſtiques & Séculiers, & par les Députez des Villes repreſentant le Peuple. *Vvitikind. l. 1. Luitprand. l. 2. c. 7. Vvitik. l. 1.*

Secondement, depuis que l'Empire fut tranſporté aux Allemans en la perſonne d'Othon le Grand, & *Contin. Rhegin. Platin. Ditmar. l. 4.*

996. que la dignité d'Empereur fut unie à celle de Roy de Germanie ; quoyque le fils pour l'ordinaire ſuccedaſt au pere, & que les Othons ſe fuſſent mis en poſſeſſion du droit de ſucceſſion en faveur de leur poſterité, on éleût néanmoins toujours comme auparavant les Empereurs, juſqu'aprés Friderie II. ce qui paroiſt manifeſtement par les témoignages des Auteurs qui ont marqué l'élection qui s'eſt faite de tous ces Princes.

Otto Friſing. l. 6. c. 27. & 28. Urſpergenſ. in Chron. ann. 1053. & 1106. Continuat. Sigebert. in Chron. ann. 1116. Otto Friſing de reb. geſt. Frid. l. 2. c. 1. Urſperg. in Chron. ann. 1220. Litt. Princip. Ger. ad Innoc. III. apud Baron. ann. 996. Couring. de elect. & Vviqueford. c. 4.

En troiſiéme lieu, il faut obſerver qu'il y a eû de temps en temps du changement dans ces élections, qui ſe faiſoient pourtant toûjours en de fort grandes Aſſemblées. D'abord on y admit les Peuples repreſentez par les Députez des Villes, ce qui a duré plus d'un ſiécle, comme on le peut voir par l'élection de Conrad III. ſelon qu'elle eſt rapportée par Othon Eveſque de Friſingue. Et parce que le Royaume d'Italie & Rome meſme eſtoient, depuis le Grand Othon, de

Ditmar. l. 4. de elect. S. Henr. Otto Friſing. l. 7. c. 22.

la Monarchie Teutonique, ou Allemande, les Princes, les Seigneurs, & les Villes d'Italie, & le Pape meſme par ſes Legats, comme repreſentant le Peuple Romain, pouvoient donner leurs ſuffrages, quand ils vouloient, dans ces élections, comme ils firent en celle des Empereurs Henri IV. Lothaire II. Conrad III. & Frideric. I. 996.

De plus, comme les Princes Officiers de l'Empire avoient le plus de credit & d'autorité dans ces Aſſemblées, ils trouverent moyen, ſous le regne de Henri V. de faire changer en leur faveur la forme de l'élection; de-ſorte que les autres Princes, les Seigneurs & les Députez nommoient ſeulement, & preſentoient celuy qu'ils jugeoient devoir eſtre éleû par ces Officiers: & ſi ceux-cy en éliſoient un autre, il falloit auſſi réciproquement que leur élection fuſt approuvée par le plus grand nombre de ceux qui compoſoient cette Aſſemblée. C'eſt comme furent éleûs Lothaire II. & 1125.

Urſperg. ad an. 1054. Continuat. Sigebert. ann. 1126. Otto l. 7. c 22. Otto Friſ. de reb. Frid. l. 2. c. 1. M.S. Amandi apud Vindek. Comment. de elect. c. 5.

996. Frideric I. ainſi que nous l'apprenons de deux manuſcrits, dont l'un

1153. eſt de Velbert, Chapelain de Conrad. III. l'autre d'Amandus Secretaire de Frideric I. & deſquels Paul

Paul. Vindel. c. 4. & 5. Vindekius nous a donné les fragmens dans ſon Traité des Electeurs. Que s'il y avoit Schiſme dans l'Empire pour l'élection d'un Empereur, ce qui eſt ſouvent arrivé, alors chacun donnoit ſa voix dans les Aſſemblées comme auparavant, ſans qu'on s'adreſſaſt plus aux Officiers, puis qu'ils eſtoient eux-meſmes diviſez : cela ſe voit clairement par

Apud Baron. ad ann. 996. n. 37. & ſeq. les lettres qu'on écrivit au Pape Innocent III. ſur les deux élections que l'on avoit faites d'Othon IV. & de Philippe de Suaube, aprés la mort de l'Empereur Henri VI.

Mais il y eût encore un autre changement tres-conſiderable dans les élections des Empereurs. Car aprés celle de Conrad III. on n'y admit plus que les Feudataires de

Otto Friſing. de geſt. Frider. l. 2. c. 1. l'Empire Eccleſiaſtiques & Séculiers ; & depuis celle de Frideric I.

il n'y eût plus que les ſeuls Allemans qui euſſent droit d'élire l'Empereur, comme il paroiſt par le fameux Chapitre, *Venerabilem de electione*, tiré de l'Epiſtre d'Innocent III. à Berthold Duc de Zaringhen, aprés l'élection de l'Empereur Othon IV. Mais aprés celle de Frideric II. laquelle ſe trouve eſtre la derniere qui ſe fit en l'année mil deux cens dix ou onze, par la pluſpart des Princes Allemans, de la maniere que nous avons dit; ces meſmes Princes, d'un commun conſentement, défererent uniquement le droit d'élire l'Empereur aux ſept grands Officiers de l'Empire, auſquels on preſentoit auparavant celuy qu'on deſiroit qui fuſt éleû: de-ſorte que les autres, depuis ce temps-là, ne prétendirent plus avoir aucune part dans cette élection. C'eſt ce qu'Albert Abbé de Staden, qui écrivoit du temps de cét Empereur Frideric, nous apprend, en termes formels, quand il dit que Gregoire IX. qui

996.

Urſpergenſ. ann. 1210. Vinc. l. 4. l. 31. c. 2.

996. avoit excommmunié Frideric II. en l'année mil deux cens trente-neuf, voulant qu'on en miſt un autre en ſa place, les Princes, auſquels il en avoit écrit, luy répondirent l'année ſuivante, qu'il n'avoit rien à voir en l'élection de l'Empereur, & que c'eſtoit à eux ſeuls qu'il appartenoit de la faire. Puis il ajouſte, qu'en vertu d'un Decret, que les Princes avoient fait auparavant d'un conſentement général, ceux qui éliſent l'Empereur, ſont les Archeveſques de Mayence, de Tréves, & de Cologne, le Comte Palatin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, & le Roy de Boëme, qu'il nomme comme ſurnumeraire. Martin le Polonois, qui floriſſoit ſous le regne du meſme Frideric, dit auſſi qu'il fut arreſté que l'élection ſe feroit par les ſept grands Officiers de l'Empire, qu'il nomme chacun ſelon ſon rang & ſon office. Et c'eſt là la premiere fois qu'on trouve dans l'Hiſtoire les ſept Electeurs, qui enſuite de

Ex prætaxatione principum, & conſenſu, eligunt Imperatorem Trevirenſis, Moguntinus, &c.

cette nouvelle inſtitution éleûrent, 996.
environ huit ans aprés, Guillaume *Trithem. Siffrid. Mon. Pad.* 1248.
Comte de Hollande, en la place
de Frideric, excommunié de nou-
veau, & dépoſé par le Pape Inno-
cent IV. au Concile de Lyon.
Mais parce que ni Martin, ni Al-
bert de Staden n'ont marqué pré-
ciſément le temps de l'établiſſe-
ment de ce nouveau College Ele-
ctoral, nous n'en pouvons rien dire
de certain, ſinon que ç'a deû eſtre
neceſſairement dans l'intervalle qui
eſt entre l'année mil deux cens dix,
en laquelle Frideric II. fut éleû,
ſelon l'Abbé d'Urſpergue, par la
pluſpart des Princes Feudataires,
& l'année mil deux cens quarante,
que ces ſept Electeurs, comme l'aſ-
ſeûre Albert de Staden, eſtoient
déja établis du conſentement de
tous les Princes. Et pour empeſcher
qu'il ne ſe fiſt plus aucun change-
ment en cette maniere d'élection,
qui s'eſt trouvée la meilleure de
toutes, comme il s'y en eſtoit fait
quelque petit de temps en temps

996. jusqu'à Charles IV. cét Empereur en fit une Loy irrévocable, par la Bulle d'or, en l'année mil trois cens cinquante-ſix; & c'eſt depuis ce temps-là que ces Princes, qui ont ſeuls le droit d'élire les Empereurs, ont pris le titre d'Electeurs, qui eſt le plus illuſtre de l'Empire aprés celuy d'Empereur & de Roy des Romains.

V. le ſieur de Vviquefort Réſident de Brandebourg, en ſon diſcours de l'Election, c. 6.

Couringi. de Germ. Imp. Elect. p. 111.

Enfin, la derniere verité de fait, que je préſuppoſe, comme eſtant inconteſtable, c'eſt que le Pape Innocent III. dans le Chapitre *Venerabilem de electione*, Clement V. au Concile de Vienne, les Princes meſmes de l'Empire dans leur lettre de l'année mil deux cens ſoixante & dix-neuf au Pape Nicolas III. & l'Empereur Albert en l'une de ſes déclarations de l'année mil trois cens trois, diſent poſitivement que le droit d'élire les Empereurs eſt émané du Saint Siége; ce qui eſt ſans doute une autorité à laquelle on doit beaucoup de déference.

Clement. de jurejur. c. 1.

1311.

Apud Bellar. l. 3. de Tranſl. c. 3. & apud Baron. ad ann. 996. n. 45.

Cela établi de la ſorte ſur des témoignages qui ſont tres-authentiques & tres-évidens, & de la nature de ceux ſur leſquels toute la certitude de la créance humaine & de la foy de l'Hiſtoire eſt fondée; il n'eſt pas maintenant, ce me ſemble, fort difficile de découvrir la verité. Il ne faut pour cela que ſçavoir diſtinguer deux choſes dans l'élection de l'Empereur. La premiere eſt, que celuy qu'on choiſit ſoit Chef & Souverain de la Monarchie Allemande, dont tous les membres relevent de luy. Et la ſeconde, qu'en cette qualité, à l'excluſion de tout autre, il ait droit de recevoir du Pape la Couronne Imperiale, avec le titre d'Empereur. Pour la premiere, il eſt tout évident qu'elle ne vient nullement des Papes, qui n'y prétendent aucune part. Car dans les Royaumes électifs, c'eſt de Dieu ſeul, indépendemment des Papes, que les Eſtats tiennent le droit qu'ils ont d'élire un Roy, 996.

996. comme on fait en Pologne, & comme on fit au Royaume de Germanie, aprés que la race de Charlemagne y fut entierement éteinte. Ainſi le droit que quelques Princes Allemans ont encore aujourd'huy d'élire le Chef & le Souverain de ce qui leur reſte de leur ancienne Monarchie, & de tout ce qui en dépend, ne leur eſt venu que des Eſtats & de l'Aſſemblée des Princes & des Feudataires, qui, d'un commun conſentement, le leur ont attribué ſous l'Empire de Frideric II. ainſi qu'Albert de Staden, qui écrivoit en ce temps-là, nous en aſſeûre.

Pour la ſeconde choſe que j'ay dit qu'on doit obſerver en cette élection ; à ſçavoir, que celuy que les Electeurs ont choiſi pour leur Chef & leur Souverain, ait droit uniquement de recevoir du Pape la Couronne Imperiale avec le titre d'Empereur ; il eſt tout manifeſte que cela leur vient des Papes, qui ſe ſont obligez eux-meſmes à cou-

ronner, & à proclamer Empereurs les Rois de Germanie ; ſi ce n'eſtoit toutefois qu'il y euſt quelque empeſchement eſſentiel qui s'y oppoſaſt, comme, par exemple, que ce Roy qu'on auroit éleû fuſt ou Hérétique, ou Payen, ainſi que le Pape Innocent III. le déclare en termes formels dans le Chapitre *Venerabilem de electione.* Ce n'eſt pas néanmoins que la céremonie du Couronnement ſoit abſolument neceſſaire, afin que celuy que les Electeurs auront choiſi ſoit reconnu comme Empereur, & ait tous les droits & tous les honneurs qui ſont deûs à cette auguſte dignité. Les Papes meſmes, dans la ſuite des temps, ont trouvé qu'il eſtoit à propos que les éleûs ne ſe donnaſſent pas la peine de paſſer les Alpes, pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome ; où, quoyque dans les Actes publics on ne leur donne que la qualité de Roy des Romains, & d'éleû Empereur, leurs Ambaſſadeurs toutefois ne 996.

996. laiſſent pas, comme par tout ailleurs, d'eſtre appellez Ambaſſadeurs de l'Empereur, & d'avoir toutes les prééminences qui ſont attachées à cette qualité. Ainſi les Electeurs tiennent des Eſtats & des Princes de la Germanie, le pouvoir d'élire leur Chef & leur Souverain, & d'un Pape le droit qu'ils ont que celuy qu'ils auront éleû, ſoit couronné à Rome par le Pape.

D. Th. de Reg. Princ. Aug. Triumph de ſum. Poteſt. Eccl. J. Vill. l. 4. Bergom. l. 12. Blond. l. 3. dec. 3. Plat. in Greg. 5. S. Antonin. p. 2. tit. 16. c. 4. Krantz. Maucler. Bellarm. Gretſer. Paul. Vindek. &c.

Or il s'agit maintenant de ſçavoir quel eſt ce Pape duquel les Electeurs ont receû ce ſecond droit qui eſt tout-a-fait different du premier. C'eſt une choſe étrange, que la pluſpart des Auteurs modernes, & meſme des anciens, mais pourtant de ceux qui n'ont écrit que plus de ſoixante & dix ans aprés la mort de Grégoire V. & d'Othon III. ſe ſont mis dans l'eſprit, les uns que ce fut ce Pape, & les autres que ce fut cét Empereur Othon III. qui donna ce droit aux ſept Electeurs par une Conſtitution, à laquelle, en faiſant valoir

leurs conjectures, ils font dire, quoy-qu'ils ne l'ayent jamais veûë, tout ce qui leur plaiſt. Cependant de toutes les opinions differentes que l'on a eûës juſques à maintenant ſur ce ſujet, il n'y en a point de plus inſouſtenable, ni de plus manifeſtement fauſſe que celle-cy. Car outre que ni dans les Archives desPapes, ni dans celles des Empereurs, ni dans toutes les Compilations que l'on a faites de ces ſortes de Pieces & de Decrets, il ne ſe trouve rien qui marque qu'il y ait jamais eû une pareille Conſtitution de Grégoire ou d'Othon, & qu'aucun des Ecrivains de ces temps-là n'en a jamais dit un ſeul mot, non plus que des ſept Electeurs: il eſt certain par tous les témoignages authentiques que j'ay produits, que tous les Empereurs qui ſont venus aprés Grégoire V. & Othon III. juſques à Frideric II. dans l'eſpace de plus de deux cens ans, ont eſté éleûs ou dans les Dietes génerales, ou dans

996.

Vvitikind.
Luitprand.
Rhegin.
Marian.
Otto Friſing.
Urſperg.
Sigebert.

996. les Aſſemblées des Princes de la Germanie, & que le College des Electeurs n'a eſté établi qu'aprés l'année mil deux cens dix. Ainſi tout ce qu'on a dit ſur cela de Grégoire & d'Othon n'eſt qu'une pure viſion, ſemblable à ces ſonges qui s'évanoüiſſent auſſitoſt qu'on les veut examiner.

Ce qu'il y a de plus rare & de plus ſurprenant en cette rencontre, c'eſt que le fondement ſur quoy ces Ecrivains ont fondé leur opinion, eſt tout ſeul capable de la détruire. Car ils diſent que l'Empereur Othon ſe voyant ſans enfans, & ſans eſperance d'avoir un fils qui luy puſt ſucceder, comme luy-meſme avoit ſuccedé à ſon pere Othon II. & celuy-cy au grand Othon, crut avec le Pape, que pour empeſcher les guerres civiles qui pourroient naiſtre aprés ſa mort, entre ſes parens, pour la ſucceſſion, il falloit donner aux ſept Princes Allemans le droit & la liberté de choiſir celuy qu'ils voudroient.

Baron. ad ann. 996. n. 52. & alii.

droient. Mais ces gens qui parlent d'Othon comme s'il euſt eſté dans une extréme vieilleſſe, ne voyent pas qu'il n'avoit en ce temps-là qu'environ vingt-ſix ans; qu'il eſtoit marié; & que pouvant, & devant meſme raiſonnablement préſumer qu'il auroit des enfans capables de luy ſucceder, il n'avoit garde de rendre leur fortune incertaine, en rendant l'Empire purement élective. Ainſi il eſt indubitable que ce n'eſt ni d'Othon III. ni du Pape Grégoire V. ſon couſin, que ce droit des Electeurs eſt émané. 996.

Ce n'eſt pas auſſi le Pape Innocent IV. qui a fait les ſept Electeurs au premier Concile de Lyon, comme le Cardinal Baronius s'eſt engagé de le ſouſtenir hardiment par les Actes meſmes de ce Concile. Mais il faut avoûër que ce grand homme, qui eſtoit accablé de cette grande multitude de livres dont il avoit beſoin pour ſes Annales, eſt digne de compaſſion, pour avoir eſté mal ſervi de ſes Copiſtes infi-

996. delles ou ignorans, qui l'ont pitoyablement abuſé plus d'une fois. Celuy qu'il a employé en cette occaſion, luy a fourni une fort méchante digreſſion, que Mathieu Paris, en décrivant les Actes de ce Concile de Lyon, fait tres-mal à propos, ſur les Princes & les Electeurs de l'Empire, & dans laquelle il débite des fables & des fauſſetez toutes viſibles; & ce pauvre Copiſte, & ſon Maiſtre en ſuite qu'il a trompé, ont pris cette ridicule digreſſion du Moine Anglois, pour un des Actes du Concile, où ceux qui nous les ont donnez n'ont eû garde de l'inſerer. Voilà la faſcheuſe avenʒture à laquelle ſont expoſez ceux qui ſont contraints de lire les livres par les yeux d'autruy. Si ce ſçavant Cardinal euſt veû par luy-meſme cét endroit de Mathieu Paris, il n'euſt pas fondé ſon opinion ſur une béveûë ſi groſſiere. Et puis Albert de Staden ayant parlé de ces ſept Electeurs ſous l'année 1240. en laquelle il vivoit, il eſt tout évident qu'ils

ont eſté avant le Concile de Lyon, qui ne fut célebré que cinq ans aprés. C'eſt pour cela meſme qu'à plus forte raiſon l'on ne peut pas dire, avec quelques-uns, que cette inſtitution s'eſt faite de l'authorité de Gregoire X. au ſecond Concile de Lyon, qui ne s'eſt tenu qu'en l'année mil deux cens ſoixante & quatorze, vingt-neuf ans aprés le premier. 996.

Avent. l. 5. Ann. Boïor. Onuph. lib. de Comit. Imp.

Cela eſtant ainſi, comme il me ſemble qu'on n'en peut douter aprés toutes les veritez que je viens d'éclaircir, je trouve qu'il y a trois Papes, deſquels on peut dire qu'eſt venu le droit que les Princes Allemans, depuis que le Grand Othon eût receû à Rome la Couronne Imperiale, ont eû que celuy qu'ils auroient choiſi pour leur Souverain fuſt auſſi couronné Empereur. Le premier eſt le Pape Jean XII. qui couronna le Grand Othon, quand ce Roy ſe fut rendu maiſtre & de l'Italie & de Rome. Car comme la dignité Imperiale fut alors unie à

996. celle de Roy de Germanie, de la meſme maniere qu'elle fut attachée aux Succeſſeurs de Charlemagne, quand le Pape Leon III. couronna ce grand Prince à Rome ; il faut auſſi conclure que ce fut alors que le droit d'élire l'Empereur devint inſeparable de celuy qu'on a d'élire un Roy de Germanie.

In Decr. Grat. diſt. 63. c. 23. & ap. Baron. ann. 964. n. 21.

Le ſecond Pape duquel on peut dire que ce droit eſt émané, eſt Leon VIII. qui par un Decret qu'il fit du conſentement du Clergé & du Peuple Romain, donna à l'Empereur Othon I. & à tous ceux qui luy ſuccederoient, à perpetuité, le droit d'élire un ſucceſſeur, non pas aſſeûrément à la Monarchie Allemande qu'Othon avoit indépendemment du Saint Siége, partie par élection, & partie par conqueſte, mais à la dignité Imperiale. Or comme aprés la mort d'Othon III. qui mourut ſans enfans, tout le droit de cét Empereur fut dévolu aux Eſtats qui luy ſuccederent dans la ſouveraine autorité, & qui ſubſiſ-

tant toûjours, ne meurent jamais : il eſt certain qu'ils recueïllirent auſſi ce droit d'élire celuy qui ſeroit Empereur ; ce qu'ils réſignerent depuis aux ſept Electeurs, comme nous l'avons dit. C'eſt icy que pour l'intereſt de la verité, que je ne puis, ni je ne dois jamais abandonner, & pour le mien propre, qui veut que j'aille au-devant d'une objection que l'on me pourroit faire, il faut que je découvre une mépriſe d'un grand homme, pour qui j'avoûë qu'on doit avoir beaucoup de veneration. Ce Decret du Pape Leon VIII. tiré d'une Conſtitution qu'il fit au Synode de Rome, & qui eſt rapporté par Gratien, eſt conceû en ces termes : *Nous Leon Eveſque, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, avec le Clergé & le peuple Romain, accordons, & donnons à Othon I. Roy des Allemans, & à ſes ſucceſſeurs en ce Royaume d'Italie, le pouvoir & la faculté, à perpetuité, d'élire un Succeſſeur, & de créer un Pape, & enſuite les Archeveſques, &*

996.

Diſt. 63. c. 23. Ego quoque Leo Epiſcopus, ſervus ſervorum Dei, cum toto Clero & Pop. Romano, per noſtram Apoſtolicam authoritatem, concedimus atque largimur

996. *les Eveſques, de-ſorte qu'ils reçoivent de luy l'inveſtiture, & enſuite qu'ils ſoient conſacrez par ceux auſquels il faut pour cela qu'ils s'adreſſent.*

Domno Otoni primo Regi Teutonum ejuſque ſucceſſoribus, hujus Regni Italiæ in perpetuum facultatem eligendi ſucceſſorem, atque Summæ Sedis Apoſtolicæ Pontificem ordinandi, ac per hoc Archiepiſcopos, ſeu Epiſcopos, ut ipſi ab eo inveſtituram accipiant, & conſecrationem unde debent.

Le Cardinal Baronius produiſant ce Decret ſous l'année 996. n. 41. n'en rapporte qu'une partie, & s'arreſte tout court à ces paroles, d'*élire un Succeſſeur*, ſur leſquelles il appuye, & il en veut tirer grand avantage pour faire valoir l'autorité du Pape, par l'ordre duquel, dit-il, & en vertu de ce Decret, Othon choiſit ſon fils pour luy ſucceder & au Royaume & à l'Empire, & il ne manque pas enſuite ſur cela de traiter Leon VIII. de vray Pape. Mais par malheur ce grand Cardinal, qui s'eſtoit obligé à faire tant de gros Volumes, ne s'eſt pas ſouvenu, qu'aprés avoir produit ſous l'année 964. n. 22. cette Conſtitution de Leon VIII. toute entiere comme elle eſt, avec ces paroles qui ſuivent, *& de créer un Pape*, il aſſeûre, comme il l'avoit déja dit

Idque factum ut authoritate diplomatis hujus, &c.

Expræſcripto igitur Romani Pontificis factum videmus, &c. *Ad ann. 996. n. 41.*

Hanc ipſam

ſous l'année 774. n. 13. que cette Conſtitution eſt fauſſe, & fabriquée par quelque impoſteur; & que quand meſme elle auroit eſté faite, elle n'auroit néanmoins nulle autorité, parce qu'elle ſeroit d'un Intrus, & d'un uſurpateur du Saint Siége: de ſorte qu'il appelle en ces deux endroits Antipape & Intrus ce meſme Leon qu'il reconnoiſt aprés pour un vray Pontife Romain, qui a fait un Decret de tres-grande autorité, qu'il a dit néanmoins auparavant n'en avoir aucune. Tant il importe à celuy qui écrit l'Hiſtoire de prendre bien garde de parler conſequemment, & de ne pas juger des choſes ſelon qu'elles ſont ou plus ou moins conformes au ſentiment, ou plûtoſt à la préoccupation qu'on veut avoir. Pour moy, je tireray toûjours de cette conduite cét avantage, que ſi pour combatre mon ſentiment ſur ce que j'ay dit de Leon, on me ſouſtient que ce Decret n'a nulle force, ſelon le Cardinal Baronius; j'auray lieu de répondre, que ſelon le meſme

996.

adſcititiam eſſe & impoſturam. *Ad ann. 964. n. 22.*

Hanc contendimus eſſe impoſturam, & commentitium eſſe decretum. *Ad ann. 774. n. 13.*

Etſi verè fieri contigit, nullius eſſe roboris conſtat, quod non à legitimo Papa, &c.

Edita eſt ab eo qui nec eſt dignus qui Pontifex nominetur, ſed intruſus, & occupator ſit potius nominandus. *Ad ann. 964. n. 22. & 23.*

996. Annaliſte, il eſt de grande autorité, & ſur tout ſur le point dont il s'agit.

Enfin le troiſiéme Pape que je produis eſt le fameux Gerbert, qui ſucceda au Pontificat à Grégoire, & que Naucler, Auteur Allemand, dit avoit fait un Decret, qui ſe trouve dans les Archives de l'Egliſe d'Aquilée, par lequel il donne aux Allemans ce droit d'élection, & approuve celle qu'ils firent de Saint Henri, aprés la mort d'Othon III. Mais comme ces pieces, qui ſont ſi cachées dans les Archives, qu'elles en deviennent inviſibles, me ſont fort ſuſpectes; je crois que le plus ſeûr eſt de s'en tenir à ce que j'ay dit du Pape Jean XII. que je ne doute nullement qui ne ſoit la vraye origine de ce droit d'élection à la dignité Imperiale, qui des Eſtats de l'Empire eſt paſſé aux ſept Electeurs plus de deux cens ans aprés la mort de Grégoire V. & d'Othon III. auquel, aprés cette digreſſion, qui peut-eſtre ne déplaira pas, il faut maintenant retourner.

Ta. 2. Gener. 34.

Ce Prince, aprés ſon Couronnement, avoit réſolu de forcer Creſcentius dans ſon Chaſteau, & de le chaſtier pour tant de crimes qu'il avoit commis durant ſa Tyrannie. Mais le nouveau Pape eſperant de le gagner à force de bienfaits, & de s'aquerir par cette bonté la bienveillance des Romains, fit tant auprés de l'Empereur, qu'il pardonna tout le paſſé à ce Tyran, en luy laiſſant meſme, par une aſſez méchante politique, le gouvernement de ſa fortereſſe. Ainſi Othon, aprés avoir reglé les affaires de Rome, en partit pour aller donner ordre à celles de Lombardie. Là, comme il eût appris la mort de Jean Archeveſque de Ravenne, il donna ce grand Archeveſché à Gerbert, pour le conſoler de la perte qu'il avoit faite de celuy de Reims. Le Pape, qui eſtoit fort perſuadé du merite de ce grand homme, luy envoya le *Pallium*, avec une ample confirmation de tous les anciens privileges de ſon Egliſe, qu'il aug-

996.

Chronic. Hildensheim. t. 9. Concil. edit. Pariſ.

Ann. 997.

Ep. Greg. V. ad Gerbertum Raven. Epiſc. t. 9. Concil. edit. Pariſ.

997. menta de pluſieurs autres; & ce fut environ ce temps-là, que l'Empereur ſe trouvant à Modene, fit ce mémorable Acte de Juſtice dont toute la terre a parlé.

L'Imperatrice Marie d'Arragon, de qui la vie eſtoit fort déreglée, s'eſtant veû rebutée d'un jeune Comte auſſi beau & auſſi chaſte que Joſeph, s'en voulut venger comme fit la femme de Putiphar de ce Saint Patriarche. Pour cét effet, elle accuſa le Comte à l'Empereur, qui crut trop legerement une choſe de cette importance, ſans l'avoir bien examinée, & luy fit bruſquement trancher la teſte. La Comteſſe, à qui ſon mari, ſur le point de tendre le col au Bourreau, avoit déclaré ce que par une trop grande diſcretion il n'avoit pas voulu découvrir de peur de deshonorer l'Imperatrice & l'Empereur, s'alla preſenter à ce Prince comme il rendoit la juſtice, ſuivant la couſtume des Empereurs & des Rois d'Italie, dans l'Aſſemblée générale qui ſe tenoit en une

Gotfrid. Viterb. Chron. p. 17. Alb. Crantz. Cuſpin. in Oth. III. Sigon.

Roncalia. V. Gloſſ. du Cange.

grande plaine auprés de Plaiſance ; 997.
& ſans qu'il ſceuſt qui eſtoit cette femme, elle luy demanda juſtice du meurtrier de ſon mari. Othon luy promit ſur le champ de la luy faire ſelon toute la rigueur des loix, au cas qu'elle le repreſentaſt. Alors cette généreuſe Comteſſe luy montrant la teſte du Comte, qu'elle prit d'un de ſes gens qui la tenoit cachée ſous ſon manteau, *C'eſt vous-meſme, Seigneur*, luy dît-elle, *qui eſtes ce meurtrier, qui avez fait mourir injuſtement l'innocence meſme, en la perſonne du Comte mon Seigneur & mon mari ; ce que je ſuis réſoluë de prouver par l'épreuve du feu, en tenant un fer chaud entre mes mains ſans me bruſler.* A la verité l'Empereur ne devoit pas admettre cette épreuve, que le Pape Eſtienne VI. avoit condamnée plus de cent ans auparavant, & contre laquelle le ſçavant Archeveſque de Lyon Agobard avoit fait un traité : mais ſoit qu'il cruſt toûjours que le Comte avoit eſté juſtement condamné, ou que

Reſcr. Steph. VI. ap. Ivon. Ep. 74. 205. 252. 280.

997. ne croyant pas en cette épreuve, il ne doutaſt point du tout que la Comteſſe ne ſe deuſt bruſler les mains, il y conſentit, & fit apporter dans un grand braſier un fer tout rouge, que la Comteſſe prit ſans balancer, & tint tant qu'on voulut entre ſes mains, ſans ſe bruſler ; puis ſe tournant vers Othon tout confus & épouvanté d'un ſpectacle ſi ſurprenant, elle eût la hardieſſe de luy demander ſa propre teſte, ſelon la Sentence qu'il avoit portée contre luy-meſme, puis qu'il eſtoit convaincu par cette épreuve d'eſtre le meurtrier de ce pauvre Comte tres-innocent. Mais enfin, aprés pluſieurs delais qu'elle accorda à l'Empereur, qui ſe confeſſa coupable, & digne de mort, elle ſe contenta qu'on puniſt l'Imperatrice, qui l'avoit ſurpris par une horrible calomnie. Cela fut auſſitoſt exécuté ſelon l'Arreſt de l'Empereur meſme, qui par un Acte de Juſtice qu'on trouvera peut-eſtre un peu trop approchant de

la cruauté, eût aſſez ou de fermeté, ou de dureté pour la condamner au feu. Terrible exemple cependant, qui fait voir l'horreur qu'on doit avoir d'un pareil crime, que Dieu ne manque gueres de punir d'une fin tragique, ſoit d'une maniere éclatante devant les hommes, comme on le vit en cette occaſion, ſoit d'une autre d'autant plus funeſte, qu'elle n'eſt connuë que de celuy qui punit quelquefois les pecheurs endurcis & ſcandaleux du plus formidable de tous les chaſtimens, en les faiſant mourir dans leur peché. 997.

Ce fut-là la fin du premier voyage d'Othon III. qui eſtant retourné en Allemagne, fut bientoſt aprés obligé de repaſſer en Italie, pour exterminer le Tyran Creſcentius. Car auſſitoſt que ce ſcelerat ſe vit delivré de la crainte de l'Empereur, qu'il ſceût eſtre preſt de repaſſer les Alpes, il fit, ſans peine, révolter les Romains, parmi leſquels il avoit un puiſſant parti, qui entraiſna fa-

Glaber. l. 2. c. 4. Sigon. l. 7. Ciacon. in Greg. V.

997. cilement les autres ; & ſous prétexte de vouloir ſecoûër le joug de l'étranger, & de ſe remettre en liberté, il ſe fit déclarer de nouveau Conſul, & Prince de la République, exerçant ſous ce nom une domination abſoluë dans Rome. Le Pape Grégoire, qui n'avoit pas de quoy luy réſiſter, fut contraint de ſe ſauver en Lombardie ; & en meſme temps le Tyran, comme ſi ce Pape euſt eſté intrus par la violence d'Othon, fit élire en ſa place un Calabrois nommé Jean Philagathus, homme d'eſprit, & qui avoit aquis beaucoup de réputation pour ſa doctrine & en Grece & en Italie, mais au reſte méchant & débauché, & ſur tout ſi ambitieux, qu'ayant eſté fait Eveſque de Plaiſance, il ſe fit porter la Croix devant luy, & s'érigea de ſon autorité particuliere en Métropolitain. Voilà l'homme, que le Tyran, aprés en avoir receû une bonne ſomme d'argent, choiſit pour en faire un Antipape, & pour en diſpoſer comme il luy plairoit, en

Act. S. Nili.

Pet. Dam. Ep. 2. ad Cadol.

l'oppoſant au Pape Grégoire V. qui aprés avoir excommunié Creſcentius & ſes complices dans un Synode qu'il tint à Pavie, alla implorer le ſecours de l'Empereur en Allemagne. 997. *Chron. Heildeſ. t. 9. Concil. Ed. Pariſ.*

Ce Prince, qui avoit beaucoup de zele pour l'Egliſe, d'amitié pour le Pape, & d'égard à la Majeſté de l'Empire, que l'on avoit ſi cruellemen offenſée par cette révolte, ne manqua pas d'aſſembler au-plûtoſt toutes ſes forces, & de paſſer une ſeconde fois en Italie, à l'exemple de ſes prédeceſſeurs, avec une armée plus forte que la premiere, qu'il mena d'abord devant Rome. On s'y défendit durant quelque temps avec aſſez de réſolution : mais enfin comme les Romains vivement attaquez au dehors par les Saxons, & plus furieuſement encore au dedans par la famine, ſe virent réduits à l'extrémité, & que Creſcentius deſeſperant de pouvoir tenir plus long-temps, ſe fut retiré dans ſa forteresſe, ils im- *Ann.* 998. *Ditmar. Glaber. l. 1. c. 4. Sigon. Ciacon.*

990. plorerent la clemence du vainqueur; & pour la mériter, & tout enſemble pour ſe venger de leur miſerable Antipape, qu'ils regardoient alors avec horreur, comme la cauſe de tous leurs maux, ils ſe jettent ſur luy avec une extréme fureur, luy arrachent les yeux, luy coupent les oreilles & le nez, & l'ayant mis en ce pitoyable eſtat ſur un aſne, la teſte tournée vers la queuë, ils le promenent par la ville, en criant de toute leur force, *Voila ce que mérite celuy qui veut envahir le Saint Siége.*

Petr. Dam. Ep. 2. ad Cad.

Ciacon.

Sigon.

Othon à qui l'on ouvrit en ſuite les portes, receût en grace les Romains, & rélegua ce malheureux dans le fond de l'Allemagne, où il mourut peu de temps aprés de douleur, dans ce profond abyſme de miſeres où ſon ambition, qui ne l'avoit élevé ſi haut que pour rendre ſa cheûte plus funeſte, l'avoit précipité. La fin de Creſcentius ſon patron ne fut pas plus heureuſe. Comme il ſe vit extrémement preſ-

Ciacon.

ſé dans la fortereſſe que l'armée attaquoit ſans relaſche par toutes ſortes de machines, il en ſortit ſecretement, favoriſé de quelques Seigneurs de la Cour, qui luy vouloient ſauver la vie, & s'alla jetter en habit de ſuppliant aux pieds de l'Empereur pour obtenir ſa grace. Mais Othon qui avoit réſolu de l'avoir d'une autre maniere, pour en faire un terrible exemple, regardant les Seigneurs qui l'environnoient, *Et comment,* leur dît-il avec un ſourire accompagné d'un certain air fier & majeſtueux, & meſlé pourtant de douceur à leur égard, *Comment voulez-vous que le Prince des Romains, celuy qui dégrade les Empereurs, qui fait & défait les Papes comme il luy plaiſt, ſe contente des hutes des Saxons où vous ſouffrez qu'il entre ? Non, non, qu'on le remene dans ſon Chaſteau, où il ſera logé plus magnifiquement que parmi nous, & où l'on taſchera de luy rendre ce qu'on luy doit.* Sur quoy il fut remené ſur le champ

998.

Glaber. l. 2.

998. juſqu'à la porte du Chaſteau, où il ſe défendit encore quelque temps en deſeſperé. Mais les Saxons, qui combatoient comme des lions à la veûë de leur Empereur, qu'ils ſçavoient avoir réſolu de ne donner point de quartier à ces révoltez, ayant fait bréche, retournerent ſi ſouvent à l'aſſaut, qu'ils l'emporterent enfin de vive force, & firent paſſer par le fil de l'épée tout ce qui s'y trouva, à la réſerve de Creſcentius, qui fut pris fort bleſſé, & précipité ſur le champ du plus haut de la fortereſſe, traiſné par les boûës, & puis pendu à un gibet ſi haut, qu'il puſt eſtre veû de toute la Ville; & ce fut là le dernier terme d'élevation & de grandeur où l'ambition porta ce tyran.

Glaber. ibid. Ditmar. l. 4.

Le Pape Grégoire ayant eſté ſi heureuſement rétabli dans ſon Siége dix mois aprés ſa retraite de Rome, ne joûït pas fort long-temps du repos que la victoire d'Othon luy avoit aquis. Car il mourut le dix-huitiéme de Février de l'année

Ann. 999.

999.

ſuivante ; & l'Empereur, qui ſe croyoit faire honneur en portant le plus haut qu'il pourroit ſon Précepteur, ne manqua pas de faire élire en la place de ce Pontife le fameux Gerbert, qu'il avoit déja fait Archeveſque de Ravenne, & qui paſſa de cét Archeveſché au Souverain Pontificat, ſous le nom de Silveſtre II. C'eſt une choſe étrange que Baronius, qui ne luy a jamais pû pardonner ce qu'il a écrit contre le Pape Jean XV. qui le fit dépoſer de l'Archeveſché de Reims, le traite encore tres-indignement en cét endroit, en le voulant faire paſſer pour un homme tres-indigne de cette ſouveraine dignité de l'Egliſe. Si ce ſçavant Cardinal n'euſt eſté en mauvaiſe humeur contre luy, il euſt pû ſe reſſouvenir d'Æneas Sylvius Piccolomini, qui pour avoir écrit contre la puiſſance du Pape en faveur du Concile de Baſle, n'a pas laiſſé aprés cela d'eſtre un excellent Pape : ainſi encore que Gerbert ait déclamé contre Jean XV.

Ditmar. Herman. Lambert. Marian. Ciacon. Fragm. Chron. Flori. apud. Pith. Baron. ad hunc ann. n. 2.

999. duquel il ſe tenoit fort offenſé, cela n'a pas empeſché néanmoins qu'il n'ait tres-dignement rempli le Siége de Saint Pierre, auquel meſme un de ſes ſucceſſeurs l'a comparé, & qu'il n'ait ſaintement & tres-ſagement gouverné l'Egliſe, comme le dit le plus célebre de tous les Ecrivains des Vies des Papes. Il eût meſme la gloire de rétablir pleinement l'Archeveſque Arnoul en la place duquel on l'avoit éleû Archeveſque de Reims, & qui nonobſtant la ſentence renduë par le Legat Leon au ſecond Concile de Reims en ſa faveur, n'avoit eſté delivré de priſon que l'année précedente ; & il le rétablit d'une maniere extrémement adroite, en accordant les anciens droits de Gerbert, auſquels il ne vouloit pas renoncer, avec ceux du Saint Siége, qu'il devoit maintenir comme Pape. Il dit donc dans la lettre qu'il écrivit à cét Archeveſque, que c'eſt à ce Siege ſuprême qu'il appartient de faire grace à ceux qui ſont tom-

Sergius IV. in ejus Epitaph.

Sanctè & prudenter administrato Pontificatu. *Ciacon. in Syl. 2.*

Aimoin. in vit. Abbon. Abb. Floriac.

Ep. 2. Sylvef. Pap. ad Arnul. Arch. Rem. t. 9. Concil. edit. Pariſ.

bez; & il ajouſte qu'il la luy veut faire, afin qu'il ſçache que comme il a eſté dépoſé pour quelque excés, ſans le conſentement de Rome, il peut auſſi eſtre remis en ſon premier eſtat par la bonté du Pontife Romain. 999.

Ce Pape fit enſuite de fort belles choſes pour le bien de l'Egliſe: car avant le départ d'Othon, qui retourna l'année ſuivante en Allemagne, il fit en ſorte que cét Empereur confirma les donations que Pepin, Charlemagne, & Loûis le Debonnaire avoient faites au Saint Siege. Il envoya à Saint Eſtienne I. Roy de Hongrie cette célebre Couronne Royale, dont on a toûjours couronné ſes ſucceſſeurs: il voulut meſme qu'on portaſt la Croix devant ce Prince, & qu'il diſpoſaſt, comme Legat perpetuel du Pape, des Egliſes de ſon Royaume, pour avoir agi en Apoſtre, auſſi-bien qu'en Roy, en convertiſſant à la Foy une grande partie de ces Peuples infidelles. Il remit l'ordre dans

Ann. 1000. *Sigon.*

V. S. Steph. ap. Sur. à. Aug.

1000. les Villes du Domaine du Saint Siege, & réduiſit par force celles qui s'eſtoient ſouſtraites de ſon obeïſſance. Il rendit enfin ſon Pontificat illuſtre par des exemples éclatans de toutes ſortes de vertus, & ſur tout par ſa liberalité envers les pauvres, dont il fut le pere. Cela pourtant n'empeſcha pas que les Romains, qui pour flater l'Empereur lors qu'il eſtoit à Rome, le luy avoient demandé pour Pape, ne le perſecutaſſent pendant l'abſence de ce Prince, & n'excitaſſent, ſelon leur couſtume, de nouveaux troubles contre les Allemans, dont ils ne pouvoient ſouffrir la domination. C'eſt pourquoy Othon, qui eſtoit revenu en Italie pour en chaſſer les Sataſins qui s'eſtoient ſaiſis de Capoûë, n'eût pas plûtoſt repris cette Ville, & donné ordre aux autres affaires de l'Italie, qu'ayant diſtribué ſon armée dans les Villes pour la rafraiſchir, il vint luy-meſme à Rome, peu accompagné, afin d'y appaiſer ce tumulte par ſa pre-

Sigon.

Multa in eo virtutum operatus eſt inſignia, & præcipuè in eleemoſyna ſanctâ quam fortiter tenuit, &c.

Helgald. Floriac. in vit. Rob. Reg. Continuat. Aimoin. l. 5. c. 45. Ciacon. Sigon.

Ann. 1001.

fence : mais il apprit bientoſt aux Souverains, par l'extréme danger où il ſe trouva de perir miſerablement, qu'ils ne doivent jamais expoſer la Majeſté deſarmée à la diſcretion de ceux dont ils ont une fois experimenté l'infidelité. Comme il s'appliquoit à rétablir l'ordre dans Rome, le Peuple s'eſtant ſoulevé, courut aux armes, & l'aſſiegea dans ſon Palais, où il alloit eſtre forcé, ſi le Duc Henri de Baviere, & Hugues Marquis d'Etrurie, qui avoit la principale autorité dans la Ville, ne luy euſſent donné moyen de s'évader, tandis qu'ils amuſoient les mutins, par un faux traité qui ne ſervit qu'à leur faire au-plûtoſt ſouffrir la peine que leur révolte méritoit : car Othon ayant ramaſſé tout ce qu'il avoit de troupes aux environs, rentra dans Rome le plus fort, & punit tres-ſeverement les auteurs de la ſédition. 1001.

Ditmar. l. 4. Sigon. Sigebert.

Aprés quoy, comme il eût appris qu'il commençoit à ſe former un parti contre luy en Allemagne, *Ditmar. l. 4.*

Ann. 1002. il ſe mit en chemin au commencement de l'année ſuivante, pour s'y en retourner : mais avant qu'il fuſt hors d'Italie, il mourut à l'âge d'environ trente-deux ans, ſoit de la petite verole, ainſi que l'aſſeûre l'Eveſque de Merſbourg, le plus exact de tous ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de ſon temps ; ſoit, comme on le dit plus communément, du poiſon que luy avoit donné la veuve de Creſcentius, l'une des plus belles femmes de ſon temps, qui ſe voulut venger par cette voye de ce que cét Empereur luy ayant promis de l'épouſer pour obtenir d'elle ce qu'il vouloit, luy manquoit de parole, & l'abandonnoit. Si eſtant homme, il a pû eſtre ſujet à l'infirmité, qui n'eſt que trop ordinaire aux hommes ; comme il en fit une tres-auſtere penitence, par des jeuſnes tres-rigoureux, par de grandes aumoſnes, & en paſſant ſouvent les nuits entieres, à l'exemple de David, en de ferventes prieres, accompagnées de géniſſemens &

Ditmar.

Ruper. Tuiti. in v. Henr. Colon. Sigon. Cuſpin. & alii.

Plurima ingemiſcens facinora noctis ſilentio, vigiliis & orationibus intentus, lacrymarum quoque rivis abluere non deſtitit,

de

de larmes, pour effacer ſes crimes; cela n'empeſche pas que l'on ne doive honorer ſa mémoire, & le mettre au rang des plus ſages & plus vertueux Princes de ſon temps. Il eût auſſi la conſolation de ſe voir aſſiſté à la mort par Saint Heribert Archeveſque de Cologne, ſon Directeur en la vie ſpirituelle, & par le Pape Silveſtre qui l'accompagnoit en ce voyage, & qu'il aimoit & honoroit comme ſon Pere & ſon Maiſtre. 1002.

ſæpenumero omnem hebdomadam, exceptâ quintâ feriâ, jejunium producens, in eleemoſynis valdè largus. *Ditmar. l. 4. Ibid. Sigon.*

Or ſoit que ce Pontife fuſt déja fort vieux, ou que le regret qu'il eût de la mort de ſon cher diſciple & de ſon bienfaiteur luy euſt avancé ſes jours, il eſt certain qu'il ne luy ſurveſcut gueres plus d'un an, & qu'il mourut l'année ſuivante, au mois de May, aprés avoir gouverné l'Egliſe en grand Pape environ quatre ans & demi. On luy rendit aprés ſa mort tous les honneurs qui ſont deûs à la Souveraine dignité de Pontife Romain, & l'on voit encore aujourd'huy à Ro-

Ann. 1003. *Ciacon.*

1003. Sergius IV.

me ſon ſepulcre enrichi d'un éloge en vers, qu'un de ſes ſucceſſeurs, tres-ſaint homme, luy conſacra. Cela, outre une infinité d'autres raiſons, fait voir la ſote impoſture de ceux, qui, parce qu'il eſtoit tres-habile en toutes ſortes de ſciences, & meſme dans les Mathematiques, en un ſiecle tres-ignorant, & que ſon rare mérite fut enfin récompenſé du Souverain Pontificat, ſe ſont deshonorez eux-meſmes, en écrivant qu'il eſtoit Magicien, & qu'il s'eſtoit donné au Diable pour eſtre Pape. Fable, qui eſt accompagnée de certaines circonſtances ſi manifeſtement fauſſes & ſi ridicules, qu'il ſeroit honteux maintenant de les vouloir examiner, puis qu'il n'y a plus perſonne, non pas meſme parmi les plus grands ennemis du Saint Siége, qui ne s'en moque. Il eût pour ſucceſſeur Jean XVII. dont les qualitez bonnes ou mauvaiſes nous ſont auſſi inconnuës que ſes actions, que ſon païs, & ſon extraction, qui eſtoit tres-baſſe;

Benno apud Papyr. Maſſ. in Silveſ. Platin. Mart. Polon. Sigebert.

Platin.

mais Othon III. en eût un, que ſa haute naiſſance, ſes rares perfections, & ſur tout ſon éminente ſainteté ont rendu tres-illuſtre. 1003.

Celuy-cy fut Henri Duc de Baviere, petit-fils de Henri, à qui Othon le Grand ſon frere donna le Duché de Baviére ; de-ſorte que, comme il eſtoit couſin du feu Empereur, auquel il croyoit avoir droit de ſucceder, il ſe fit d'abord rendre les ornemens Imperiaux par l'Archeveſque de Cologne, à qui Othon III. les avoit conſignez en mourant. Mais les Eſtats s'eſtant mis en poſſeſſion du droit qu'ils avoient d'élire leur Souverain, il fallut attendre qu'il euſt les ſuffrages que tous les Princes & les Députez luy donnerent d'un commun conſentement, aprés qu'on eût fait à Aix-la-Chapelle de magnifiques funérailles au défunt Empereur, qui y voulut eſtre inhumé auprés du corps de Charlemagne, qu'il avoit découvert, & honoré d'un riche monument deux ans auparavant. Com-

Ditmar. l. 5. Regalia. Gloſſ. D. du Cange.

Otto. Friſing. l. 6. c. 27. Sigebert.

Sigon.

1003. me les Italieus ſoupiroient toûjours aprés le recouvrement de l'Empire, Ardoüin Marquis d'Ivrée, homme de teſte & d'exécution, n'eût pas beaucoup de peine à perſuader aux Seigneurs Lombards, qu'ils le devoient proclamer Roy d'Italie, pour luy faire obtenir en ſuite la Couronne Imperiale. Il eût meſme au commencement de ſon entrepriſe bien du bonheur, ayant défait au pied des Alpes l'armée que Henri avoit promptement envoyée contre luy, ſous la conduite d'Othon Duc de Saxe : mais y eſtant allé en perſonne l'année ſuivante, Dieu benit tellement ſes armes, qu'aprés avoir vaincu les rebelles, qui recoururent à ſa clemence, pour obtenir leur grace, qu'il leur accorda, il fut receû de tous les Peuples avec grand applaudiſſement, & couronné Roy à Pavie ; puis ayant repaſſé les Alpes, il alla combatre les Polonnois, qui, pour profiter de ſon abſence, avoient fait irruption dans l'Allemagne, & ſur leſquels il remporta

Ann. 1004.

Ditmar. l. 5. & 6.

une glorieuſe victoire. Aprés quoy ſe voyant en paix, il employa ſept ou huit ans à réformer tous les ordres de ſes Royaumes, & ſur tout l'Eſtat Eccleſiaſtique, par de fréquens Synodes où il aſſiſtoit avec les Eveſques, auſquels il rendoit de grands honneurs; à fonder des Egliſes, comme entre autres celle de Bamberg, ſa Ville cherie; & à laiſſer par tout de riches monumens de ſa pieté, & des exemples tres-édifians de toutes ſortes de vertus Royales & Chreſtiennes, juſques à ce qu'il fut obligé de paſſer une ſeconde fois en Italie à cette occaſion qu je vais dire. 1004.

Aprés la mort des Papes Jean XVII. qui ne tint pas le Saint Siége cinq mois entiers, & Jean XVIII. qui l'occupa plus de cinq ans & demi, ſans avoir rien fait de fort mémorable, on éleût Pierre Eveſque d'Albano, qui prit le nom de Sergius IV. homme d'une admirable ſainteté, jointe à une prudence conſommée, & à toutes les *Ciacon. Platin.*

Ann. 1009. autres belles qualitez qu'on peut ſouhaiter dans un Pape, pour bien gouverner l'Egliſe de Dieu : mais le peu de durée de ſon Pontificat, qui ne fut que de deux ans & quelques mois, ne luy donna pas le loiſir d'exécuter les grandes choſes qu'il avoit entrepriſes, & ſur tout le deſſein qu'il forma d'abord de chaſſer les Saraſins de la Sicile, d'où ils faiſoient ſouvent de ſoudaines & dangereuſes irruptions dans l'Italie. La mort de ce Pape cauſa du trouble dans l'Egliſe Romaine, par le Schiſme que l'on y fit : car ceux qui eſtoient oppoſez au parti des Comtes Tuſcanelle & de Segni, qui avoient toûjours eû beaucoup de pouvoir à Rome, & ſur tout dans les élections des Papes, où ils avoient tres-ſouvent abuſé de leur puiſſance, ne purent ſouffrir que la plus grande partie du Clergé euſt éleû l'Eveſque de Porto, grand homme de bien, qui eſtoit de cette illuſtre Maiſon, & qu'on appella Benoiſt VIII. C'eſt pourquoy ils

Marian. Herman. Sigebert.

firent un Antipape nommé Grégoire, dont le parti ſe rendit d'abord ſi puiſſant par les armes, qu'il chaſſa de Rome Benoiſt, qui fut contraint d'aller en Allemagne, pour implorer le ſecours de Henri. Le ſaint Empereur le receût avec de grands honneurs, & luy promit de l'aller bientoſt rétablir. En effet, il partit au mois de Septembre avec toutes ſes forces d'Allemagne, qu'il acrut durant le Printemps de celles qu'il avoit en Lombardie. Cela donna tant de terreur aux ſéditieux de Rome, que s'eſtant remis promptement dans leur devoir, pour éviter la punition de leur crime, ils chaſſerent leur Antipape, & rappellerent en meſme temps le Pape Benoiſt.

Ann. 1012. *Sigon.* *Ditmar. l. 6.* *Ann.* 1013.

Cependant Saint Henri défit une ſeconde fois auprés de Verone l'armée de l'Uſurpateur Ardoüin qui s'eſtoit remis en campagne. Puis ce Prince victorieux voyant que tout paroiſſoit paiſible, & ſoumis dans la Lombardie, ſe mit en marche

Sigon.

Ann. 1014. au commencement de l'année ſuivante pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome. Le Pape, avec tout le Clergé, le Senat & le Peuple, furent en cerémonie au-devant de luy. Et ce fut alors que Benoiſt fit une choſe tres-particuliere & toute nouvelle, en preſentant à ce ſaint Prince un globe d'or enrichi de pierres précieuſes, avec une croix élevée au deſſus du globe, pour luy montrer que l'Empereur doit gouverner le monde en le ſoumettant à la croix de Jeſus-Chriſt. Ce fut avec une extréme joye que Henri receût ce myſterieux preſent ; & aprés avoit dit qu'il devoit juſtement appartenir à ceux qui portoient le mieux la croix du Sauveur, il réſolut de l'envoyer au Monaſtere de Clugny, qui en ce temps-là floriſſoit pardeſſus tous les autres en toutes ſortes de vertus Chreſtiénnes & Religieuſes. Il fit en ſuite ſon entrée dans Rome, & le Dimanche ſuivant, qui fut le vingt-quatriéme de Février, il fut

Ditmar. l. 7. Glab. l. 1. ſub. fin.

Ditmar. l. 7.

ſolennellement couronné dans la Baſilique de Saint Pierre, avec l'Imperatrice Cunegonde ſa femme, auſſi ſainte que ſon mari. 1014.

Aprés cette auguſte cerémonie il confirma par ſes Patentes toutes les donations que les Empereurs François & les Othons ont faites à l'Egliſe Romaine, & y en ajouſta de nouvelles, en ſe réſervant néanmoins toûjours la ſouveraine puiſſance, & le droit d'envoyer des Commiſſaires pour recevoir les plaintes des Peuples, & leur rendre juſtice contre ceux qui pourroient les avoir opprimez. Il rétablit enfin la liberté de l'élection des Papes, & voulut que celuy qui ſeroit librement & canoniquement éleû, fuſt conſacré avant meſme qu'il euſt fait le ſerment accouſtumé entre les mains des Commiſſaires Imperiaux. Cela fait, il alla paſſer les Feſtes de Paſques à Pavie; & aprés avoir appaiſé tout ce qui reſtoit encore de troubles dans la Lombardie, il repaſſa en Allemagne, laiſ-

Privileg. Henr. Imper. ap. Baron. hoc ann. n. 7.

Salvâ in omnibus poteſtate noſtrâ poſterorumque noſtrorũ. Miſſo noſtro nobis renuntiante per noſtros nuntios à nobis directos emendetur.

Dithmar. l. 7.

1014. ſant en Italie ſon frere Arnoul, qu'il avoit fait conſacrer Archeveſque de Ravenne par le Pape, & qui fit ſi heureuſement la guerre conjointement avec un autre Arnoul Archeveſque de Milan, contre le Tyran Ardoüin qui s'eſtoit jetté de nouveau dans la Lombardie, qu'il l'obligea de renoncer à toutes ſes prétentions, & de ſe condamner luy-meſme à paſſer le reſte de ſes jours en penitence dans un Monaſtere.

Sigon.

Ann. 1015.

Glaber. l. 3. c. 1. Leo Oſtienſ. l. 2. c. 40. Marian. Urſpergenſ. &c.

Enfin, pour terminer heureuſement une vie ſi ſainte & ſi glorieuſe, il fit un troiſiéme voyage en Italie, où il fut appellé par le Pape, pour repouſſer les Grecs, qui eſtant fortifiez par de grands ſecours que leur Empereur Baſile envoyoit ſouvent dans la Pouïlle, avoient pouſſé leurs conqueſtes juſqu'à Benévent, & ſembloient meſme déja menacer Rome. Le ſaint Empereur réüſſit admirablement en ſon entrepriſe : car ayant joint à ſon armée les forces de ces braves Normans, qui commençoient alors, par leur ſage

Ann. 1022.

& vaillante conduite, à fonder un nouveau Royaume en Italie, de la maniere que je l'ay briévement raconté au premier livre de l'Hiſtoire des Croiſades, il batit les Grecs en toutes les rencontres : il reprit ſur eux toutes les Places qu'ils avoient occupées dans la Champagne de Rome & dans celle de l'Italie ; il leur enleva toute la Pouïlle, aprés avoir pris à diſcrétion Troye, qu'ils avoient extrémement fortifiée ; & les ayant contraints de ſe retirer dans un coin de la Calabre, il laiſſa à ces adroits & généreux Normans le ſoin de les chaſſer de ce peu qui leur reſtoit encore en Italie. 1022.

Aprés tant de belles & grandes actions, comme il eût ramené ſon armée victorieuſe en Allemagne, il ſe rendit, avec une ſuperbe ſuite de Princes & de Nobleſſe, à cette fameuſe Conference qu'il eût avec le Roy Robert, un peu au deſſous de Mouzon, à l'endroit où le Chier ſe décharge dans la Meuſe. Ce fut-là que les deux plus grands Princes du

Ann. 1023. Super Moſam fluvium, qui limes eſt utriuſque regni. *Glaber. l. 3. c 2.* Ad Carum. *Sigebert.*

1023. monde, & les plus Saints traiterent eux-meſmes de la paix entre l'Empire & la France, d'une maniere franche & généreuſe, ſans s'arreſter à toutes ces formalitez trop délicates, qui rendent aujourd'huy les ſeuls préliminaires des traitez de paix à peu prés auſſi difficiles à terminer que la guerre meſme qu'on veut finir. Car comme les Miniſtres des deux Princes vouloient qu'ils s'avançaſſent également chacun dans ſon bateau, pour ſe rencontrer juſtement au milieu de la Meuſe, de-peur que l'un deux ne ſemblaſt avoir quelque avantage ſur l'autre; Henri, qui ne vouloit point de ce rafinement de politique, dont il ne pouvoit s'accommoder, parce que cela ne s'accordoit pas avec l'idée qu'il s'eſtoit formée du veritable honneur, paſſa le premier du coſté de Robert, duquel il fut receû avec une magnificence incroyable; & Robert auſſi dés le lendemain paſſa du coſté de Henri, qui ne manqua pas de luy rendre la pareille, avec une ſplen-

Sigebert.

deur & une profuſion, laquelle, comme parle un Hiſtorien, on pourroit comparer à celle des anciens Monarques de Perſe : de-ſorte qu'en traitant ainſi Royalement l'un avec l'autre, avec une parfaite confiance & une extrême bonté, en vrais Saints & en grands Monarques, ils terminerent en deux Conferences toutes leurs affaires, & firent entre la France & l'Empire une paix ſolide, & une alliance qui s'eſt inviolablement maintenuë plus de cinq cens ans. Tant les Princes, qui ſçavent accorder la ſainteté avec la majeſté, ont d'avantage pardeſſus les autres hommes, pour réüſſir heureuſement dans toutes les choſes qu'ils entreprennent. 1023.

Ce fut-là une des dernieres actions mémorables de cét Empereur : car eſtant de retour en Allemagne, il y mourut l'année d'aprés, qui fut la vingt-deuxiéme de ſon regne, auſſi ſaintement qu'il avoit veſcu. Comme par une rare merveille il avoit joint l'eſtat de perpetuelle virginité *Ann.* 1024.

1024. à ſon mariage avec Cunegonde, qu'il rendit Vierge aux Comtes Palatins ſes parens, n'ayant point d'enfans qu'il puſt recommander aux Princes, il les pria d'élire en ſa place Conrad Duc de Franconie, Prince de la Maiſon de Saxe, & fils de Henri Duc de Franconie, frere du Pape Grégoire V. Du coſté de ſa mere il eſtoit François, vivant ſelon la Loy Salique qu'il avoit choiſie, d'où il fut ſurnommé le Salique. Il eût pour competiteur ſon couſin germain, appellé auſſi Conrad : mais comme aprés que dans l'Aſſemblée générale qui ſe tint entre Vormes & Mayence, en pleine campagne, ſur les bords du Rhin, on eût réduit à ces deux Princes le nombre de ceux qui pouvoient prétendre à l'Empire, & que le Peuple, repreſenté par les Députez des Villes, eût demandé à l'Archeveſque de Mayence, qui a droit d'opiner le premier, lequel des deux il éliſoit : il nomma ſur le champ, ſans héſiter, Conrad le Salique. Cela fut auſſitoſt ap-

Vviquefort. Gloſſ. D. du Cange. Cuſpinian. Vvipo in vit. Conrad.

prouvé de tous les autres Prélats, & de tous les Princes des deux Royaumes, au-deça & au-delà du Rhin, qui luy donnerent, d'un commun conſentement, leur voix, excepté l'Archeveſque de Cologne, & Frideric Duc de Lorraine, qui favoriſoient Conrad ou Cunon couſin du Salique, & qui revinrent néanmoins aprés quelque legere conteſtation au ſentiment des autres. Voilà ce que Wipon, Auteur de ce temps-là, & meſme de la Cour de l'Empereur, raconte de l'élection de Conrad II. ce qui découvre manifeſtement l'illuſion de cette foule d'Auteurs, qui ſe ſuivant aveuglément les uns les autres, ont attribué l'origine & l'établiſſement du College des ſept Electeurs au Pape Grégoire V. ou à l'Empereur Othon III. Et cela nous fait voir encore, qu'en écrivant l'Hiſtoire, il faut plûtoſt examiner que compter les Auteurs ſur la foy deſquels on écrit. 1024.

Ce Prince, qui eſtoit également ſage, vaillant, & religieux, aprés *Sigebert. Urſpergenſ. Hermann.*

1024. avoir appaiſé, par ſa prudence & par ſon courage, les troubles que quelques mécontens exciterent dans l'Allemagne au commencement de ſon Regne, dompté les Eſclavons rebelles, & renouvellé l'alliance que l'Empire avoit avec la France, paſſa en Italie, où ayant d'abord réprimé à vive force quelques révoltez, il ſe fit couronner à Milan, & puis à Modoéce, comme avoient fait les Empereurs François, dont il voulut ſuivre l'exemple, qui fut depuis imité de ſes Succeſſeurs. Aprés quoy, comme il eût tenu, ſelon la couſtume, l'Aſſemblée générale des Lombards dans la Campagne de Plaiſance, & viſité les principales Villes du Royaume, il ſe rendit à Rome, où il eſtoit invité par le Pape, pour y recevoir la Couronne Imperiale. Ce Pape eſtoit Jean XIX. qui depuis environ trois ans avoit ſuccedé au Pontificat à ſon frere Benoiſt VIII. par la faction, par la puiſſance, & par les largeſſes de ſon autre frere Al-

Otto Friſing.
Caſpin.
Sigon.
Glab. l. 4.

Ann.
1026.

In Roncaliis.

Ann.
1027.

Glaber. l. 4. c. 1.
Ciacon.
Du Cheſne.

beric Comte de Tuſcanelle & de Segni, & de ſes autres parens, qui avoient encore alors le plus de pouvoir & d'autorité dans Rome. Ainſi la liberté des élections, que le feu Empereur Saint Henri avoit rétablie, n'eût point de lieu dés la premiere création qui ſe fit d'un Pape quelques mois avant ſa mort ; & l'on vit par experience, que les élections qui s'eſtoient faites par l'autorité des Empereurs, en leur preſence, ou en celle de leurs Commiſſaires, avoient eſté beaucoup plus régulieres, & avoient donné à l'Egliſe des Papes incomparablement meilleurs que ceux qui ſe firent ou dans ces Aſſemblées tumultueuſes du Peuple & du Clergé de Rome partagé en differentes factions, ou par le pouvoir abſolu de ces petits Tyrans de Comtes & de Marquis, qui diſpoſerent ſi ſouvent du Saint Siége, comme il plut à leur paſſion d'en ordonner. 1027.

Ce Pontife pourtant, quoy-qu'il ne pluſt gueres aux Romains, ne

1027. laiſſa pas de ſe maintenir toûjours, par la faveur & la protection de Conrad, qu'il eſtoit allé recevoir jusques à Côme, & qu'il couronna à Rome le jour de Paſques avec l'Imperatrice Giſele, dans la Baſilique de Saint Pierre. Ils y furent conduits avec une pompe tres-magnifique par Raoul Roy de Bourgogne, & oncle de l'Imperatrice qu'il avoit voulu accompagner en ce voyage, & par Canut le Grand, Roy des Anglois & des Danois, qui eſtoit venu réverer le Sepulcre des Saints Apoſtres. Aprés cela, comme il naiſſoit tous les jours des querelles entre les Allemans & les Romains, qui ne les ſouffroient qu'à regret, il s'en retourna le plûtoſt qu'il put en Allemagne. Il y fit de fort belles choſes, principalement dans la guerre qu'il eût contre les Friſons & les autres Peuples voiſins, qui abandonnant leurs mareſcages, s'eſtoient jettez dans les Provinces de l'Empire, d'où, aprés en avoir taillé en piéces une prodigieuſe mul-

Glab. l. 4. Oth. Friſin. l. 6. c. 29.

Glaber. l. 4. c. 8.

titude en pluſieurs combats, il les contraignit enfin de ſe retirer, & ſe ſauver dans leurs mareſts. Il eût auſſi le bonheur de réünir à l'Empire le Royaume de Bourgogne, que le Roy Raoul laiſſa par ſon teſtament à ſon petit-neveu le Prince Henri fils aiſné de cét Empereur; de-ſorte que ce Royaume, que le premier Raoul avoit eû pour ſa part, dans ce démembrement général qui ſe fit dans la Monarchie Françoiſe ſous Charles le Simple, environ cent quarante ans auparavant, fut réduit en Province, aprés la mort de ce dernier Raoul, par Conrad, qui vainquit en pluſieurs batailles, & fit enfin perir Eudes Comte de Champagne, qui prétendoit à ce Royaume comme le plus proche héritier, eſtant fils de la ſœur de Raoul.

Ann. 1032. *Herman. Marian. Sigebert.* *Sigebert.*

Il ſemble qu'il ne manquoit plus à cét Empereur, pour accomplir la deſtinée de ſes Prédeceſſeurs, que de faire encore un voyage en Italie. Auſſi fut-il obligé de le fai-

Ann. 1037.

1037. re par la révolte générale des Lombards, qui, ſelon leur couſtume, ne manquoient gueres auſſitoſt qu'ils voyoient l'Empereur éloigné, ou occupé en des guerres civiles ou étrangeres, de vouloir ſécoüer le joug. Mais comme leur réſolution, leur courage, & leurs forces ne répondoient pas à leur mauvaiſe volonté, Conrad qui avoit une bonne armée de vieilles troupes aguerries, & toûjours victorieuſes, réprima bientoſt leur inſolence, punit ſéverement les auteurs de la rebellion, & rétablit l'ordre & l'obéïſſance dans les Villes, qui furent toutes chaſtiées, excepté Milan, qu'il épargna, ſur ce que durant le ſiége de cette Ville, & pendant qu'on célebroit la Meſſe devant luy, il ſe fit tout-à-coup d'horribles tonnerres; & qu'alors Saint Ambroiſe, à ce que l'on dit, parut l'épée à la main, en le menaçant d'un viſage terrible, s'il paſſoit outre dans ſon entrepriſe. Quoy qu'il en ſoit, car pour ces ſortes de viſions qui ne

Herman. Cuſpin. Sigon.

Sigebert. in Chron.

ſont pas trop autoriſées, je ne les veux pas garantir, il eſt certain qu'il leva le ſiége de cette Ville, ſur le point qu'il eſtoit de la prendre, & qu'il ſe contenta de réduire toutes les autres. 1037.

Ce fut en cette occaſion qu'eſtant à Crémone, il y receût le Pape Benoiſt IX. qui vint luy demander ſa protection contre ſes ennemis. C'eſt ainſi qu'il appelloit ceux qui eſtoient extrémement ſcandaliſez, comme on le devoit eſtre, de ſa vie tout-à-fait déréglée, & plus encore de ſa violente & indigne exaltation, qui fut la honte de l'Egliſe. En effet, le Comte Alberic, qui par ſon credit, & par ſes intrigues, avoit déja fait Papes ſes deux freres Benoiſt VIII. & Jean XIX. & qui aprés la mort de celuy-cy décedé cinq ans auparavant, ne vouloit pas que le Pontificat ſortiſt de ſa Maiſon, en vint juſqu'à ce point de témeraire & inſolente extravagance, qu'il fit élire par force & par argent, ſon fils nommé Theophylacte, qui *Ann.* 1038.

Glab. l. 4. c. 5. Hermann. Sigebert. Petr. Dam. Ep. ad Dom.

1038. n'avoit alors qu'environ douze ans, & dont les mœurs eſtoient déja tres-corrompuës, ainſi qu'il ne parut que trop par la vie ſcandaleuſe qu'il mena durant tout ſon Pontificat. A la verité l'on ne peut nier que cette intruſion ne fuſt une choſe tres-monſtrueuſe, & qui reſſemble fort à cette abomination de deſolation qui parut dans le Sanctuaire. Mais puis que ce ſeroit une fort grande injuſtice de s'emporter contre le temple, & d'en parler comme d'un lieu infame & déteſtable, pour avoir eſté profané par cette abomination que des hommes impies & ſacrileges y introduiſirent par force; il faut conclure que c'en eſt une auſſi grande, de déclamer brutalement, à l'exemple de quelques Proteſtans, contre l'Egliſe Romaine, à laquelle on fit une extréme violence, en opprimant ſa liberté, & en la ſoumettant indignement à ces ſortes de Monſtres & d'Intrus, qui ont prophané le Saint Siége.

Facitne iſta Eccleſia ipſa Romana an patitur, cùm in eam indignus intruditur, & monſtrum aliquod ſæculari potentiâ in ſacroſanctam illam Sedem provehitur, & exaltatur? *Baron. ann.* 1033. *n.* 4.

Ce qu'il y a de blaſmable en ce-

cy, & qu'on ne peut diſſimuler, 1038.
c'eſt que Conrad qui avoit la ſouveraine autorité dans Rome, eût trop de complaiſance pour ces Comtes de Tuſcanelle, dont il devoit avoir réprimé l'inſolence, & le trop grand pouvoir, afin d'arreſter le cours de leur violence, & de cette inſupportable tyrannie qu'ils exerçoient principalement en l'élection des Papes. Mais bien loin d'en uſer ainſi, il continua de les proteger. Le jeune Pape Théophylacte ou Benoiſt IX. qui n'avoit en ce *Cuſpin.* temps-là que dix-ſept à dix-huit ans, pour ſe le rendre encore plus favorable, excommunia Héribert Archeveſque de Milan, qui tenoit contre l'Empereur. Aprés quoy tout le reſte de la Lombardie s'eſtant ſoumis, il conduiſit Conrad juſqu'à *Leo Oſt. Chron. Caſſ. l. 2.* Rome, où il fut bien-aiſe de faire connoiſtre aux Romains qu'il eſtoit ſous la protection d'un ſi grand Monarque. Ce Prince, peu de temps aprés, à la tres-humble & tres-inſtante ſupplication des Moines du

1038. Mont-Caſſin, paſſa dans la Champagne d'Italie, pour les delivrer de la tyrannie de Pandolphe Prince de Capoûë, qui les opprimoit, & dont il donna la Principauté à Guaimare Prince de Salerne. Cela fait, comme il s'en retournoit en Allemagne tout le long de la Mer Adriatique, la peſte s'eſtant miſe en ſon armée durant les chaleurs de l'Eſté, il en perdit une bonne partie, outre pluſieurs des plus Grands de la Cour qu'elle enleva, & meſme la Princeſſe Cunegonde fille du Roy d'Angleterre, & femme du Prince Henri, que ſon Pere Conrad avoit déja fait couronner dix ans auparavant, du conſentement de tous les Princes & de tout le peuple, & qui en effet luy ſucceda l'année ſuivante, eſtant en Friſe, où ſon pere mourut de mort ſoudaine.

Hermann. Contr. in Chron.

Otto Friſing. Urſperg. Uviqueſort. c. 4.

Ann. 1039. Ce nouvel Empereur Henri III. ſurnommé le Noir, Prince qui ſurpaſſoit encore ſon prédeceſſeur en toutes ſortes de vertus & qualitez Royales, aprés avoir employé glorieuſement

Otto Friſin. l. 6. Urſperg. Herm. &c.

reuſement les premieres années de ſon regne dans les guerres qu'il eût contre le Duc de Boheme, qui fut enfin contraint de ſe ſoumettre à tout ce qu'il voulut, & contre les Hongrois, qui avoient chaſſé leur Roy qu'il rétablit en ſon Royaume, fut appellé en Italie pour appaiſer les horribles troubles que cauſoit dans Rome le Schiſme le plus ſcandaleux qu'on y euſt jamais veû. La pluſpart des Romains ne pouvant plus ſouffrir l'inſolence & les débauches de Benoiſt IX. intrus dans le Pontificat par le Comte Alberic ſon pere, prit les armes, ſous la conduite du Conſul Ptolomée, Chef de la faction contraire aux Comtes de Tuſcanelle, le chaſſerent de ſon Siége, & gagnez par l'argent que Jean Eveſque de Sabine leur diſtribua, mirent en ſa place ce Simoniaque, qui ſe fit appeller Silveſtre III. Trois mois aprés, la faction des Comtes s'eſtant renforcée, Benoiſt rentre dans Rome à main armée, & chaſſe du

Ann. 1040. 1041.

Ann. 1042. 1043.

Hermann. Otto Friſing. l. 6. c. 32. Leo Oſtienſ. Chron. Caſſ. l. 2. c. 80.

Ann. 1044.

1044. Palais de Latran Silveſtre, qui réſolu de ſe maintenir dans une dignité qu'il avoit achetée bien cher, *Ciacon.* s'empara du Palais du Vatican, où il ſe mit en eſtat de ſe bien défendre. C'eſt pourquoy Benoiſt, qui d'ailleurs ſe voyoit extrémement haï, & mépriſé dans Rome, craignant que le parti de Silveſtre ne prévaluſt de nouveau contre luy, aima mieux *Ieo Oſt. Hermann.* ſe défaire de ſon Pontificat, qu'il vendit par une exécrable ſimonie à un Preſtre de Rome nommé Jean, lequel il conſacra luy-meſme; aprés quoy il ſe retira dans la maiſon de ſon pere, pour y continuer ſes débauches avec plus de liberté.

Mais il s'ennuya bientoſt de la vie privée; & ſon ambition, que la crainte avoit aſſoupie pour quelque temps, s'eſtant tout-à-coup réveillée par la honte qu'il eût de n'eſtre plus compté pour rien, & par les reproches qu'on luy fit de ſa laſcheté, il reprit les armes, rentra de vive force dans le Palais Pontifical de Latran, & en chaſſa

celuy qu'il y avoit ſacrilegement établi Souverain Pontife en ſa place. De-ſorte que l'on vit en meſme temps trois des plus méchans hommes du monde portant la Tiare dans les trois principales Egliſes de Rome, Benoiſt à Saint Jean de Latrân, Silveſtre dans Saint Pierre, & Jean à Sainte Marie Majeure; & ce qu'il y a de plus ſurprenant & tout enſemble de plus abominable, c'eſt que ces trois ſcelerats d'Antipapes ne ſongeant qu'à joüir de leurs plaiſirs, s'aviſerent de s'accorder, en partageant entre eux tous les revenus du Saint Siége, pour mener en repos une vie infame & voluptueuſe, au grand ſcandale de toute la terre. 1044. *Otto Friſing. loc. cit.*

Cependant un ſaint Preſtre nommé Gratien, homme de qualité, & de tres-grande autorité dans Rome, touché du pitoyable eſtat où il voyoit réduite l'Egliſe Romaine ſa bonne mere, entreprit de la delivrer de cette miſérable ſervitude, où elle eſtoit opprimée ſous la ty- *Id. Ciacon.*

1044. rannie de ce monſtre à trois teſtes. Mais il faut avoüer que ſon zele, quoy-que peut-eſtre fort ſincere, ne fut pas néanmoins tout-à fait ſelon la ſcience, comme parle l'Apoſtre, puis que pour parvenir à la fin, ſans doute tres-ſainte, qu'il s'eſtoit propoſée, il prit une certaine voye qui le pouvoit rendre ſuſpect, & qui en effet reſſembloit un peu à la ſimonie, & fut enſuite condamnée comme telle dans un Concile. Car connoiſſant tres-bien le foible de ces Antipapes, qui ne ſe ſoucioient que d'avoir de quoy fournir à leurs débauches, il fit tant qu'à force d'argent il leur perſuada de ſe dépoſer eux-meſmes, & promit ſur tout à Benoiſt qu'on le laiſſeroit joüir librement de toutes les grandes ſommes que le Saint Siége tiroit en ce temps-là de l'Angleterre. Sur quoy comme ils ſe furent dépoſez tous trois à ces conditions, qu'ils trouvoient tres-avantageuſes, il fut éleû, du conſentement de tous, en leur place, & prit le nom de Grégoire VI.

Otto Friſing. loc. citat.

On ne peut nier que ce Pape n'ait gouverné tres-ſagement l'Egliſe dans le peu de temps qu'il tint le Saint Siége; qu'il n'ait réformé les abus, & fait ceſſer les deſordres; que joignant la force à ſes decrets & à ſes bons exemples, il n'ait réprimé l'inſolence des ſéditieux, repris ce qu'on avoit enlevé au Saint Siége par la negligence, & meſme par la connivence de ces faux Pontifes qui l'avoient précedé; & qu'il n'ait enfin rétabli l'ordre par tout. Cela néanmoins ne put détourner la diſgrace qu'il eût à l'arrivée de l'Empereur, au-devant duquel il voulut aller juſqu'à Plaiſance, où il fut receû de ce Prince avec tout l'honneur qui eſt deû au Souverain Pontife. Mais comme on approcha de Rome, environ la Feſte de Noël, Henri s'arreſta à Sutri, où il avoit convoqué l'Aſſemblée qu'on y tint des Eveſques Italiens & Allemans, que l'on voyoit toûjours en tres-grand nombre à la ſuite de l'Empereur Grégoire, qui venoit de preſenter

1044. *Petr. Dam. Ep. ad Greg. Glab. l. 5. Vvilel. Malmeſ. l. 2. c. 13. Guilel. Bibl.*

Ann. 1045.

Ann. 1046. *Hermann. Contr. Otto Friſing.*

1046. une riche Couronne à ce Prince, qui le traitoit toûjours en Pape avec beaucoup d'honneur, fut bien ſurpris de voir qu'on y voulut examiner ce qui s'eſtoit paſſé à Rome entre luy & les trois Intrus au Pontificat, & qu'en ſuite on jugea que ſon élection s'eſtoit faite parſimonie, à cauſe de l'argent & des revenus du Saint Siége qu'il leur avoit donnez.

Il eſt certain qu'il euſt pû ſe juſtifier, puis qu'il ne les avoit pas donnez pour eſtre éleû, mais ſeulement pour les obliger à quitter le Pontificat qu'ils avoient uſurpé. Mais aprés tout, comme cette largeſſe le rendoit un peu ſuſpect, & que d'ailleurs il eſtoit grand homme *Idem.* de bien, il aima mieux, ſuivant l'avis de l'Empereur qui vouloit venir à ſes fins, ſe dépoſer volontairement, comme il fit ſur le champ avec une incroyable humilité, ſe confeſſant meſme coupable, que d'eſtre la cauſe d'un nouveau Schiſme, en *Glaber.* voulant retenir le Pontificat contre celuy qu'il voyoit bien qu'on alloit

élire en ſa place. Cela donna bien de la joye à l'Empereur, qui fut ravi d'avoir trouvé l'occaſion de rentrer en poſſeſſion du pouvoir que les Othons avoient eû de créer les Papes. C'eſt pourquoy il alla auſſitoſt aprés à Rome, où il entra un peu avant la Feſte; & ayant aſſemblé le Clergé, le Senat, & les Chefs du Peuple dans la Baſilique de Saint Pierre, comme il eût demandé, ſeulement par cerémonie, s'il y avoit quelque bon ſujet qu'on crust digne d'eſtre mis en la place de Grégoire, & qu'on eût répondu, pour luy complaire, qu'on n'en connoiſſoit aucun, il nomma luy-meſme Suidger Eveſque de Bamberg, qui fut auſſitoſt approuvé & receû de toute l'Aſſemblée. Il fut en ſuite ſacré le jour de Noël, & couronné ſous le nom de Clement II. & fit en meſme temps la cerémonie du Couronnement de l'Empereur & de l'Imperatrice Agnés fille de Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine.

1046.

Leo Oſt. l. 2. c. 80.

Hermann. Otto Friſing.

1046. Ce Pape, qui naſquit en Saxe de parens aſſez pauvres, eſtoit un homme également vertueux & ſçavant, que ſon ſeul mérite avoit élevé à la Charge de Chancelier de l'Empereur, & à la dignité d'Eveſque de Bamberg, où il avoit toûjours veſcu avec tant de modération, que ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on le contraignit enfin d'accepter le Souverain Pontificat, dont il ſe défendit autant qu'il put, quoyqu'aſſeûrément il en fuſt tres-digne, ainſi qu'il le fit bientoſt paroiſtre. Et de fait, pour remédier à tant de maux dont l'Egliſe Romaine eſtoit accablée depuis plus de cent ſoixante ans, qu'ayant ceſſé d'avoir des Empereurs François pour protecteurs, elle gémiſſoit dans une déplorable ſervitude, il tint un Concile à Rome en preſence de l'Empereur Henri, pour la réformation des abus, & ſur tout de la ſimonie, qui faiſoit en ce temps-là preſque par tout de terribles ravages dans l'Egliſe. Il enflam-

Ciacon.

Petr. Dam. Ep. ad. Henr. Ravenn. Archi.

ma si-bien le zele de l'Empereur dans ce Concile, que ce Prince en convoqua quelque temps aprés en Allemagne un autre beaucoup plus grand, de tous les Evesques de son Empire, pour delivrer l'Eglise de cette peste qui la desoloit. Mais ce saint Pontife n'eût pas le loisir d'achever ce qu'il avoit si heureusement commencé, parce que l'Empereur, aprés avoir visité le Mont-Cassin, & quelques Villes de la Champagne d'Italie, où il donna aux Princes Normans l'investiture de tout ce qu'ils tenoient alors en Italie, reprit le chemin d'Allemagne, & voulut avoir avec soy son nouveau Pape, de peur que les Romains qui n'aimoient point du tout les Allemans, ne le maltraitassent durant son absence ; car on avoit veû déja plus d'une fois qu'ils en avoient usé de la sorte envers les autres Papes établis par les Empereurs.

1046. *Glab. l. 5. c. 5.* *Leo Ost. l. 2. c. 21.* *Ann.* 1047.

Il voulut aussi emmener Grégoire VI. pour s'asseûrer de sa personne, *Otto Frisig.*

1047. craignant que s'il le laiſſoit à Rome, on n'entrepriſt de le rétablir dans ſa dignité. Hildebrand Moine de Clugny, qui eſtoit alors Souſdiacre, fut contraint de l'accompagner, parce qu'il témoignoit publiquement qu'il n'approuvoit point du tout ce qu'on avoit fait contre ſon Maiſtre au Concile de Sutri. On ne ſçait pas préciſément ce que devint Grégoire, mais il y a grande apparence qu'il mourut bientoſt en ſon exil, puis que ſon diſciple Hildebrand, qui n'auroit pas abandonné ſon Maiſtre, retourna, peu de temps aprés, en ſon Monaſtere de Clugny, où il ſe rendit ſi conſidérable, qu'on l'en fit Prieur. Quant au Pape Clement, il eſt certain que n'ayant tenu le Saint Siége qu'environ neuf mois, il mourut le huitiéme d'Octobre en Allemagne, & fut inhumé dans ſon Egliſe de Bamberg. Cela ne fut pas plûtoſt ſceû à Rome, que Benoiſt IX. qui ſe repentoit déja de s'eſtre dépoſé, reprit la Tiare, & envahit pour la troiſié-

Invitus ultra montes cum Dom. Gregorio Papa abiit. Greg. VII. in Conc. Rom. an. 1080. Otto Friſing.

Otto Friſing. l. 6. c. 33.

Herman. Leo Oſt. l. 2. c. 82.

me fois le Saint Siége, qu'il tint encore huit mois, juſqu'à ce que l'Empereur ayant envoyé à Rome Poppo Bavarois, Eveſque de Breſſe, pour y eſtre mis en la place de cét Intrus, il fut éleû par les Romains, qui n'oſoient s'oppoſer à la volonté de l'Empereur, & nommé Damaſe II. Mais ſon Pontificat fut bien court, car il mourut dans vingt-trois jours; & comme Benoiſt ſe fut encore une quatriéme fois emparé du Saint Siége, par la faction de ſes parens, qui avoient toûjours un grand parti dans Rome, les principaux du Clergé, qui ne pouvoient plus ſouffrir cét infame uſurpateur, députerent vers l'Empereur en Allemagne, pour luy demander un homme de bien, de ſçavoir, & d'autorité, qui puſt remettre en honneur le Saint Siége. 1048.

Ann. 1049. *Otto Friſing. l. 6. c. 33. Vit. S. Leon. MS. ap. du Cheſne. Hiſt. PP. Wibert vit. Leon. IX.*

Henri, aprés avoir examiné la choſe dans une grande Aſſemblée de Princes & de Prélats, qu'il tint pour cét effet à Wormes, nomma Brunon Eveſque de Toul, Prince

1049. de la Maiſon d'Alſace & de Lorraine, ſon couſin, que toute l'Aſſemblée, d'un conſentement général, jugea digne de cette ſouveraine dignité, qu'il fut enfin contraint d'accepter, aprés une fort longue réſiſtance.

Ann. 1050. *Otto Friſing. l. 6. c. 33.*

Ce fut en cette occaſion que Hildebrand ne pouvant ſouffrir que l'Empereur ſe meſlaſt de faire les Papes, fit un coup de tres-grande adreſſe, pour commencer à exécuter le deſſein qu'il avoit conceû de remettre un jour l'Egliſe Romaine en pleine liberté. Comme le nouveau Pape qui avoit déja pris le nom de Leon IX. avec les ornemens Pontificaux, paſſoit par la Bourgogne, pour aller prendre à Rome poſſeſſion du Siége Apoſtolique, il voulut viſiter la célebre Abbaye de Clugny. Hildebrand qui en eſtoit Prieur, prit alors ſon temps pour luy remontrer, *Qu'il luy ſeroit non ſeulement honteux, mais auſſi tres-dangereux, de recevoir d'une main laïque le Souverain Ponti-*

ficat, ainſi qu'avoient fait pluſieurs de ſes Prédeceſſeurs, qui s'en eſtoient tres-mal trouvez; témoin, pour ne pas remonter plus haut, Clement & Damaſe, leſquels venant d'eſtre inſtalez par l'Empereur, contre les Canons, qui veulent que l'élection ſe faſſe librement par le Peuple & par le Clergé, avoient eſté, par un manifeſte jugement de Dieu, preſque auſſitoſt précipitez dans le tombeau qu'ils eſtoient montez ſur le Trône de Saint Pierre par la puiſſance temporelle, contre les ordres de l'Egliſe; Qu'il y avoit un moyen ſeûr & tres-facile de tout accorder, de rendre à Dieu ce qui luy appartient, en ſauvant les droits de l'Egliſe, & de ſatisfaire au deſir & à la volonté de l'Empereur; Qu'il n'y avoit pour cela qu'à aller à Rome, avec un peu moins de bruit & de pompe, & qu'à y entrer ſimplement, comme un homme qui va viſiter les ſaints lieux; Qu'il luy répond, que le Peuple & le Clergé, ravis d'une ſi grande modeſtie, à laquelle ils devront leur hi-

1050.

1050. *berté, ne manqueront pas auſſitoſt de l'élire librement & canoniquement ; & qu'en ſuite il aura, avec le repos de ſa conſcience, la ſatisfaction d'eſtre entré dans la Bergerie de Jeſus-Chriſt, par la porte, comme le bon Paſteur, & non pas comme un voleur, par la feneſtre.*

Il n'en fallut pas davantage pour perſuader Leon, qui eſtoit un tres-ſaint homme, & qui n'avoit accepté le Pontificat par l'ordre de l'Empereur, qu'avec beaucoup de répugnance. En effet, il ſe dépouïlla ſur le champ des habits Pontificaux, & s'eſtant veſtu ſimplement en pelerin, il fit le voyage de Rome en cét eſtat, avec Hildebrand, qui ne manqua pas de bien inſtruire les Romains de ce qu'il avoit fait pour la liberté des élections, & de le faire en ſuite élire avec grand applaudiſſement du Peuple & du Clergé. Ainſi Leon fut élevé, par une voye canonique, ſur le Saint Siége ; & il faut avoûër que durant les cinq ans qu'il le remplit tres-digne-

Ann. 1051. 1052.

ment, il fit tout ce que l'on pouvoit attendre d'un des plus ſaints Papes qui fut jamais, pour la réformation de tous les Ordres de l'Egliſe, par ce grand nombre de Conciles auſquels il préſida luy-meſme, en Italie, & en France, & en Allemagne. De ſorte qu'on peut dire, que comme le Soleil n'eſt jamais plus beau ni plus agréable que quand il commence à paroiſtre, aprés que le Ciel a eſté long-temps obſcurci par d'horribles nuages, durant une grande tempeſte, où l'on ne voyoit point d'autre lumiere que celle des éclairs; auſſi le Pontificat de Leon IX. a eſté le commencement du retour des beaux jours de l'Egliſe, aprés avoir eſté ſi long-temps enſevelie dans une effroyable obſcurité, par les deſordres des Intrus, qui envahirent le Saint Siége, & par les terribles tempeſtes de la perſecution que luy firent ceux qui opprimoient ſa liberté. *Ann.* 1053. 1054.

Ce changement ne ſe fit pas néanmoins tout-à-coup, & il fallut

1054. qu'elle ſouffriſt encore d'autres furieuſes tourmentes, avant qu'elle fuſt établie dans cette parfaite tranquillité dont elle joüit aujourd'huy. Car aprés la mort de Leon, les Romains, qui n'oſoient encore proceder à l'élection d'un Pape, ſans le conſentement de l'Empereur, luy députerent Hildebrand, pour le prier, ainſi qu'on l'avoit fait auparavant, de donner un Pape à l'Egliſe. Cét habile homme, pour retenir encore quelque eſpece de liberté dans cette élection, luy demanda Gebehard Eveſque d'Aſte, proche parent de l'Empereur; ce qu'il eût peine d'accorder, parce que c'eſtoit celuy qui avoit la meilleure part dans ſa confidence. Mais il s'y réſolut enfin, ſuivant l'avis des Prélats d'Allemagne, qu'il avoit fait aſſembler à Mayence, pour déliberer ſur une affaire auſſi importante que celle-là. Ainſi ce Prélat fut conduit à Rome par Hildebrand, & conſacré Pape, ayant pris le nom de Victor II. & ce fut le quatriéme Allemand que

Leo Oſt. l. 2. c. 90.

Hermann.

Ann. 1055.

l'Empereur Henri III. éleva ſur le Trône Apoſtolique. C'eſtoit un grand homme de bien, comme ſes trois Prédeceſſeurs, & il prit grand ſoin d'imiter principalement le Pape Leon, dont il confirma tous les Actes. Il en fit auſſi de nouveaux, & au Concile de Florence, en preſence de l'Empereur, qui l'avoit ſuivi de fort prés en Italie, pour la raiſon que je diray bientoſt, & en pluſieurs autres Synodes qu'il célebra luy-meſme, ou qu'il fit célebrer par Hildebrand ſon Legat, pour réformer les mœurs des Chreſtiens, & ſur tout des Eccleſiaſtiques, qui eſtoient fort corrompuës en ce temps-là. Il ſe tranſporta meſme en Allemagne, où il fut invité pour le meſme effet par l'Empereur, avec lequel il célebra la Nativité de la Sainte Vierge, & qui en meſme temps eſtant tombé griévement malade, mourut tres-chreſtiennement entre ſes bras, en la trente neuviéme année de ſon âge, au commencement du mois d'Octobre, aprés

1055.

Herman.

Cinon.

Ann. 1056.

Urſperg. Marian.

1056. que, du conſentement des Princes & des Prélats de l'Empire, il eût fait reconnoiſtre pour ſon Succeſſeur le jeune Prince Henri ſon fils, qui n'avoit encore que cinq à ſix ans.

Ann. 1057. *Leo Oſt. l. 3. c. 8.*

Aprés cela, comme le Pape fut de retour à Rome, l'année ſuivante, au commencement du Careſme, il fit encore un voyage en Toſcane, où il mourut à Florence le vingt-huitiéme de Juillet, & cinq jours aprés on éleût canoniquement à Rome Eſtienne X. dont il faut que je raconte briévement l'origine & la fortune, & celle de ſon frere Godefroy le Hardi, Duc de Lorraine, pour ſervir d'éclairciſſement à ce qui doit ſuivre dans mon Hiſtoire.

Aprés que le Royaume de Lorraine eût paſſé des François aux Allemans, de la maniere que nous l'avons veû, il fut diviſé peu à peu en pluſieurs Principautez Eccleſiaſtiques & Séculieres, relevantes de l'Empire, dont les deux princi-

pales furent les Duchez de la Baſſe Lorraine, ou du Brabant, & de la Haute, ou de la Mozellane, qui eſt celle qui a retenu juſqu'à maintenant le nom de Lorraine. Brunon Archeveſque de Cologne, que ſon frere l'Empereur Othon le Grand fit ſon Lieutenant général dans ce Royaume, en luy donnant le titre d'Archiduc, établit dans la Haute Lorraine Frideric, lequel en effet ſe trouve avoir eſté le premier Duc de ce Duché, qui paſſa depuis, par droit de ſucceſſion, à ſon fils Théodoric ; & le Duché de la Baſſe Lorraine fut donné par l'Empereur Othon II. à Charles frere du Roy Lothaire. Aprés la mort du Duc Othon fils de Charles, l'Empereur Saint Henri donna l'inveſtiture de ce Duché à Godefroy le Barbu, Comte d'Ardenne, à l'excluſion de Gerberge & d'Hermengarde, ſœurs du Duc Othon décedé ſans enfans; & comme Godefroy mourut auſſi ſans en avoir, Gothelon ſon frere luy ſucceda, du conſentement du

1057.

959. *Flodoar. in Chron. M. le Févre Chantereau.*

979. *Sigebert. & alii.*

1018. *Otto Friſing. l. 6. Alb. Krantz. l. 4. 32.*

1057. meſme Empereur ; & quinze ou ſeize ans aprés Frideric II. Duc de la Haute Lorraine, n'ayant laiſſé que deux filles en mourant, l'Empereur Conrad le Salique, qui crut en ce cas pouvoir diſpoſer de ce Duché, le luy donna : de-ſorte que, ce qui n'eſt jamais arrivé que cette fois, il réünit les deux Duchez ſous une ſeule domination. Mais ce fut auſſi là l'occaſion d'une grande querelle : car ce Duc Gothelon eſtant mort, ſon fils aiſné Godefroy le Hardi, ou Gozzelon, comme l'appellent quelques-uns, car ces deux noms ſe confondent aſſez ſouvent, prétendit devoir ſucceder non ſeulement au Duché de la Baſſe Lorraine, mais auſſi à celuy de la Haute, que Conrad avoit donné à Gothelon. Et comme il vit que l'Empereur Henri III. qui n'aimoit pas d'avoir un vaſſal qui fuſt ſi puiſſant, ne vouloit pas qu'il l'euſt, & qu'en effet il l'avoit donné à un autre, il prit les armes pour le conquerir, défit en bataille, & tua le Comte Albert de

Magn. Chron. Bel.

1034.

1044.

Sigebert.

Namur, qui en avoit receû l'inveſtiture de Henri, lequel enſuite en inveſtit Gerard d'Alſace, frere de Frideric I I. Aprés cela Godefroy s'eſtant joint à Baudoüin de l'Iſle, Comte de Flandre, ſon couſin, qu'il avoit attiré à ſon parti, fit long-temps la guerre à l'Empereur, juſques à ce que le Pape Leon IX. ſon parent fit ſa paix à ſon premier voyage d'Allemagne; & trois ans aprés, luy & ſon frere Frideric accompagnerent ce Pontife, lequel eſtant venu encore une autre fois en Allemagne, s'en retournoit en Italie avec un grand ſecours qu'il avoit obtenu de l'Empereur, pour faire la guerre aux Normans, qui s'eſtoient jettez ſur les terres de l'Egliſe.

1057. *V. M. le Févre Chantereau. Sigebert. Annal. de Fland. c. 39.*

1049. *Hermann. Contr.*

1053. *Lambert. Schaf.*

Il ne fut pas plûtoſt à Rome, qu'il fit le Prince Frideric, Cardinal Diacre, Bibliothecaire & Chancelier de l'Egliſe Romaine, & peu de temps aprés il l'envoya Legat, avec le Cardinal Humbert, à Conſtantinople, où ils firent contre le

Leo Oſt. l. 2. c. 19.

1057. Patriarche Michel Cérularius Schiſmatique, les belles choſes qu'on peut voir dans mon Hiſtoire du Schiſme des Grecs. Pour le Duc Godefroy ſon frere, il ne ſuivit pas le Pape Leon à la guerre contre les Normans, parce qu'il ne voulut pas perdre une fort belle occaſion que ſa bonne fortune luy preſenta de s'agrandir. Boniface Marquis d'Hetrurie, le plus puiſſant Prince de l'Italie, où il poſſedoit une grande partie de la Toſcane & de la Lombardie, avec le Duché de
1051. Mantoûë, avoit eſté l'année précedente traiſtreuſement aſſaſſiné auprés de Crémone, par un homme qu'il avoit banni de ſes Eſtats. Sa veuve la Marquiſe Beatrix, fille de l'Empereur Conrad le Salique, & ſœur de Henri III. ayant trouvé dans le Duc Godefroy qui l'eſtoit allé viſiter à Mantoûë où elle tenoit ſa Cour, quelque choſe encore de plus que ce que la renommée publioit par tout de ce Prince, luy offrit de l'épouſer, pourveû qu'il

Sigon.

asſeûraſt le mariage de ſon fils Go- 1057.
defroy le Boſſu avec la Princeſſe Mathilde, qu'elle avoit eûë du Marquis Boniface.

Le Duc, qui avoit perdu ſa premiere femme, n'avoit garde de refuſer un parti ſi avantageux. Les deux mariages ſe firent, l'un ſur le champ, & l'autre quand la jeune Princeſſe, qui n'avoit encore que ſept ou huit ans, fut en âge : mais cela cauſa bien du trouble. Car les autres Princes envieux d'une ſi éclatante fortune, & qui craignoient peut-eſtre, ou du moins faiſoient ſemblant de craindre qu'un Prince auſſi entreprenant & auſſi brave que l'eſtoit ce Duc Godefroy, ſe trouvant ſi puiſſant en Italie, n'en vouluſt envahir l'Empire, y appellerent l'Empereur. Henri en effet en prit de la jalouſie, & d'ailleurs il eſtoit fort irrité de ce que ſa ſœur s'eſtoit mariée de la ſorte, ſans ſon conſentement, avec un Prince qui avoit preſque toûjours eſté ſon ennemi, & duquel il avoit encore grand ſu-

Donnizo vit. Mathild.

Sigon.

1057. et de ſe défier. Auſſi ne manqua-
1055. -il pas de ſe tranſporter avec une onne armée en Italie, fort réſolu e l'en chaſſer; ce que le Duc n'attendit point, car ne ſe trouvant pas alors en eſtat de luy réſiſter, il laiſſa la Ducheſſe dans Mantoûë, où elle n'avoit rien à craindre pour le bon ordre qu'il y avoit mis, & ſe retira promptement en Lorraine, pour donner lieu à l'Empereur ſon beaufrere de s'appaiſer.

Cela n'eût pas pourtant le ſuccés qu'il en attendoit; car la Ducheſſe Beatrix eſtant allé trouverl'Empereur ſon frere pour juſtifier ſa conduite, ce Prince qui croyoit toûjours qu'elle euſt conſpiré avec ſon nouveau mari contre luy, pour luy enlever l'Italie, la fit arreſter, & réſolut, pour s'en aſſeûrer davantage, de l'emmener en Allemagne.

Urſperg. Cependant comme on eût fait malicieuſement courir le bruit que le Cardinal Frideric, nouvellement retourné de ſa Légation de Conſtantinople, en avoit rapporté des ſommes

ſommes immenſes ; Henri, à qui la jalouſie d'Eſtat faiſoit tout craindre, en prit de l'ombrage, comme ſi ce Cardinal euſt deſtiné ces prétendus treſors au Duc Godefroy ſon frere, pour luy faire la guerre. C'eſt pourquoy Frideric, qui eſtoit grand homme de bien, & ne vouloit laiſſer aucun ſoupçon de ſa conduite à l'Empereur, prit cette occaſion, pour exécuter le deſſein qu'il avoit pris de renoncer au monde, & s'alla rendre Moine au Mont-Caſſin, d'où peu de temps aprés il fut fait Abbé. Mais le Duc Godefroy ſon frere prit une conduite bien différente : car ayant réſolu de perir, ou de ſe venger de l'Empereur, qui le traitoit avec tant de rigueur, il ſe révolta tout ouvertement contre luy, reprit toutes les Places que Henri luy avoit confiſquées dans ſa premiere révolte, & ne ceſſa point de faire la guerre avec le ſecours du Comte de Flandre ſon couſin, juſques à ce que l'Empereur eſtant mort ſur ces entrefaites, le Pape

1057.

Leo Oſtienſ. l. 2. c. 90.

Hermani Annal. Flandr.

1056.

1057. *Sigebert.* Victor, qui eſtoit en Allemagne, fit leur paix dans une aſſemblée générale qui ſe tint à Cologne, pour pacifier les troubles de l'Empire.

Ce fut alors que le Duc Godefroy, qui avoit reconquis tout ſon Duché de la Baſſe Lorraine, revint en Italie avec ſa femme Beatrix, qui le mit en poſſeſſion de tous ces grands Eſtats, dont la Princeſſe Mathilde ſa fille, aprés la mort du jeune Boniface ſon frere, eſtoit devenuë l'unique héritiere. Ce fut auſſi en ce meſme temps que le Pape Victor, qui au retour de ſon voyage d'Allemagne avoit paſſé l'hiver à Rome, eſtant allé aprés Paſques à Florence, le Cardinal Humbert y amena le Prince Frideric, éleû depuis peu Abbé du Mont Caſſin pour recevoir de ſa Sainteté la benediction Abbatiale. Ce Pape qui ne vouloit pas laiſſer un ſi grand homme dans un Monaſtere, fit beaucoup plus que ce qu'on prétendoit de luy ; car il voulut abſolument qu'il repriſt ſon ancienne dignité

Sigon.

Leo Oſtienſ. l. 2. Ciacon, &c.

pour le bien de l'Egliſe, & le créa 1057.
de nouveau Cardinal Preſtre, du titre de Saint Chryſogone, dont il luy ordonna d'aller prendre poſſeſſion à Rome; & comme peu aprés on y eût appris que le Pape eſtoit mort à Florence le vingt-huitiéme de Juillet, il fut élcû Pape, du commun conſentement du Peuple & du Clergé, qui l'entraiſna comme par force de ſon Palais dans l'Egliſe de Saint Pierre aux Liens, où il fut inſtallé dans cette ſupréme dignité de l'Egliſe le ſecond d'Aouſt, jour de la Feſte de Saint Eſtienne Pape, en mémoire duquel il prit le nom d'Eſtienne X.

Ce Pape, qui eſtoit un homme de grande vertu, juſques-là meſme qu'on aſſeûre que Dieu la voulut manifeſter par de beaux miracles qui ſe firent à ſon tombeau, fit d'abord de tres-belles choſes pour la réformation des mœurs. Mais comme la ſainteté n'empeſche pas qu'on n'ait pour ſes parens un amour raiſonnable & bien reglé,

1057. il conceût auſſi en meſme temps le plus noble deſſein qu'il puſt avoir pour élever encore plus haut ſa Maiſon, & pour y tranſporter l'Empire, en faiſant le Duc Godefroy ſon frere Empereur, puis que le jeune Henri Roy de Germanie n'ayant encore que ſix à ſept ans, n'eſtoit pas en eſtat de le pouvoir eſtre. Et parce qu'il luy falloit bien de l'argent pour venir à bout de ſon entrepriſe de la maniere qu'il s'y vouloit prendre, il ordonna aux Moines du Mont Caſſin de luy apporter tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans le Treſor de l'Abbaye, qu'il avoit luy-meſme augmenté d'une partie tres-conſiderable, leur promettant au reſte de leur en rendre dans peu beaucoup plus qu'il n'en auroit pris. Mais comme il vit tout ce grand Treſor, & que ces pauvres Moines qui le luy preſentoient tout fondant en larmes, témoignoient par là l'extréme douleur qu'ils avoient de ſe voir contraints de s'en deſſaiſir, il en fut ſi

Leo Oſtienſ. l. 2. c. 99. 100. & ſeq.

fort attendri, qu'il le renvoya ſur le champ, ſans en rien retenir qu'une petite image de prix qu'il avoit rapportée de Conſtantinople ; & cependant il ne laiſſa pas de pourſuivre avec ardeur ſon entrepriſe : mais la Providence Divine qui en avoit autrement diſpoſé, ne luy donna pas le loiſir de l'exécuter. Car comme il fut arrivé à Florence, où le Duc ſon frere l'attendoit, pour y conſommer cette grande affaire, il y fut attaqué d'une ſi violente maladie, qu'il en mourut le vingt-neuviéme de Mars, n'ayant tenu le Saint Siége qu'environ huit mois. *Ann.* 1058.

En partant de Rome il avoit ordonné, du conſentement des Cardinaux & du Clergé, que s'il arrivoit qu'il mouruſt en ce voyage, comme s'il euſt préſagé ſa fin prochaine, on ne procedaſt point à une nouvelle élection, juſqu'au retour du Legat Hildebrand, qu'il avoit envoyé vers l'Imperatrice Agnés, pour les intereſts de l'Egliſe. Mais *Leo Oſtienſ. l. 3. c. 12. Petr. Dam. Ep. ad H. Archiep. Ciacon. Act. Nic. II. Card. Arag. ap. Baron.*

1058. les Comtes de Tuſcanelle & de Galerie, & les autres factieux de Rome voulant reprendre, durant la minorité de Henri, l'autorité qu'ils avoient ſi long-temps uſurpée dans la création des Papes, n'eurent pas plûtoſt appris la mort d'Eſtienne, qu'ils s'emparerent de nuit, à vive force, du Palais, & de l'Egliſe de Latran, où ils firent élire Pape Jean Mincius Eveſque de Velitre, parent de ces Comtes, homme ſans eſprit & ſans mérite, qui n'avoit rien de conſiderable que ſa naiſſance & ſon argent, avec quoy il avoit corrompu quelques-uns du Clergé, qui approuverent cette élection tumultueuſe. Ceux qui s'y oppoſerent, & entre les autres le célebre Pierre de Damien, que le feu Pape venoit de tirer de ſon hermitage, pour le créer Cardinal & Eveſque d'Oſtie, furent contraints de ſe ſauver de Rome, pour ſe mettre à couvert de la violence de ces furieux, qui ne parloient que de maſſacrer tout ce qui oſeroit leur réſiſ-

ter. Ainſi cét intrus & ſimoniaque fut introniſé le cinquiéme d'Avril dans le Siége Pontifical, & conſacré par l'Archipreſtre d'Oſtie, que l'on contraignit, le poignard ſur la gorge, de faire cette fonction, qui n'appartenoit qu'au Cardinal Eveſque d'Oſtie, lequel bien loin de la vouloir faire, avoit foudroyé de mille anathêmes cét Antipape. 1058.

Sur ces entrefaites Hildebrand qui retournoit de ſa Legation d'Allemagne, ayant appris cét horrible deſordre, comme il eſtoit déja dans la Toſcane, invita les Cardinaux, & tous ceux d'entre le Clergé, la nobleſſe & le peuple qui s'eſtoient retirez de Rome, à ſe rendre auplûtoſt à Sienne, où, en preſence du Duc Godefroy qui leur promit de ſouſtenir l'élection libre qu'ils alloient faire, il propoſa Gerard Eveſque de Florence, natif de Bourgogne, homme également agréable aux Italiens & aux Allemans. Il fut enſuite éleû Pape, tout d'une voix; ce que le jeune Henri confirma,

Ricord. hiſt. Floriacenſ. Sigon.

Lambert. Schaph.

2038. aprés que les principaux d'entre les Romains qui proteſterent qu'ils luy vouloient garder la meſme fidelité qu'au feu Empereur ſon Pere, luy eûrent envoyé demander ſon conſentement. Il prit le nom de Nicolas II. & avant que d'entrer à Rome, où il fut conduit ſelon l'ordre exprés de Henri, par le Duc Godefroy, avec une bonne armée, pour en chaſſer par force l'Antipape, il tint un Concile à Sutri, où il avoit convoqué les Eveſques de la Lombardie, de la Toſcane, & de la Champagne de Rome. L'unique choſe qu'on y fit, fut de condamner, & dépoſer l'Eveſque de Velitre, intrus dans le Pontificat, qui ſoit qu'il fuſt touché d'un veritable repentir de ſes crimes, ou qu'il viſt bien que les Comtes de Tuſcanelle n'eſtoient pas en eſtat de le maintenir contre la puiſſance du grand Duc Godefroy, quitta la Tiare, aprés avoir uſurpé neuf mois le Saint Siége, & ſe retira comme un homme privé dans ſa maiſon. Sur

Vit. Nic. II. t. 9. Concil. Edit Pariſ.

Sed & magnum Godefridum. *Geſt. Rom. Pont. per Nic. Car. Arag. apud Baron. Leo Oſtienſ. l. 3.*

quoy le Pape Nicolas ayant eſté reçeû dans Rome fort paiſiblement, y fut ſolennellement conſacré au mois de Janvier, & peu de jours aprés l'Antipape dégradé s'alla jetter à ſes pieds, pour demander ſa grace, laquelle il obtint, à condition qu'il paſſeroit le reſte de ſes jours en penitence, privé de toute fonction Sacerdotale, comme il fit, n'ayant ſurveſcu que peu de mois à la Sentence portée contre luy. *Ann.* 1059. *Ciacon.*

Aprés cela le nouveau Pontife, qui vouloit imiter le zele du grand Pape Nicolas I. dont il portoit le nom, entreprit de remédier efficacement à tant de maux que l'Egliſe ſouffroit, & principalement à ces cinq qui la preſſoient le plus en ce temps-là. Le premier, & la ſource de tous les autres, eſtoit l'élection forcée, ou ſimoniaque, que les Grands de Rome, & ſur tout les Comtes de Tuſcanelle & de Segni faiſoient ſi ſouvent faire de ſujets tout-à-fait indignes de remplir le Saint Siége, juſques-là qu'ils avoient

1059. déja fait ſix Papes de leur Maiſon en cette exécrable maniere. Et parce que ces Intrus ne ſe ſoucioient pas d'empeſcher un deſordre qu'eux-meſmes avoient introduit ; auſſi la ſimonie s'eſtoit tellement répanduë preſque par tout, que pluſieurs Eveſques conferoient tout ouvertement les Ordres Sacrez pour de l'argent, afin de regagner, par ce ſacrilege trafic, ce que leurs Eveſchez leur avoient couſté. De plus, comme un abyſme en attire un autre, ces ſimoniaques eſtoient devenus ſi méchans & ſi vicieux, & ſi impudens meſme dans leur vice, qu'ils avoient ou des concubines, ou des femmes avec leſquelles ils s'eſtoient mariez, ſouſtenant ſcandaleuſement que cela leur eſtoit permis, par la couſtume qui avoit autant de force & d'autorité qu'une Loy. Pour ſurcroiſt de malheur, c'eſtoit en ce meſme temps que l'héréſiarque Berenger, ſouſtenu de l'Eveſque d'Angers, qui s'eſtant laiſſé ſéduire à cét impoſteur, devint auſſi

opiniaſtre & auſſi corrompu que luy dans la doctrine, répandoit ſes erreurs, que les Sacramentaires ont tirées de luy, pour combatre, comme ils font encore aujourd'huy, la preſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt au Saint Sacrement de l'Autel. Enfin les Normans qui avoient chaſſé les Grecs de la Pouille & de la Calabre, n'eſtant pas encore contens des Païs qu'ils avoient conquis, & obtenus des Empereurs, envahiſſoient tous les jours les terres de l'Egliſe, & deſoloient les Monaſteres; & quoy-qu'ils euſſent admirablement bien traité le Pape Leon IX. quand ils le firent priſonnier à Bénevent, aprés avoir défait ſon armée, ils ne luy rendirent pourtant rien de ce qu'ils avoient uſurpé ſur le Saint Siége. 1059.

Voila les cinq ſortes de maux que l'Egliſe ſouffroit en ce temps-là. Il eſt vray que les Papes Allemans, & ſur tout Leon IX. avoient taſché d'y apporter quelque remede; mais les remedes n'avoient gue-

1059. res operé. Les Normans demeurez victorieux eſtoient plus puiſſans que
1060. jamais. Les Comtes de Tuſcanelle venoient de faire encore tout nouvellement un Antipape. Berenger condamné déja deux fois dans les Synodes de Rome & de Vercel, ſous Leon IX. & qui avoit meſme abjuré ſes erreurs dans celuy de Tours,
1055. en preſence du Legat Hildebrand, les publioit plus effrontément, & avoit encore plus de Sectateurs qu'auparavant. Et quant à la ſimonie & à l'incontinence des Eccleſiaſtiques, la corruption du ſiécle eſtoit ſi grande, qu'il ſembloit qu'elles fuſſent autoriſées par une preſcription aſſez longue pour ſe maintenir contre toutes les Loix divines & humaines. C'eſt pourquoy Nicolas II. pour apporter un remede plus efficace à de ſi grands maux, convoqua à Rome un Concile de cent & treize Eveſques, qui fut célebré dans l'Egliſe de Latran, & que quelques-uns ont mis au nombre des Conciles Généraux.

Lanfranc. Concil. Rom. t. 9. Conc. edit. Pariſ.

Guitmond.

L'archidiacre Berenger, qui comparut en ce Concile, y abjura de nouveau ſes erreurs, ſelon le fameux Formulaire, *Ego Berengarius*, qu'il demanda luy-meſme qu'on luy preſcriviſt, & qui fut dreſſé par le ſçavant Cardinal Humbert, & approuvé de tous les Peres. Mais il parut en cette occaſion que ce n'eſt pas aſſez que le Chef d'un parti condamné par l'Egliſe, ſigne le Formulaire qu'il approuve, ou qu'il fait ſemblant d'approuver, & que de plus, il ſeroit bon de prendre de certaines précautions un peu plus efficaces pour s'aſſeûrer de l'avenir, & ſe mettre en pouvoir de répondre de ſa perſonne. Car ce perfide ne fut pas plûtoſt retourné parmi ſes diſciples, leſquels il vouloit toûjours retenir, pour ne ſe pas défaire de la qualité de Chef de parti, que ſous le faux prétexte qu'on l'avoit ſurpris, il rétracta tout ce qu'il avoit fait, & fit un écrit tout rempli d'injures atroces, ſelon le ſtile ordinaire des Hérétiques, & de ſan-

1059.

Lanfranc. de Euch. contr. Bereng. De Conſ. diſt. 2. ap. Ivon. p. 2. c. 10.

1059. glantes invectives contre l'Auteur du Formulaire, & contre le Pape & le Concile qui l'avoient approuvé. Pour remedier aux deſordres qu'on avoit veûs ſi ſouvent dans l'élection des Papes, on fit un Decret, par lequel on confirma au Roy Henri IV. futur Empereur, le pouvoir que ſon pere avoit eû, ou de nommer, à la priere du Peuple & du Clergé, celuy qu'on recevroit pour Pape, ou d'approuver & confirmer celuy que l'on auroit éleû, & qui ne pourroit eſtre introniſé ſans ſon conſentement.

Baron. ad hunc ann.

C. Statuimus. 1. q. 1. *Ivo p.* 5. c. 79.

Davantage, il fut arreſté que tous les Eveſques ſimoniaques, & tous ceux qu'ils ordonneroient à l'avenir, ſoit gratuitement, ou non, ſeroient dépoſez, en faiſant grace néanmoins pour le paſſé, à ceux, qui ſçachant bien que ces Eveſques eſtoient ſimoniaques, avoient receû d'eux les Ordres, ſans rien donner pour obtenir leur Ordination. Enfin l'on foudroya d'Anathême les Clercs, & principalement les Preſ-

tres, qui, au grand ſcandale de tout le monde, avoient des concubines ou des femmes, avec leſquelles ils s'eſtoient mariez contre la loy inviolable que l'Egliſe, ſelon la Tradition Apoſtolique & les Decrets des SaintsConciles, a toûjours obſervée. 1059.

Aprés cela, pour achever ce que le Pape s'eſtoit propoſé, il ne luy reſtoit plus qu'à réduire les Normans à leur devoir, & à retirer de leurs mains ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'Egliſe : mais comme d'une part ils n'eſtoient pas gens à ſe deſſaiſir pour rien, de ce qu'ils avoient pris, & que de l'autre eſtant auſſi braves & auſſi puiſſans qu'ils l'eſtoient en Italie, il ne luy euſt pas eſté trop facile de les y contraindre par la voye des armes, qui n'avoit pas réüſſi au Pape Leon ; il en prit une autre, qui fut également avantageuſe & au Saint Siége & aux Normans. Il traita donc avec leur fameux Prince Robert Guiſchard, qui deſirant d'avoir la protection du Saint Siége, pour aſſeûrer ſes conqueſtes à ſa

1059. *Nic. Aragon. Card. Geſt. Pont. ap. Bar. Leo Oſtienſ. l. 3. c. 12, 36.*

poſterité, luy avoit envoyé des Ambaſſadeurs pour l'inviter à une conference de laquelle il luy promettoit qu'il auroit tout ſujet d'eſtre ſatisfait. Le Pape, qui avoit auſſi ſes veûës, ne manqua pas d'accepter cette offre, & meſme de ſe tranſporter juſques dans la Pouïlle, où aprés avoir conferé avec ce Prince, ils convinrent de ces deux chefs où chacun trouvoit ſon avantage. Le premier, que les Normans rendroient au Pape le Duché de Bénevent, & les autres terres qu'ils avoient uſurpées ſur le Saint Siége, moyennant quoy le Pape leur donneroit ſolennellement l'abſolution de tous les anathêmes que les Papes ſes prédeceſſeurs avoient lancez contre eux. Le ſecond, que Robert & ſes ſucceſſeurs ſeroient ſous la protection du Pape, qui leur confirmeroit la poſſeſſion de tous les Eſtats qu'ils avoient en Italie, & de la Sicile, quand ils l'auroient conquiſe ſur les Sarafins; mais à condition qu'ils tiendroient tous ces Eſtats comme feudataires

du Saint Siége, auquel ils paye- 1059.
roient tous les ans une certaine redevance.

Cela fut établi de la ſorte, & confirmé dans un Concile que le Pape tint pour cét effet à Melphi. Enſuite on exécuta le Traité tres-fidellement de part & d'autre, & Robert preſta le ſerment de fidelité, dont l'Original ſe garde encore aujourd'huy dans le Vatican, & où il s'intitule, *Robert, par la grace de Dieu & de Saint Pierre Duc de la Pouïlle & de Calabre, & Duc futur de Sicile.* Mais lors que les Normans l'eûrent conquiſe peu de temps aprés ſur les Saraſins, ce titre un peu trop médiocre pour une ſi belle Monarchie, fut changé en celuy de Roy. Voila le fondement du droit des Papes ſur les Royaumes de Naples & de Sicile qui relevent d'eux. Ils doivent ce bienfait, & cette partie ſi conſiderable de leur grandeur temporelle, aux Normans. Car pour engager les Papes dans leur défenſe, particulierement con-

1059. tre les Empereurs, qui pouvoient prétendre qu'une grande partie de ce dont ces Conquerans s'eſtoient emparez leur appartenoit, ou qu'ils la tenoient d'eux en fief; ils ne firent point de difficulté de ſe déclarer vaſſaux du Saint Siége, quoyqu'ils le fuſſent déja de l'Empire, afin qu'on ne leur puſt faire la guerre, ſans s'expoſer aux foudres de l'Egliſe. Au reſte, le Pape Nicolas tira ſur le champ un grand avantage de ce Traité qu'il venoit de faire avec les Normans, parce qu'il ne fut pas plûtoſt de retour à Rome, que Robert Guiſchard, qui s'y rendit à ſa priere, avec une bonne armée qu'il tenoit toûjours toute preſte pour s'en ſervir en toutes les occaſions, alla ravager au-deçà & au-delà du Tibre toutes les terres des Comtes de Tuſcanelle, de Segni, & de Galerie, & des autres Barons Romains, qui opprimoient indignement l'Egliſe depuis ſi long-temps: de-ſorte qu'aprés avoir bientoſt pris par force preſque toutes leurs Places, il

Nicol. Card. Aragon. Geſt. Pontif. ap. Baron.

Ann. 1060.

les contraignit de ſe ſoumettre au Pape, dont ils eſtoient auparavant les maiſtres, ou plûtoſt les tyrans. Ainſi le Pape Nicolas eût le bonheur de rétablir dans l'Egliſe Romaine la paix & la tranquilité, dont toutefois on ne joüit que juſqu'à ſa mort, qui ſurvint à Florence peu de mois aprés, & fut en meſme temps ſuivie d'une nouvelle tempeſte plus furieuſe encore que les précedentes. 1061.

Car auſſitoſt qu'on eût à Rome la nouvelle de cette mort, il s'y forma deux grands partis, qui diviſerent tous les ordres de la Ville, & ne purent jamais s'accorder ſur l'élection d'un nouveau Pape. D'une part Hildebrand, qui depuis le Pape Leon IX. avoit eû la meilleure part dans le gouvernement, & ſouffroit toûjours impatiemment que l'élection des Papes dépendiſt de la volonté des Empereurs, crut que la minorité de Henri eſtoit une conjoncture tres-favorable pour ſecoüer enfin ce joug, & ſe rétablir dans l'eſtat où l'on avoit eſté à cét égard

Ann. 1061.

Leo Oſtienſ. l. 3. c. 20. Ciacon. Platin.

1061. durant les quatre premiers ſiecles de l'Egliſe. Et comme preſque tous les Cardinaux, & la plus grande partie du Peuple & du Clergé eſtoient pour luy, il leur perſuada ſans peine qu'il falloit prendre cette occaſion pour ſe remettre en pleine liberté, en éliſant, & en introniſant un Pape ſans le conſentement du Prince. D'autre part, ces Comtes de Tuſcanelle & de Galerie, & tous les autres de leur faction, que les Normans avoient ſoumis au Pape, à force d'armes, & qui vouloient ſe rétablir en gagnant le jeune Empereur, ſe joignirent au Cardinal Hugues, Allemand de nation, avec ce grand nombre de partiſans qu'ils avoient toûjours eûs dans Rome, & ſouſtinrent hautement que ſelon l'uſage receû de long-temps, & autoriſé de nouveau par le Decret de Nicolas au Concile de Rome, on ne pouvoit créer de Pape ſans le conſentement du Prince. Sur quoy, aprés avoir proteſté de nullité de tout ce qu'on pourroit faire au con-

Herman. Chron.

traire, ils envoyerent en Allemagne leurs Députez, & ceux-cy ſe joignirent aux Envoyez des Eveſques de Lombrrdie, qui eſtoient en ce temps là pour la pluſpart ſimoniaques, & concubinaires, ou mariez, & avoient réſolu de demander pour Pape, à l'Empereur un de leur Corps, qui les laiſſaſt vivre à leur mode. 1061. *Act. Pontif. Nic. Aragon. ap. Baron.*

Hildebrand, & tous ceux du bon parti qui eſtoient à Rome, craignant avec raiſon que ces gens-là ne les détruiſiſſent à la Cour de l'Empereur, en les faiſant paſſer pour des ſéditieux & des rebelles, qui avoient entrepris d'abolir le droit dont les Empereurs avoient paiſiblement joûi depuis ſi long-temps, députerent auſſi de leur coſté un fort habile homme, à ſçavoir Pierre Moine de Clugny, que le défunt Pape, qui connoiſſoit ſon grand mérite, avoit fait Cardinal avec Hildebrand, autrefois Prieur de ce meſme Monaſtere : mais les autres qui l'avoient prévenu rendirent ſa legation tout-à-fait inutile, *Petr. Dam. in Dial. defenſi & Advoc.* *Act. Nicol. Arag.*

1061. par le credit du Chancelier Guibert de Parme, que les Eveſques Lombards avoient gagné, & qui gouvernoit tout alors, ſous la Régence de l'Imperatrice Agnés, dont il eſtoit la créature. Il leur fit donc avoir d'abord une audience favorable, dans laquelle les Députez des Comtes Romains preſenterent au jeune Prince, comme de la part du Senat, du Peuple, & du Clergé de Rome, une magnifique Couronne d'or, avec le titre de Patrice des Romains, de la maniere qu'on l'avoit donné au grand Othon & à Charlemagne, lors qu'aprés qu'on ſe fut delivré de l'oppreſſion des Empereurs Grecs, & des tyrans de l'Italie, le Pape, comme le premier membre du corps de la République Romaine, le Senat, le Peuple, & le Clergé leur tranſporterent tout le droit qu'ils avoient alors de ſe gouverner eux-meſmes, & les firent leurs Souverains. Car c'eſt là ce que ſignifie en cette occaſion le titre de Patrice,

Ibid. Hermann. Contract.

Gloſſ. D. du Cange. Goldaſt. & Lechaſſier.

qui avant cela ſignifioit toute autre choſe. 1061.

En ſuite ils demanderent que ſelon le droit qui eſtoit aquis à tous ſes auguſtes Prédeceſſeurs depuis Charlemagne, il luy pluſt de choiſir un ſujet qui fuſt digne de remplir le Siége Apoſtolique, pour réparer les fautes que le défunt Pape Nicolas avoit faites par ſa conduite violente & tyrannique ; car c'eſt ainſi qu'ils la qualifioient d'une maniere tres-injuſte, pour parvenir à ce qu'ils prétendoient. Le Chancelier avec lequel ils avoient concerté, ne manqua pas de les appuyer fortement, & de perſuader à l'Imperatrice Régente, qui ſuivoit aveuglément tous ſes conſeils, qu'il y alloit de ſon honneur, & du bien de l'Eſtat, de maintenir principalement en cela, les droits de l'Empereur ſon fils. Sur quoy ce Prince, qui eſtoit alors vers le haut Rhin, réſolut, par l'avis du Chancelier, afin de garder quelques meſures, pour le moins en apparence, de tenir à Baſle,

Ibidem. Petr. Dam. in Dial.

1061. ſur cette affaire, une grande aſſemblée des Eveſques de Germanie, & de ceux de la Lombardie, qui eſtoient venu demander un Pape à l'Empereur.

Ce fut-là, que ce jeune Prince qui n'avoit encore que neuf à dix ans, fut ravi de paroiſtre ſur ſon Trône, reveſtu des habits Royaux, avec cette belle Couronne que les Ambaſſadeurs de Rome luy avoient preſentée, & de s'entendre proclamer, avec de grands cris d'allegreſſe de toute l'Aſſemblée, Patrice des Romains. Et comme ſur ces entrefaites le Cardinal Pierre arriva de la part des Cardinaux, & de la plus ſaine partie du Peuple & du Clergé Romain, pour expoſer les raiſons qu'on avoit de proceder à l'élection d'un nouveau Pape, il trouva que les choſes eſtoient tellement diſpoſées en faveur de ſes adverſaires, qu'on ne voulut pas ſeulement luy donner audiance: de ſorte qu'aprés qu'il l'eût inutilement ſollicitée cinq ou ſix jours, voyant qu'on le joûoit, il

Hermann. Continuat. Bertold. Conſt. Chron.

Petr. Dam. ibid.

il s'en retourna promptement à Rome, pour y rendre compte au plutoſt de ſa commiſſion qui avoit ſi mal réüſſi. Alors le Cardinal Hildebrand, qui vit bien qu'il n'avoit plus rien à meſnager avec des gens réſolus de le perdre & toute l'Egliſe, en faiſant Pape quelqu'un d'entre eux qui fuſt le miniſtre & l'eſclave de leurs paſſions, fit aiſément comprendre à tous ceux du bon parti, qu'ils ne devoient pas attendre davantage à élire un bon Pape, de peur que s'ils ſe laiſſoient prévenir, comme ils feroient aſſeûrément pour peu qu'ils différaſſent, on ne fiſt retomber ſur eux le blaſme d'avoir fait un ſchiſme, en oppoſant un nouveau Pape à celuy qu'on auroit déja créé. Il ajouſta néanmoins, que pour garder quelque temperament en une occaſion ſi délicate, il en falloit élire un qu'on puſt raiſonnablement préſumer qui ſeroit agréable au Prince, & qu'on n'en pouvoit choiſir un plus propre pour cela qu'Anſelme Eveſque de Luques, 1061.

1061. qui outre qu'il eſtoit d'un mérite extraordinaire, avoit eſté nourri à la Cour du feu Empereur, auquel il devoit ſon avancement, & eſtoit fort connu & conſideré des Miniſtres. Cela fut approuvé de tous, & l'on éleût en ſuite, d'un conſentement général, cét Eveſque Anſelme, qui peu de jours aprés alla prendre à Rome poſſeſſion de la Chaire Pontificale, ſous le nom d'Alexandre II.

Il n'en alla pas toutefois comme le Cardinal Hildebrand l'avoit eſperé. Car auſſitoſt qu'on ſceût à Baſle ce que l'on avoit fait à Rome, toute l'Aſſemblée, laquelle, auſſibien que le Chancelier, s'eſtoit hautement déclarée pour les Députez de Rome, & pour les Eveſques de Lombardie, & qui avoit déja caſſé tous les Decrets que le feu Pape Nicolas avoit faits pour arreſter le cours de leurs deſordres, s'écria que c'eſtoit une manifeſte entrepriſe contre les droits de l'Empereur, ſans la volonté duquel on ne pouvoit

créer un Pape, & que pour maintenir un ſi beau droit, il en devoit faire un qui fuſt reconnu dans ce Concile pour le vray Pontife Romain. Sur cela, comme le Chancelier Guibert de Parme, & les Eveſques de Plaiſance & de Vercel eûrent propoſé Cadaloüs Pallavicin Eveſque de Parme, & que le jeune Prince, & l'Imperatrice ſa mere, que le Chancelier gouvernoit abſolement, l'eûrent approuvé, il fut éleû Pape, tout d'une voix, le vingt-huitiéme d'Octobre, avec grand applaudiſſement, ſur tout des Eveſques de Lombardie; car comme ils menoient pour la pluſpart une vie tres-infame & tres-ſcandaleuſe, ils ne doutoient point du tout que ce nouveau Pape, qui eſtoit alors plus méchant & plus débauché qu'eux, ne deuſt autoriſer tous leurs deſordres, non-ſeulement par ſon exemple, mais auſſi par ſes decrets, en définiſſant, ainſi qu'ils le prétendoient, que la ſimonie & le mariage des Eccleſiaſtiques eſtoient permis.

1061.

Ciacon.

Herman. Contin. Bertold. Conſtan.

1061. Cét Eveſque n'eût pas plûtoſt reçeû le Decret de ſon élection ſchiſmatique, qu'il prit à Parme les ornemens Pontificaux, avec le nom d'Honorius II. & réſolut meſme d'aller promptement à Rome, pour y prendre poſſeſſion du Siége Apoſtolique. Pour cét effet, il employa & l'argent & les armes; l'argent qu'il fit diſtribuer aux plus conſidérables d'entre ceux qui reconnoiſſoient le Pape Alexandre, & les armes que les Eveſques firent prendre, ſans peine, à leurs Lombards, qui vouloient maintenir un Pape de leur nation. Cela fut cauſe qu'Alexandre ſe retira de Rome, où il ne ſe creut pas en ſeûreté, parce qu'outre les factieux qui tenoient le parti des Comtes, il voyoit que pluſieurs des ſiens meſmes s'eſtoient laiſſé corrompre par l'argent de Cadaloüs. Il s'alla donc réfugier en Toſcane, ſous la protection du Duc Godefroy, & de ſa femme la Princeſſe Beatrix, qui avoient entrepris généreuſement ſa défenſe. Cepen-

Ann. 1062. *Petr. Dam. Ep. ad Alex. & Hildeb.*

dant l'Antipape, qui s'eſtoit mis en marche le premier avec de bonnes troupes, les prévint, & paroiſſant tout-à-coup devant Rome, lors qu'on l'y attendoit le moins, il campa dans les prairies de Neron, vers la porte Angelique, eſperant que ceux qu'il avoit gagnez à force d'argent, trouveroient moyen de la luy ouvrir. Mais il fut trompé dans ſon eſperance; car le peuple, qui n'eſtoit pas de la faction de ces traiſtres, courut promptement aux armes, & ſe ſaiſit de cette porte: il eût meſme tant de courage, que bien loin de l'ouvrir à l'Antipape, ce fut par la meſme qu'il fit ſur luy une furieuſe ſortie, croyant le ſurprendre, & luy tailler en piéces une bonne partie de ſes troupes. Tout le contraire pourtant arriva: car ſoit qu'il fuſt averti du deſſein des Romains, par ceux de ſon intelligence, ou qu'il tinſt ſes troupes en bon ordre pour entrer en bataille auſſitoſt qu'on luy auroit ouvert les portes, ainſi qu'il l'eſperoit; ces pauvres

1062.

Otto Friſing. l. 6. c. 34. Act. Card. Aragon. Petr. Dam. Ep. ad Cadalo. Ciacon. & alii.

1062. gens, qui eſtoient ſortis bruſquement, avec peu d'ordre, & en tumulte, comme aſſeûrez de la victoire, furent batus, & repouſſez avec une perte aſſez conſiderable.

Cét Antipape néanmoins ne joüit pas fort long-temps du plaiſir qu'il eût d'avoir remporté ce petit avantage ſur une populace mal armée, & encore plus mal conduite : car le Duc Godefroy eſtant entré ſur ces entrefaites dans Rome, avec ſes troupes aguerries, en ſortit peu aprés en bataille, & donna avec tant de vigueur & de conduite ſur les Schiſmatiques, qu'aprés en avoir taillé en piéces la pluſpart, il contraignit le reſte de prendre la fuite, & de ſe ſauver dans leur camp, où l'Antipape ne pouvoit éviter d'eſtre pris, s'il n'euſt gagné, à force de prieres & d'argent, quelqu'un des Officiers de l'armée victorieuſe, qui luy donna moyen de s'évader, & de ſe retirer à Parme. Cette victoire fit un grand effet, particuliérement en Allemagne, où le ſaint

Archeveſque de Cologne Annon en prit occaſion de faire un coup, à la verité bien hardi, mais qu'il crut eſtre abſolument neceſſaire pour remedier aux deſordres de l'Empire, & pour faire bientoſt ceſſer ce malheureux Schiſme, qui cauſoit déja de ſi grands troubles dans l'Egliſe. 1062.

Ce Prélat donc, aprés avoir concerté la choſe avec les Princes qui eſtoient de ſon intelligence, mena le jeune Empereur dans une Iſle du Rhin, où il l'avoit invité, ſous prétexte de luy vouloir donner un agréable divertiſſement ſur l'eau, & de-là il le fit deſcendre juſqu'à Cologne malgré toute la réſiſtance qu'il put faire par ſes cris & par ſes larmes, voyant bien qu'on vouloit le ſéparer de l'Imperatrice ſa mere. Mais il fut bientoſt appaiſé, lors que, par l'adreſſe de l'Archeveſque, il ſe vit environné, ſervi, & réveré des Princes & des Grands de l'Empire, qui luy faiſoient aſſidument une Cour d'Empereur, & qu'il s'apperceût avec joye, qu'on le traitoit de

Lambert. Schaff. Herm. Cont. Act. Card. Arag. Petr. Dam. Ep. ad Annon. Arch. Colon.

1062. toute autre maniere qu'il ne l'avoit eſté lors qu'il eſtoit encore ſous la tutelle de ſa mere. Alors Annon, pour achever l'exécution du deſſein qu'il avoit formé, tint preſque en meſme temps deux grandes & célebres Aſſemblées : l'une, des Princes & des Officiers de l'Empire, où il fut chargé du ſoin des affaires durant le bas âge du Prince, & l'on dépoſa le Chancelier Guibert de Parme, avec ordre de ſe retirer de la Cour; l'autre fut des Eveſques & des Abbez, où aprés avoir bien examiné les raiſons que le Cardinal Pierre de Damien avoit fait donner par écrit à cette Aſſemblée, on jugea que dans l'élection du Pape Alexandre, de la maniere qu'elle s'eſtoit faite à Rome, il n'y avoit rien qui choquaſt les droits de l'Empereur, & en ſuite l'on condamna celle qu'on avoit faite à Baſle.

Concil. Osbori. t. 9. Conc. Edit. Pariſ.

Leo Oſtienſ. Petr. Dam. ep. ad Cuniper.

Ce fut alors que l'Imperatrice Agnés touchée bien moins de ſa diſgrace, que du repentir de s'eſtre laiſſé ſi aveuglément précipiter dans

Lambert. Schafnab. Aut. lib. de reg. geſt. S. Anſel. Lucenſ.

le Schiſme, par les mauvais conſeils de ſon Chancelier, prit une généreuſe réſolution de renoncer entierement au monde, & d'effacer ſon crime par une penitence exemplaire. Pour cét effet, elle fut à Rome ſe jetter aux pieds du Pape, en le conjurant de luy preſcrire ce qu'elle devoit faire pour obtenir pardon de ſon peché. Et aprés que ſelon ſes ordres, elle ſe fut réconciliée à Dieu & à l'Egliſe, par une confeſſion générale qu'elle fit avec beaucoup de larmes au ſaint homme Pierre de Damien, elle conſacra le reſte de ſa vie, qui fut encore de quinze ans, au ſervice de Dieu, auprés de l'Egliſe de Saint Pierre, dans les exercices continuels de toutes ſortes de vertus, & ſur tout d'une penitence ſi auſtere, qu'elle peut paſſer pour inimitable, comme eſtant beaucoup au deſſus des forces de la nature. Exemple, qui doit eſtre un jour devant le Tribunal de la Juſtice Divine, la condamnation des Princes, qui tirant avan-

1062.

Petr. Dam. ep. ad Agnet. Auguſt.

Lamb. Schaph.

1062. tage de leur qualité, pour commettre les plus grands crimes, ſans rien craindre du coſté des hommes, croyent qu'elle les exempte de l'obligation d'en faire en cette vie une ſevere penitence, pour éviter en l'autre monde celle qu'on fait d'une maniere infiniment plus rude, mais inutilement, dans les Enfers.

Concil. Rom. ſub Alex. II. t. 9. Conc. edit. Pariſ.

Un ſi grand changement qui ſe fit dans la Cour Imperiale contre l'Antipape en faveur d'Alexandre, remit le calme & la tranquillité dans Rome, où le ſaint Pontife eût en ſuite le moyen de célebrer dans l'Egliſe de Latran un Concile de plus de cent Eveſques, dans lequel on agit contre l'Eveſque de Florence, accuſé par les Moines de Saint Jean Gualbert; & l'on fit un Decret contre eux, à l'occaſion d'un des plus ſurprenans & plus extraordinaires évenemens qu'on ait jamais veûs dans le monde, & dont les preuves ſont ſi authentiques, que je ne crois pas que les plus incredules

oſent le révoquer en doute, pour ce qui regarde le fait. 1062.

Il y avoit bien du trouble à Florence, & une eſpece de Schiſme qui diviſoit tous les ordres de la Ville, par le zele tres-indiſcret des Religieux du Monaſtere de Saint Jean Gualbert, qui oſerent entreprendre la choſe du monde la plus inſouſtenable, & la plus digne de punition, ſelon toutes les Loix Civiles & Eccleſiaſtiques. Car ces bons Moines ayant ſceû je ne ſçay comment, ou croyant ſçavoir de toute certitude que Pierre de Pavie leur Eveſque eſtoit ſimoniaque, ſortirent de leur Monaſtere de Saint Sauveur prés de Florence, & ſe partageant par toute la Ville, ils ſe mirent à publier par tout, avec un furieux emportement, lequel ils prenoient pour ferveur d'eſprit, que leur Eveſque eſtoit ſimoniaque & héretique; que toutes les benedictions qu'il donnoit, & tous les Sacremens qu'il conferoit, eſtoient autant de maledictions & de ſacrileges; qu'en

Vita S. Joan. Gualberti ap. Sur.
Act. ejuſdem pro'ix. ab Attone. Piſſor.
Ep. ap. Baron.
Epiſt. Apolog. Petr. Dam.
Ex Codic. Vatic. ap. Baron.

1062. ſuite on ne les pouvoit recevoir ni de luy, ni de pas un de ceux qu'il avoit ordonné Preſtres, & que l'on eſtoit obligé, ſur peine de damnation, de ſe ſéparer abſolument de ſa Communion. Comme ces ſimples ignorans & hardis devots, qui s'eſtoient laiſſé bonnement ſéduire par un fameux Réclus de Florence qu'on diſoit avoir des révelations, eſtoient, comme luy, en grande réputation de ſainteté, & qu'on ſe perſuade aiſément que toutes les actions de ces gens-là ſont des vertus, & toutes leurs paroles des oracles : une grande partie non-ſeulement du peuple, mais auſſi du Clergé, ſe ſepara de l'Eveſque, & fuyoit comme des héretiques tous ceux qui ſuivoient ſon parti.

Le Cardinal Pierre de Damien, qui fut envoyé du Pape à Florence, pour y appaiſer ce tumulte, fit tout ce qu'il put pour en venir à bout, en remontrant, ce qui eſt tres-vray, que c'eſtoit une préſomption damnable à des particuliers, de vou-

loir juger & traiter de la ſorte un Eveſque qui n'eſtoit ni condamné, ni meſme accuſé juridiquement. Mais quoy qu'il puſt dire, il luy fut impoſſible de rien gagner ſur l'eſprit de ces Moines préſomptueux & opiniaſtres, que le peuple ſuivoit aveuglément, & qui bien loin de ſe rendre, le traiterent luy-meſme de ſimoniaque & d'héretique. Ainſi tout eſtoit à Florence dans une effroyable confuſion, les uns défendant l'Eveſque, qui proteſtoit auſſi de ſon coſté qu'il eſtoit innocent; les autres s'attachant toûjours aux Moines avec tant d'opiniaſtreté, que pluſieurs aimerent mieux mourir ſans Sacremens, que de les recevoir des Curez qui ſe déclaroient pour leur Eveſque, comme ils y eſtoient obligez. De-ſorte que le tumulte dura toûjours, juſques à ce que le Duc Godefroy, qui vit bien qu'il falloit apporter à un ſi grand mal quelque reméde un peu plus fort que celuy des diſcours & des remontrances du Cardinal Pier- 1062.

1062. re de Damien, le fit ceſſer, en menaçant ces Moines de les faire pendre s'ils ne ſe retiroient promptement en leur ſolitude; ce qu'ils furent obligez de faire bien viſte, & ſans replique.

Mais ils ne laiſſerent pas pour cela de pourſuivre cét Eveſque avec encore plus d'ardeur qu'auparavant, quoy-que par une autre voye plus legitime, & qu'on ne leur pouvoit défendre. Pour cét effet, ils députerent quelques-uns d'entre eux au Pape Alexandre, qui eſtoit alors occupé à recevoir les Eveſques qui s'aſſembloient à Rome pour y célebrer le Concile de Latran. Là ils accuſerent en pleine Aſſemblée leur Eveſque, proteſtant avec une extréme aſſeûrance, que pour prouver invinciblement qu'il eſtoit ſimoniaque, ils eſtoient tous preſts d'entrer dans un grand feu; & que s'ils n'en ſortoient ſans ſe bruſler, ils vouloient qu'on les tint pour des impoſteurs. Alors tous les Eveſques de cette Aſſemblée ſe récrierent contre

Ann. 1063.

Acta prolix. S. Joa. Gualb. per Atton.

eux d'une terrible maniere, comme contre des fanatiques, qui recouroient à des moyens défendus par l'Egliſe, pour opprimer, par des preſtiges, leur Eveſque, contre lequel ils s'eſtoient révoltez avec le plus grand ſcandale qui fut jamais. Il y en eût meſme pluſieurs qui ſouſtinrent qu'ils avoient mérité la mort. Et le Cardinal d'Oſtie Pierre de Damien, luy qui eſtoit ſi grand protecteur des Religieux, & pere de tant de Moines, dît néanmoins au Pape hautement, & au nom de tous les autres, que ceux-cy eſtoient ces dangereuſes ſauterelles qui deſoloient le beau champ de l'Egliſe, & qu'il falloit que par une juſte indignation l'on fit ſouffler le vent du Midy, qui les précipitaſt dans la Mer rouge. Enfin il ne ſe trouva dans l'Aſſemblée que le ſeul Cardinal Hildebrand, qui, ſelon ſon humeur ſévére, & la connoiſſance qu'il avoit des deſordres de ce temps-là, ne doutant point que l'Eveſque de Florence ne fuſt coupable

1063.

Exod. 10. Pater ſancte, iſti ſunt locuſtæ quæ depaſcuntur viriditatem Eccleſiæ: veniat Auſter, & perferat eas in mare rubrum.

1063. du crime de ſimonie, prit la protection de ces Moines, qu'il défendit contre l'avis de tous les autres, non pas en s'amuſant à raiſonner ſur la conduite ſi peu réguliere qu'ils avoient tenuë en cette occaſion, mais comme en commandant avec cét air d'autorité qui luy eſtoit ſi naturel.

Quos non pedetentim ratiocinando, ſed apertè, & fortiſſimè defendit contra omnium opinionem. *Act. S. J. Gualb. ap. Baron.*

Alors le Pape prit dans cette conteſtation un temperament extrémement ſage entre les Eveſques & Hildebrand. Il dît donc d'une part qu'il falloit avoir pitié de ces pauvres Moines, qui diſoient tout naïvement & ſimplement ce qu'ils croyoient ſans aucune mauvaiſe intention. Mais d'autre part il ajouſta qu'il ſe garderoit bien ni de dépoſer un Eveſque qui n'eſtoit convaincu d'aucun crime, ni d'accepter cette eſpece de preuve extraordinaire qu'ils propoſoient, en s'offrant de paſſer par le feu, & dont l'Egliſe défendoit de ſe ſervir. Et là-deſſus il renvoya ces Moines dans leur Monaſtere, avec ordre de s'y tenir en paix, & de ne plus attaquer leur

Eveſque. Mais cét ordre fut mal gardé : car le peuple ayant ſceû ce qu'ils avoient offert au Pape pour verifier leur accuſation, courut en foule au Monaſtere de Saint Sauveur, & les conjura de vouloir rendre la paix à la Ville, en l'éclairciſſant ſur le doute qu'ils avoient fait naiſtre, & qui eſtoit la cauſe de la diviſion, laquelle ceſſeroit auſſitoſt que le Ciel auroit déclaré par l'épreuve qu'eux-meſmes avoient propoſée, auquel des deux partis on eſtoit obligé de s'attacher. 1063. *Epiſt. Cleri & populi Florent. ad Alex. Pap. ap. Baron.*

Soit que ces bons Religieux ſe fuſſent fortement perſuadé que Dieu ne manqueroit pas de faire un miracle, en confirmation de la verité qu'ils croyoient ſouſtenir ; ſoit qu'ils craigniſſent que le peuple ne les priſt pour de francs impoſteurs, s'ils refuſoient d'accepter la condition à laquelle ils s'eſtoient ſolennellement engagez devant le Pape & les Eveſques aſſemblez dans un Concile, ou qu'il y euſt en cela quelque autre myſtere qui m'eſt inconnu, il

1063. eſt certain qu'ils accepterent ſur le champ ce parti ſans balancer. Là-deſſus on prend jour au Mecredy de la premiere ſemaine de Careſme, & l'on choiſit au Monaſtere, pour faire cette étrange épreuve, un Religieux de grande vertu, nommé Pierre, de la Maiſon Aldobrandine, laquelle a eſté depuis honorée du Souverain Pontificat, en la perſonne de Clement VIII. On dreſſe en meſme temps deux grands buſchers, chacun de dix pieds de long, ſur cinq de largeur, en ayant de hauteur quatre & demi, & ſeparez tous deux d'un petit ſentier, qui n'avoit gueres plus d'une coudée de largeur, & qu'on avoit rempli, à trois ou quatre doigts d'épaiſſeur, de menu bois extrémement ſec, & tout diſpoſé à eſtre bientoſt converti en charbon.

Cela eſtant préparé de la ſorte, & le jour aſſigné eſtant venu, le Religieux choiſi pour faire l'épreuve, chante une Meſſe ſolennelle, ſur la fin de laquelle quelques-uns des

Moines avec la Croix, le Benitier, l'Encenſoir, & douze cierges benits & allumez, vont mettre le feu aux deux grands buſchers, qui pour eſtre entrelaſſez de ſarmens & de fagots bien ſecs, furent en peu de momens tout enflammez, auſſi-bien que l'eſpace d'entre-deux, qui fut tout réduit en charbons. Alors le Preſtre ayant achevé les Divins Myſteres, & mis bas ſa Chaſuble, marcha vers les buſchers reveſtu du reſte des ornemens Sacerdotaux, tenant d'une main la ſacrée Croix, & de l'autre ſon mouchoir pour eſſuyer la ſueur, qui aſſeûrément ne luy pouvoit manquer en une occaſion où il faiſoit extrémement chaud, & ſuivi des Moines & des Clercs chantant les Litanies, & d'une infinité de peuple de l'un & de l'autre parti accouru à un ſpectacle ſi étrange & ſi nouveau pour y entendre, ou plûtoſt pour y voir, diſoit-on, ce que Dieu, par ſon jugement, alloit décider ſur ce grand differend qui partageoit toute la Ville. 1063.

1063. Comme on eût fait faire ſilence, un de ces Religieux qui avoit la voix la plus forte, leût hautement dans un écrit qu'on en avoit dreſſé par forme de Contract, la condition que ces Moines avoient ſtipulée, à ſçavoir que ſi le P. Pierre Aldobrandin ſortoit du feu ſans léſion, on abandonneroit entierement le parti de l'Eveſque ; ce qui fut confirmé, & ratifié avec de grandes acclamations par toute l'Aſſemblée. Alors, aprés que le Pere eût chanté une Collecte faite exprés, pour demander à Dieu qu'il luy pluſt le conſerver au milieu des flâmes, comme il avoit préſervé du feu les trois jeunes hommes dans la fournaiſe de Babylone, s'il eſtoit vray, que Pierre de Pavie euſt obtenu à prix d'argent ſon Eveſché: on le vit entrer (& voicy les propres termes de la lettre des Florentins) on le vit entrer les pieds nuds, gravement, & à petit pas, dans le ſentier étroit, & rempli par tout d'un grand braſier extrémement ardent, entre les deux

buſchers tout embraſez, qui pouſſoient de part & d'autre contre luy de gros tourbillons de flâmes, au milieu deſquels il marchoit majeſtueuſement & lentement comme ſur des roſes, dans une belle allée, dont les arbres plantez & diſpoſez des deux coſtez en droite ligne ſont agréablement agitez d'un petit vent, qui n'a qu'autant de ſouffle qu'il en faut pour rafraiſchir l'air, en temperant les ardeurs du Soleil. On voyoit meſme les flâmes ondoyantes, & pouſſées doucement par le vent, s'engouffrer dans les plis de ſon aube qu'elles enfloient comme une voile, & qu'elles rendoient plus blanche, & plus éclatante, en faiſant voltiger en meſme temps les franges de ſon manipule, les extrémitez de ſon étole, & les poils de ſes cheveux & de ſa barbe, ſans laiſſer nulle part aucune trace de leur violence; de ſorte qu'il ſembloit que le feu, à ſon égard, ayant perdu toute ſa chaleur, n'avoit plus que ſa lueur & ſon éclat pour éclairer

1063.

Epiſt. Flor. ad Alex. Nam flammæ undique concurrentes, & circumquaque exurgentes Albam quaſi byſſinâ intrabant, & intrando inflabant: ſed naturæ ſuæ immemores, &c. Manipulum denique & Stolam, eorumque fimbrias, more ventorum ſuſtollendo, huc illucque variè ferebant: ſed calore perdito, &c. Inter capillos nempe flammæ circumſurgentes intrabant, eoſque flando levabant, & relevabant, &c. *Deſia. Caſſin. c. 5. Dialog.*

1063. au triomphe de ce victorieux de ſa force & de ſes ardeurs.

C'eſt ainſi qu'il alla toûjours d'un pas ferme, & avec une démarche meſurée, juſqu'à l'autre bout des buſchers, lors que s'eſtant apperceû qu'il avoit laiſſé tomber ſon mouchoir, il retourna froidement ſur ſes pas, pour le retirer, comme il fit, du milieu des flâmes, auſſi blanc & auſſi entier qu'il l'avoit quand il y entra; puis reprenant ſon chemin fort modeſtement, & ſans ſe haſter, il acheva de fournir de la ſorte une ſi dangereuſe carriere. Il vouloit meſme encore repaſſer par ce meſme ſentier de feu, pour retourner d'où il eſtoit venu; mais il fut arreſté par l'ardeur & l'impétuoſité du peuple, qui ſe jettant en foule ſur luy pour luy baiſer les mains, ou pour toucher du moins quelque partie de ſes habits, penſa l'étoufer; & ce ne fut qu'avec une extréme difficulté qu'on le put ramener bien tard, comme en triomphe, dans ſon Monaſtere,

parmi les acclamations de toute la Ville, qui écrivit enſuite au Pape une fort longue lettre, pour luy rendre compte d'un évenement ſi merveilleux, & pour luy demander un vray Paſteur, au lieu du ſimoniaque qui eſtoit alors en horreur à tout le monde. 1063.

Le Pape, qui eſtoit encore au Concile de Latran, agit en cette occaſion ſi extraordinaire avec toute l'adreſſe & toute la prudence qu'on peut ſouhaiter dans un grand Pontife. D'une part il n'y avoit nulle apparence que l'on puſt raiſonnablement douter de la verité d'un fait qui eſtoit de notorieté publique, & confirmé authentiquement par le témoignage de toute une Ville, qui l'a veû, & qui en écrit au Pape une grande lettre, où toutes les circonſtances d'un évenement ſi merveilleux ſont marquées tres-exactement. Auſſi les Ecrivains de ce temps-là, & ſur tout Didier Abbé du Mont Caſſin, qui fut depuis Pape, en parlent comme d'une choſe ſi certaine

Abbas Urſperg. Bertold. Conſt. Deſid. Caſſin. l. 13. Dial.

1063. & ſi connuë de tout le monde, qu'on ne la pouvoit révoquer en doute; & celuy qui voudroit aujourd'huy s'inſcrire en faux ſur un fait averé par des témoignages de cette force, entreprendroit en meſme temps de renverſer tous les fondemens de l'Hiſtoire. D'autre part, on ne peut appuyer un jugement équitable ſur cette ſorte de preuve qui ſe fait par le feu : car outre qu'elle eſt défenduë par les Canons, qui, ſelon l'Evangile, ne veulent pas qu'on tente Dieu, il y a ſujet de douter ſi cela ſe fait par miracle, ou par quelque autre voye, ſoit diabolique, ſoit naturelle. Et certes l'experience a fait voir aſſez ſouvent, que l'on peut avoir des ſecrets qui empeſchent l'activité du feu ; & nous avons veû depuis peu des gens qui en avaloient, & qui prenant un fer chaud le mettoient ſur leur langue ſans ſe bruſler. D'ailleurs il y avoit de grandes préſomptions contre Pierre Eveſque de Florence, & dans la certitude qu'on y croyoit avoir

avoir alors qu'il eſtoit coupable du crime dont on l'accuſoit, on ne pouvoit, ſans ſcandale, & ſans danger évident de ſédition, luy laiſſer encore exercer les fonctions Epiſcopales. 1063.

Sur cela voicy le temperament que le Pape prit en cette affaire. Il ne voulut pas le condamner ſur cette preuve du feu, laquelle n'eſtoit nullement canonique ; mais il le ſuſpendit de l'exercice de ſes fonctions, juſqu'à ce qu'aprés avoir bien examiné ſa cauſe, l'on euſt veû ce qu'il en falloit juger. Et il y a grande apparence que le jugement, faute d'avoir contre luy d'autres preuves que celle du feu, luy fut favorable : car il ſe trouve qu'eſtant quelque temps aprés retourné à Florence en qualité d'Eveſque, il fit, par une grande généroſité Chreſtienne, une donation conſidérable à ce meſme Monaſtere dont les Religieux l'avoient ſi furieuſement perſecuté. Et pour ce qui regarde ces bons Moines qui avoient peché par

Diploma Petri Abb. ap. Baron.

1063. ſimplicité plûtoſt que par malice, en ſoulevant le Peuple contre leur Eveſque, entre pluſieurs autres decrets qu'on fit dans le Concile, pour réformer les grands abus qui eſtoient alors dans l'Egliſe, on en fit un contre eux, qui eſt inſeré dans le Droit, & par lequel, en renouvellant celuy du Concile de Calcedoine, il leur fut enjoint de ſe tenir renfermez dans leur Cloiſtre, avec défenſe d'en ſortir pour aller dans les villages & dans les Villes, & de preſcher, ſinon à ceux auſquels ils donneront l'habit de leur Ordre. Pour le Pere Pierre Aldobrandin, que l'on appella depuis *Petrus Igneus*, c'eſt-à-dire Pierre de Feu, comme c'eſtoit un fort bon Religieux, qui n'avoit fait qu'obéïr tout ſimplement à ſon Superieur, on le tira, pour le faire Abbé, d'entre les vaches & les aſnes du Convent, qu'il avoit gardez par humilité. Et quand le Cardinal Hildebrand, qui avoit ſeul ſouſtenu ces Moines, fut Pape, il ne manqua pas de le faire Cardinal,

6. Juxta 16. q. 2. Monachis, quamvis Religioſis, ad normam S. Benedicti, intra clauſtra morari præcipimus: vicos, caſtella, civitates peragrare prohibemus, & à populorum prædicatione omninò ceſſare cenſuimus, &c. *Abb. Urſperg. Act. prolix. S. Jo. Gualb.* Poſt cuſtodiam vaccarum & aſinorum, quam in Vallumbroſa, juſſu beati Joannis humiliter tenuit.

& Eveſque d'Albano, pour ſe ſervir avantageuſement d'un homme qui paſſoit par tout pour miraculeux. C'eſt ainſi que ſe termina le Concile de Latran, aprés lequel, comme Alexandre qui vouloit faire un petit voyage en Toſcane, fut ſorti de Rome, il s'en fallut peu que Cadaloüs ne s'en rendiſt maiſtre. 1063.

Cét Antipape, aprés qu'on eût défait ſes troupes devant Rome l'année précedente, avoit ſi bien rétabli ſes affaires, qu'outre les Eveſques de Lombardie qui eſtoient preſque tous pour luy, il avoit encore regagné une grande partie de ceux d'Allemagne, qui nonobſtant le jugement que l'Archeveſque Annon avoit fait porter contre luy, faiſoient entendre au jeune Empereur qu'il y alloit de ſon intereſt, & du plus beau de tous les droits de ſa Couronne, de maintenir celuy que luy-meſme avoit fait élire au Concile de Baſle contre Alexandre qu'on avoit éleû & introniſé à Rome, ſans avoir ſceû la volonté *Lambert. Schafnab. Act. Nic. Card. Arras.*

1063. du Prince. On dit meſme que le Duc Godefroy, par cette raiſon, le favoriſoit, pour témoigner du zele au ſervice de l'Empereur. Et de fait, il courut un bruit dans le monde, que ce fut de ſon conſentement qu'on le fit évader, quand il luy tailla en piéces ſon armée devant Rome: ce qui fut cauſe que le Cardinal Pierre de Damien luy écrivit une belle lettre ſur ce ſujet, pour le ramener au bon parti, s'il eſtoit vray qu'il l'euſt quitté. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'outre le parti qui s'eſtoit déclaré pour Cadaloüs en Allemagne & en Lombardie, il y en avoit encore un tres-conſiderable dans Rome meſme, où quelques-uns des plus puiſſans, & ſur tout Cencius fils du Préfet de la Ville, qu'il avoit gagnez à force d'argent, luy promirent de l'y recevoir, pourveû qu'il vint le plus ſecretement qu'il luy ſeroit poſſible ſe preſenter devant les portes.

En effet, s'y eſtant rendu de nuit avec l'élite de ſes gens, il y fut re-

ceû par Cencius, qui eſtant Gouver- 1063.
neur du Chaſteau Saint Ange, eſtoit maiſtre de ce quartier-là. Il fut conduit en ſuite ſur le champ dans la Baſilique du Vatican, dont il s'empara ſans peine, pour y prendre poſſeſſion du Siége Apoſtolique: mais il n'en eût pas le loiſir. Car comme on découvrit la trahiſon au point du jour, & qu'on ſceût que Cadaloüs occupoit l'Egliſe de Saint Pierre, le Peuple, qui tenoit alors pour Alexandre, & qui eſtoit furieuſement irrité de ſe voir ſi laſchement vendu, courut aux armes dans tous les quartiers, & marcha avec tant de réſolution & de promptitude contre les traiſtres, que ceux qui accompagnoient l'Antipape ne ſe croyant pas aſſez forts pour réſiſter à cette grande multitude de gens armez qui s'en venoient fondre ſur eux, prirent ſoudainement la fuite: de ſorte que ſe trouvant preſque ſeul, il alloit eſtre pris, ſi Cencius ne l'euſt fait promptement entrer dans le Chaſteau par un paſſage qui le

1063. joint au Vatican. Ce fut-là néanmoins plûtoſt une priſon qu'un lieu de ſeûreté pour luy : car il y fut auſſitoſt inveſti par les Romains, qui l'y tinrent comme aſſiegé prés de deux ans, durant leſquels Cencius, qui eſtoit un grand ſcelerat, de ſon Protecteur s'eſtant fait ſon geollier, luy fit ſouffrir mille maux, & ne voulut jamais le laiſſer ſortir, comme il le pouvoit aiſément par de certains endroits fort ſecrets du coſté de la campagne, qu'il ne luy euſt donné aſſeûrance de luy payer une groſſe ſomme d'argent pour obtenir ſa liberté.

Ann. 1064. 1065.

AB. N. Card. Arragon.

La diſgrace de cét Antipape ne put pas néanmoins empeſcher que le Schiſme ne ſe fortifiaſt toûjours de plus en plus, particulierement en Allemagne, où le nombre des partiſans de Cadaloüs croiſſoit tous les jours, parce qu'ils croyoient par là défendre la cauſe de l'Empereur. C'eſt pourquoy bien que l'Archeveſque de Cologne tinſt toûjours pour le Pape Alexandre, toutefois

parce que la pluſpart ſouſtenoient 1063.
que ſon élection ne s'eſtoit pû faire ſans le conſentement de l'Empereur, & qu'il nevouloit pas qu'on cruſt qu'il abandonnoit les droits du Prince, il fut d'avis, comme les autres, dans une Aſſemblée des Princes que l'ont tint pour ce ſujet, que la choſe meritoit bien d'eſtre examinée dans un Concile, & que c'eſtoit-là le moyen le plus efficace qu'on pouvoit prendre pour abolir au-plûtoſt ce malheureux Schiſme. Sur quoy cét Archeveſque fut prié de paſſer luy-meſme en Italie, & de ſe joindre au Duc Godefroy, pour preſſer le Pape Alexandre de convoquer un Concile en quelque Ville que l'on jugeroit la plus propre pour y aſſembler les Prélats d'Allemagne & d'Italie.

Le ſaint homme entreprit tres- *Ann.*
volontiers ce voyage pour un auſſi 1066.
grand bien que celuy de la paix de l'Egliſe. Il prit en paſſant par la Toſcane le Duc Godefroy, & ſe rendit avec luy à Rome, où dans l'au-

1066. diance qu'ils eûrent en preſence de tous les Cardinaux, il ſe plaignit du Pape au Pape meſme, avec beaucoup de douceur & de modeſtie, luy parlant en ces termes : *Comment eſt-ce, mon frere Alexandre, que vous avez accepté le Pontificat ſans les ordres du Roy mon maiſtre, car il y a tres-long-temps que nos Rois ſont en poſſeſſion de ce droit, qu'on ne puiſſe créer de Papes ſans leur conſentement ?* Et là-deſſus il ſe mit à luy faire une longue liſte des Patrices & des Empereurs, c'eſt-à-dire, de Pepin, de Charlemagne, & de ſes Succeſſeurs Carlovingiens, & des Othons, ſelon l'ordre & la volonté deſquels on a fait pluſieurs Papes. A quoy le Cardinal Hildebrand répondit, que les Rois ne devoient avoir aucune part dans l'élection des Papes, & cita là-deſſus pluſieurs Canons & Decrets des Peres & des Conciles, & principalement celuy du Pape Nicolas II. au Concile de Rome, auquel cent & treize Eveſques ſouſcrivirent : ce qui

Deinde Alexandrum PP. manſuetè & modeſtè ita allocutus eſt: Qua ratione, frater Alexander, abſque mandato D. mei Regis recepiſti Papatum? à longis enim temporibus, à Regibus, &c. *Acta PP. N. Card. Arrag. ap. Bar. & ex Cod. M. S. Bibl. Canon. Luc. ap. Florentin. in hiſt. Comitiſſ. Matild.*

fait voir qu'il ne parloit que de l'élection & de la demande du Peuple & du Clergé, & non pas de l'intronization, laquelle, ſelon ce Concile, ne ſe peut faire ſans le conſentement de l'Empereur. A quoy le ſaint Archeveſque Annon, qui eſtoit du meſme ſentiment, ne repliqua rien, & parut eſtre ſatisfait. Mais il ne laiſſa pas, ſelon l'ordre qu'il en avoit de l'Empereur, de ſupplier tres-humblement le Pape de convoquer un Concile dans la Lombardie, où les Eveſques d'Allemagne & d'Italie puſſent facilement s'aſſembler, afin qu'il y puſt terminer cette grande affaire, en faiſant voir clairement la validité de ſon élection, & la nullité de celle de Cadaloüs. 1066.

Quoy-qu'il ſemblaſt que ce fuſt contre la dignité du Souverain Pontife, & contre l'uſage, il eût néanmoins la bonté d'y condeſcendre pour le bien de la paix, eſtant d'ailleurs fort aſſeûré de ſon innocence & de ſon bon droit. Aprés

1066. avoir donc conferé avec le Duc & l'Archeveſque, il nomma, pour y célebrer ce Concile, la Ville de Mantoûë, qui eſtoit au Duc Godefroy, & où l'on ne s'aſſembla que l'année ſuivante, pour donner le temps aux Eveſques d'Allemagne de s'y rendre avec ceux d'Italie. Il y en vint meſme quelques-uns d'Eſpagne, & l'on y cita Cadaloüs, qui depuis ſa ſortie du Chaſteau Saint Ange eſtant arrivé à Parme en tres-miſerable équipage, ſe portoit toûjours pour vray Pape : mais ſe défiant de ſa cauſe, il refuſa toûjours opiniaſtrément de comparoiſtre en ce Concile. Pour Alexandre, il y parla avec tant de ſageſſe & tant de force, pour y faire voir la juſtice de ſon élection, qui ne choquoit nullement les droits de l'Empereur, auquel on s'eſtoit adreſſé pour luy en rendre compte, que les Eveſques meſmes de Lombardie qui avoient toûjours eſté ſes plus grands ennemis, ſe déclarerent ouvertement pour luy. Et quant au crime de ſi-

Ann. 1067. *Sigebert. Joan. Maria.*

Aff. N. Card. Arragon.

monie dont ils l'avoient accuſé devant l'Empereur, on n'exigea de luy autre choſe, ſinon que, ſelon la couſtume de quelques-uns de ſes Prédeceſſeurs, il s'en purgeaſt par ſerment, comme il fit; aprés quoy il fut reconnu généralement de tous pour vray Pape, & l'on condamna ſolennellement Cadaloüs, comme Antipape. Ce Decret fut un coup de foudre, dont ce malheureux Intrus ſe ſentit ſi rudement frapé, qu'il en mourut peu de jours aprés d'une mort funeſte.

1067.

Sigebert.

Act. Card. Arrag.

Ce Concile eſtant ſi heureuſement terminé, le Duc Godefroy qui l'avoit en partie procuré pour donner la paix à l'Egliſe, la luy donna encore d'une autre maniere tres-glorieuſe, par les armes, parce qu'en meſme temps il mena le Pape, avec une bonne armée, contre les Normans, qui, au préjudice du Traité qu'ils avoient fait avec le défunt Pape, s'eſtoient emparez de pluſieurs Places de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Cette guerre pourtant ne fut

Ann. 1068.

Act. Card. Arrag. Leo Oſtienſ. l. 3.

1068. pas longue ; car aprés quelques petits combats où il eût toûjours l'avantage, comme il les eût pouſſez juſques auprés d'Aquin, & que ne pouvant plus pourſuivre leur retraite, ils eûrent peur de tout perdre s'ils en venoient à la bataille contre un ſi puiſſant ennemi & un ſi grand Capitaine, il les contraignit de demander la paix, qu'ils obtinrent, en rendant tout ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'Egliſe. Aprés cela ce grand Duc, tout couvert de gloire pour tant de belles choſes qu'il avoit exécutées en faveur du Saint Siége, depuis que par ſon mariage avec la Princeſſe Beatrix il eſtoit devenu Duc de Toſcane, eſtant allé faire un voyage en Lorraine, afin d'y regler les affaires de ce Duché, il y mourut fort chreſtiennement, la veille de Noël, & fut inhumé dans l'Egliſe Cathedrale de Verdun, qui eſtoit alors une des principales Villes de ſes Eſtats. Ce fut certainement un Prince doüé de mille belles qualitez, duquel

Ann. 1069. *Berthold. Conſt. Lambert. Sabaſn.*

les Eſcrivains de ce temps-là ne parlent preſque jamais qu'avec de grands éloges, comme de celuy qui ſurpaſſoit ſans contredit tous les autres en toutes ſortes de perfections, & dont la réputation s'étendoit par toute la terre, qu'il avoit remplie de la gloire de ſon nom. Mais ce qu'il y a de plus admirable dans un homme de guerre comme luy, qui eût preſque durant toute ſa vie les armes à la main, c'eſt que depuis la penitence publique qu'il voulut faire avec une extréme rigueur, pour avoir bruſlé la grande Egliſe de Verdun, lors qu'il prit d'aſſaut cette Ville ſur l'Empereur qui luy avoit oſté le Duché de la Haute Lorraine, il conſerva toûjours un eſprit de componction & de dévotion ſi tendre, qu'il fondoit en larmes à la ſeule penſée de ſes pechez, & prenoit grand ſoin de les racheter par les grandes aumoſnes qu'il faiſoit, & auſquelles ſa merveilleuſe chaſteté donnoit encore un plus grand prix. Car le Cardinal

1069.

Godefridus Dux in ſæculares excellentiſſimus. *Berthold. Conſt.*

Dux Lotharingiorum Godefridus, omnibus penè terris magnitudine rerum geſtarum compertus & cognitus. *Lambert.*

In recordatione peccatorum ſuorum ad compunctionem lacrymarum facillimus, in erogatione eleemoſynarum largiſſimus. *Berthold.*

1069. Pierre de Damien nous apprend par une de ſes Lettres à la Ducheſſe Beatrix femme de ce Prince, qu'ils veſcurent tous deux, d'un mutuel conſentement, dans l'eſtat d'une continence perpetuelle. Enfin je ne trouve que Hildebrand qui ne luy ſoit pas bien favorable; parce que ce Duc n'alloit pas auſſi viſte que ce Cardinal, ſelon ſon humeur ardente, euſt voulu en certaines choſes que Godefroy Prince auſſi ſage que vaillant vouloit qu'on examinaſt bien, avant que de les entreprendre. Son fils Godefroy le Boſſu, ou Gozzelon, comme d'autres l'appellent, luy ſucceda non-ſeulement au Duché de Lorraine, mais auſſi au Duché de Toſcane, comme mari de la Comteſſe Matilde, qu'il avoit épouſée par Procureur. Car il y a des Actes qui font voir qu'à ſon arrivée en Toſcane, qui ne fut que trois ou quatre ans aprés, il y agit en Souverain comme Duc & Marquis de Toſcane; & cependant les deux Princeſſes Beatrix & ſa fille

De myſterio autem mutuæ continentiæ quam inter vos Deo teſte ſervatis, &c. Ut virum quidem tuum arbitrarer hilariter hoc pudicitiæ munus offerre, &c. *Petr. Dam. t. 1. lib. 7. ep. 14. Greg. VII. Ep. lib. 1. ep. 72.*

Lambert. Schaph.

Gio-Batt. Fiorentin. della grand' Conteſſa d'Italia.

Matilde, qui ſont indifferemment appellées par les Hiſtoriens du temps, & dans les Actes authentiques, Comteſſes, Marquiſes, & Ducheſſes de Toſcane, gouvernoient enſemble les grands Eſtats qu'elles poſſedoient en Italie, entretenant toûjours une tres-étroite correſpondance avec le Pape Alexandre, particulierement pour arreſter le cours des deſordres de l'Empereur Henri leur proche parent, puis qu'il eſtoit neveu de Beatrix, & couſin Germain de Matilde. *Ann.* 1070. *Ibidem.*

Ce jeune Prince, qui n'avoit alors que vingt & un an, n'eſtant plus retenu par la preſence & par les ſages conſeils de Saint Annon Archeveſque de Cologne, ſon premier Miniſtre, auquel il avoit donné avec joye la permiſſion que le ſaint Prélat avoit demandée de ſe retirer de la Cour, menoit une vie fort licentieuſe, & maltraitoit la nobleſſe (ce qui en partie fut cauſe de la révolte des Bavarois & des Saxons) payoit les gens de guerre *Ann.* 1071. *Lambert. Schafn. Urſperg.*

Ann. 1072. des biens d'Egliſe qu'il leur abandonnoit, & vendoit meſme aſſez ſouvent les gros Benefices qu'il conferoit. Alexandre, pour l'avertir en Pere de tous ces deſordres, luy avoit envoyé le Cardinal Pierre de Damien, qui empeſcha bien par ſes fortes remontrances qu'il ne fiſt ce ſcandaleux divorce qu'il vouloit faire avec l'Imperatrice Berthe ; mais pour le reſte, il n'avoit preſque rien gagné ſur ſon eſprit, & la ſimonie regnoit toûjours comme auparavant dans ſa Cour, ce qu'Alexandre ne pouvoit ſouffrir. Il ne ſe plaignoit pas de ce que Henri donnoit l'inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes, ainſi que ſes Prédeceſſeurs avoient toûjours fait ; mais ſeulement de ce qu'il les donnoit à prix d'argent, contre les Loix de Dieu & de l'Egliſe. C'eſt pourquoy voyant que nonobſtant toutes ſes remontrances ce trafic infame continuoit toûjours, il réſolut d'y apporter un remede plus efficace. En effet, il luy écrivit par l'Archeveſque de

Cologne, & par l'Eveſque de Bamberg, qui eſtoient venus de ſa part en Italie pour y recueïllir ſes droits, qu'il falloit que luy-meſme y vint, pour ſe juſtifier devant le Tribunal de l'Egliſe, des crimes dont on l'accuſoit. Mais cela n'eût aucun effet, parce qu'outre que cét Empereur fit fort peu d'eſtat d'une pareille citation qu'on n'avoit jamais faite, & qu'il croyoit eſtre une entrepriſe manifeſte contre les droits des Souverains ; la mort du Pape qui déceda cette meſme année, au mois d'Avril, l'empeſcha de pourſuivre ſon deſſein.

Ann. 1773.

Urſpergenſ. Otto Friſing.

Decret. Elect. Gregor. init. Regeſt. Epiſt. ejuſd. Marian. Scot.

Ce fut aſſeûrément un Pape d'un mérite extraordinaire, & d'une grande pureté de vie, que Dieu, à ce que dit Leon d'Oſtie, voulut manifeſter par quelques Miracles que ce Saint Pontife fit en viſitant la célebre Abbaye du Mont-Caſſin. Or comme le Cardinal Hildebrand, dont il ſe ſervoit fort, & qui fut ſon Succeſſeur, l'avoit porté à cette derniere action contre Henri ; auſſi

Leo Oſtienſ. l. 3. c. 35.

1073. réſolut-il, non ſeulement de la pourſuivre, mais de paſſer encore bien plus outre. Car ne s'eſtant pas contenté d'agir contre la ſimonie, qu'on ne doit nullement ſouffrir, il entreprit encore d'oſter aux Empereurs & aux Rois le pouvoir qu'ils avoient eû juſques alors de donner les Eveſchez & les Abbayes dans leurs Eſtats. C'eſt ce qui cauſa ces étranges révolutions qui ſe firent & dans l'Egliſe & dans l'Empire ; dans l'Egliſe, par les furieux Schiſmes qui la dechirerent d'une pitoyable maniere ; dans l'Empire, par les ſanglantes guerres qui le deſolerent, & le réduiſirent enfin peu à peu en l'eſtat où nous le voyons aujourd'huy. C'eſt ce qu'il faut maintenant que je montre, aprés avoir fait voir en peu de mots en quoy préciſément conſiſte ce grand differend qui eſtoit alors entre les Papes & les Empereurs au ſujet des inveſtitures.

HISTOIRE
DE LA DÉCADENCE
DE L'EMPIRE
APRÉS CHARLEMAGNE.

LIVRE TROISIÉME.

TANDIS que les Egliſes n'eûrent point d'autre revenu que celuy qu'elles tiroient des offrandes & des aumoſnes des Fidelles, & du fruit des héritages qu'on leur pouvoit leguer, depuis que le grand Conſtantin en eût donné la permiſſion par Edit, il leur fut permis de faire librement l'élection de leurs Eveſques, & de diſpoſer à leur volonté des biens d'Egliſe qu'ils laiſſoient

Ann. 1073.

1073. aprés leur mort. Mais cette prétieuſe liberté qu'elles devoient à leur pauvreté, leur fut ravie par les richeſſes, aprés le prodigieux changement qui ſe fit dans leur fortune temporelle, qui de tres-petite qu'elle eſtoit dans les cinq premiers Siécles, devint tres-grande & tres-puiſſante, par la liberalité des Rois & des Empereurs, qui les éleverent aux grandeurs de la terre les plus éclatantes, en leur donnant de grandes Seigneuries, des Comtez, des Principautez, & des plus beaux Fiefs d'entre ceux qui relevent de leur Couronne. Le premier Roy Chreſtien, le grand Clovis, fut auſſi le premier qui commença d'enrichir, & d'honorer ainſi les Egliſes de ſon Royaume, comme il paroiſt par le teſtament de Saint Remi, que nous avons dans Flodoard, ce que les Rois de la premiere Race ſes Succeſſeurs firent auſſi, à ſon exemple, fondant & dotant magnifiquement des Egliſes & des Abbayes par toute la France. Pepin en fit encore da-

Flodoard. Hiſt. Rem. l. 1. c. 8.

vantage, & fut le premier qui a- 1073.
grandit de cette ſorte l'Egliſe Romaine, en luy donnant l'Exarcat de Ravenne, & la Pentapole ou Marche d'Ancone.

Charlemagne qui ſurpaſſa tous ſes Prédeceſſeurs en prudence & en piété auſſi bien qu'en puiſſance & en grandeur, alla encore bien plus loin. Car ce fut luy qui rendit la pluſpart des Egliſes & des Abbayes d'Allemagne riches & puiſſantes, à l'égal des plus grands Princes, ce qu'il fit non-ſeulement par dévotion, mais auſſi par une tres-fine politique; car il ne doutoit point que les Eveſques & les Abbez, devenus ſi puiſſans par ſes bienfaits, ne luy deuſſent eſtre plus fidelles que les autres, dont il éprouvoit ſi ſouvent l'infidelité; & il crut que ſi ceux-cy ſe révoltoient, il les pourroit plus aiſément réduire avec le ſecours qu'il tireroit de ces Princes Eccleſiaſtiques, qui employeroient contre eux non-ſeulement les armes temporelles, par les ſoldats qu'ils luy devoient four-

Uvillelm. Malmeshur. l. 5.

nir pour les fiefs qu'ils tenoient de luy, mais auſſi les ſpirituelles, en lançant contre les rebelles les foudres de l'anathême en ſa faveur. Ses Succeſſeurs dans la ſeconde & la troiſiéme Race ont imité ſa liberalité, par leur ſainte magnificence qui éclate encore aujourd'huy dans les illuſtres monumens qu'ils nous en ont laiſſez. Les Comtes & les Ducs ſuivirent auſſi cét exemple, quand les fiefs furent heréditaires en France. Et cette liberalité s'accrut encore lors que vers cét onziéme Siécle, dont j'écris maintenant l'Hiſtoire, on introduiſit dans l'Egliſe la couſtume de changer la penitence canonique en aumoſnes, & d'en relaſcher autant, à proportion, qu'on donneroit de terres & de poſſeſſions aux Egliſes & aux Monaſteres. Et ce que j'ay dit de la France ſe doit auſſi entendre de l'Eſpagne, de l'Angleterre, & des autres Royaumes où les Egliſes ont eſté magnifiquement fondées & dotées par les Rois.

Cùm à pœnitentibus terram accipimus, juxta menſuram muneris, eis de quantitate pœnitentiæ relaxamus. *Petr. Dam.*

Or cette liberalité des Princes, &

les grandes richeſſes des Egliſes ont produit deux effets qu'on ne peut nier, & dont la verité paroiſt clairement dans l'Hiſtoire. Le premier eſt que comme les Princes eûtent aprés cela grande raiſon, pour leur intereſt, de ſe bien aſſeûrer de la fidelité de ceux qui poſſedoient ces grands biens & ces fiefs qu'on tenoit d'eux, & qu'ils furent en ſuite devenus en quelque maniere les Patrons de ces grands Benefices : ce furent eux auſſi qui depuis ce temps-là les conferérent. Cela ſe voit manifeſtement dans l'Hiſtoire de nos Rois, qui, peu aprés l'établiſſement de la Monarchie, ſe mirent en poſſeſſion du droit qu'ils eûrent de donner les Eveſchez de leur Royaume, tantoſt en recevant favorablement la requeſte du Peuple & du Clergé qui leur demandoit quelqu'un pour Eveſque ; tantoſt en faiſant élire celuy qu'ils vouloient ; maintenant en le choiſiſſant eux-meſmes par l'avis des Prélats & des Seigneurs de leur Conſeil ; quelquefois en envoyant

1073.

Hiſt. Gregor. Tur. Formulæ Marculphi & aliæ t. 2. Conc. P. Sirm. P. de Marca l. 8. Concord. c. 9. & ſeq. Annal. Eccl. Franc. Caroli le Cointe. P. Thomaſſin de Benefic. p. 2. l. 2. c. 33. 34. M. Auberi de la Rég. l. 1. c. 1.

1073. au Métropolitain celuy qu'ils vouloient qui fuſt conſacré ; enfin en diſpoſant toûjours ſi bien des Eveſchez, qu'il n'y euſt jamais d'Eveſque qui ne le fuſt ſelon leur volonté, & par leurs ordres, en vertu d'un Reſcrit ou d'un Decret qui reſſembloit aſſez au Brevet qu'on donne aujourd'huy. C'eſt ce qu'on peut voir aiſément dans le ſecond Tome des Conciles du Pere Sirmond, dans le docte Traité des Benefices du Pere Thomaſſin de l'Oratoire de Jeſus, & ſur tout dans l'excellent ouvrage des Annales de l'Egliſe Gallicane, que le ſçavant Pere le Cointe, de cette meſme illuſtre Congrégation, continuë tous les jours à nous donner, avec une gloire immortelle de ſa Compagnie & de ſon nom. L'Illuſtriſſime Archeveſque de Paris Pierre de Marca nous montre auſſi dans le beau Livre qu'il a fait de l'accord du Sacerdoce & de l'Empire, que les Rois d'Angleterre & ceux d'Eſpagne, depuis la converſion de Recaréde, en uſoient à peu prés

Lib. 8. c. 10.

Math. Pariſ. Guill. Malmesb.

prés de la meſme maniere qu'on faiſoit en France. 1073.

Et parce que, ſelon la Loy Salique, quand le Roy faiſoit un Vaſſal, en luy donnant quelque fief relevant de ſa Couronne, il le faiſoit avec céremonie, en luy mettant en main un petit rameau, un brin d'herbe, un baſton, ou quelque autre choſe ſemblable, qui n'eſtoit que pour ſignifier qu'il l'inveſtiſſoit de ce fief, ce que l'on appelloit *inveſtiture* ou *veſtiture*, comme parlent les Capitulaires : auſſi quand il donnoit un Eveſché à celuy que luy-meſme choiſiſſoit, ou qu'il accordoit aux prieres du Peuple & du Clergé, il l'inveſtiſſoit ſolennellement de cette grande dignité pour le temporel, en luy mettant entre les mains la Croſſe, & luy donnant l'Anneau avant ſa conſecration. Car c'eſt ainſi que l'Empereur Loüis le Debonnaire inveſtit Saint Rambert de l'Archeveſché de Bremen, avec le Baſton Paſtoral ; que Saint Romain Eveſque de Roüen receût

P. de Marc. l. 8. c. 19.

Ann. V. S. Ramb.

Rex, convocatis tàm Epiſcopis quàm Abbatibus, baculum illi con-

1073. l'inveſtiture de Clovis II. & Ives de Chartres, qui floriſſoit ſur la fin de l'onziéme Siécle, dit qu'on le fit Eveſque luy-meſme malgré qu'il en euſt, lors qu'aprés ſon élection, ayant eſté mené par force devant Philippe I. ce Roy luy mit en main une Croſſe, quoy qu'il puſt faire pour s'en défendre; aprés quoy il fut conduit à Chartres, d'où il alla ſe faire conſacrer par le Pape Urbain II. qui eſtoit alors à Capoüe. Et cela meſme ſe faiſoit en Angleterre, où, comme l'aſſeûre Mathieu Paris, le Roy Saint Edoûard, en ce meſme Siécle, donna le Baſton Paſtoral à Ulſtan Eveſque de Vigorne. Aprés cette céremonie, l'Eveſque s'alloit faire conſacrer ſelon l'ordre preſcrit par l'Egliſe, & puis il faiſoit hommage pour les terres qu'il tenoit du Roy, & luy preſtoit le Serment de fidelité.

tulit Paſtoralem. *Ant. q. Aut. Vit. S. Rom.* Cum Clericorum primò ingenio, poſteà violentiâ Regi fuiſſem præſentatus, & inde cum virgâ Paſtorali mihi intrusâ ad Eccleſiam Carnotenſem adductus. *Ivo ep. 8. Ep. Urb. 2. ad Cler. & pop. Carn. ep. Ivo. P. de Marca l. 8. c. 21.*

1092.

Il eſt tout évident que ce que j'ay dit de ces Rois ſe doit dire auſſi des Empereurs, puis que la création meſme des Papes dépendoit de leur

volonté, & qu'on ne les pouvoit 1073.
introniser, ni consacrer sans leur consentement, comme il paroist par les exemples qu'on a veûs dans cette Histoire, & plus clairement encore par celuy du grand Saint Grégoire, qui pour se delivrer du fardeau du Souverain Pontificat qu'on luy vouloit mettre sur les épaules, & qu'il apprehendoit bien fort, écrivit à l'Empereur Maurice, en le conjurant de ne vouloir jamais consentir à son élection; ce que pourtant il ne put obtenir de ce Prince, qui au contraire commanda qu'on le mist sur le Trône de Saint Pierre, malgré toute sa résistance. Aussi en cét onziéme Siécle dont je parle maintenant, les Empereurs estoient fort paisiblement en possession du pouvoir de conferer les Eveschez & les Abbayes en cette maniere. Quand un Evesque estoit mort, on portoit son Anneau & sa Crosse à l'Empereur, qui choisissoit celuy qu'il vouloit gratifier de cette grande Prélature, dont il l'in-

Scripserat Mauricio Imperatori, conjurans ne unquam consensum præstaret populis.... datâ præceptione, ipsum jussit institui. *Greg. Turon. l. 10. c. 1.*

1073. veſtiſſoit en céremonie, en luy donnant la Croſſe & l'Anneau de ſon Prédeceſſeur.

Il eſt vray qu'il y eût en cela de grands abus, particulierement en ce meſme Siécle, où la ſimonie faiſoit bien du ravage dans l'Egliſe. On conferoit aſſez communément les Eveſchez à des perſonnes qui en eſtoient tout-à-fait indignes, & bien ſouvent encore à ceux qui en donnoient le plus d'argent, & qui ſouſtenoient hardiment qu'il eſtoit permis de les acheter, & meſme l'Ordination. A la verité, ce dogme inſolent & impie fut généralement condamné de tous ceux qui avoient encore quelque reſte de pudeur & de ſentiment de Religion. Mais comme il s'eſt toûjours trouvé de mauvais Sophiſtes, qui, par de ſubtiles diſtinctions, ou plûtoſt par de fauſſes ſubtilitez, ont taſché de corrompre la doctrine & la morale de l'Egliſe, en faiſant paſſer le mal pour le bien à la faveur de leurs ſophiſmes : il y eût en ce temps-

là deux Chapelains du Duc Godefroy, qui enſeignerent à Florence qu'on pouvoit acheter des Princes les Eveſchez ſans ſimonie, pourveû que l'on ne donnaſt rien pour recevoir la conſecration ; parce qu'en ce cas, diſoient-ils, on n'achetoit point le ſacerdoce & le ſpirituel, à ſçavoir l'Ordination qui donne le Saint Eſprit, mais ſeulement le temporel & la poſſeſſion des biens & des revenus de l'Eveſché. Et c'eſt-là juſtement l'héreſie des Simoniaques, ainſi que l'appelle Saint Grégoire : elle n'eſt donc pas nouvelle, comme le dit Pierre de Damien qui la combatit à Florence. En effet, ce fut celle d'Antonin Eveſque d'Epheſe, qui, du temps de Saint Jean Chryſoſtome, avoit introduit dans le Dioceſe d'Aſie cette déteſtable couſtume d'exiger de l'argent des Preſtres que l'on ordonnoit, à proportion de ce qu'ils tiroient des Egliſes auſquelles ils eſtoient attachez; & il diſoit pour ſa défenſe, que ce n'eſtoit point du tout pour l'Or-

1073. 1065.

P. Dam. ep. ad Alexand. II.

Pallad.

1073. dination qu'il exigeoit cét argent, mais ſeulement pour le temporel, & pour le revenu que le Preſtre tiroit de ſon Egliſe. Deſlors cette héreſie fut condamnée, comme elle le fut depuis par Saint Grégoire le Grand, & comme elle l'a toûjours eſté en tous les Conciles qu'on a tenus pour extirper la ſimonie. Car icy, le ſpirituel & le temporel ſont unis comme le corps & l'ame, & le droit de joüir du temporel dépend de la grace de l'Ordination qui luy eſt attachée, & que l'on doit neceſſairement recevoir quand on obtient un Benefice de cette nature: de ſorte que le prix qu'on donne pour l'un, tombe indirectement ſur l'autre; ce qui eſt faire injure au don de Dieu, qu'on met ainſi à prix d'argent. Cét abus eſtoit donc alors en Allemagne, & à la Cour de l'Empereur; mais il eſtoit auſſi ailleurs, & meſme en France, où ce commerce criminel s'exerçoit, par la corruption du Siécle, comme dans les autres Royau-

Lib. 7. ep. 110. & alibi paſſ.

Abbo Floriac. V. l. 8. de Conc. c. 13.

Germen iſtud iniquum cœpit pullulare, ut Sacerdotium venderetur à Regibus, aut compararetur à Clericis.

Greg. Turon. de Vit. Patr. c. 6.

mes : & Hildebrand, luy-meſme avoit eſté Legat en France, où il célebra des Conciles, pour remedier à ce grand deſordre. Mais ce n'eſt pas de quoy il s'agiſſoit dans ce grand differend qui fut entre le Pape & l'Empereur, puis que l'on demeuroit d'accord qu'il ne falloit pas ſouffrir la ſimonie, & qu'on devoit dépoſer les ſimoniaques. La conteſtation n'eſtoit que ſur le droit que les Empereurs prétendoient avoir de conferer les Eveſchez, & d'en donner l'inveſtiture, depuis que les Eveſques eſtoient devenus feudataires de l'Empire par les grands biens qu'ils poſſedoient. 1073.

Le ſecond effet qu'ont produit les grandes richeſſes des Egliſes, & qui vient naturellement du premier, c'eſt qu'aprés la mort d'un Eveſque, les Princes qui ont ce droit d'inveſtiture, ou de nomination, croyent auſſi avoir celuy de joüir de tous les fruits & revenus de l'Eveſché, & de conferer les Prébendes & les autres Benefices qui en dépen-

1073. dent, juſqu'à ce qu'il y ait un autre Eveſque qui ait preſté le ſerment de fidelité qu'il doit à ſon Souverain ; & c'eſt ce qu'on appelle le droit de Régale, qui eſt tellement attaché à celuy de l'inveſtiture, dit un fort habile homme, qu'on peut dire qu'ils ne ſont tous deux qu'un meſme droit. Car comme celuy qui donne un fief qui n'eſt pas héréditaire, a droit de le poſſeder, & d'en joüir aprés la mort du feudataire, & de diſpoſer de tout ce qui en dépend, juſqu'à ce qu'il l'ait donné à un autre qui faſſe le ſerment comme ſon vaſſal : auſſi, les Rois & les autres Princes qui ont droit de donner un Eveſché, ont tout enſemble, par une ſuite naturelle, celuy de joüir, aprés la mort de l'Eveſque, de tous les biens du patrimoine de cét Eveſché, qui dés-là meſme qu'ils y ſont annexez, deviennent nobles, & ſont élevez à la condition des fiefs. Ils ont donc droit d'en percevoir tous les fruits durant la vacance, & de conferer ce qui en dépend,

P. de Marca l. 8. Concord. c. 19. & 22.

Ibid. c. 22. M. Aub. l. 2. c. 2. p. 134.

jusqu'à ce qu'il y ait un nouvel Evesque qui ait presté le serment qu'il doit faire : d'où il est aisé, ce me semble, de découvrir ce qu'on a cherché depuis si long-temps, à sçavoir quelle est l'origine de la Régale, car elle n'est autre que celle de l'investiture, ou du droit que l'on a de donner les Eveschez, puis que la Régale en fait une partie ; & quoy-qu'on n'ait pas toûjours usé de ce droit, & qu'il y ait eû des Princes, qui, pour certaines considerations, ont bien voulu s'en abstenir, il ne laisse pas néanmoins d'estre fort effectif. Et c'est sur cela que se fondent ceux qui croyent que la Régale s'étend généralement, & sans exception, sur tous les Eveschez que l'on a droit de conferer ; ce que je ne veux pas entreprendre de prouver, parce que je ne fais que rapporter simplement, en Historien, le sentiment des autres, sans dire le mien, qu'il n'importe pas que l'on sçache, puis qu'il n'est point du tout considerable. 1073.

1073. Quoy qu'il en ſoit, comme ſous Grégoire VII. il ne ſe parla point de la Régale, & que d'ailleurs on convenoit de part & d'autre qu'on ne devoit rien recevoir pour le prix des Benefices : il eſt certain que ce grand differend qui fut entre le Pape & l'Empereur conſiſtoit préciſément en ce que Grégoire ne voulut plus ſouffrir que les laïques, quoyqu'ils fuſſent Empereurs ou Rois, donnaſſent l'inveſtiture des Eveſchez & des Abbayes, & qu'il excommunia tous ceux qui la donnoient, & tous ceux qui la recevoient, ce qu'aucun Pape n'avoit fait avant luy. Ses Prédeceſſeurs avoient bien fait tous leurs efforts pour corriger les abus qui s'eſtoient gliſſez dans les inveſtitures, & pour empeſcher que les Empereurs & les Rois ne donnaſſent les Eveſchez & les Abbayes pour de l'argent, ou à des perſonnes indignes de le poſſeder, ce qui meſme fait voir qu'on ne trouvoit pas à dire qu'ils les donnaſſent, pourveû qu'ils les donnaſ-

ſent bien : mais Grégoire VII. qui avoit fortement réſolu de rétablir entierement la liberté des élections dans l'Egliſe, & d'empeſcher que les Empereurs & les autres Princes n'en fuſſent plus les maiſtres, comme ils l'avoient eſté juſques alors, fut le premier qui prit occaſion de ces abus qui ſe commettoient dans l'uſage des inveſtitures, pour les abolir elles-meſmes, en faiſant en ſorte que les laïques, de quelque qualité qu'ils fuſſent, ne ſe meſlaſſent plus de conferer les Benefices & les dignitez de l'Egliſe. Voila préciſément le ſujet de cette fameuſe querelle entre les Papes & les Empereurs qui a cauſé tant de Schiſmes & tant de guerres, & qui a produit enfin ces grandes révolutions qu'on a veûës dans l'Egliſe & dans l'Empire, par l'exaltation temporelle de l'une, & par l'abbaiſſement de l'autre. 1073.

Or cette querelle qui partagea toute l'Europe, & en arma une partie contre l'autre, a tellement diviſé, & en ſuite échaufé les eſ-

1073. prits des Auteurs qui en ont écrit, que je puis aſſeûrer qu'on ne vit jamais tant de chaleur, tant d'amertume, & tant d'aigreur, ni meſme tant d'emportement, qu'il en paroiſt dans les ouvrages de ceux qui ont entrepris de défendre, & de ſouſtenir l'un ou l'autre parti, & qui à cauſe de la paſſion, & du ſentiment dont ils ſont préoccupez, ſans vouloir ſeulement ſouffrir qu'on l'examine, vont toûjours aux extrémitez. Car outre qu'ils n'épargnent pas les injures les plus atroces, dont ils s'accablent impitoyablement les uns les autres, contre toutes les regles, je ne diray pas du Chriſtianiſme, mais de l'honneſteté civile, & meſme de l'humanité. Les uns, aprés le Cardinal Schiſmatique Bennon, dechirent de la plus horrible maniere du monde la mémoire du Pape Grégoire VII. & en font le plus méchant & le plus déteſtable de tous les hommes; & les autres tout au contraire veulent qu'il ait eſté l'incomparable en toutes les

perfections qui ſont propres d'un grand Pontife, & ne peuvent trouver à leur gré d'aſſez grands éloges, ni d'aſſez magnifiques loûanges pour les luy donner. Pour moy, qui aime paſſionnément la verité, & qui n'ay pas lieu de rien eſperer, ni auſſi de rien craindre de ceux dont je parle, environ ſix cens ans aprés leur mort, laiſſant là les injures dont tout honneſte homme doit s'abſtenir, je diray fort ſincérement & fort paiſiblement les choſes, ainſi qu'aprés une exacte diſcuſſion que j'en ay faite, je trouve qu'elles ſe ſont paſſées. Et comme je déclare nettement, que je crois que les crimes qu'on a imputez à Grégoire VII. ſont des impoſtures des Schiſmatiques furieuſement animez contre luy ; j'eſpere auſſi qu'il me ſera permis de dire que je ne le tiens pas infaillible dans la conduite qu'il a tenuë en cette occaſion, & que je vais repreſenter en veritable Hiſtorien. 1073.

Le jour meſme qu'on enterra le

1073. défunt Pape à Saint Jean de Latran, ce que l'on fit dés le lendemain de ſa mort, le Cardinal Hildebrand qui avoit le plus d'autorité dans le Sacré College, exhortant l'Aſſemblée à un jeuſne, & à des prieres de trois jours, pour ſe diſpoſer à faire un bon Pape; tout le Peuple, comme inſpiré ſoudainement du Saint Eſprit, ſe prit à crier que Saint Pierre faiſoit Hildebrand Pape; & quelque réſiſtance qu'il puſt faire pour empeſcher qu'on ne paſſaſt plus outre, ſoit qu'il ne vouluſt pas eſtre Pape, ou qu'il le vouluſt eſtre d'une autre maniere, le Peuple l'enleva de vive force, & l'ayant reveſtu des habits Pontificaux, le mit ſur la Chaire de Saint Pierre, aprés que tous les Cardinaux eûrent approuvé ſon élection par un acte authentique. Il eſtoit de Soane, petite Ville de Toſcane, d'une illuſtre maiſon, de laquelle ſont ſortis depuis les Comtes de Petiliane; car ce que l'on dit ordinairement, qu'il eſtoit fils d'un Charpentier, & que ramaſſant des copeaux en

Act. Vatic. ap. Baron. Act. Card. Arragon. Gregor. VII. l. 1. epiſt. 3. Onuphr. Ciacon. & alii.

Decret. Elect. Gregor. in exord. ejus Regeſt. Onuphr. in vit. Gregor. VII. ex Bibl. Bavar. ap. Greiſ.

ſe joûant, lors qu'il eſtoit encore petit enfant, il en avoit formé par haſard des lettres diſpoſées en ſorte qu'elles compoſoient ce verſet du Pſalmiſte, *Il dominera d'une mer à l'autre*, n'eſt qu'une pure fable, fondée ſur ce que ſes ennemis d'Allemagne ne le connoiſſant pas, luy reprochoient qu'il eſtoit de baſſe naiſſance. 1073.

Dominabitur à mari uſque ad mare. *Pſ.* 71.

Il fut élevé fort jeune à Rome, auprés de l'Egliſe de Saint Pierre, de laquelle il dit luy-meſme qu'il a eſté nourriſſon, ſous la diſcipline de Laurent, qui fut depuis Archeveſque d'Amalphi, l'un des plus ſaints & des plus habiles hommes de ſon temps, & que Bennon, pour décrier Grégoire ſon diſciple, dit avoir eſté Magicien, auſſi-bien que le célebre Gerbert, ou Sylveſtre II. ce qui fait voir quelle créance on doit donner à cét Auteur, qui, pour ſatisfaire ſa paſſion contre Grégoire, ne fait nulle difficulté de dire, en ſon ſtile froid & groſſier, ce que l'impoſture meſme, ſi elle pouvoit

Gregor. l. 6. ep. 23.

1073. écrire, auroit honte de publier. Aprés eſtre ſorti de l'école de ce grand homme, il fut en Allemagne, à la Cour de l'Empereur, d'où s'eſtant dégouſté du monde, il paſſa en France, & ſe fit Moine en l'Abbaye de Clugny, ſous Saint Odilon, qui en eſtoit alors Abbé, & qui, comme il eût reconnu ſon eſprit & ſon adreſſe, l'envoya quelque temps aprés à Rome, pour y avoir ſoin des affaires de ſon Ordre. Ce fut-là qu'il acheva de ſe former ſous la conduite de l'Archipreſtre Gratien, qui fut peu de temps aprés Pape, appellé Grégoire VI. Il l'accompagna dans ſon exil en Allemagne ; puis eſtant retourné dans ſon Monaſtere, il en eût le gouvernement en qualité de Prieur, juſqu'à ce qu'il alla pour la troiſiéme fois à Rome avec Leon IX. & aprés avoir fidellemenr ſervi les Papes, durant plus de vingt ans, en des affaires, & des Legations tres-importantes, il fut luy-meſme éleû Pape, de la maniere que j'ay dit, & prit le nom de Grégoire

Onuphr.

VII. en mémoire de ſon bon maiſtre Grégoire VII. qui l'avoit extrémement cheri. 1073.

C'eſtoit un homme qui pouvoit avoir alors environ ſoixante ans, d'une ſtature beaucoup au deſſous de la médiocre, mais ayant dans ce petit corps une ame tres-grande, un eſprit extrémement vif, & fort éclairé, un courage intrépide, & incapable de ceder, quelque difficulté qu'il rencontraſt dans la pourſuite de ſes entrepriſes, d'un naturel ardent, imperieux, prompt, hardi, & entreprenant, allant ſans doute un peu bien viſte à l'exécution, & pouſſant aiſément les choſes aux dernieres extrémitez, ſans apprehender les faſcheuſes ſuites que pouvoient avoir les réſolutions vigoureuſes à la verité, mais auſſi quelquefois trop violentes qu'il prenoit: au reſte irreprochable dans ſa vie, de quelque calomnie dont ſes ennemis l'ayent voulu noircir, donnant le premier aux autres l'exemple de tout ce qu'il exigeoit d'eux, & tres-

Uvillel. Malmesb. l. 3. de geſt. Reg. Angl. Petr. Dam.

Forma gregis factus, quod verbo docuit, exemplo demonſtravit. *Otto Friſing.*

1073. Virum ſacris literis eruditiſſimum, & omnium virtutum genere celeberrimum. *Lambert. Schaſnab.*

ſçavant, ſur tout dans les ſciences divines, & dans le droit, les regles & les couſtumes de l'Egliſe, comme les Hiſtoriens, meſme Allemans, qui ne luy doivent pas eſtre trop favorables, en conviennent. Enfin, ſi ſon humeur impetueuſe & inflexible luy euſt pû permettre d'accompagner ſon zele de cette belle modération qu'eûrent ſes cinq Prédeceſſeurs, qui s'eſtant contentez de corriger les abus qui s'attachent quelquefois à l'exercice des choſes les plus ſaintes, ſe garderent bien d'entreprendre de dépouïller les Princes d'un droit, dont ſans choquer les loix divines, ils eſtoient en poſſeſſion depuis ſi long-temps, & qu'ils ont eû encore aprés, du conſentement des Papes meſmes & des Conciles : il eſt certain qu'il euſt épargné bien des maux, & bien du ſang à la Chreſtienté, & l'Hiſtoire n'euſt eû que de grands éloges à luy donner. Mais c'eſt aſſez avoir dit ce qu'il fut ; il faut maintenant dire ce qu'il fit pour arriver à cet-

te fin qu'il s'eſtoit propoſée : voicy 1073.
comme il s'y prit.

Auſſitoſt aprés ſon exaltation, *Onuphr.*
comme il ſe vit ſur le point d'exécuter le deſſein qu'il avoit conceû dés le temps de Leon IX. & à quoy ni ce Pape, ni pas un des autres quatre qui l'avoient ſuivi dans le Pontificat, n'avoient jamais pû ſe réſoudre, il commença à craindre, tout intrepide qu'il eſtoit, en regardant d'un peu plus prés la grandeur de ſon entrepriſe. Il conſidera qu'il auroit affaire à un jeune Empereur, riche, puiſſant, tout plein de feu & de courage, jaloux de ſon honneur & de ſes droits, qu'il ne voudroit jamais abandonner, aprés que ſes Prédéceſſeurs en avoient toûjouts fort paiſiblement joûï depuis le grand Othon, ſans qu'aucun Pape euſt jamais entrepris de s'y oppoſer. Il vit qu'en attaquant ce Prince, il ſe prenoit en meſme temps à tous les autres Rois, qui ſouſtiendroient ſa cauſe, comme eſtant la leur, puis qu'ils prétendoient

1073. tous avoir le meſme droit dont ils avoient toûjours joüi, ſans aucune oppoſition, dans leurs Eſtats ; outre qu'il auroit ſur les bras preſque tous les Eveſques d'Allemagne, dont il ſçavoit déja fort bien qu'il n'eſtoit nullement aimé, parce que durant ſes Légations il les avoit traitez avec beaucoup de ſéverité & d'aigreur, pour les punir de leurs deſordres.

Ces difficultez néanmoins ne luy paroiſſoient pas inſurmontables, parce que les Saxons & les Bavarois, qui entraiſnoient avec eux une bonne partie de l'Allemagne, s'eſtant révoltez contre l'Empereur, il crut que le temps luy eſtoit favorable pour entreprendre une pareille choſe ; qu'il y auroit un grand parti, qui ſe joindroit avec luy contre l'Empereur ; & que pourveû qu'il ne diſt rien aux autres Princes, ils luy laiſſeroient démeſler cette querelle avec Henri, ſans s'y vouloir intereſſer, puis qu'on les laiſſoit en repos, ce qui en effet arriva. Il n'y

avoit qu'une ſeule choſe qui l'in- 1073.
quiétoit extrémement, & le jettoit dans un grand embarras, dont il voyoit fort bien qu'il ne luy ſeroit pas aiſé de ſe retirer. Et c'eſt que pour faire ce qu'il vouloit, il falloit qu'il agiſt par l'autorité Pontificale, & conſequemment qu'il fuſt reconnu pour vray Pape, & qu'on ne puſt luy diſputer legitimement cette qualité. Or dans l'eſtat où eſtoient les choſes, il falloit neceſſairement pour cela, ſelon meſme le Concile de Rome ſous Nicolas II. que ſon élection fuſt approuvée & confirmée par l'Empereur, car autrement il ne ſeroit pas reconnu dans l'Empire : on feroit élire en ſa place un autre Pape ; & il ſçavoit aſſez la peine que l'on avoit faite à ſon Prédéceſſeur, quoy-que ce Pape euſt envoyé un Cardinal à l'Empereur, pour luy rendre compte de ſon élection.

D'ailleurs, il eſtoit difficile qu'il ſe puſt réſoudre à faire une pareille démarche, & à demander ce

1073. conſentement; car c'eſtoit-là confirmer par un Acte ſolennel ce qu'il vouloit oſter à l'Empereur, & devenir luy-meſme en quelque maniere une preuve authentique d'un droit qu'il prétendoit détruire, ce qui pourroit paſſer pour une choſe aſſez bizarre dans le monde. Aprés y avoir bien penſé, il réſolut enfin de paſſer pardeſſus cette difficulté, & de demander le conſentement de l'Empereur, afin qu'ayant aſſeûré ſon Pontificat, que perſonne enſuite ne luy pourroit plus diſputer, il puſt agir en Pape, contre celuy-là meſme auquel il auroit demandé l'effet d'un pouvoir & d'un droit qu'il prétendoit eſtre abuſif, & dont il avoit deſſein de le dépouïller, ſe réſervant toûjours à dire qu'il n'en avoit uſé de la ſorte que pour ſe rédimer d'une injuſte vexation.

S'eſtant donc arreſté à ce parti, il ne voulut jamais ſouffrir qu'on le conſacraſt, ni qu'on le couronnaſt, juſqu'à ce qu'il euſt receû la réponſe de l'Empereur, auquel il

écrivit, & envoya promptement un Exprés, pour l'informer de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans ſon élection, qu'il proteſtoit avoir eſté faite contre ſa volonté, malgré toute ſa réſiſtance, le ſuppliant tres-inſtamment, ainſi que le grand Saint Grégoire avoit fait autrefois, de n'y pas donner ſon conſentement, & d'empeſcher par là qu'il ne fuſt Pape. Il ajouſta meſme, que ne s'eſtant fait encore ni conſacrer, ni couronner, il ne feroit ni l'un ni l'autre, juſqu'à ce qu'il euſt appris ſur cela ſa derniere volonté. Comme il n'y avoit rien de plus net, ni de plus ſoumis que ce procedé, l'Empereur en parut d'abord tres-ſatisfait : mais les Eveſques qui eſtoient du Conſeil, & qui apprehendoient extrémement l'humeur ſévere, & la fermeté inébranlable de ce nouveau Pape, dont ils ne pourroient jamais s'accommoder, remontrerent au Prince, *Qu'il ſe devoit défier d'un homme qui ne parloit de la ſorte que pour ſe mettre en eſtat de luy pouvoir nuire,*

1073.

Act. Vatic. Gregor. ap. Baron.

Lambert. Schafn. Onuphr.

1073. *quand il auroit, par ſon moyen, l'autorité ſuprême dans l'Egliſe ; Qu'il falloit qu'il le priſt au mot, & qu'il ſe gardaſt bien de conſentir à une élection qu'on avoit faite avec tant de précipitation, & d'une maniere ſi tumultueuſe, ſans s'adreſſer à l'Empereur, pour ſçavoir ſes intentions, comme on l'avoit deû faire, ſelon la couſtume obſervée de tout temps à l'égard de ſes Prédeceſſeurs ; Qu'on ſçavoit aſſez quel eſtoit l'humeur & le deſſein de Hildebrand, qui n'eſtant encore que ſimple Moine, avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour faire rétablir les élections contre le droit des Empereurs ; Qu'auſſitoſt que cét homme violent ſeroit confirmé dans la dignité Pontificale, par l'autorité du Prince, il ne manqueroit pas d'attaquer cette meſme autorité, & d'employer toutes les forces de la ſienne, pour faire en ſorte que les Empereurs n'euſſent plus aucune part dans l'élection des Papes, ni meſme dans celle des Eveſques & des Abbez, en abolissant les inveſtitures, ce qui ſeroit oſter*

oſter aux Empereurs celuy de tous les droits de leur Couronne, dont ils doivent eſtre le plus jaloux, puis que c'eſt celuy qui leur donne le plus de pouvoir dans l'Empire, & qui leur fait le plus de créatures. 1073.

Henri fut tellement ébranlé par ces remontrances, qu'il ſuſpendit la réſolution qu'il avoit déja priſe d'approuver l'élection de Hildebrand. Il envoya le Comte Eberard à Rome, avec ordre de s'informer exactement ſur les lieux de la verité des choſes; de ſçavoir des Romains pourquoy ils avoient entrepris de faire un Pape, ſans avoir ſceû auparavant quelles eſtoient les intentions de l'Empereur; de demander la meſme choſe à Hildebrand, & comment il avoit ſouffert qu'on l'éleuſt, & meſme qu'on l'introniſaſt de la ſorte; & au cas qu'il ne puſt le ſatisfaire, ni juſtifier ſa conduite, de le contraindre de ſe dépouïller ſur le champ de ſa Dignité. Le Comte eſtant arrivé à Rome, trouva que tout ce que Grégoire avoit *Lambert. Schaf.*

1073. écrit à l'Empereur eſtoit fort veritable. Ce Pape le receût avec grand honneur : il luy parla de la maniere la plus douce & la plus raiſonnable du monde, en luy diſant que bien loin d'avoir aſpiré à cette ſouveraine dignité du Pontificat, *il s'eſtoit oppoſé, autant qu'il avoit pû, à la violence de ceux qui l'avoient enlevé, malgré toute ſa réſiſtance, pour le mettre ſur le Trône Pontifical; Qu'il n'y avoit pourtant encore rien de fait, parce que ſi l'on avoit pû l'élire malgré qu'il en euſt, & ſans conſulter ſur cela la volonté de l'Empereur, il avoit ſceû auſſi empeſcher juſques alors, meſme en ſortant de Rome, & en ſe retirant, comme une perſonne particuliere, à Albano, qu'on ne conſommaſt cette affaire, en le conſacrant; Quainſi l'Empereur en ſeroit toûjours le maiſtre, parce qu'il donnoit ſa parole, qu'il ne permettroit jamais que l'on fiſt la céremonie de ſon Sacre, ſans quoy il eſtoit évident qu'il ne pouvoit eſtre Eveſque de Rome, juſques à ce qu'il*

euſt appris quelle eſtoit ſur cela ſa volonté. 1073.

Il n'en fallut pas davantage pour faire revenir Henri à ſa premiere réſolution, & pour luy oſter la crainte & la défiance que les Eveſques luy avoient donnée. Il fut ſi ſatisfait de ce que le Comte Eberard luy rapporta de ce procedé ſi franc & ſi ſincere de Grégoire, que quoy qu'on luy puſt dire pour l'en détourner, il confirma authentiquement ſon élection, & meſme avec de grands éloges, diſant que c'eſtoit un ſaint homme, tres-digne du Pontificat, & qu'il ne ſeroit jamais ingrat juſqu'au point de vouloir perſecuter ſon bienfaicteur. Sur quoy il envoya à Rome l'Eveſque de Vercel ſon Chancelier en Italie, pour ratifier de ſa part cette élection, pour donner ordre qu'on le conſacraſt, & pour aſſiſter à la cérémonie de ſon Sacre & de ſon Couronnement, qui ſe fit auſſitoſt aprés à Rome, avec grand applaudiſſement de tout le monde.

1073. Mais Henri ne fut pas long-temps à ſe repentir de ce qu'il avoit fait. Car Grégoire ayant obtenu tout ce qu'il vouloit, & ſe voyant ſi bien établi ſur la Chaire de Saint Pierre, qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on luy puſt diſputer ſon élection, qui s'eſtoit faite du conſentement général du Peuple & du Clergé de Rome, & que l'Empereur venoit d'approuver & de confirmer ſi ſolennellement avec connoiſſance de cauſe, il ne manqua pas de faire valoir toute la force de l'autorité Pontificale, pour exécuter ce qu'il avoit depuis ſi long-temps projetté en faveur des élections, contre le droit que les Empereurs, les Rois, & les autres grands Princes prétendoient avoir de conferer les Eveſchez & les Abbayes dans leurs Eſtats.

En effet, dés le premier Concile qu'il tint à Rome, ſelon la couſtume de ce temps-là, où les Papes ne manquoient gueres d'en célebrer un tous les ans, au commencement

Ann. 1074.

du Careſme, il renouvella tous les Decrets de ſes Prédeceſſeurs contre les Simoniaques & les Eccleſiaſtiques concubinaires ou mariez, & en fit pour la premiere fois un nouveau, par lequel il excommunia tous ceux qui recevroient d'un laïque, de quelque qualité qu'il fuſt, l'inveſtiture d'aucun Benefice, & tous ceux qui la donneroient. En meſme temps il envoya les Cardinaux d'Oſtie & de Paleſtrine, & les Eveſques de Coire & de Come, en Allemagne, pour y célebrer un Concile, où l'on remédiaſt, ſelon ces Decrets, aux grands abus qui ſe commettoient dans l'Empire. L'Empereur, qui dans l'eſtat où eſtoient ſes affaires, avoit grand intereſt de ſe bien maintenir avec le Pape, s'avança juſqu'à Nuremberg, pour aller au-devant des Legats, & les recevoir avec plus d'honneur: mais il fut bien ſurpris d'apprendre qu'ils avoient ordre exprés de le traiter en excommunié, & de ne point conferer avec luy, juſqu'à ce

1074. *Lambert. Schafnab. Concil. Rom. 1. ſub Greg. VII. t. 10. Conc. Edit. Pariſ. Chron. Virdu. Hugon. Flav. apud Phil. Labbe, t. 1. Bibl. MM. SS. Onuphr. Sigon. l. 9. Lambert. Guill. Bibliot. Act. Greg. VII.*

1074. qu'il ſe fuſt ſoumis aux ordres de l'Egliſe, & qu'il euſt receû d'eux l'abſolution de l'excommunication qu'il avoit encouruë pour le crime de ſimonie dont on l'avoit accuſé devant le feu Pape.

Ce Prince avoit alors une dangereuſe guerre ſur les bras, & eſtoit ſur le point de marcher contre les Saxons & les autres rebelles qui faiſoient de grands progrés: c'eſt pourquoy il jugea qu'il eſtoit à propos de diſſimuler, de-peur que s'il paſſoit pour excommunié, comme on craignoit bien plus ces ſortes d'anathêmes en ce temps-là que l'on n'a fait depuis, il ne ſe viſt tout-à-coup abandonné d'une grande partie de ſes gens. Il fit donc tout ce qu'on voulut; il contrefit le penitent, & receût l'abſolution, & proteſta, ce qu'il écrivit meſme au Pape, qu'il obéïroit toûjours ponctuellement à tous les ordres du Saint Siége. Mais cependant, comme il ſe vit appuyé des Eveſques, qui craignoient qu'on n'agiſt con-

tre eux dans le Concile que les Legats vouloient tenir en Allemagne, il ne voulut pas permettre qu'ils le convoquaſſent, ſur ce que les Archeveſques de Mayence & de Bremen, qui ſe diſoient Legats nez du Saint Siége, proteſterent hautement qu'ils ne le ſouffriroient jamais, & qu'il n'appartenoit qu'au ſeul Souverain Pontife de le tenir. Ainſi les Legats furent obligez de s'en retourner ſans faire autre choſe, & ſans publier leurs decrets dans un Concile. 1074.

Cela pourtant n'empeſcha pas Grégoire de pourſuivre ſa pointe, & de pouſſer toûjours les choſes encore plus loin. Car dans le Synode qu'il tint l'année ſuivante en Careſme, ſelon la couſtume, il ſuſpendit Liémar Archeveſque de Bremen, & luy interdit la Communion du ſacré Corps de Jeſus-Chriſt, pour avoir eſté la cauſe de cette puiſſante oppoſition qu'on avoit faite l'année précedente à ſes ordres. Il excommunia cinq des prin-

Ann. 1075. *Conc. Rom. 2. ſub Greg. VII. l. 10. Conc. edit. Pariſ. Lib. 2. ep. Greg. poſt ep. 52.*

1075. cipaux Officiers de l'Empereur, s'ils ne comparoiſſoient à Rome dans le premier de Juin, pour y rendre compte de leurs actions, & y répondre ſur ce qu'ils eſtoient accuſez d'avoir conſeillé le trafic que Henri avoit fait des Benefices. Et comme c'eſt celuy de tous les Papes qui s'eſt le plus ſervi des foudres de l'anathême, particulierement contre les Princes, il excommunia de nouveau, ainſi qu'il avoit déja fait l'année précedente, le célebre Robert Guiſchard Duc de la Pouïlle, de Calabre, & de Sicile, avec tous ſes Normans, qui s'eſtoient emparez de quelques terres de l'Egliſe dans la Marche d'Ancone; & paſſant encore plus outre, il déclara, par une entrepriſe ſans doute bien hardie, conformément à la menace qu'il avoit faite auparavant au Roy de France Philippe I. qu'il l'excommunioit, s'il ne donnoit aux Legats qu'il luy envoyoit pleine & entiere ſatisfaction, ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir vendu des

Greg. ep. l. 1. ep. 35. l. 2. ep. 5. 18. 32.

Benefices, & d'avoir fait arreſter & ſaiſir les effets de certains Marchands Italiens qui negotioient en Gaſcogne, & de plus s'il ne l'aſſeûroit qu'il changeroit ſes mœurs, qui eſtoient aſſez déreglées. 1075.

Mais toutes ces excommunications luy attirerent une méchante affaire. Car Guibert de Parme, autrefois Chancelier de l'Empereur, & que ce Prince avoit fait Archeveſque de Ravenne, eſtant demeuré à Rome aprés le Concile, eût le loiſir durant plus de huit mois de traiter fort ſecretement, par l'ordre, comme on croit, de l'Empereur, avec ce meſme Cencius, qui avoit tenu le parti de l'Antipape Cadaloüs : de ſorte que ce ſcelerat, que Grégoire avoit encore tout nouvellement excommunié, eſtant entré la veille de Noël, avec une troupe de gens armez auſſi méchans que luy, dans l'Egliſe de Sainte Marie Major, comme le Pape y célebroit la Meſſe de minuit, il ſe jetta ſur luy comme une furie déchaiſnée, & *Lambert. Urſperg. Guillelm. Biblioth. Sigon.*

1075. l'arrachant du ſaint Autel, l'entraiſna avec une extréme fureur, par les cheveux, dans ſon Palais; & là, ſans doute, il luy euſt fait un tres-mauvais parti, ſi toute la Ville, qui prit ſur le champ les armes, & accourut à ſon ſecours, ne l'euſt promptement retiré d'entre les mains de cét impie, qui eût bien de la peine à ſe ſauver, tandis que le Pape eſtant retourné à l'Autel, avec une incroyable preſence d'eſprit, y acheva de célebrer les ſaints Myſteres. Pour Guibert de Parme, comme il avoit tenu ſa trame fort ſecrete, il s'en retourna froidement, ſous le bon plaiſir du Pape, à Ravenne, avec le Cardinal Hugues le Blanc, que le Pape Alexandre avoit receû en grace, aprés le Schiſme de Cadaloüs, & qui eſtant débauché par Guibert, trahit une ſeconde fois ſon Maiſtre. Là ſe rendit encore Liémar Archeveſque de Bremen, grand confident de l'Empereur, & qui eſtoit fort irrité contre le Pape; & ils y firent, avec la pluſpart des

Eveſques de Lombardie que Gré- 1075.
goire avoit ſuſpendus, ou excommuniez, une furieuſe conſpiration contre luy, que ce Pape, par ſa conduite un peu bien forte, ſelon ſa couſtume, fit éclater plûtoſt, & d'une maniere peut-eſtre encore plus violente qu'elle n'euſt fait, s'il euſt pû ſe réſoudre à meſler un peu de douceur avec cette grande ſéverité qui luy eſtoit ſi naturelle.

Car voyant que Henri faiſoit toût le contraire de ce qu'il luy avoit promis, il luy envoya de nouveaux Legats, pour ſe plaindre de ce qu'au mépris du Saint Siége, il retenoit encore auprés de ſoy ceux d'entre ſes Miniſtres qu'on avoit nommément excommuniez ; de ce qu'il conferoit les Eveſchez, & meſme ceux qui eſtoient du domaine de l'Egliſe ; & enfin de ce qu'il avoit negligé de faire publier dans ſes Eſtats, les decrets que l'on avoit faits dans les Conciles, contre les ſimoniaques, & l'incontinence des Clercs : ce qui eſtoit manifeſtement

Greg. l. 3. ep. 10.

1075. fomenter ces deux effroyables deſordres, qui deſoloient en ce temps-là l'Egliſe de la Germanie; & là-deſſus ils le citerent, pour comparoiſtre au Synode prochain de Rome, le Lundi d'aprés le ſecond Dimanche de Careſme, à faute de quoy ils luy déclarerent de la part du Pape, qu'il l'excommunieroit ce jour-là meſme. Un avertiſſement qui ſe donne en temps & lieu avec eſprit de charité, & par un Superieur qui agit en pere, ne manque gueres de produire un bon effet. Mais quand il eſt donné avec un peu trop de hauteur, & avec menaces, ſur tout à un grand Prince, & à contretemps: d'un mal auquel on pourroit aiſément remédier, on en fait ordinairement une maladie incurable.

Lambert. Schafnab.

Ann. 1076. Henri eſtoit alors accompagné de la pluſpart des Princes de l'Empire à Goſlar Ville de Saxe, où il avoit fait ſon entrée, comme en triomphe, aprés avoir glorieuſement achevé ſa campagne, par la me-

Lambert. Schafnab.

morable victoire qu'il avoit remportée sur les Saxons, qui en suite s'estoient réduits à leur devoir, en acceptant toutes les conditions de paix qu'il luy plut leur prescrire. Car il faut avoûër qu'encore que ce Prince ait eû ses defauts, qui asseûrément n'estoient pas petits, il eût aussi ses perfections qui n'estoient gueres moindres que ses vices, & sur tout qu'il estoit vaillant, grand Capitaine, & heureux à la guerre, où il s'est trouvé dans tout le temps de son Regne, en prés de soixante tant batailles que combats dont il est presque toûjours sorti à son honneur, & avec avantage. Comme il estoit donc fier d'une aussi grande victoire que celle qu'il venoit de remporter sur les rebelles; qu'il se voyoit maistre absolu, craint, flaté selon l'ordinaire, & adoré de tous les Grands, dans une si grande prosperité; & que l'ardeur de la colere se meslant avec celle de la jeunesse, à son âge de vingt-cinq ans, luy échaufoit terriblement le

1076.

Vrsperg. in Chron.

1076. *Lambert. Schafnab. Conciliab. Vvormatienſ. t. 10. Concil. edit. Pariſ. Hugo Flavin. ap. Labb. ibid. Domn. in vit. Math. Act. S. Anſel. Lucenſ. Act. Greg. VII.*

ſang, dans une rencontre où il ſe croyoit indignement traité, ſans aucun reſpect de la Majeſté Imperiale, ainſi que l'auroit pû eſtre le dernier de tous ſes Sujets : il s'emporta d'une ſi furieuſe maniere contre les Legats, qu'il les chaſſa de ſa preſence avec injures; & aprés leur avoir fait ſouffrir toute ſorte d'indignitez, les renvoya ſans autre réponſe à leur maiſtre.

Il fit bien plus : car ayant réſolu ſur le champ, par le conſeil de l'Archeveſque de Bremen, de prendre toutes les voyes qu'il pourroit trouver les plus efficaces pour oſter le Pontificat à Grégoire, qu'il regardoit alors comme un ennemi irréconciliable, il fit aſſembler à Wormes tout ce qu'il put d'Eveſques & d'Abbez, & d'autres Eccleſiaſtiques qui y accoururent de toutes parts en foule, tant pour la haine qu'ils avoient conceûë contre Grégoire, qui vouloit abſolument les réduire en l'eſtat où ils devoient eſtre, ſur tout en leur oſtant leurs

femmes, que pour la crainte qu'ils avoient d'un Empereur victorieux & violent, duquel ils dépendoient plus que jamais. Il s'y rendit auſſi luy-meſme, avec une grande ſuite de Princes: & là, le Cardinal Hugues le Blanc, à qui le Pape venoit d'oſter ſa dignité, à cauſe de ſa double révolte, & qui agiſſoit de concert avec l'Archeveſque de Bremen, parut ſoudainement, comme eſtant ſurvenu tout à propos, & par un effet de la Providence divine, lors qu'on l'y attendoit le moins. En meſme temps il ſe porta pour délateur contre Grégoire, & preſenta en ſuite à l'Aſſemblée des informations qu'il avoit fabriquées en Lombardie avec l'Archeveſque Guibert, comme ſi elles euſſent eſté faites juridiquement, & ſignées de bons témoins, & dans leſquelles il n'y a point d'horrible crime de ſimonie, de meurtre, de luxure, de trahiſon, d'attentat ſur la vie du Prince, d'impieté, de ſacrilege, & meſme de magie, qu'on ne préten- 1076.

1076. diſt que Grégoire avoit commis durant tout le cours de ſa vie, dés ſa plus tendre jeuneſſe, avant & aprés ſon élection au Pontificat. Alors on s'écria de tous coſtez qu'il n'y avoit plus rien à faire ; que Dieu, par ſa divine Providence, leur avoit fourni des preuves qu'on ne pouvoit douter qui ne fuſſent tres-claires & tres-convaincantes ; qu'un ſi méchant homme, & couvert de tant de crimes ſi abominables, n'avoit jamais pû eſtre Pape, ni recevoir de qui que ce ſoit le pouvoir de lier & de délier ; qu'enfin ſon élection eſtoit nulle, & que tout ce qui l'avoit ſuivi ne pouvoit avoir aucun effet.

C'eſt une choſe étrange, que dans une ſi grande Aſſemblée il ne ſe trouva que deux Eveſques, Adalberon de Wirtzbourg & Herman de Mets, qui s'oppoſerent durant quelque temps à ce furieux torrent d'injuſtice, en remontrant à l'Aſſemblée, que c'eſtoit une choſe tout-à-fait injuſte, & contre les Canons,

de condamner un Eveſque ſans a- 1076.
voir oüi, ni examiné les témoins qu'on prétendoit produire contre luy, beaucoup plus le Souverain Pontife, contre lequel on ne peut recevoir aucune accuſation, parce qu'il ne peut eſtre legitimement jugé de perſonne. Mais Guillaume Eveſque d'Utrecht, homme d'eſprit & ſçavant, mais fort ſuperbe, que l'Empereur avoit fait ſon premier Miniſtre, leur dît, d'un air fier & imperieux, qu'il falloit neceſſairement, ou ſouſcrire à l'avis des autres, ou déclarer que contre le ſerment qu'ils avoient fait, ils renonçoient au ſervice de l'Empereur. A quoy comme on ne repliqua que par un geſte de ſoumiſſion, on écrivit, au nom de toute l'Aſſemblée, à Grégoire, des lettres pleines d'injures & d'opprobres, par leſquelles on luy déclaroit qu'on ne le vouloit plus du tout reconnoiſtre pour Pape, & que tout ce qu'il pourroit faire deſormais ſeroit de nulle autorité. On envoya promptement à

1076. Rome deux hommes, l'un Italien, & l'autre Alleman, qui firent une ſi grande diligence, qu'ils arriverent juſtement comme il falloit, pour preſenter au Pape ces inſolentes lettres, la veille du jour qu'on devoit faire l'ouverture du Concile : ce qu'ils firent meſme d'une maniere extrémement brutale, & en perdant tout-à-fait le reſpect qu'ils devoient au Pape.

Concil. Rom. 3. ſub Greg. VII. edit. Concil. edit. Pariſ. Lambert. Schafnab.

Mais ce Pontife, qui, nonobſtant ſon naturel prompt & ardent, ſçavoit fort bien ſe poſſeder, les ayant priſes froidement, ſans leur rien dire, les fit lire le lendemain dans l'Aſſemblée, qui eſtoit de cent dix Eveſques, outre un tres-grand nombre d'Abbez, & d'autres Eccleſiaſtiques : aprés quoy, du conſentement de tout le Concile, il prononça ſolennellement la Sentence d'anathême contre l'Empereur, & ce qu'aucun Pape n'avoit encore jamais fait, il le priva de la dignité d'Empereur, & de ſes Royaumes de Germanie & d'Italie, déclara que

tous ſes ſujets eſtoient abſous, par l'autorité Pontificale, du Serment de fidelité qu'ils luy avoient fait, & écrivit enſuite ſur cela des Lettres circulaires à tous les Eveſques, & à tous les Princes d'Allemagne, par leſquelles il leur permettoit, au cas que Henri perſiſtaſt opiniaſtrément dans ſa révolte contre le Saint Siége, d'élire par la meſme autorité un autre Roy, qui puſt recevoir la Couronne de l'Empire, & le gouverner juſtement ſelon les loix. En meſme temps il excommunia Sigefroy Archeveſque de Mayence, Guillaume Eveſque d'Utrecht, Robert Eveſque de Bamberg, les principaux auteurs de l'attentat commis contre le Saint Siége dans le Conciliabule de Wormes, pareillement les Eveſques de Lombardie & d'Allemagne, qui agiſſoient de concert avec eux; & pour les autres qu'on ſçavoit fort bien qui n'avoient ſouſcrit que par crainte à ce Decret impie, il leur donna jour pour venir demander à Rome le pardon de leur

1076.

Greg. l. 3. ep. 6. & l. 4. ep. 1. & 3.

1076. crime, à faute de quoy ils ſeroient frapez du meſme anathême. Mais les Eveſques de Lombardie, bien loin de s'étonner de ſes menaces, & de l'anathême dont il les avoit foudroyez, s'aſſemblerent auſſitoſt aprés à Pavie, comme dans un Concile, & faiſant beaucoup plus encore qu'on n'avoit fait à Wormes, non-ſeulement ils déclarerent que Hildebrand n'avoit jamais eſté qu'un intrus par de tres-méchantes voyes dans le Pontificat, mais ils prononcerent auſſi la Sentence d'excommunication contre luy.

Cependant Grégoire qui avoit préveû d'abord que cette querelle luy feroit de puiſſans ennemis, avoit pris des précautions, & prenoit encore tous les jours de nouvelles meſures, pour fortifier ſon parti contre celuy de l'Empereur. Premierement, il avoit ſceû gagner, & mettre tout-à-fait dans ſes intereſts les trois Princeſſes qui devoient avoir le plus de credit auprés de ce Prince, & le plus de

pouvoir ſur ſon eſprit, à ſçavoir l'Imperatrice Agnés ſa Mere, la Ducheſſe Beatrix ſa Tante, & la Comteſſe Mathilde, qui eſtoit ſa Couſine germaine. Pour l'Imperatrice, elle pouvoit ſervir utilement par ſes prieres & par ſes remontrances. En effet, elle fit le voyage d'Allemagne avec les Legats que Grégoire y envoya la premiere fois, & l'Empereur luy promit de la ſatisfaire ſur tout ce qu'elle demandoit au nom du Pape, quoy-que pourtant il n'en fit rien. Mais pour les Comteſſes Beatrix & Mathilde, comme elles eſtoient tres-puiſſantes en Italie, où elles poſſedoient de tres-grands Eſtats, Grégoire en pouvoit tirer encore des ſecours bien plus efficaces que celuy des ſimples remontrances, dont Henri ne faiſoit pas trop grand eſtat. Ces deux Princeſſes, qui eſtoient fort dévotes, avoient conceû une tres-haute idée de la vertu de Gregoire, qui en effet eſtoit en grande réputation d'eſtre Saint, & de Saint tres-auſ-

1076.

Lambert. Greg. l. 1. ep. 85. & l. 2. ep. 30.

Uvillelm. Malbesb. l. 3. de geſt. Reg. Ang. Aut. vit. S. Anſel. Lucenſ. ap. Baron. In veritate vobis loqui-

1076. tere, qu'on diſoit meſme avoir des révelations & des extaſes, avec le don de prophetie & de miracles, ce qui eſt un fort grand attrait pour la direction. En ſuite elles s'eſtoient miſes entierement ſous ſa conduite; & luy auſſi de ſon coſté correſpondant à cette confiance qu'elles avoient en luy, prenoit tres-grand ſoin de les diriger, par ſes lettres, dans le chemin de la vertu, & leur témoignoit beaucoup d'affection, & une confiance réciproque. Ainſi, quand cette éclatante rupture, qui ſe fit entre le Pape & l'Empereur, eût partagé l'Empire en deux partis, elles ne balancerent point du tout entre les deux, & ſe déclarerent hautement pour Grégoire; qu'elles réſolurent d'aſſiſter de toutes leurs forces, & principalement la Comteſſe Mathilde, qui luy promit une éternelle & inviolable fidelité, ce qu'elle renouvella plus fortement encore cette année aprés la mort du Duc Godefroy ſon mari.

Ce Prince, qui avant cette gran-

mur, quod in nullis terrarum principibus tutiùs quàm in veſtra nobilitate confidimus, quoniam hoc verba, hoc facta, hoc piæ devotionis ſtudia, hoc fidei veſtræ præclara nos conſtantia docuerunt. *Lib.* 2. *ep.* 9. Quia ſi diligor ut diligo, nullum mortalium mihi præponi à vobis cognoſco. *Lib.* 1. *ep.* 40. *Lib.* 2. *ep.* 50. *Lambert. Schafnab.*

de querelle eſtoit venu en Toſcane, au commencement du Pontificat de Grégoire, avoit promis à la Comteſſe Mathilde ſa femme, & au Pape, de marcher en perſonne contre les Normans, qu'on avoit excommuniez, & qu'on avoit grande envie de dompter, & de réduire à leur devoir. Mais comme il vit que les affaires commençoient à ſe brouïller, & que d'ailleurs l'Empereur eût beſoin de luy dans la guerre qu'il fit aux Saxons, il laiſſa les Normans en paix, & s'en alla ſervir Henri, aux intereſts duquel il s'eſtoit inviolablement attaché, comme ſon fidelle vaſſal. Il fit ſemblant néanmoins qu'il ne retournoit en ſon Duché que pour y lever de bonnes troupes, qu'il promit au Pape d'amener au-plûtoſt à ſon ſecours; mais il ne manqua pas de les mener tout droit à l'Empereur. Cela faſcha extrémement Grégoire, qui luy en écrivit des lettres fort aigres, & les deux Comteſſes, qui entroient toûjours dans les ſen- 1076.

Greg. l. 1. ep. 72.

Ibid. ep. 57.

1076. timens de ce Pape, en témoignerent auſſi bien du déplaiſir. Henri tout au contraire en eût une extréme joye, parce que c'eſtoit principalement ſur ce Duc qu'il avoit fondé ſon eſperance pour l'heureux ſuccés de cette guerre.

En effet, quoy-que Godefroy ne payaſt nullement de mine, eſtant de fort petite ſtature, & boſſu, il eſtoit néanmoins & grand Prince, & tres-habile homme, & de tous ceux qui accompagnoient alors l'Empereur, c'eſtoit ſans contredit celuy qui avoit les meilleures troupes, le plus magnifique équipage, & qui faiſoit la plus belle dépenſe; & ce qui valoit encore infiniment mieux que tout cela, c'eſtoit celuy qui entendoit le mieux la guerre, qui avoit le plus de ſageſſe & de conduite, & qui ſçavoit le mieux inſpirer ſes ſentimens aux Officiers, & la valeur & l'obéïſſance aux ſoldats, par une certaine éloquence naturelle, noble, & aiſée, qui luy faiſoit tourner ſans peine les eſprits comme

In quo omnium quæ agebantur cardo & ſumma vertebatur, pro eo quod licèt ſtaturâ puſillus & gibbo deformis eſſet: tamen opum gloriâ, & militum lectiſſimorum copiâ, tum ſapientiâ & eloquii

comme il luy plaiſoit. Auſſi c'eſtoit ſur luy ſeul qu'on ſe repoſoit en cette armée, & ce n'eſtoit que ſelon les meſures qu'il prenoit, & les ordres qu'il donnoit, que ce grand corps, dont il eſtoit l'ame, agiſſoit. Eſtant retourné tout couvert de gloire en ſon Duché de la Baſſe Lorraine, aprés que l'on eût remporté ſur les Saxons cette célebre victoire, qu'on deût à ſa conduite & à ſa valeur, il y fut malheureuſement aſſaſſiné dans Anvers, la nuit du vingtiéme de Février de cette année mil ſoixante & ſeize, par la trahiſon, ainſi qu'on le crut, de Robert Comte de Flandre, avec lequel il s'eſtoit fort brouillé. Il mourut ſept jours aprés la bleſſeûre mortelle qu'il receût par l'aſſaſſin que ce Comte avoit apoſté, & ſon corps fut porté dans l'Egliſe Cathedrale de Verdun, auprés de celuy du feu Duc ſon pere.

1076. maturitate, cæteris principibus quam plurimùm eminebat. *Lambert. Schaſnab.*

Au reſte, c'eſt une fort grande injuſtice que luy a faite le bon homme Bertold, Preſtre de Conſtance,

1076. quand il a dit que ce fut luy qui fit prendre le Pape la veille de Noël, par Cencius Préfet de Rome : car ou cela ſe fit cette année, aprés le Concile de Rome, comme le veulent ceux qui ſe ſont laiſſé abuſer à cét Auteur, & il eſt évident qu'alors il y avoit déja dix mois que ce Prince eſtoit mort ; ou ce fut l'année précedente, & il eſt certain qu'il n'eſtoit pas alors en Italie, mais dans ſes Eſtats de Lorraine, où il fut tué deux mois aprés. Mais c'eſt que ces bons Auteurs, un peu ſimples, ne ſont pas toûjours trop croyables. Et certes l'on ne peut nier que ce brave Duc, quoy-que peu ami de Grégoire, ne fuſt néanmoins un fort honneſte homme, comme nous le dépeint Lambert de Schafnabourg, le plus fidelle des Hiſtoriens de ce temps-là, & meſme le plus favorable à Grégoire. Car aprés avoir ſouvent dit beaucoup de bien de ce Prince, il ajouſte ailleurs, en achevant ſon éloge en deux mots, qu'il ſurpaſſa

de beaucoup tous les Princes de ſon temps, en magnificence, en force, en prudence, & ſur tout en cette belle moderation qu'il garda toûjours en toute ſa conduite ; ce qui eſt ſans doute bien éloigné de ce noir attentat, que ce Preſtre mal informé luy attribuë, contre la foy de tous les Ecrivains de ce temps-là. 1076.

Prudentiæ quoque maturitate, poſtremò totius vitæ temperantiâ longè cæteris principibus ſupereminebat.

Or comme il fut toûjours fort attaché au ſervice de l'Empereur, & qu'il craignoit que la Comteſſe ſa femme eſtant gouvernée par le Pape ne ſe déclaraſt pour luy, contre ce Prince, quoy-qu'il fuſt ſon couſin germain, il avoit taſché depuis quelque temps de ſe bien remettre avec elle, afin de pouvoir empeſcher ce coup : mais Grégoire qui comprit fort bien le deſſein de Godefroy, fit en ſorte que ce traité qu'on negotioit tiraſt en longueur, & empeſcha toûjours cét accommodement, juſques à la mort de ce Duc. Comme il mourut ſans enfans, l'Empereur donna au Prince Conrad ſon fils aiſné, ce Du-

L. Florent. Hiſtoire de la Grand' Comteſſe.

Gregor. l. 3. epiſt. 5.

1076. ché de la Baſſe Lorraine, qu'il prétendoit luy eſtre dévolu, comme fief maſculin de l'Empire; & il fallut que le jeune Prince Godefroy de Bouïllon, neveu du défunt, eſtant fils de ſa ſœur Ide Ducheſſe de Boulogne, ſe contentaſt du Marquiſat d'Anvers qu'il luy laiſſa pour lors avec les Comtez de Verdun & de Bouïllon: mais aprés la révolte de Conrad il luy rendit tout le Duché. Or cette mort de Godefroy le Boſſu vint fort à propos pour le Pape; car la Comteſſe Mathilde ſe trouvant alors toute ſeule, & maiſtreſſe abſoluë de ſes Eſtats, parce que la Ducheſſe Beatrix ſa
18. *d'Avril.* mere mourut preſque auſſitoſt qu'on eût appris la mort de Godefroy, elle s'attacha plus fortement encore qu'elle n'avoit fait auparavant, à ſuivre les conſeils de Grégoire, qu'elle rendit tout-à-fait maiſtre de ſon eſprit, de ſa conduite, & de ſes biens. En effet, ſuivant la couſtume de ces bonnes dévotes, qui croiroient que tout fuſt perdu pour el-

Lambert. Schaſnab.

les ſi l'on éloignoit leur Directeur, auquel elles ont quelquefois un peu trop d'attachement, elle fit tout ce qu'elle put pour ne le pas perdre de veûë. Elle le ſuivoit aſſidument par tout; elle luy rendoit mille petits ſoins, & mille ſervices avec une incroyable affection. Elle n'agiſſoit que ſelon ſes ordres, qu'elle exécutoit avec une merveilleuſe exactitude; & quoy-qu'elle fuſt la plus grande Princeſſe d'Italie, elle préferoit néanmoins à cette qualité celle de ſa tres-humble ſervante, & de ſa chere fille, en le conſiderant, & le traitant comme ſon pere, & comme ſon maiſtre, avec beaucoup de reſpect à la verité, de zele, & de dévotion, mais peut-eſtre auſſi avec un peu moins de prudence & de diſcretion qu'elle ne devoit, ſi on l'oſe dire, ſans rien diminuër de l'honneur qu'on doit rendre à la mémoire d'une ſi illuſtre Princeſſe.

1076.

Poſt cujus mortem Romani Pontificis lateri penè comes individua adhærebat, eumque miro colebat affectu. Cumque magna pars Italiæ ejus pateret Imperio, & omnibus quæ prima mortales ducunt, ſupra cæteros terræ illius Principes abundaret: ubicumque operâ ejus Papa indiguiſſet ociùs aderat, & tanquam patri & domino ſedulum exhibebat officium.

Car enfin, les partiſans de l'Empereur, & les ennemis de Grégoi-

Unde nec evadere potuit inceſti amo-

1076. re, & ſur tout les Eccleſiaſtiques d'Allemagne, auſquels il vouloit abſolument que l'on oſtaſt les femmes, qu'ils avoient impudemment épouſées contre les plus ſaintes loix de l'Egliſe, prirent de cela meſme occaſion de ſe déchaiſner contre luy d'une étrange maniere, de l'accuſer d'une trop grande privauté avec cette Comteſſe, & d'en publier les choſes du monde les plus faſcheuſes, & les plus indignes d'aucune ſorte de créance, comme eſtant tout-à-fait contraires à la verité, & à la vertu reconnuë de l'un & de l'autre. Auſſi l'Hiſtorien Alleman, & contemporain, qui rapporte cecy, ajouſte, qu'il n'y eût alors aucune perſonne tant ſoy peu judicieuſe, & qu'une injuſte paſſion n'euſt point préoccupée & aveuglée, qui ne viſt plus clairement qu'on ne voit la lumiere en plein midi, que ce n'eſtoient là que de pures & impudentes calomnies, qui, comme de foibles nuages, ſe diſſipoient tellement par la ſeule maniere Apoſtolique

sis ſuſpicionem, paſſim jactantibus Regis fautoribus, & præcipuè Clericis, quibus illicita, & contra ſcita canonum conjugia prohibebat, quod die ac nocte impudenter Papa ejus, &c.

Sed apud omnes ſanum aliquod ſapientes luce clarius conſtabat falſa eſſe quæ dicebantur. Nam & Papa tam eximiè tamque Apoſtolicè vitam inſtituebat, ut nec

dont le Pape vivoit, à la veûë de toute la Cour Romaine, qu'il n'en reſtoit pas meſme l'ombre du moindre ſoupçon dans l'eſprit de ceux qui le connoiſſoient. Et certes, il ne faut que lire les lettres que Grégoire écrivoit à Mathilde, pour voir qu'il n'y avoit rien dans leur commerce qui ne reſpiraſt la vertu & la piété, & qu'il la dirigeoit tres-bien, en luy recommandant, ſur tout la frequente Communion, & la tendre & affectueuſe dévotion envers la Sainte Vierge, comme les moyens les plus efficaces pour arriver à la perfection Chreſtienne, à laquelle cette dévote Princeſſe aſpiroit de tout ſon cœur.

1076. minimam ſiniſtri rumoris maculam converſationis ejus ſublimitas admitteret, & illa in urbe celebertima, &c. *Lambert. Schaſn.*

L. 1. ep. 47. & 56.

Ce n'eſtoient donc là que des fauſſetez toutes viſibles: mais cependant, comme le monde, par une certaine malignité qui luy eſt naturelle, a bien plus de penchant à croire le mal que le bien, ſur tout dans les perſonnes qui ont quelque réputation de vertu; cela ne laiſſa pas de produire un mauvais effet,

tant les foudres de l'anathême que faiſoient les Allemans en ce temps-là, fit tout ce qu'il put pour avoir la paix avec eux, afin non-ſeulement de n'avoir plus de ſi dangereux ennemis ſi prés de luy, mais auſſi de s'en pouvoir ſervir dans l'occaſion, comme il fit aprés fort utilement contre l'Empereur. 1076. *Gregor. l. 4. ep. ad Vvifr.*

La ſeconde choſe qu'il fit pour ſa ſeûreté, & qui luy réüſſit, fut de former un grand parti en Allemagne. A cette fin il ſe ſervit de la diſpoſition où eſtoient les Saxons de ſe révolter de nouveau, parce qu'en effet ils avoient eſté fort maltraitez de l'Empereur, qui n'uſa pas de ſa victoire avec aſſez de modération. De plus, il gagna Rodolphe Duc de Suaube, avec lequel il ſe ligua contre Henri : & comme ce Duc eſtoit tres-habile homme, & de tres-grande réputation, pour ſa ſage conduite, & pour ſa valeur, il l'engagea encore plus facilement dans ſon parti, par l'eſperance qu'on luy fit concevoir, qu'eſtant auſſi eſti- *Lib. 1. ep. 21.*

1076. mé qu'il l'eſtoit dans l'Empire, il ſeroit indubitablement eleû en la place de Henri, ſi l'on en venoit juſqu'à le dépoſer, ce qu'on feroit aſſeûrément, pour peu qu'on pouſſaſt cette affaire. Davantage, il écrivit en meſme temps des Lettres circulaires à tous les Princes, & à tous les Eveſques de l'Empire, dans leſquelles il prétend les obliger, ou à faire rentrer leur Roy dans l'obéïſſance qu'il doit à l'Egliſe, ou à s'aſſembler au plûtoſt pour en élire un autre ; & cependant il déclare excommuniez tous ceux qui communiqueront avec luy, défendant à tous les Eveſques de l'abſoudre, & donnant néanmoins pouvoir à quelques-uns d'abſoudre ceux qui ont tenu juſqu'alors ſon parti, pourveû qu'ils l'abandonnent.

Lib. 4. ep. 1. & 3. & 8.

Ces Lettres firent grand effet : car d'une part il eſt certain qu'en ce ſiécle-là on craignoit extrémement les excommunications, quoy-qu'elles fuſſent bien plus communes qu'elles ne le ſont aujourd'huy que

lon y procede avec bien plus de circonſpection & de retenuë ; & de l'autre, les Princes ayant conſulté les Docteurs & les ſçavans Canoniſtes, pour ſçavoir ſi les Eveſques aſſemblez à Wormes avoient pû excommunier le Pape, on leur avoit répondu que bien loin qu'ils l'euſſent pû faire, ceux qui l'avoient fait eſtoient eux-meſmes excommuniez. Je trouve auſſi qu'Heriman Eveſque de Mets, ayant propoſé à Grégoire par écrit ſes difficultez ſur ce ſujet, & demandé entre autres choſes, ce qu'il falloit dire à ceux qui ſouſtenoient que le Pape ne pouvoit dépoſer le Roy, ni diſpenſer ſes ſujets du ſerment de fidelité, comme il avoit fait au dernier Synode de Rome, il luy avoit répondu nettement, & ſans héſiter, qu'il l'avoit pû faire tres-juſtement, ſelon la couſtume & l'uſage de ſes Prédeceſſeurs, qui avoient excommunié des Rois, & des Empereurs, en les privant de l'Empire & de leur Royaume. Cependant, Othon de

1076.

Guillelm. Bibliothec.

L. 4. ep. 22.

1076. Friſingue, tres-ſçavant & tres-ſaint Eveſque, tout-à-fait bien intentionné pour les Papes, & ſouvent loüé par le Cardinal Baronius, nous aſſeûre avec grande ſincerité, qu'ayant leû fort exactement les Hiſtoires, il n'a jamais trouvé qu'aucun Pape, avant celuy-cy, euſt entrepris une pareille choſe. Et à ce que ce Pape, pour prouver ſon pouvoir, allegue dans ſa Lettre les paroles de Jeſus-Chriſt, qui donne à Saint Pierre celuy de lier & de délier, Waltram Eveſque de Naümbourg, de qui nous avons la réponſe qu'il fit dix-ſept ans aprés à l'écrit de Grégoire, dit que ce pouvoir eſt donné pour abſoudre des pechez, & non pas du ſerment de fidelité, que les ſujets ſont obligez, par une loy divine & indiſpenſable, de garder à leurs Souverains.

Lego & relego Romanorum Regum & Imperatorum geſta, & nuſquam invenio quemquam eorum ante hunc à Romano Pontifice vel excommunicatum, vel regno privatum. *Otto Friſing. Chron. l. 6. c. 35. Waltram. Epiſt. Naumburg. Apol. pro Henr. IV. l. 1. c. 3. & 4.*

Mais ce qui ſervit encore beaucoup à Grégoire, fut la mort funeſte de Guillaume Eveſque d'Utrecht, qui avoit eſté le principal auteur de ce qu'on avoit fait contre

Lambert. Schaffnab.

le Pape dans l'Aſſemblée de Wormes. Car on dit que comme il ne ceſſoit point en toutes les rencontres, & meſme durant les Meſſes ſolennelles, de déclamer furieuſement contre Grégoire, il fut ſoudainement frappé d'un mal incurable, dont il mourut en deſeſperé, en criant effroyablement, parmi les horribles douleurs deſquelles il eſtoit tourmenté, que, par un juſte jugement de Dieu, il perdoit la vie temporelle, & meſme l'éternelle, pour avoir tres-injuſtement perſecuté, de gayeté de cœur, un ſaint Pontife, afin de pouvoir aquerir les bonnes graces de ſon Roy. Soit que cette mort fuſt arrivée de la ſorte, ou non, car je ne ſuis pas garand de ces faits que l'on peut avoir ſuppoſez, & que je raconte ſeulement ainſi que je les trouve en de bons Auteurs: il eſt certain que comme le bruit en courut par tout, on en fut effrayé, & qu'on craignit en ſuite de s'engager plus avant dans un Schiſme, qui pourroit attirer 1076.

1076. quelque terrible chaſtiment de Dieu ſur ceux qui en eſtoient la cauſe, ou les fauteurs. Enfin, tout cela mis enſemble, avec le deſir de la nouveauté, & le peu de ſatisfaction qu'on avoit de Henri, devenu ſuperbe, & meſme cruel, depuis ſa derniere victoire, fit une ſurprenante révolution tout-à-coup dans l'eſtat de ſes affaires.

Car d'un coſté les Saxons ſe plaignant de ce que, contre la foy ſolennellement donnée, il avoit fait arreſter & empriſonner les principaux Seigneurs de leur païs, reprirent les armes, & ſe mirent en campagne avec des forces tres-conſiderables; & de l'autre, la pluſpart des Princes & des Eveſques de l'Empire, & meſme l'Archeveſque de Mayence, & pluſieurs autres de ceux qui s'eſtoient trouvez au Conciliabule de Wormes, firent enſemble une étroite union de concert avec le Pape. Sur quoy il leur envoya ſes Legats; & tous avec ce que chacun d'eux amena de trou-

Lambert. Schafnab.

pes, qui jointes avec celles des Saxons faiſoient une tres-grande armée, s'aſſemblerent le quatorziéme d'Octobre à Tribur, dont il ne reſte plus maintenant que le nom, dans un lieu deſert, & qui eſtoit en ce temps-là une aſſez bonne Ville entre Wormes & Mayence, au-delà du Rhin, vis-à-vis d'Oppenheim, Ville du bas Palatinat, au-deçà de ce fleuve. On y délibera durant ſept jours ſur l'eſtat preſent des affaires; & aprés qu'on y eût exageré les débauches, la perfidie, la violence, les extorſions, la cruauté de Henri, & tous les autres crimes qu'il avoit jamais commis, ou qu'on luy imputoit, & ſur tout la deſolation de l'Allemagne, & le malheureux Schiſme qu'il entretenoit, au grand ſcandale de toute l'Egliſe: tous, d'un commun conſentement, les uns par zele de Religion, les autres par le deſir qu'ils avoient, ou qu'ils feignoient d'avoir, de la réformation de l'Eſtat; ceux-cy, pour profiter du changement; ceux-là, pour ſe 1076.

1076. venger ; tous enfin, & tous d'une voix, quoy-que par differens motifs, s'accorderent à conclure qu'ils ne devoient, ni ne pouvoient obéïr à un Prince ſouïllé de tant de crimes, & de plus excommunié, & qu'il falloit élire un autre Roy par l'autorité du Pape, qui luy donneroit la Couronne de l'Empire.

Henri, qui depuis l'Aſſemblée de Wormes s'eſtoit arreſté au-deçà du Rhin, aux environs de Spire, fut extrémement ſurpris de ſe voir abandonné de la pluſpart de ſes ſujets, qui avoient fait une ſi terrible conſpiration contre luy. Tout ce qu'il put faire en une ſi faſcheuſe conjoncture, fut d'accourir promptement à Oppenheim, avec ce peu qu'il avoit encore de gens de guerre, & quelques autres troupes qu'il put ramaſſer à la haſte. Mais comme il vit qu'il luy ſeroit impoſſible de réſiſter avec ſi peu de gens à la grande armée des Confederez, il crut que tout ſon ſalut conſiſtoit à gagner du temps, & à promettre

toutes choſes aux Princes, afin qu'ayant obtenu de luy tout ce qu'ils en pouvoient prétendre, ils ſe ſéparaſſent. Pour cét effet, il n'y a ſorte d'offres, ou plûtoſt de baſſeſſes qu'il ne fît, juſques-là meſme que les voyant toûjours fermes dans leur premiere réſolution, il leur offrit enfin de leur remettre entre les mains le gouvernement de l'Empire, ſe contentant du ſeul titre de Roy & d'Empereur, avec les marques de ſa dignité. A la verité, c'eſtoit-là bien abbaiſſer la Majeſté Royale, & s'humilier devant ſes ſujets d'une maniere bien pitoyable, pour un Roy qui venoit de voir tous ſes plus fiers ennemis à ſes pieds; & néanmoins les Confederez toûjours obſtinez à ne vouloir plus du tout qu'il regnaſt, refuſerent encore ce parti. Mais comme ils vi- 1076.
ient que ce Prince, bien loin de fuir, comme ils l'avoient cru, quand il les verroit tout preſts de paſſer le Rhin pour aller droit à luy, avoit mis en bataille ſa petite armée,

1076. le long du fleuve, pour les combatre à meſure qu'ils paſſeroient, ils changerent de réſolution ; & ſoit qu'ils euſſent peur d'un homme qui alloit combatre à ſon avantage, & en deſeſperé, ou qu'ils vouluſſent épargner le ſang Chreſtien pour terminer ce grand differend par une autre voye, ils luy envoyerent des Députez, qu'il receût avec joye, réſolu toûjours, ſelon ſon premier deſſein, de tout accorder, pourveû qu'il puſt gagner du temps.

Ils furent donc introduits à l'audience, où ils luy dirent de la part des Princes Confederez, *Qu'encore que les cauſes pour leſquelles on vouloit le dépoſer fuſſent tres-legitimes, & tres-évidentes, & qu'on le puſt contraindre par les armes de ſe ſoumettre, on vouloit bien néanmoins, pour agir avec plus de douceur, en paſſer par les voyes de la juſtice, à condition que le Pape, qu'on prieroit de ſe rendre à Auſbourg dans le commencement du mois de Février, ſeroit le juge ſouverain de cette cauſe ;*

Que cependant, pour montrer par de bons effets plûtoſt que par des paroles & des promeſſes, auſquelles on ne vouloit plus ſe fier, qu'il eſt réſolu d'obéir à tout ce que le Pape en ordonneroit, on vouloit qu'à l'heure meſme il éloignaſt tous ſes Miniſtres, & les Prélats qui eſtoient nommément excommuniez comme luy, & qu'aprés avoir licentié ſes troupes, il allaſt demeurer à Spire, où, ſans entrer dans les Egliſes, ni ſe meſler en aucune façon du gouvernement de l'Eſtat, il vivroit comme un ſimple particulier, n'ayant que l'Eveſque de Verdun auprés de ſa perſonne, & peu d'autres qui n'auroient pas eſté compris dans la Sentence d'excommunication qu'on avoit portée contre luy; & qu'au reſte s'il n'en eſtoit abſous avant que l'année de ſa condamnation fuſt écoulée, dés-là meſme, ſans autre déclaration, il ne ſeroit plus reconnu ni pour Roy, ni pour Empereur. 1076.

On ne pouvoit ſans doute luy preſcrire de plus rudes conditions;

1076. & néanmoins, comme il vit qu'il avoit du temps, & qu'il ne doutoit point qu'il ne deuſt en ſuite rétablir ſes affaires, il les accepta fort gayment, & les accomplit, excepté qu'il n'attendit pas que le Pape, auquel les Princes firent rendre compte de ce traité, ſe rendiſt à Auſbourg; car il réſolut de le prévenir, jugeant bien qu'il luy ſeroit beaucoup plus avantageux d'aller luy-meſme ſe ſoumettre au Pape, & luy demander humblement ſon abſolution, que d'attendre qu'il fuſt accuſé dans un jugement reglé par ſes ennemis implacables, qui ne manqueroient pas de preſſer vivement qu'on le dépoſaſt. Il partit donc au commencement de l'hiver avec ſa femme, & un de ſes enfans, & une tres-petite ſuite. Et aprés avoir traverſé les Alpes, durant la plus rude ſaiſon de l'année, avec d'étranges incommoditez, qui pourroient faire compaſſion, meſme dans un ſimple voyageur, beaucoup plus dans un ſi grand Prince

réduit en un eſtat ſi miſerable: il deſcendit ſur la fin de l'année en Lombardie, où il fut receû dans les Villes par les Princes & les Prélats de ſon parti, avec un accueïl qui le conſola de ce qu'il avoit ſouffert dans un ſi penible voyage. 1076.

Cependant le Pape, qui eſtoit parti de Rome avec la Comteſſe Mathilde, pour ſe rendre tous deux enſemble à la Diéte d'Auſbourg, au temps que les Princes luy avoient marqué, eſtoit déja arrivé en Toſcane, lors qu'ils apprirent que Henri, qu'ils croyoient eſtre à Spire, ſelon le traité qu'il avoit fait avec les Confederez, eſtoit en Lombardie: ce qui d'abord les ſurprit, ne ſçachant pas à quel deſſein il y eſtoit venu. C'eſt pourquoy la Comteſſe, afin qu'en tout évenement le Pape fuſt en lieu de ſeûreté, le mena dans ſa fortereſſe de Canoſſa, place imprenable, que ſon biſayeul avoit baſtie & fortifiée d'une triple muraille, à quelques milles de Regio, ſur un rocher eſcarpé, à l'en- *Ann.* 1077.

1077. trée d'une plaine arroſée de la petite riviere de Lienza, qui ſe précipitant comme un torrent impétueux du haut de l'Apennin, d'où elle tire ſon origine, coule plus doucement aprés dans un lit tranquille qu'elle ſe fait tout le long de cette plaine, juſqu'à ce que peu loin de là elle ſe va jetter dans le Po. Mais on fut bientoſt éclairci de l'intention de Henri, qui fit en cette occaſion ce qu'aucun Prince penitent n'avoit encore fait, & ce qu'apparemment aucun autre ne fera jamais; & j'avoûë franchement que je ne croirois point du tout ce qu'en dit Lambert de Schafnabourg, qui acheva d'écrire ſon Hiſtoire en cette meſme année, ſi Grégoire luy-meſme ne le confirmoit en termes encore plus forts, dans la Lettre qu'il en écrivit aux Princes & aux Eveſques d'Allemagne. Voicy donc ce qui ſe paſſa en cette célebre action.

Henri, dans une conference qu'il eût avec la Comteſſe Mathilde, l'ayant aſſeûrée qu'il n'eſtoit venu

que pour demander au Pape ſon abſolution, en ſe ſoumettant à tout ce que l'on trouveroit eſtre raiſonnable qu'il fiſt pour le ſatisfaire, la pria de luy rendre office pour luy faire obtenir cette grace; ce qu'elle promit, & que pourtant elle ne fit pas d'abord avec toute l'ardeur & tout le zele qu'il en attendoit. Car la Comteſſe Adélaïde ſa belle-mere, le jeune Comte Amedée fils de cette Princeſſe, le Marquis Azzone d'Eſte, avec quelques autres Seigneurs, & le ſaint homme Hugues Abbé de Clugny, qui ſe trouvoit alors auprés du Pape, eſtant venu demander en ſa preſence cette grace au Pape, il rejetta bien loin toutes leurs prieres, diſant que les loix de l'Egliſe ne permettoient pas d'abſoudre un homme accuſé de tant de crimes par les Princes d'Allemagne, qu'on ne les euſt oüis juridiquement, & que l'accuſé n'euſt répondu à tout ce qu'on avoit à dire contre luy Et quoy-qu'on repliquaſt que comme l'année dans la- 1077.

1077. quelle Henri eſtoit obligé de ſe faire abſoudre, s'en alloit finir, il demandoit ſeulement cette grace, pour eſtre en eſtat de ſe pouvoir aprés juſtifier devant ſon Tribunal, & faire paroiſtre ſon innocence, en convaincant de calomnie tous ſes accuſateurs : il demeura long-temps inéxorable. Mais ſe trouvant plûtoſt importuné que fléchi, ni meſme ébranlé par les continuelles & ardentes ſollicitations de ces Princes, il leur répondit enfin qu'il ſe réſoudroit donc, puis qu'ils le vouloient ainſi, à l'abſoudre, à condition toutefois, que pour faire paroiſtre à tout le monde qu'il eſtoit touché d'un veritable repentir de ſa révolte, il luy envoyeroit avant toutes choſes ſa Couronne, & tous ſes autres ornemens Royaux, pour en diſpoſer à ſa volonté, & qu'il confeſſeroit publiquement qu'aprés ce qu'il avoit fait dans ſon infame Conciliabule de Wormes, il eſtoit indigne d'eſtre jamais ni Roy, ni Empereur.

A cette

A cette étrange propoſition, tous ces Princes fremirent, voyant bien que Henri, aſſiſté des Eveſques & des Comtes de Lombardie qui luy avoient déja fourni une puiſſante armée, & le ſollicitoient continuellement de faire ouvertement la guerre au Pape, romproit toute négotiation ſur une réponſe ſi fiere & ſi hautaine, & porteroit les choſes à l'extrémité, quelque envie qu'il euſt d'avoir ſon abſolution avant que l'année fuſt révoluë. C'eſt pourquoy ſe jetttant aux pieds du Pape, ils le conjurerent au nom de Dieu de ne pas exiger ce qu'il ſçavoit fort bien luy-meſme qu'on n'oſeroit ſeulement propoſer, & de ſe contenter de quelque choſe de plus ſupportable; & quoy qu'ils puſſent faire, tout ce qu'ils obtinrent enfin, avec bien de la peine, fut qu'il pourroit donc venir à la bonne heure, s'il vouloit eſtre abſous; mais que pour obtenir cette grace, il falloit ſe réſoudre à faire, hors de ce point-là, tout ce 1077.

1077. qu'on luy ordonneroit pour penitence.

Henri, qui s'eſtoit réſolu à faire toutes choſes pour avoir cette abſolution avant que l'an fuſt expiré, afin d'oſter aux Allemans ce prétexte de leur rebellion, paſſa pardeſſus tout; & ſans avoir rien concerté en particulier touchant les conditions de ſa penitence, il s'alla preſenter à la premiere porte de la fortereſſe, attendant avec une extréme ſoumiſſion, ce qu'on exigeroit de luy. D'abord il fallut qu'il y entraſt ſeul, & qu'il laiſſaſt tous ſes gens dehors pour l'attendre, & pour le reconduire quand il en ſortiroit: ce qui eſtoit aſſeûrément un point fort délicat, & que tout autre Souverain que luy n'auroit jamais fait. Car enfin, c'eſtoit-là comme ſe mettre pieds & poings liez, entre les mains de ceux qui en pourroient abſolument diſpoſer comme il leur plairoit, & le retenir priſonnier dans une Place jugée imprenable, & d'où ſes gens ne l'auroient ja-

mais pû tirer. De plus, quand il eût passé la premiere enceinte, on l'arresta dans la seconde, & là il fallut qu'il mist bas toutes les marques de la Majesté Royale ; que s'estant dépouïllé de ses habits, il se revestist d'une simple tunique de laine, comme d'un cilice, & qu'il demeurast là pieds nuds, durant la plus grande rigueur de l'hiver, car c'estoit sur la fin de Janvier, & à jeun, sans rien prendre du tout depuis le matin jusqu'au soir, implorant avec de grands gémissemens la misericorde de Dieu & du Pape. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'il fallut encore que ce pauvre Prince demeurast en un si triste, si penible, & si pitoyable estat, durant trois jours continuels, sans qu'on pust jamais obtenir du Pape, à force de larmes & de prieres, qu'il l'admist plûtost à sa presence pour le consoler; & la chose alla si avant, que, comme il l'avoûë luy-mesme, en se faisant honneur de cette extréme sévérité, dans sa Lettre aux Princes d'Al-

1077.

Ut pro eo multis precibus & lacrymis intercedentes, omnes quidem insolitam nostræ mentis duritiem mirarentur.

1077. lemagne, tous ceux qui eſtoient avec luy en murmuroient, ne pouvant aſſez s'étonner de cette dureté d'ame, ſans exemple ; & quelques-uns meſme diſoient hautement, que cette conduite reſſembloit bien plus à la barbare cruauté d'un tyran, qu'à la juſte ſéverité d'un Juge Apoſtolique. Ce ſont-là les propres termes de Grégoire, rapportez par le Cardinal Baronius ; ce que je dis, afin qu'on ne trouve pas à redire ſi je les produits auſſi-bien que luy.

nonnulli verò in nobis non Apoſtolicæ ſeveritatis gravitatem, ſed quaſi tyrannicæ feritatis crudelitatem eſſe clamarent. *Greg. l. 4. ep. 12. & ap. Bar. hoc an. n. 17.*

Au reſte, il n'en uſa gueres plus doucement envers les Eveſques Allemans, & les autres, tant Eccleſiaſtiques que laïques, qui eſtoient venu un peu auparavant ſe jetter à ſes pieds, pour eſtre abſous de l'excommunication qu'ils avoient encouruë. Car avant que de les abſoudre, il les fit enfermer ſeparément en de petites cellules, comme dans des priſons, & là il les fit jeuſner fort rigoureuſement aſſez longtemps, contre l'ordinaire de leur païs, où à cauſe du froid le jeuſne.

eſt beaucoup plus difficile à garder qu'en Italie. Quoy qu'il en ſoit, c'eſtoit-là l'humeur de Grégoire, tres-conforme à la réſolution, qu'il dit ailleurs avoir priſe, d'abbaiſſer les Rois, parce, diſoit-il, qu'ils le portoient trop haut, & qu'il leur vouloit fournir par ſa rigueur les moyens de s'humilier : en quoy l'on voit que ce Pape avoit un peu plus de l'eſprit d'Elie que de celuy, je ne diray pas de Moïſe, mais de Jeſus-Chriſt, que les Papes qui ſont venus depuis, & particulierement ceux de ces derniers ſiécles, ont ſans doute mieux imité, comme on l'a veû par les abſolutions qu'ils ont données avec un eſprit de Pere, plein de tendreſſe & de charité, à des Princes qui revenoient de l'héreſie, dans laquelle meſme ils eſtoient retombez ; & ils l'ont fait ſans rien exiger d'eux qui approchaſt tant ſoit peu de cette rigueur que Grégoire voulut exercer envers cét Empereur Henri IV.

1077. Imperatoribus & Regibus, cæteriſque Principibus, ut elationes maris, & ſuperbiæ fluctus comprimere valeant, arma humilitatis, Deo auctore, providere curamus : proinde videtur utile, maximè Imperatoribus, ut cùm mens illorum ſe ad alta erigere, & pro ſingulari vult gloriâ oblectare, inveniat quibus ſe modis humiliet, atque unde gaudebat, ſentiat plus timendũ. *Gregor. epiſt. ad Heriman. Epiſc. Met. de excom. Henr. IV. Domnizo in V. Mathild. Fiorentin. hiſt. della Grand' Conteſſa.*

Auſſi il s'en fallut peu que la pa-

1077. tience n'échapaſt à ce Prince ſur la fin du troiſiéme jour d'une ſi rude penitence; & il eſtoit ſur le point de tout rompre, & de s'en retourner à ſes gens qui l'attendoient, ſi néanmoins il l'euſt pû faire, eſtant enfermé ſeul comme il l'eſtoit, dans une ſi bonne forteresſe, lors que par les conſeils du ſaint Abbé de Clugny, la Comteſſe Mathilde entreprit cette affaire avec plus d'ardeur qu'elle n'avoit fait: car alors le Pape Grégoire, qui ne pouvoit rien refuſer aux inſtantes prieres d'une ſi grande Princeſſe, & à laquelle il avoit tant d'obligation, réſolut enfin de recevoir Henri le quatriéme jour au matin, & de le réconcilier à l'Egliſe, à ces conditions, *Qu'il ſe ſoumettroit au jugement que le Pape, au temps, & au lieu qu'il ſeroit aſſigné, rendroit ſur les accuſations qu'on avoit intentées contre luy; Que ſoit qu'il fuſt maintenu dans ſa dignité, aprés s'eſtre juſtifié, ou qu'il en fuſt privé, pour avoir eſté juridiquement convaincu, il ne cher-*

Lambert. Schafn.

cheroit jamais à ſe venger de ceux qui l'avoient accuſé ; Qu'il donneroit toute ſorte de ſeûreté au Pape, & à ceux de ſa ſuite, pour aller en Allemagne, afin d'y connoiſtre de cette cauſe, & pour en revenir ; Qu'il n'exerceroit cependant aucun acte de Souverain, excepté qu'il pourroit tirer les droits qui luy eſtoient deûs dans ſes Eſtats, pour l'entretien de ſa maiſon ; Qu'il chaſſeroit d'auprés de ſa perſonne Robert Eveſque de Bamberg, & quelques autres de ſes principaux Miniſtres qu'on luy nomma, comme eſtant les auteurs des mauvais conſeils qu'il avoit ſuivis ; Qu'il ſeroit deſormais toûjours parfaitement ſoumis au Pape, & qu'il conſentiroit à tout ce qu'il trouveroit bon d'ordonner pour la réformation des abus qui s'eſtoient gliſſez dans l'Empire ; & qu'enfin, s'il manquoit à un ſeul de ces articles, ſon abſolution deſlors ſeroit nulle, & qu'on ſeroit en pleine liberté d'élire un autre Roy. 1077.

Quelque rudes, & meſme quelque inſupportables que luy paruſ-

1077. ſent ces articles, il fallut bien néanmoins qu'il les acceptaſt, ou qu'il fiſt ſemblant de les accepter, puis que ſe trouvant preſque tout ſeul entre les mains du Pape, qui pouvoit tout dans cette forteresſe de Mathilde, il n'eſtoit plus en pouvoir de les refuſer; & il fallut encore que non-ſeulement luy, mais auſſi les Princes & les Princeſſes qui avoient intercedé pour luy, juraſſent ſur les ſaintes Reliques qu'il les obſerveroit; & que le bon Hugues Abbé de Clugny, qui ne crut pas que ſa profeſſion luy permiſt de faire un pareil jurement, ſe fiſt ſa caution. Aprés cela, comme le Pape luy eût donné ſon abſolution, il célebra publiquement une Meſſe ſolennelle; & quand il vint à la Communion, il rompit en deux l'Hoſtie conſacrée, en prit la moitié, & ſe tournant vers les aſſiſtans, il dît d'une voix ferme, & d'un certain air intrépide, qui donnoit de la terreur à tout le monde, *Qu'il ſçavoit fort bien qu'il y avoit dans*

cette Assemblée des gens qui l'avoient accusé d'estre entré par de mauvaises voyes dans le Pontificat, & d'avoir commis des crimes énormes, avant & après son exaltation: Qu'encore qu'il luy fust aisé de faire voir par des preuves invincibles la fausseté de ces accusations, qui estoient autant d'horribles impostures; toutefois, pour ne pas préjudicier aux droits des Souverains Pontifes, qui ne peuvent estre jugez de personne, il s'en vouloit justifier par une autre voye plus efficace encore que celle dont quelques-uns de ses Prédecesseurs, qui s'estoient contentez de leur serment, s'estoient servi: Que pour cela il protestoit de son innocence devant le grand Dieu, juge souverain des vivans & des morts qu'il tenoit entre ses mains; & que s'il estoit coupable, il vouloit que ce Pain de vie devint à son égard un Pain de mort, & le fist mourir sur le champ. Sur quoy il se communia, tandis que toute l'Eglise retentissoit des applaudissemens & des acclamations des as- 1077.

1077. ſiſtans, qui l'élevoient juſques au Ciel.

Comme il eût impoſé ſilence à tout le monde du geſte & de la voix, il s'adreſſe à Henri qui eſtoit au bas de l'Autel, & luy preſentant l'autre moitié de la Sainte Hoſtie, il luy dît avec une grande majeſté: *Mon fils, vous ſçavez auſſi que les Princes d'Allemagne vous ont accuſé de beaucoup de tres-grands crimes, pour leſquels ils prétendent qu'on vous dépoſe. Si donc vous eſtes innocent, ainſi que vous voulez que je le croye, faites-le paroiſtre en faiſant la meſme choſe que je viens de faire.* Un coup de foudre n'euſt pas plus étonné Henri qu'il le fut à ce diſcours, auquel il ne s'eſtoit pas attendu: mais aprés s'eſtre un peu remis, & avoir un moment communiqué avec les Princes qui l'environnoient, il répondit avec beaucoup de reſpect au Saint Pere, *Que comme il n'y avoit là perſonne de ceux qui l'accuſoient, une preuve ſi extraordinaire de ſon innocence ſe-*

roit fort inutile à leur égard, & qu'il le ſupplioit tres-humblement de ſe contenter des voyes ordinaires d'un jugement reglé, où il eſperoit de convaincre manifeſtement d'impoſture tous ſes accuſateurs. Le Pape qui n'eût rien à repliquer à un diſcours ſi raiſonnable, le communia, aprés quoy il le traita manifiquement à diſner, luy donna des avis tres-ſalutaires, & puis le fit remener à ſes gens qui l'attendoient hors de la place avec beaucoup d'inquiétude, & auſquels un Eveſque envoyé du Pape avoit donné peu auparavant l'abſolution de toutes les cenſures qu'ils avoient encouruës, pour avoir communiqué avec le Roy tandis qu'il eſtoit excommunié. 1077.

Voilà les précautions que Grégoire prit pour maintenir avec ſeûreté ce qu'il avoit fait avec tant de rigueur, mais il ſe trouva trompé dans ſa politique. Car on a veû de tout temps dans le monde, que pour en vouloir trop, on perd tout, & que ce qu'on exige avec quelque

1077. eſpece de violence, n'eſt jamais de durée, comme il parut en cette occaſion, quand la rupture, qui recommença bientoſt aprés entre le Pape & l'Empereur, devint beaucoup plus furieuſe qu'elle n'avoit eſté auparavant, ce qui ſe fit de la maniere que je vais raconter.

Lambert. Schafnab. Sigon. l. 9.

Auſſitoſt que l'Eveſque envoyé du Pape pour abſoudre ceux qui avoient tenu juſqu'alors le parti de l'Empereur, ſe fut preſenté pour cela devant les Eveſques & les Comtes de Lombardie qui s'eſtoient aſſemblez ſur la nouvelle qu'ils avoient appriſe de la réconciliation de l'Empereur avec le Pape, ils le receurent avec un extréme mépris, de grandes riſées, & des cris effroyables qu'ils firent pour empeſcher qu'il n'achevaſt ce qu'il avoit à dire; puis l'ayant fait taire, ils luy dirent avec un furieux emportement, qu'ils ſe moquoient de toutes les excommunications de ſon Hildebrand, qui eſtoit luy-meſme excommunié, & que les Eveſques

d'Italie avoient dépoſé dans un Concile, comme un Intrus dans le Pontificat, par une manifeſte ſimonie, & comme un homme qui s'eſtoit ſouïllé depuis ſa plus tendre jeuneſſe juſqu'alors, de tous les crimes les plus déteſtables que tout le monde connoiſſoit. Et pour ce qui regarde l'Empereur, que c'eſtoit un Prince laſche, ſans honneur, & ſans probité, qui n'avoit pas eû honte d'abbaiſſer indignement la Majeſté Imperiale aux pieds du plus méchant de tous les hommes qui l'avoit traité en eſclave, & de les avoir tous trahis, en cherchant à s'accommoder à l'inſceû de ceux qui avoient tout ſacrifié pour le maintenir contre cét Intrus qui avoit entrepris de l'opprimer. Qu'au reſte, ils eſtoient réſolus de mettre en la place de cét indigne Empereur, ſon fils, quoy-que jeune enfant, de le mener à Rome avec cette armée qu'ils avoient ſur pied, & que là il feroit un Pape legitime, qui luy donneroit la Couronne Imperiale. 1077.

1077. Henri, qui s'eſtoit retiré à Regio, fut bien étonné d'apprendre qu'il couroit riſque d'eſtre dégradé auſſi-bien par les Italiens que par les Allemans : il ne fut pas pourtant trop marri de voir que ces Lombards eſtoient ſi animez contre le Pape, & que pourveû qu'il les puſt appaiſer, comme il ne luy ſeroit pas trop difficile, en rétractant ce qu'il venoit de faire, il eſtoit aſſeûré d'en eſtre puiſſamment & fidellement ſecouru contre tous les rebelles d'Allemagne. C'eſt pourquoy il leur envoya les Princes qu'il avoit encore auprés de ſoy, pour leur repreſenter, *Que ce qu'il avoit fait à Canoſſa n'avoit eſté que par une pure neceſſité qui l'y avoit contraint, pour avoir ſon abſolution avant l'an révolu, ſans quoy il luy eſtoit alors impoſſible d'empeſcher que les Allemans rebelles n'exécutaſſent leur mauvais deſſein. Mais puis qu'il avoit arreſté par là le cours de leur fureur, qu'il feroit bientoſt voir aux Italiens ſes fidelles ſujets, avec quelle force & quelle ardeur il*

ſouſtiendroit leurs intereſts contre Hildebrand, & qu'il eſtoit encore plus animé qu'eux, & plus réſolu à venger toutes les injures qu'eux & luy en avoient receûës ; mais que pour quelque raiſon, qu'ils approuveroient eux-meſmes ſans doute, il falloit qu'il diſſimulaſt encore quelque temps. En effet, c'eſt qu'il avoit deſſein de ſurprendre Grégoire & la Comteſſe, qui penſerent donner plus d'une fois dans les embuſches qu'il leur avoit dreſſées, mais elles furent découvertes. 1077. *Domnizo in vit. Mathild.*

Ces remontrances qu'on fit de ſa part, appaiſerent un peu les eſprits, mais non pas ſi bien, qu'on ne ſe défiaſt toûjours de luy, parce qu'il ne parloit pas encore aſſez fortement au gré des Lombards ; de ſorte que quand il alla au camp, il y fut receû aſſez froidement de l'armée. Pluſieurs meſme des principaux Seigneurs ayant ſceû qu'il y venoit, ſe retirerent ; & quand il voulut viſiter les Villes, bien-loin qu'on luy rendiſt les honneurs accouſtumez, *Lambert.*

1077. on ne le faiſoit loger que dans les Fauxbourgs ; & les peuples ſe plaignoient hautement de ce qu'au lieu d'eſtre venu en Italie pour faire dépoſer du Pontificat celuy qu'ils appelloient Antipape, & leur ennemi, ce n'avoit eſté que pour ſe remettre bien avec luy, par les voyes du monde les plus honteuſes. C'eſt ce qui fut cauſe que Henri ſe réſolut à faire connoiſtre d'une autre maniere aux Lombards quelle eſtoit ſon intention ; & il le fit, en rappellant tous ceux que le Pape l'avoit obligé d'éloigner, en ſe plaignant de luy en toutes les occaſions, avec toutes les marques d'une haine irréconciliable, & en conjurant tout le monde de ſe joindre à luy, pour venger le public & les particuliers de celuy qui eſtoit uniquement la cauſe de tous les troubles de l'Empire. Cela luy réüſſit ſi bien, que les Lombards eſtant perſuadez qu'il eſtoit piqué juſques au vif, & qu'il employeroit deſormais toutes ſes forces, pour perdre ſon ennemi,

s'attacherent à luy plus fortement qu'ils n'avoient jamais fait, luy firent aſſidument leur cour, en luy rendant avec empreſſement tous les honneurs qui eſtoient deûs aux Empereurs, & luy promirent de le ſervir avec une inviolable fidelité : deſorte que comme d'ailleurs, depuis ſon abſolution, une bonne partie des Seigneurs Allemans l'eſtoient venu trouver avec les troupes qu'ils eſtoient obligez de luy fournir, il ſe trouva à la teſte d'une des plus puiſſantes armées qu'il euſt encore commandées. Mais il y eût, outre cela, deux choſes qui acheverent de le déterminer à faire tout ouvertement la guerre & au Pape & aux Allemans Confederez. 1077.

La premiere fut, que Mathilde, qui d'une part craignoit que l'Empereur, qu'elle voyoit armé, & fort irrité du traitement qu'on luy avoit fait à Canoſſa, ne ſe jettaſt ſur ſes Eſtats, & qui de l'autre eſtoit toute au Pape Grégoire, luy fit & en ſa perſonne à l'Egliſe Romaine, une

Poſtpoſuit Regem, per tres tenuit pia mentes Gregorium Papam cui ſervit ut altera Martha. Propria clavigero ſua ſubdidit omnia Petro.

1077. ample donation de tous ſes biens au préjudice de Henri, qui, outre qu'il eſtoit ſon plus proche héritier, prétendoit encore comme Empereur, que tous ſes Eſtats eſtant fiefs de l'Empire, luy devoient retourner, au cas qu'elle n'euſt point d'enfans. En effet, cela cauſa bien du trouble, & bien des querelles entre les Papes & les Empereurs, qui vouloient que la donation fuſt nulle. Mais enfin ſi l'Egliſe n'a pas joüi de tout ce qu'elle contient, elle en a du moins encore aujourd'huy cette partie de la Toſcane, qu'on appelle la Province du Patrimoine. La ſeconde choſe qui acheva de déterminer Henri, & qui fit commencer la guerre, fut la derniere réſolution que les Confederez d'Allemagne, auſquels le Pape avoit fait ſçavoir le changement de l'Empereur, prirent à la Diéte de Forcheim en Franconie. Ils y inviterent Grégoire; & ce Pontife qui diſſimuloit encore avec Henri, comme s'il n'euſt rien ſceû de ce qu'on tramoit

Janitor eſt cæli ſuus hæres, ipſaque Petri,

Accipiens ſcriptum de cunctis Papa benignus, &c.

Domniz. vit. Mathild.

Mathilda Comitiſſa Henrici Imperatoris exercitum timens, Liguriam & Tuſciam Gregorio Papæ, & S. R. Eccleſiæ devotiſſimè obtulit. Unde in primis cauſa ſeminandi inter Pontificem & Imperatorem odii initium fuit.

Leo Oſtienſ. Cont. l. 3. c. 48.

contre ce Prince, l'avertit de s'y rendre, afin de s'y juſtifier, ainſi qu'il l'avoit promis. Mais Henri diſſimulant de ſon coſté, luy fit dire que les affaires d'Italie ne luy permettoient pas encore d'en ſortir. Sur quoy le Pape écrivit à ces Princes, qu'en l'eſtat où il ſe trouvoit alors, il ne pouvoit aller en Allemagne, parce que tous les paſſages eſtoient déja gardez par les troupes de Henri, qui taſchoit de le ſurprendre; qu'ainſi ils fiſſent avec ſes Legats, qu'il leur avoit envoyez quelque temps auparavant, ce qu'ils jugeroient eſtre le meilleur pour le bien public. 1077.

Il n'en fallut pas davantage pour leur donner lieu d'exécuter ce qu'ils avoient depuis ſi long-temps projetté. Ils s'aſſemblerent donc à Forcheim, où aprés avoir déclaré Henri décheû de tous les droits qu'il pourroit deſormais prétendre à la Couronne, ils éleûrent en ſa place Rodolphe Duc de Suaube, qu'ils conduiſirent enſuite à Mayence, où

Otto Friſing. l. 6. c. 35. Mar. Scot. Urſperg. Sigebert. Onuphr.

1077. il fut ſolennellement conſacré, & couronné par l'Archeveſque Sigefroy, aprés qu'on luy eût fait jurer qu'il renonceroit aux inveſtitures, & qu'il ne feroit pas élire, à l'exemple de ſes Prédeceſſeurs, un de ſes enfans pour luy ſucceder. Alors Henri qui avoit une bonne armée, ſe croyant aſſez fort pour ranger ſes rebelles au devoir par les armes, abandonna pour un temps l'Italie, malgré la pluſpart des Seigneurs Lombards, qui euſſent bien voulu l'y retenir, & alla faire en Allemagne la guerre à ſon rival, tandis que Grégoire, qui ne voulut encore ni confirmer Rodolphe, ni ſe déclarer ouvertement contre Henri, afin de pouvoir meſnager entre eux quelque accord, alla regler à Rome les affaires de l'Egliſe, par les Conciles qu'il y célebra.

Ann. 1078. *Concil. 4. & 5. Rom. ſub Greg. VII. t. 10. Conc. edit. Pariſ.*

Il en tint deux dans une meſme année, au premier deſquels il renouvella toutes les cenſures & les excommunications qu'il avoit déja fulminées contre Guibert Arche-

veſque de Ravenne, & les autres rebelles à l'Egliſe : & dans le ſecond, auquel les Ambaſſadeurs de Henri & de Rodolphe ſe trouverent à ſa priere, pour y conferer avec luy des moyens de pacifier les choſes, il ne laiſſa pas de faire un Decret, par lequel il défend de recevoir de la main d'un laïque, de quelque qualité qu'il ſoit, l'inveſtiture d'un Eveſché, d'une Abbaye, ou de quelque autre Benefice. Dans un autre Concile qui fut célebré l'année ſuivante, il obligea l'Archidiacre Berenger, ſi ſouvent relaps, d'abjurer encore ſon héreſie, comme il fit pour la derniere fois à l'âge de quatre-vingts ans; & les Ambaſſadeurs des deux Rois concurrens jurerent, au nom de leurs Maiſtres, qu'ils s'en tiendroient au jugement des Legats que le Pape envoyeroit en Allemagne, & qui furent nommez en meſme temps, à ſçavoir, ce merveilleux Pierre Aldobrandin, qui fit l'épreuve du feu à Florence, & Ulric Eveſque

1078.

Ann. 1079. *Conc. Rom. 6. ibidem.*

Ann. 1080.

de Padoûë. Enfin, dans le Synode qui ſuivit en Careſme, ſelon la couſtume, l'année d'aprés, il rendit encore plus fort ſon dernier Decret contre les inveſtitures, en déclarant que non-ſeulement ceux qui les reçoivent, mais auſſi tous ceux qui les donnent, Empereurs, Rois, Ducs, Marquis & Comtes, & toute autre perſonne ſéculiere, ſont excommuniez.

Si quis Imperatorum, Regum, Ducum, Marchionum, Comitum, vel quilibet ſæcularium poteſtatum, inveſtituram Epiſcopatuũ, vel alicujus Eccleſiaſticæ dignitatis, dare præſumpſerit, ejuſdem ſententiæ vinculo ſe obſtrictum eſſe ſentiat.

Voila ce fameux Decret qui fit naiſtre tant de troubles dans le monde en ce temps-là, & ſur lequel de fort habiles gens écrivirent de part & d'autre des Traitez, ou pour le juſtifier, ou pour le combatre.

Ceux qui ont écrit pour la défenſe du Decret, produiſent quantité de raiſons, que l'on peut réduire à ces trois, qui ſont aſſeûrément les principales, & que Grégoire employe ſouvent dans ſes Epiſtres. La premiere, qu'il l'a fallu faire pour extirper la ſimonie qui ſe trouvoit dans les inveſtitures,

comme dans ſon fort, & qu'on n'avoit pû abolir par tant d'autres Decrets qu'avoient faits contre ce deſordre les Prédeceſſeurs de Grégoire, depuis Leon IX. La ſeconde, parce que ces inveſtitures qui ſe donnent par les laïques, ſont contraires aux anciens Canons qui les défendent, pour maintenir la liberté des élections, ce qui eſt exprimé particulierement dans le Decret du Pape, qui ſe fondoit ſur le Canon du huitiéme Concile, dans lequel on défend à toutes les Puiſſances ſéculieres de ſe meſler de l'élection des Patriarches, des Métropolitains, & des Eveſques. Auſſi ce Pontife ne manqua pas de l'alleguer dans la Lettre qu'il écrivit à Hugues Eveſque de Die, ſon Legat en France, luy ordonnant de célebrer un Synode à Langres, & d'y défendre, ſur peine d'excommunication, aux Metropolitains & aux Eveſques d'ordonner celuy qui auroit receû l'inveſtiture d'un laïque; comme il veut ailleurs qu'on faſſe le procés à

1080.

Can. 2. & 22.

Eâdem ſententiam & animadverſionis cenſurâ quam B. Hadrianus Papa in octava Synodo hujuſmodi præſumptoribus ſtatuit. *L. 4. ep. 22.* Si de manu laïci nefandâ ambitione & temerario auſu inveſtituram ſumere præſumpſit.

1080. l'Eveſque d'Amiens, accuſé de l'avoir receûë de ſon Roy Philippe I. La troiſiéme raiſon, c'eſt parce qu'une dignité ſpirituelle, comme l'eſt celle d'un Eveſque, & d'un Abbé, ne peut venir de la puiſſance ſéculiere, mais ſeulement de l'Eccleſiaſtique, & que le don de l'Epiſcopat, comme parle Grégoire, eſtant ſans contredit un don ſacré, ne peut eſtre legitimement conferé par une perſonne laïque, veû principalement que les Princes en inveſtiſſant par la Croſſe & par l'Anneau, qui ſont des marques de l'autorité ſacrée d'un Eveſque, font voir manifeſtement par là qu'ils entreprennent ſur le ſpirituel. Et c'eſt ce que Geofroy Abbé de Vendoſme & Cardinal de Sainte Priſque, preſſe le plus dans le Traité qu'il a fait de l'Ordination des Eveſques & de l'Inveſtiture des laïques.

L. 4. ep. 22.

Mais d'autre part, ceux qui ont défendu la cauſe des Rois & des Empereurs, ainſi que firent, environ ce temps-là, Waltram Eveſque de

de Naümbourg, pour l'Empereur Henri IV. & le célebre Ives de Chartres, pour le Roy de France Philippe I. répondent à toutes ces raiſons d'une maniere qu'ils croyent eſtre fort raiſonnable. A la premiere, ils diſent, qu'il faut corriger les abus, ſans entreprendre d'abolir la choſe de laquelle on abuſe, ſi elle n'eſt pas mauvaiſe d'elle-meſme; qu'enſuite, ſi les Rois & les Empereurs prennent de l'argent pour conferer les Benefices, ou qu'ils les donnent à des gens qui en ſoient tout-à-fait indignes, il faut taſcher de faire en ſorte qu'ils s'en corrigent, & ne pas entreprendre de leur oſter le droit & le pouvoir dont ils ſont en poſſeſſion, ſans que les autres Papes y ayent jamais trouvé rien à redire: outre que, diſent-ils, la ſimonie ſe peut auſſi-bien attacher à la voye de l'élection, qu'à celle de l'inveſtiture, ou de la collation des Benefices, & meſme plus facilement, parce que des particuliers qui ont part à l'élection, peu-

1080.

Reges etiamſi in Epiſcoporum inveſtituris exceſſerint, poſſunt à timoratis viris & Pontifice Romano argui, & ad rectam correctionis lineam reduci. *Valtram. Naumb. tract. de inveſtit.*

1080. vent eſtre tentez de recevoir de l'argent pour donner leur voix, plûtoſt que les Princes qui n'en ont pas tant beſoin qu'eux, & qui pour l'ordinaire ont l'ame plus grande & plus génereuſe. A la ſeconde raiſon, ils répondent que ces Canons & ces Decrets ſont des Réglemens Eccleſiaſtiques, qui n'eſtant pas de droit divin, ſont ſujets au changement, ſelon la diverſité des temps & des circonſtances, comme on le peut prouver par mille exemples, & qu'il faut ſuivre en cela l'uſage qui eſt approuvé & receû, particulierement s'il l'eſt depuis long-temps; qu'on ne doit pas entreprendre d'abolir une couſtume établie de la ſorte, & qui n'a rien qui ſoit contre la Foy. Or il eſt tres-certain, ajouſtent-ils, que meſme fort long-temps avant le Pape Adrien I. qu'on prétend avoir confirmé à Charlemagne le droit des inveſtitures, les Rois Dagobert, Sigebert, Thierri, Theodebert, & Childeric, ont fait Eveſques Saint

Conſuetudinem quæ contra fidem nihil uſurpare dignoſcitur, immotam permanere concedimus, ſive de primatibus conſtituendis, &c. *Gregor. Mag. l. 1. ep. 75. ap. Ivon. Ep. ad Hug. Lugd. Vualtram. Naumb. tract. de inveſtit.*

Amand, Saint Omer, Saint Eloy, Saint Lambert, & pluſieurs autres qui n'ont fait nulle difficulté de recevoir l'inveſtiture de ces Princes, comme on l'a toûjours receûë depuis ſans ſcrupule. Outre qu'Ives de Chartres dit que ce Decret du huitiéme Concile ſe doit entendre de l'élection que les Empereurs d'Orient, ſelon la couſtume de ce temps-là, devoient laiſſer libre au Clergé, mais non pas de la *Conceſſion*, c'eſt-à-dire, du pouvoir qu'ils avoient d'inveſtir du Patriarcat, ou celuy qu'on auroit éleû, ou quelque autre, s'ils ne vouloient point de celuy-là. 1080.

Quamvis octava Synodus ſolùm prohibeat eos intereſſe electioni, non conceſſioni. *Ivo ep. ad Hug. Lugd. Petr. de Marc. l. 8. c. 19.*

Enfin, ils croyent pouvoir détruire tres-facilement la troiſiéme raiſon, en diſtinguant deux choſes dans un Eveſché, le temporel & le ſpirituel : le temporel ſont les grandes richeſſes, les fiefs, les terres, & les autres biens que les Egliſes ont receûs des Princes & des autres avec leur permiſſion & leur agrément; le ſpirituel eſt ce pouvoir ſacré, &

1080. cette autorité toute divine que Jeſus-Chriſt meſme a voulu attacher à l'Epiſcopat. Les Eveſques ne reçoivent le ſpirituel en vertu de leur Ordination que de celuy qui les conſacre; & les Princes ne leur donnent l'inveſtiture qu'à l'égard du temporel: de-ſorte qu'à parler bien exactement, on doit dire qu'ils leur donnent l'Eveſché qui a tant de revenu, mais non pas l'Epiſcopat, qui eſt un Ordre tout ſaint, & tout ſpirituel, que les Eveſques ne reçoivent que par leur conſecration & l'impoſition des mains, ſans laquelle ils n'ont nul pouvoir de gouverner leur Dioceſe. Et comme l'élection qui venoit autrefois des laïques auſſi-bien que du Clergé, & qui ne donnoit nullement ce pouvoir & cette autorité ſpirituelle, ſe faiſoit avant la conſecration; auſſi l'inveſtiture la devoit préceder, aprés quoy l'Eveſque inveſti ou éleû par le Prince ſe faiſoit conſacrer. Quant à ce que l'inveſtiture ſe donnoit par la Croſſe & par l'Anneau, qu'importe, dit

Quæ conceſſio ſive fiat manu, ſive linguâ, ſive

Ives de Chartres, que les Rois la donnent en céremonie par ce ſigne exterieur, ou par quelque autre, puis que par là ils ne prétendent rien donner de ſpirituel, mais ſeulement le temporel de l'Eveſché? Ainſi la Croſſe & l'Anneau, dit un autre, ſont comme il plaiſt aux hommes, un ſigne tantoſt du ſpirituel, & tantoſt du temporel, à differens égards; du temporel, quand le Prince les donne à celuy qu'il choiſit pour eſtre Eveſque; & du ſpirituel, lors que le Métropolitain qui conſacre l'éleû, luy met la Croſſe entre les mains & l'Anneau dans le doigt.

1080.

ſcripto, quid refert, cùm Reges nihil ſpirituale ſe dare intendant? *Ivo ibid.* Dic conſecrationis veniẽs annulum & baculum ponit ſuper altare, & in curam paſtoralem ſingula accipit à ſtolâ & autoritate S. Petri. Sed congruũ magis eſt quod per baculum, qui eſt temporalis & ſpiritualis, &c. *Valtram. Naumb. ibid.*

Ils ajouſtoient à tout cela, qu'en oſtant aux Empereurs & aux Rois le droit d'inveſtiture, on leur faiſoit une injuſtice manifeſte. Car puis qu'ils avoient donné aux Eveſques de ſi grands biens, & tant de riches fiefs qu'ils poſſedoient, & qui ne pouvoient plus retourner au Prince, parce qu'eſtant attachez aux Eveſchez qui ne meurent point, ils devoient eſtre aprés la mort des E-

1080. veſques à leurs Succeſſeurs : il falloit du moins que ces Princes euſſent la liberté de les donner à ceux qu'ils choiſiroient, & deſquels ils puſſent s'aſſeûrer, pourveû que d'ailleurs ils fuſſent capables, & dignes d'eſtre Eveſques. Que s'ils ne vouloient pas dépendre des Empereurs & des Rois, en prenant d'eux l'inveſtiture, ils eſtoient donc obligez de leur rendre les biens qu'ils en avoient receûs, & pour leſquels ils en devoient dépendre, conformément à ce qu'Ives de Chartres, à cette meſme occaſion, rapporte de Saint Auguſtin, qui dit, *Oſtez aux Empereurs leurs droits, qui pourra dire avec juſtice, Voila ma poſſeſſion, voila ma maiſon? N'allez pas dire, qu'ay-je affaire du Roy, ou ſouffrez qu'on vous diſe en meſme temps, qu'avez-vous affaire de rien poſſeder? C'eſt par les droits du Roy, qui peut donner ce qu'il luy plaiſt, que vous poſſedez ces grands biens. Vous avez dit, je n'ay que faire du Roy; ne dites donc plus, Voila mes biens, voila mes terres, parce que*

Aut tolle jura Imperatorũ, quis audeat dicere, Hæc villa mea eſt, mea eſt iſta domus? Noli dicere, quid mihi & Regi? Quid tibi ergo & poſſeſſioni? Per jura Regum poſſidentur poſſeſſiones: dixiſti, quid mihi & Regi? Noli di-

vous voulez détruire ce droit par lequel vous pouviez posseder ces belles terres & ces grandes Seigneuries. Voila ce qu'on disoit en ce temps-là de part & d'autre sur ce grand differend des investitures. 1080.

cere possessiones tuas, quia ad ipsa jura renuntiasti humana, quibus possessiones possidentur. *Aug. in Joan. tract. 6. C. quo jure, dist. 8. Concil. Rom. 6. & 7. t. 10. Concil. edit. Paris. Greg. l. 6. post ep. 5. Henr. Imp. Epist. ad Greg. ex Chron. Vird. ap. P. Labbe.*

Mais tandis que l'on combatoit ainsi de la plume & de la langue, l'Empereur employoit bien d'autres moyens pour défendre sa cause contre son rival. Comme il vit que d'abord ses armes n'avoient pas tout le succés qu'il en esperoit, & qu'il avoit affaire à un ennemi puissant & adroit, qui avoit déja eû de l'avantage en quelques petits combats qui s'estoient donnez, il crut qu'il falloit amuser le Pape, comme il fit, en luy promettant toûjours d'en passer par le jugement des Legats qu'il envoyeroit en Allemagne, ou pour trouver quelque moyen d'accord, ou pour décider par une derniere Sentence qui des deux concurrens seroit Empereur. Mais quand son armée s'estant accruë & fortifiée par la jonction des Princes & des

1080. Eveſques qui ſe venoient tous les jours rendre à luy avec leurs troupes, il fut maiſtre de la campagne ; qu'il eût la liberté de deſoler les terres de ſes ennemis où il mettoit tout à feu & à ſang ; & qu'il eût meſme remporté un grand avantage ſur Rodolphe à la journée de Fladeheim : alors il ſe moqua de toutes ces belles propoſitions qu'il avoit faites par ſes Ambaſſadeurs pour endormir Grégoire, & ne voulut plus oüir parler de ſe ſoumettre au jugement des Legats, fort réſolu de terminer luy-meſme ce grand different par les armes. C'eſt pourquoy Grégoire fort irrité d'avoir eſté joüé de la ſorte prés de trois ans, & craignant, ainſi qu'il le dit dans une de ſes Lettres, que s'il differoit plus long-temps à punir la perfidie & les parjures de ce Prince, il ne donnaſt lieu de croire qu'il s'entendoit avec luy : il ſe réſolut enfin de faire au Concile de cette année mil quatre-vingts, ce Decret foudroyant, par lequel il l'excommunie de nouveau,

Vesperg.

Greg. l. 7. poſt ep. 14.

Lib. 7. ep. 3.

Conc. Rom. 7. t. 10. Conc. edit. Pariſ.

le prive de l'Empire & des Royaumes de Germanie & d'Italie, abſout tous ſes ſujets du ſerment de fidelité qu'ils luy avoient preſté ; & ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire juſques alors, il confirme l'élection de Rodolphe, auquel il envoya une riche Couronne d'or, autour de laquelle il y avoit une inſcription dans un vers, qui ſignifie que Jeſus-Chriſt, qui eſt la pierre myſtique, ayant donné le Diadême à Pierre, Pierre en la perſonne de Grégoire le donnoit à Rodolphe. 1080.

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

Ce fut ce dernier coup de foudre lancé contre l'Empereur, en un temps où il ne doutoit point qu'il ne deuſt ruiner ſes ennemis, qui acheva de porter les choſes aux dernieres extrémitez. Car ce Prince déja fort aigri contre Grégoire pour le traitement qu'il en avoit receû à Canoſſa, ayant appris cette derniere action, la plus forte qui ſe pouvoit faire en une pareille occaſion, réſolut auſſi ſur le champ de ne plus

1080. rien meſnager, & de luy rendre la pareille, en luy oppoſant un autre Pape, comme Grégoire luy avoit oppoſé un autre Empereur. Pour cét effet, il convoqua une Aſſemblée de ſes Princes & de ſes Eveſques, premierement à Mayence, & puis, parce qu'il ne s'y trouva que dix-neuf Prélats, à Brixen ou Breſnon dans le Tirol, entre les Villes de Trente & d'Inſpruc, où il n'y eût pas plus de trente Eveſques d'Allemagne & d'Italie, dont les principaux eſtoient le Cardinal Hugues le Blanc dépoſé par le Pape, & Guibert de Parme Archeveſque de Ravenne, excommunié déja pluſieurs fois. Or parce que l'on ne pouvoit plus déclarer nulle l'élection de Grégoire, par le defaut du conſentement de Henri, qui l'avoit approuvée, & confirmée fort librement, on chercha, pour le condamner contre toutes les formes, d'autres cauſes, qui furent principalement celles-cy. Qu'il s'eſtoit fait élire Pape par de mauvaiſes

Brixina in Norico. *Conciliab. Brixin. t. 10. Concil. edit. Pariſ. Auct. vit. Henr. IV. Conrad. Urſperg. Auct. vic. S. Anſel. Lueen. Guill. Bibliot.*

voyes, partie par force, partie par fourbe & par argent, & qu'il avoit cauſé d'horribles troubles dans l'Egliſe & dans l'Empire, en ſemant la diviſion par tout, en violant toutes les loix divines & humaines, lors que par un furieux attentat il avoit entrepris ſur la Couronne, ſur le corps, & ſur l'ame de Henri Roy & Empereur ordonné de Dieu, & avoit ſouſtenu la cauſe d'un perfide, d'un parjure, & d'un tyran. Ils y ajouſterent tous les autres crimes énormes qu'on luy avoit déja imputez tres-fauſſement au Conciliabule de Wormes. Sur quoy, aprés qu'on l'eût déclaré décheû du Pontificat, on éleût en ſa place, tout d'une voix, l'Archeveſque de Ravenne, Guibert de Parme, qui fut l'auteur de cette conſpiration, & à qui l'Empereur, avec toute cette Aſſemblée, rendit en meſme temps tous les honneurs que l'on a couſtume de rendre aux Souverains Pontifes, en ſe proſternant devant luy juſques en terre, & luy promit de

1080.

Urſperg.

Ex MS. Bibl. Vat. apud Baron.

Guillel. Bibl.

1080. le mener à Rome pour y recevoir de ſes mains la Couronne Imperiale. Tout cela ſe fit le vingt-cinquiéme de Juillet, aprés quoy l'Empereur écrivit des Lettres extrémement aigres à Grégoire, qu'il n'appelloit plus que le faux Moine Hildebrand, dans leſquelles il inſiſte particuliérement ſur ce qu'il a eû l'audace d'attenter ſur ſa Couronne, comme s'il la luy avoit donnée, & que le Royaume & l'Empire ne luy fuſt pas venu uniquement de la grace de Dieu. Il en écrivit auſſi aux Romains, pour les obliger à ne plus reconnoiſtre Hildebrand pour Pape; puis il alla rejoindre ſon armée pour la mener contre Rodolphe dans la Saxe, & l'Antipape qui ſe fit nommer Clement III. retourna à Ravenne avec l'équipage d'un Pape, & toutes les marques de cette ſouveraine dignité qu'il avoit uſurpée.

Quaſi nos à te regnum acceperimus, quaſi in tuâ & non in Dei manu ſit Regnum & Imperium. *Henr. ep. ad Hild. ap. Bar.*

D'autre part, Grégoire ne manqua pas de ſe munir auſſi de ſon coſté contre un ſi puiſſant ennemi,

avec lequel il voyoit bien qu'il ne pouvoit plus eſperer de réconciliation. Pour cét effet, il ſe haſta de conclure ſon traité avec Robert Guiſchard, en luy donnant, avec ſon abſolution, l'inveſtiture non-ſeulement de ce qu'il poſſedoit auparavant au Royaume de Naples, mais auſſi de tout ce qu'il avoit nouvellement uſurpé ſur l'Egliſe. Il écrivit des Lettres circulaires à tous les fidelles, & ſingulierement à ceux de la Province de Ravenne, pour les engager à faire une ligue avec les Princes Normans contre l'Antipape. Il en envoya d'autres aux Princes de la Germanie, pour les animer à combatre contre Henri, & promit aux uns & aux autres qu'ils remporteroient une glorieuſe victoire. Mais il arriva par malheur pour luy, que le ſuccés fut tout contraire à ces aſſeûrances qu'il leur donna : car trois ſemaines aprés la date de ſes lettres, qui ſont du vingt-deuxiéme de Septembre, les deux armées de Henri & de Ro-

1080.

Greg. l. 8. poſt ep. 1.

Greg. l. 8. ep. 7.

Lib. 8. ep. 7.

1080. dolphe s'entrechoquerent furieuſement le quinziéme d'Octobre, ſur les bords de la riviere d'Elleſtre, ou d'Elſter, peu loin de Merſbourg en Saxe. Aprés que l'on eût combatu opiniaſtrément, & avec grand carnage de part & d'autre, comme les troupes de Henri vivement pouſſées de tous coſtez par les Saxons, commençoient à reculer, Godefroy de Bouïllon, qui n'avoit alors qu'environ vingt ans, & portoit l'Aigle devant l'Empereur, courut à toute bride contre Rodolphe, qui pourſuivoit ſa pointe vigoureuſement à la teſte des ſiens, & luy donna ſi rudement du fer de ſa cornette au defaut de la cuiraſſe dans le corps, qu'il le fit tomber demy-mort, en meſme temps qu'un Cavalier luy abbatit la main droite d'un grand coup de ſabre. Ces deux coups rétablirent les affaires de Henri, & firent rentrer dans ſon parti la victoire, qui ſembloit le vouloir abandonner: car aprés cela les Saxons perdant cœur, & abandonnant

Conr. Urſperg. Bertold. Conſt. Cont. Herm. Cont. Marian. Scot. Sigebert. Brun. de bell. Saxon. Auct. V. Hen.

Guillel. Tyr. l. 9. c. 8. Gotfrid. Viterb. l. 17.

Urſperg. Auct. vit. Henr. Cuſpin.

en deſordre le champ de bataille, ſe retirent à Merſbourg, où ils porterent le pauvre Rodolphe. 1080.

On dit que comme les Eveſques & les Princes qui l'avoient ſuivi le conſoloient, & faiſoient mettre le premier appareil à ſes playes, il leur montra le bout de ſon bras tout ſanglant, & ſans main, & leur dit avec un grand ſoupir, que c'eſtoit par un coup de la Juſtice divine qu'il avoit perdu cette main, qui aprés avoir donné ſolennellement l'aſſeûrance de la fidelité qu'il avoit promiſe avec ſerment de garder inviolablement à ſon Roy & à ſon Empereur, avoit eſté ſi malheureuſe que de s'armer contre luy, pour luy oſter cette meſme Couronne qu'il eſtoit obligé de luy conſerver aux dépens de ſa propre vie. Aprés quoy il mourut le jour ſuivant, laiſſant à tous les Sujets une belle leçon, pour leur apprendre que toutes les Puiſſances ſouveraines eſtant ordonnées de Dieu, comme l'eſtoit meſme celle des Empereurs

Urſperg. Auct. vit. Henr. Hermol. hiſt. Slav. l. 1. c. 29.

Hac ego juravi Domino meo Henrico, ut non nocerem ei, nec inſidiarer gloriæ ejus: ſed juſſio Apoſtolica, Pontificumque petitio me ad id duxit, ut juramenti tranſgreſſor honorem mihi indebitum uſurparem. *Helmold. Bertold. Conſt.*

1080. Payens, du temps des Apoſtres, qui recommandent aux Chreſtiens de leur eſtre fidelles, il n'y a point de puiſſance ſur la terre qui puiſſe diſpenſer de la fidelité & de l'obéïſſance qu'on leur doit en toutes les choſes où il n'y a rien qui ſoit manifeſtement contre la Loy de Dieu.

Magnumque mundo documentum datum eſt, ut nemo contra Dominum ſuum conſurgat. Nam abſciſſa Rudolphi dextera, digniſſimam perjurii pœnam demonſtravit, tanquam alia vulnera non ſufficerent ad mortem: acceſſit etiam hujus membri pœna, ut per pœnam agnoſceretur & culpa. *Ant. vit. Henr. Berthold. Conſt. Fiorent. V. Math. Urſperg. Auct. V. Henr. Berthold. Marian.*

Ce qui rendit encore plus parfaite la joye qu'eût le victorieux Henri, d'un ſi heureux ſuccés, fut la nouvelle qu'il receût, peu de temps aprés, que ſon armée de Lombardie avoit remporté le meſme jour une grande victoire auprés de Mantoûë ſur celle que la Comteſſe Mathilde avoit levée pour le ſervice du Pape Grégoire. C'eſt pourquoy, ſe trouvant ſi favoriſé de la fortune, & en eſtat de tout entreprendre, il réſolut de porter ſes armes en Italie, pour y eſtablir ſon Clement dans Rome. Il eſt vray que les rebelles de Saxe, toûjours diſpoſez à la révolte, ſuivant leur ancienne couſtume, reprirent les armes un an aprés,

& proclamerent Roy un Prince du Royaume de Lorraine, nommé Herman : mais ce nouveau Roy se rendit si peu considerable parmi ces peuples, que s'estant enfin résolu de se remettre dans l'obéïssance, ils l'obligerent de s'en retourner en son païs, où il fut miserablement tué dans un Chasteau de l'Archevesque de Treves son ami, en faisant semblant, par un jeu bizarre, d'en vouloir attaquer la garnison, pour voir si les soldats qui le gardoient avoient du cœur. Ainsi l'Empereur ne craignant rien du tout de ce phantosme de Roy, qui ne luy pouvoit nuire, & ayant laissé en Allemagne plus de forces qu'il n'en falloit pour empescher les rebelles, extrémement affoiblis, de rien entreprendre, cela ne fut pas capable de le rappeller de l'Italie, où il estoit descendu au Printemps de l'année mil quatre-vingts-un.

1080. 1082. *Berthold.* 1088. *Auct. vit. Henr.*

D'abord il marcha sur le ventre à tout ce qui osa s'opposer à sa marche dans les Estats de la Comtesse, où il

Ann. 1081.

1081. prit pluſieurs Places ſur ſon paſſage, puis il alla camper la veille de la Penteooſte, avec ſon Antipape Clement, dans les prairies de Neron, devant Rome, qu'il croyoit devoir emporter ſans beaucoup de réſiſtance. Mais comme il trouva que Grégoire, avec un grand ſecours qu'il avoit receû de Mathilde, l'avoit miſe en eſtat de ſe bien défendre, il ſe contenta de faire le degaſt aux environs, & s'en alla paſſer l'hiver à Ravenne, d'où eſtant retourné l'année ſuivante, il attaqua durant le Careſme la Ville Leonine, ou cette partie de Rome qui eſt au-deçà du Tibre, & la prit. N'oſant néanmoins s'attacher au ſiége de l'autre coſté de la Ville, durant les chaleurs de l'eſté, il laiſſa une partie de ſes troupes ſous le commandement de l'Antipape pour la bloquer, & avec l'autre il alla dans la Champagne d'Italie, où il paſſa l'hiver, & s'empara de quelques Places des Normans, durant l'abſence de Robert Guiſchard, qui, aprés avoir trai-

Vrſperg.
Albert. Stad.
Sigebert.
Berthold.
Guillelmus
Bibliot.
Domniz.
Sigon.
Onuphr.

Domniz.
Sigon.

Ann. 1082.

té avantageuſement avec le Pape, avoit paſſé dans la Grece, contre l'Empereur Alexis Comnéne. Enfin, Henri eſtant retourné devant Rome aprés Paſques, il s'en rendit maiſtre au commencement de Juin, ſoit par la trahiſon, ou par la négligence des Romains, qui laiſſerent entrer les Imperiaux par une bréche qu'on avoit abandonnée. Aprés quoy la peſte s'eſtant miſe dans la Ville, il ſe retira ſur les montagnes voiſines, laiſſant ce qu'il falloit de troupes pour continuer le ſiége du Chaſteau Saint Ange, où le Pape s'eſtoit mis en ſeûreté un peu avant la priſe de la Ville. Il y eût en ſuite pendant le reſte de l'année quelque négotiation par l'entremiſe des Romains, qui taſchoient de ſe delivrer de tant de miſeres : toutefois comme ce traité eſtoit extrémement difficile à conclure, & du coſté de Henri, qui ne cherchoit qu'à ſurprendre le Pape, & du coſté du Pape, qui outre qu'il s'en défioit aſſez, attendoit toûjours le ſecours que Robert Guiſchard luy

Ann. 1083.

1083. avoit promis ; enfin tout fut rompu à l'arrivée de ce Duc victorieux, qui ayant laiſſé en Grece le brave Boémond ſon fils, avoit repaſſé promptement dans la Pouïlle avec la meilleure partie de ſon armée. De-là, ſans que l'Empereur, qui ſe retira dans la Toſcane, oſaſt s'oppoſer au paſſage d'un ſi grand homme de guerre, dont la fortune & la valeur luy eſtoient redoutables, il ſe rendit à la Porte Latine, qui luy fut ouverte par ceux qui tenoient le parti de Grégoire, qu'il tira du Chaſteau Saint Ange, pour le rétablir dans le Palais de Saint Jean de Latran. Mais comme il vit que les Romains n'eſtoient pas bien intentionnez pour ce Pape, qu'ils croyoient avoir empeſché la paix : il crut qu'il ne ſeroit pas en ſeûreté dans Rome, où il prévit que l'Empereur ne manqueroit pas de retourner au printemps avec de plus grandes forces qu'auparavant. Il luy perſuada donc d'en ſortir, & l'emmena avec ſoy à Salerne, dont ce Prin-

Ann. 1084. *Leo Oſtienſ. l. 3. Sigon.*

ce auſſi adroit que vaillant eſtoit maiſtre. 1084.

Ainſi, l'Empereur eſtant revenu au commencement du printemps, comme le Duc Robert l'avoit préveû, il fut receû ſans contredit dans Rome, où il fit ſon entrée le Vendredi vingt-deuxiéme de Mars; & le lendemain ayant fait aſſembler dans l'Egliſe de Latran environ trente Eveſques de ſa ſuite, avec les Magiſtrats & le Clergé, il fit élire de nouveau ſon Pape Clement. Le jour ſuivant, qui eſtoit le Dimanche des Rameaux, il le fit conſacrer, couronner, & introniſer dans la Baſilique de Saint Pierre, par les Eveſques de Boulogne, de Crémone, & de Modene; & le jour de Paſques, pour accomplir entierement ce qu'il avoit promis, luy & l'Imperatrice Berte receûrent dans la meſme Baſilique, l'onction & la Couronne Imperiale, de la main de cét Antipape. *Vrſperg. Alb. Stad. Sigon.*

Henri demeura en ſuite quelque temps à Rome, où tandis qu'il s'occupoit à donner les ordres qu'il crut

1084. *Auct. vit. Henr. V I.*

eſtre neceſſaires pour y rétablir l'union, il courut fortune de perir miſerablement par une horrible trahiſon, dont Dieu qui abhorre ceux qui attentent ſur la perſonne ſacrée des Princes, ſous quelque prétexte que ce puiſſe eſtre, détourna l'effet par un merveilleux coup de ſa Juſtice & de ſa Providence. Un ſcelerat ſuborné par les ennemis de cét Empereur, qui, nonobſtant ſes deſordres, ne laiſſoit pas d'avoir un aſſez grand fonds de pieté dans l'ame, avoit obſervé qu'il ne manquoit pas d'aller tous les jours, à une certaine heure, faire ſa priere dans une petite Egliſe dédiée à la Sainte Vierge ſur le mont Aventin. Là-deſſus il forma ſon abominable deſſein, qu'il réſolut d'exécuter en cette maniere. Il mit, & diſpoſa tellement une groſſe pierre ſur un ais qu'il avoit détaché du lambris de cette Egliſe, juſtement au deſſus de la place où le Prince ſe mettoit pour faire ſes dévotions, qu'en retirant cette planche, la pierre de-

voit tomber à plomb ſur ſa teſte, & l'écraſer. Mais au moment meſme qu'il remuoit cét ais, l'un de ſes pieds, qu'il avoit un peu trop avancé, ayant gliſſé par le mouvement de la planche qui s'enfonça, il tomba tout-à-coup la teſte devant avec la pierre, à coſté de l'Empereur, qui en meſme temps, par bonheur, s'eſtoit un peu écarté de ſa place. Cela fit bien du bruit dans Rome, où le peuple indigné d'une ſi laſche & ſi exécrable trahiſon, traiſna par toute la Ville, & mit en mille piéces le corps de ce parricide, & déteſtant ceux qui l'avoient ſuborné, s'attacha plus fortement au ſervice de l'Empereur, qu'il crut eſtre protegé de Dieu. Les ennemis de Grégoire, comme l'impoſteur Bennon, ne manquerent pas de le faire auteur de cét attentat: mais l'Empereur meſme ne le crut pas, ſçachant bien que le Pape, tout ſon ennemi qu'il le croyoit eſtre, avoit l'ame trop grande, ou, comme il parloit, trop hautaine, 1084.

1084 pour eſtre capable d'une ſi noire & ſi déteſtable action.

Aprés avoir échapé ce danger, & donné ordre à toutes choſes, Henri recommanda fort aux Romains ſon Antipape Clement, qu'il laiſſa dans Rome avec une bonne garniſon; puis il s'en retourna en Allemagne, où il eſtoit rappellé par de nouveaux troubles qu'il vouloit appaiſer. En effet, ceux des deux partis s'eſtoient aſſemblez dans une Ville de Thuringe, pour chercher entre eux les moyens de s'accorder, & de ſe réünir enfin tous enſemble ſous un meſme Chef. Les uns diſoient qu'ils ne pouvoient en conſcience ſe joindre à Henri, tandis qu'il ſeroit excommunié; les autres ſouſtenoient qu'il ne l'eſtoit pas, & que le jugement rendu contre luy par Grégoire eſtoit nul: & comme les uns & les autres ne voulurent jamais rien relaſcher de leur ſentiment, & que la diſpute s'échaufa toûjours de plus en plus, ſans rien conclure, comme il arrive d'ordi-

Urſperg. Aut. V. Hen. Sigon.

Vrſperg. Berthold.

d'ordinaire, on ſe ſepara plus brouïllé, & plus irrité qu'on n'eſtoit auparavant. En ſuite les Prélats Saxons s'eſtant aſſemblez ſéparément dans une Ville de Saxe, avec le Cardinal d'Oſtie Legat du Pape, excommunierent Guibert & ſes Cardinaux, les Archeveſques de Mayence & de Bremen, & tous les autres Schiſmatiques qui luy adheroient. Ceux-cy ne manquerent pas auſſi de leur coſté de s'aſſembler à Mayence avec l'Empereur arrivé depuis peu, & les Legats de ſon Antipape, & ils lancerent réciproquement le foudre de l'anathême contre Grégoire & tous ceux qui le reconnoiſtroient pour Pape; & ces troubles continuerent de la ſorte durant quelque temps, juſques à ce qu'aprés qu'on ſe fut encore batu deux ou trois fois, avec de differens ſuccés, les Saxons enfin trouverent bon de s'accommoder, & firent leur paix avec l'Empereur. 1085. *Urſperg.*

Mais cependant le Schiſme continuoit toûjours en Italie, où tandis

1085. que l'Antipape Guibert occupoit le Trône de Saint Pierre, le vray Pontife Grégoire VII. chaſſé de ſon Siége, & comme banni & rélegué à Salerne, y mourut l'an treiziéme de ſon Pontificat, le vingt-quatriéme de May de cette année mil quatre-vingts-cinq. Les Eſcrivains du parti de Henri diſent, que ce Pape ſe voyant à l'extrémité, témoigna bien du regret d'avoir porté ſi loin ſon reſſentiment contre l'Empereur, & qu'il leva l'excommunication dont il l'avoit ſi ſouvent foudroyé. Les autres au contraire aſſeûrent qu'un peu avant que d'expirer, il prononça ces paroles avec une grande tranquillité d'ame, *J'ay aimé la juſtice, & j'ay haï l'iniquité, & c'eſt pour cela meſme que je meurs maintenant en exil:* ils ajouſtent auſſi qu'il a fait pluſieurs grands miracles, & avant & aprés ſa mort. Quoy qu'il en ſoit, il eſt conſtant qu'il a porté la grandeur & l'autorité de l'Egliſe Romaine plus haut que n'avoit jamais

Leo Oſt. l. 3. c. 64.

Sigebert.

Aut. vit. S. Anſel. Lucen.

fait aucun de ſes Prédeceſſeurs ; que 1085.
c'eſtoit un homme de grand méri-
te, d'un zele tres-ardent pour réta-
blir la diſcipline, & d'une vie fort
innocente, quoy-que ſes ennemis,
& ſur tout les Eccleſiaſtiques d'Ita-
lie & d'Allemagne, dont il vou-
loit abſolument corriger les deſor-
dres, ayent taſché de la noircir par
mille calomnies, qui ſe ſont dé-
truites d'elles-meſmes, pour avoir
eſté trop atroces, trop groſſierement
inventées par une aveugle paſſion,
qui ne dit rien pour en vouloir trop
dire, & infiniment éloignées de
toute vray-ſemblance. Mais aprés
tout, il me ſemble que l'on peut
dire, avec tout le reſpect qu'on
doit à la memoire d'un Saint, que
s'il ſe fuſt pû aviſer de faire quel-
que bon Concordat avec l'Empe-
reur pour la collation des Benefices,
ſemblable à ceux qu'on a faits de-
puis fort utilement pour le bien pu-
plic ; comme d'une part il n'y euſt
rien perdu, de l'autre il euſt épar-
gné bien des maux à l'Egliſe & à

1085. l'Empire, à luy-meſme bien de la peine & du chagrin, & le ſang & la vie à tant de milliers d'hommes qui ont peri dans la querelle des inveſtitures.

Ann. 1086. Comme il avoit fort recommandé en mourant Didier Abbé du Mont-Caſſin & Cardinal Preſtre de Sainte Cicile, homme d'une éminente ſainteté, & d'une rare ſageſſe, il fut éleû d'un commun conſentement ; & malgré toutes ſes fuites, & toute ſa réſiſtance, qui dura plus d'un an, il fut enfin contraint, dans un Concile qu'on tint à Capoûë, de reprendre les ornemens Pontificaux, qu'il avoit mis bas depuis qu'on l'avoit éleû, & de ſe laiſſer conduire à Rome, où pendant l'abſence de Guibert il fut conſacré, & mis ſur le Trône de Saint Pierre le neuviéme de May, ayant pris le nom de Victor III. Mais comme l'Antipape ſur ces entrefaites fut retourné à Rome le plus fort, avec les gens de l'Empereur, & que la Comteſſe Mathilde, qui eſtoit venu rendre ſes de-

Leo Oſtienſ. l. 3. c. 65.

Ann. 1087.

voirs au nouveau Pape, eût eſté obligée de s'en retourner promptement en Lombardie, pour s'oppoſer aux nouveaux ennemis que Guibert luy avoit ſuſcitez : le Saint Pontife, pour épargner le ſang de ſes oûailles, ſe retira à Benevent Ville de ſa naiſſance. Là il célebra au mois d'Aouſt un Concile, où il confirma tous les Actes de Grégoire ſon Prédeceſſeur, & renouvella tous les anathêmes dont il avoit foudroyé Guibert & ſes adherans, & tous les laïques qui entreprendroient de donner les inveſtitures des Eveſchez ou des Abbayes. Aprés quoy, comme il ſe ſentit preſſé de la maladie dont il eſtoit déja frapé quand on l'éleût, il ſe fit tranſporter en ſon Monaſtere du Mont-Caſſin, où il mourut le ſeiziéme de Septembre, auſſi ſaintement qu'il avoit veſcu ; & le douziéme de Mars de l'année ſuivante le Cardinal d'Oſtie Eudes ou Othon de Chaſtillon, fut éleû Pape à Terracine, & ſe fit appeller Urbain II.

1087.

Ann. 1088. *Petr. Diac. Chron. Caſſ. l. 4. c. 2.*

1088. *Onuphr. Ciacon. &c. Berthold. Domnix.*

Ce ſage Pontife, qui ne manqua pas de confirmer d'abord les Actes des deux Papes ſes Prédeceſſeurs, fit ſi bien qu'il perſuada la Comteſſe Mathilde de ſe remarier, comme elle fit, à l'âge d'environ quarante-trois ans, avec le jeune Guelphe, fils de Guelphe IV. Duc de Baviere, grand ennemi de l'Empereur, & tres-puiſſant Prince; afin que ces deux Puiſſances eſtant jointes par le lien de ce mariage, il puſt plus aiſément venir à bout & de l'Antipape & des Schiſmatiques d'Italie. Henri qui vit fort bien que cette alliance s'eſtoit faite contre luy, profita du repos où il ſe trouvoit alors en Allemagne pour paſſer au-plûtoſt en Italie, où d'abord il aſſiégea Mantoüe, l'une des principales Villes de la Comteſſe, & la prit enfin, quoy-qu'avec bien de la peine, aprés un long ſiége de prés d'un an. Et en ſuite il ſe rendit maiſtre, ſans beaucoup de difficulté, de tout ce que Mathilde avoit au-deçà du Pô; puis s'eſtant jetté au-delà de ce fleuve dans l'Eſ-

Ann. 1089.

Ann. 1090.

Ann. 1091.

Ann. 1092.

tat de Modene & de Regio qui appartenoit à cette Princeſſe, aprés s'y eſtre emparé de quelques Places, il aſſiégea Montebello, la plus forte de toutes. L'Antipape le vint trouver à ce ſiége, qui ne luy fut pas heureux : car aprés y avoir perdu l'un de ſes fils, il ſe vit obligé de repaſſer le Pô, & d'aller à Verone avec une partie de ſon armée, pour s'oppoſer aux entrepriſes du vieux Guelphe, laiſſant l'autre à Conrad ſon fils aiſné, pour achever la guerre en Italie.

Mais le pauvre Henri ſe trouva bien trompé dans ſon eſperance : car le jeune Guelphe & la Comteſſe Mathilde ſa femme ſceûrent ſi bien tourner l'eſprit de ce jeune Prince Conrad, d'ailleurs de tres-beau naturel, & plein d'honneur & de vertu, mais fort ambitieux, que, ſous prétexte que l'Empereur ſon pere eſtoit excommunié, & qu'il maltraitoit l'Impératrice Adélaïde ou Praxede ſa ſeconde femme, ils luy perſuaderent aiſément de quitter ſon

Auth. vit. Henr. IV. Berthold. Dodechin. in Append. ad Marian. Scot. Helmod. Sigon.

1092. parti : de-ſorte qu'ayant ſceû gagner les Officiers de ſon armée, & les principaux Seigneurs de Lombardie, qui n'eſtoient pas marris d'avoir un jeune & nouveau maiſtre, duquel ils puſſent diſpoſer comme ils voudroient, il ſe rebella tout ouvertement contre ſon pere, & ſe fit couronner Roy d'Italie par l'Archeveſque de Milan. Je ſçay qu'il y en a qui ont loûé cette action : mais pour moy, qui dans l'Hiſtoire de l'Arianiſme n'ay jamais pû me réſoudre à pardonner au Roy Hermenigilde, tout grand Saint & Martyr qu'il eſt, ſa révolte contre ſon pere Leuvigilde, quoy-qu'il fuſt Arien, & perſecuteur des Catholiques, je me garderay bien d'épargner en une pareille occaſion le Prince Conrad, qui, quelque raiſon qu'on luy puſt alleguer au contraire, ne pouvoit trahir l'Empereur ſon pere, ſans violer tous les droits les plus ſaints de la nature & de la grace, & la Loy de Dieu qui défend tres-étroitement aux enfans & aux ſujets,

Ann. 1093.

ſur peine de ſa malediction, de deſ- 1093.
obéïr à leur pere, & de ſe révolter contre leur Prince. Auſſi ne fut-il pas long-temps ſans recevoir la punition de ſon crime : car outre que ſon pere le deshérita, en faiſant déclarer le Prince Henri, ſon cadet, ſucceſſeur à l'Empire, & en rendant à Godefroy de Bouïllon le Duché de la Baſſe Lorraine poſſedé par ce jeune Prince, Dieu nonobſtant toutes ſes belles qualitez, qu'il deshonora par cette révolte, l'enleva de ce monde ſix ans aprés dans la fleur de ſon âge, pour verifier l'Oracle divin, qui ordonne aux enfans d'honorer leur pere & leur mere, s'ils veulent joüir d'une longue vie.

Cependant, comme l'Empereur s'en eſtoit retourné en Allemagne ; que les ſoldats qu'il avoit mis en garniſon à Rome eſtoient preſque tous morts de maladie contagieuſe ; qu'en ſuite ceux qui tenoient pour le Pape eſtant devenus les plus forts, avoient chaſſé l'Antipape Guibert ; & qu'enfin le jeune Conrad Roy d'Ita-

1093. *Urſperg.* lie qui n'agiſſoit que par les conſeils de Mathilde, n'avoit garde de s'oppoſer au Pape Urbain : ce Pontife alla prendre poſſeſſion du Siége Apoſtolique à Rome, où il célebra la Feſte de Noël. Il eſt vray qu'il euſt pû y rentrer par force longtemps auparavant, avec le ſecours de Roger Duc de Calabre & de Sicile, fils de Robert Guiſchard, qui eſtoit mort peu de jours aprés le Pape Grégoire VII. Mais pour rentrer dans ſa Bergerie en Paſteur, & non pas en Lion ou en Loup, avec effuſion de ſang humain, il aimá mieux attendre que tout fuſt aſſez paiſible dans Rome, où les Imperiaux ne tenoient plus que le Chaſteau Saint Ange, qui fut meſme enfin contraint, par la famine, de ſe rendre. Il employa toute l'année à rétablir toutes choſes en bon ordre à Rome : aprés quoy, comme la Lombardie eſtoit preſque toute réduite alors ſous la puiſſance, partie de Conrad, & partie de la Comteſſe Mathilde, il alla tenir le Con-

Bertold. Conſtant.

Ann. 1094.

cile de Plaiſance, où il renouvella tous les anathêmes qu'il avoit déja fulminez dans les Synodes de Troye, de Melphi, & de Benevent, contre l'Antipape Guibert & ſes adherans, & de-là il paſſa en France, pour y célebrer le fameux Concile de Clermont. 1094.

Ce fut là qu'avant que de publier la premiere Croiſade, de la maniere que nous l'avons dit ailleurs, il fit entre autres Réglemens deux Decrets, qui ſont le quinziéme & le ſeiziéme, par leſquels, conformément à ce qu'avoit fait Grégoire VII. il défend à tous les Eccleſiaſtiques de recevoir aucune Prélature de la main des laïques, & aux Rois & à tous les autres Princes d'en donner l'inveſtiture: ce qu'il confirma encore l'année ſuivante au Concile qu'il tint à Tours. *Ann.* 1095. *Tome 1. de l'Hiſtoire des Croiſades. Conc. Clar. t. 10. Concil. edit. Pariſ. & ap. P. de Marca l. 6. de Conc. poſt c. 31.*

Comme le Roy de France Philippe I. ne vouloit pas d'une part perdre l'un des plus beaux droits de ſa Couronne, dont luy & ſes Prédeceſſeurs avoient joüi juſques alors, *Ann.* 1096. *Berthold.*

1096. en donnant les Eveſchez & les Abbayes de leur Royaume, & que de l'autre il vouloit contenter le Pape, avec lequel il s'eſtoit bien remis cette meſme année : Urbain qui avoit l'eſprit plus condeſcendant & plus doux que Grégoire VII. trouva heureuſement un expedient fort raiſonnable, & un temperament fort juſte, qui ſatisfit les deux parties, ſans choquer le droit de l'Egliſe, ni celuy du Roy. Car Ives de Chartres écrivant quelque temps aprés à Hugues Archeveſque de Lyon, & Legat du Saint Siége en France, aſſeûre avoir appris de bonne part, que le Pape Urbain avoit déclaré que par ces Decrets il ne prétendoit pas oſter aux Rois, qui ſont les Chefs du Peuple, le droit d'élire les Eveſques, ni celuy de donner les Eveſchez à ceux qui ſont éleûs, & qu'on leur preſente s'ils leur agréent ; mais ſeulement que les Rois, pour montrer qu'ils ne donnent pas la dignité ſpirituelle de l'Epiſcopat, ne donneroient plus l'in-

Ivo Carnot. ep. 60. Domnus quoque Papa Urbanus Reges tantùm à corporali investiturâ excludit, in quantum intelleximus, non ab electione, in quâtum sunt caput popu-

veſtiture corporelle, c'eſt-à-dire, que l'éleû ne ſeroit plus inveſti par la Croſſe & par l'Anneau, qui ne luy ſeroient plus donnez que par celuy qui le conſacreroit. 1096.

li, vel conceſſione. *Petr. de Marc. l. 8. de Concord. c. 19.*

Quoy-que par cette céremonie de donner une Croſſe & un Anneau, qui d'elle-meſme eſt fort indifferente, nos Rois ne prétendiſſent pas de conferer la dignité ſpirituelle, qui ne ſe donne que par la conſecration, ils s'en ſont néanmoins toûjours abſtenus depuis ce temps-là, pour donner les premiers à tous les Princes l'exemple d'une parfaite ſoumiſſion, en ce qui ne détruit pas les droits de leur Couronne, qu'ils ſont obligez de maintenir. Cét exemple pourtant ne fut pas ſuivi des Empereurs, qui voulurent toûjours donner l'inveſtiture par la Croſſe. Mais comme ce fut préciſément en ce temps-là que les Croiſades commencerent, & qu'enſuite le Pape, les Rois, les Princes, & toutes les nations de l'Europe avoient l'eſprit tout occupé & rem-

1096. pli des hautes idées de cette héroïque entrepriſe de la conqueſte & de la delivrance de la Terre Sainte, il ſe fit, comme de concert, une ſuſpenſion générale de toutes les autres affaires dans tous les Royaumes, & particulierement dans l'Allemagne, où l'on ne parla plus de la querelle des inveſtitures, juſques aprés la mort du Pape Urbain, qui déceda paiſiblement à Rome au mois de Juillet de l'année mil quatre-vingts-dix-neuf, & eût quatorze jours aprés pour ſucceſſeur Regnier Cardinal Preſtre de Saint Clement, qui ſe fit appeller Paſcal II. & réſolut d'abord de maintenir ce que ſon Prédeceſſeur avoit fait au ſujet des inveſtitures, comme il fit paroiſtre avec éclat dans l'affaire de Saint Anſelme Archeveſque de Cantorbery.

Ann. 1099.

Ediner. in vit. S. Anſel. Willelm. Malmesburg. Roger. Ann.

Ce grand Prélat, que Guillaume II. Roy d'Angleterre, qui tenoit le parti de l'Antipape, avoit banni, venoit d'eſtre rappellé de ſon exil par Henri frere & ſuc-

ceſſeur du Roy défunt : mais encore que ce nouveau Roy reconnuſt le Pape Paſcal, il voulut néanmoins toûjours avoir le droit d'inveſtiture, & obliger en ſuite l'Archeveſque à luy rendre hommage en vertu de ce droit. Le Saint refuſa de le faire, parce que les inveſtitures avoient eſté condamnées par les Papes dans pluſieurs Conciles ; ſur quoy, aprés de grandes conteſtations, il fut enfin conclu qu'on envoyeroit de part & d'autre au Pape. L'Archeveſque en ayant receû une réponſe conforme aux Decrets de ces Conciles, ne manqua pas de les faire publier à Londres, dans un Synode qu'il y convoqua pour cét effet, quoy-que le Roy, ſelon le rapport de ſes Envoyez, qui eſtoient trois Eveſques, avec leſquels il s'entendoit, proteſtaſt que le Pape, qui avoit trouvé ſes raiſons fort bonnes, conſentoit qu'il donnaſt les inveſtitures, pourveû qu'il n'y en euſt rien par écrit, de-peur que cela ne tiraſt à conſequence. Enfin, comme les choſes

1099.

Ep. 12. inter Epiſt. Anſel.

1099. *Ediner. in v. S. Anſelm. Malmesbur. Vit. Pont. Angl. Roger. Ann.*

s'aigriſſoient toûjours davantage, on trouva bon que l'Archeveſque allaſt luy-meſme à Rome, pour ſçavoir les intentions du Pape; & en meſme temps le Roy y envoya de ſa part Guillaume Eveſque d'Exceſter, fort habile homme, & qui poſſedoit ſur tout un rare talent d'éloquence.

En effet, il harangua ſi fortement, & ſi plauſiblement, en plein Conſiſtoire, pour les inveſtitures, que tous les aſſiſtans ne ſe purent empeſcher de luy applaudir, excepté le Pape & Saint Anſelme, qui demeuroient immobiles ſans rien témoigner de leur ſentiment. Alors l'Eveſque tirant avantage de ce ſilence, auſſi-bien que de l'applaudiſſement des autres, comme ſi le Pape euſt eſté déja fort étonné de voir que tous eſtant perſuadez par la force de ce diſcours, alloient conclure pour le Roy, ſe mit à dire avec une extréme aſſeûrance, pour l'étonner encore davantage, qu'enfin, quoy qu'il puſt arriver, le Roy

ſon Maiſtre eſtoit fort réſolu de perdre pluſtoſt ſon Royaume, que de ſouffrir qu'on luy oſtaſt ſon droit d'inveſtiture, à l'égard des Eveſchez & des Abbayes qui ſont dans tous les Eſtats qu'il poſſede tant audeçà qu'au-delà de la mer. Alors le Pape interrompant le diſcours de l'Eveſque, & le regardant d'un certain air d'autorité fiere & imperieuſe capable d'arreſter tout court, & faire taire les plus aſſeûrez, luy dit d'un ton ferme & fort élevé: *Et moy je vous déclare que je ſuis réſolu de perdre plûtoſt mille vies, que de ſouffrir jamais que voſtre Maiſtre donne impunément les inveſtitures.* Comme il ne faut qu'un ſigne de la volonté abſoluë d'un Souverain, qui ſçait bien l'art de ſe faire obéïr ſans contrainte, pour tourner auſſitoſt de ce coſté-là les eſprits & les avis de ſes ſujets, il n'en fallut pas davantage pour faire changer tout-à-coup la ſcene dans le Conſiſtoire, où tous les applaudiſſemens abandonnant le parti de l'Eveſque, ſe 1099.

1099. tournerent à l'inſtant meſme du coſté du Pape, avec tant de bruit, que le pauvre Eveſque fut contraint de ſe taire. Aprés quoy l'on conclut qu'on feroit grace au Roy pour le paſſé, & que cependant ceux qui avoient receû de luy l'Inveſtiture de leurs Benefices, demeureroient ſoumis à la rigueur des Canons, juſques à ce que l'Archeveſque Anſelme les euſt abſous, aprés leur avoir impoſé une bonne & ſalutaire penitence.

Le Roy qui fut d'abord extrémement irrité de ce jugement, fit dire à Saint Anſelme, comme il eſtoit en chemin pour s'en retourner en Angleterre, ou qu'il conſentiſt aux Inveſtitures, ou qu'il ne rentraſt plus dans ſon Royaume. Sur quoy l'Archeveſque, ſans balancer ſur le parti qu'il devoit prendre, s'arreſta à Lyon, où il s'eſtoit déja retiré quand il fut banni la premiere fois; & le Roy toûjours plus outré, le dépouïlla de tous ſes biens, & mit ſous ſa main l'Archeveſché de Cantor-

bery. Mais enfin, ce Prince qui ne vouloit pas avoir le Pape pour ennemi durant la guerre qu'il eût contre Robert Duc de Normandie ſon frere aiſné, qui luy diſputoit le Royaume, trouva bon quelque temps aprés de s'appaiſer, & de ſuivre l'exemple du Roy de France, en s'accordant avec le Pape, comme il fit à ces conditions; qu'il recevroit l'hommage des Eveſques quand il auroit agréé leur élection, mais qu'il ne leur donneroit pas l'Inveſtiture par la Croſſe & par l'Anneau. Ainſi Anſelme fit hommage, & retourna dans ſon Egliſe, & la paix fut en Angleterre au ſujet des Inveſtitures auſſi-bien qu'en France. Mais il n'en alla pas de meſme dans l'Empire, où la guerre recommença plus furieuſe que jamais ſur ce ſujet, aprés la mort de Henri, dont il faut maintenant que je raconte la fin déplorable. 1099.

Comme cét Empereur, à qui la révolte de Conrad avoit rompu toutes ſes meſures en Italie, eût

1099. eſté contraint de repaſſer enfin en Allemagne, il y agit avec tant d'adreſſe & de bonheur, que ſoit que l'on y fuſt las de la guerre, ou qu'ayant changé de conduite il euſt regagné l'affection des Princes de la Germanie, il fut receû par tout comme Empereur : de ſorte que la paix qui avoit eſté fort long-temps bannie de l'Empire, y fut rétablie, quoy-que le Schiſme y fuſt encore, les uns reconnoiſſant le Pape, & les autres tenant toûjours le parti de Guibert, à l'exemple de l'Empereur. Or il arriva ſur ces entrefaites que cét Antipape mourut ſoudainement, comme il ravageoit les terres de l'Egliſe aux environs de Rome, au commencement de ce Pontificat. Il eſt vray qu'il y eût encore aprés luy trois Antipapes, que Richard Prince de Capoûë, & Verner Lieutenant de l'Empereur dans la Champagne d'Italie, firent élire entre les dix-neuf ou vingt Cardinaux que Guibert avoit créez, mais pour cela le Schiſme n'en dura gue-

Auct. Vit. Henric.

Dodechin. Sigebert. Urſperg.

Ann. 1100.

Ciacon. in Paſchal. 2.

res davantage. Car de ces trois miſerables Intrus, les deux premiers, Albert & Theodoric, eſtant tombez l'un aprés l'autre, peu de mois aprés leur élection, entre les mains des ſoldats de Paſcal & du Duc Roger, furent, aprés qu'on les eût contraints de ſe dépoſer, enfermez dans des Monaſteres, pour y faire le reſte de leurs jours une fort rude penitence; & le troiſiéme, qui ſe faiſoit appeller Silveſtre IV. mourut miſerablement peu de temps aprés, chaſſé & abhorré de tout le monde, ce qui fit que perſonne n'oſa plus ſonger à faire encore un Antipape. Ainſi la paix eſtant rétablie dans l'Egliſe, Paſcal crut que l'occaſion eſtoit favorable pour ramener l'Empereur à l'obéïſſance du Saint Siége; & ſur cela il luy écrivit, le priant de ſe trouver au Concile qui ſe devoit tenir l'année ſuivante à Rome, afin qu'on y puſt trouver le moyen d'aſſoupir, par un bon accord, toutes les anciennes querelles.

Ann. 1101.

Urſperg.

1101. Henri, qui affectoit toûjours de faire paroiſtre qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix & l'union, ne manqua pas de promettre qu'il s'y rendroit: mais outre qu'il ne tint pas ſa parole, & que meſme il n'y envoya pas ſes Ambaſſadeurs, on crut avoir de fortes preuves qui perſuadoient qu'il taſchoit de faire toûjours de nouveaux Antipapes, pour continuer le Schiſme dans l'Egliſe. C'eſt pourquoy, dans le prochain Concile que Paſchal célebra, ſelon la couſtume, en Careſme, il l'excommunia de nouveau, comme ſes Prédeceſſeurs avoient fait, & meſme publia cét anathême le jour du Jeudy Saint, avec ces redoutables céremonies dont l'Egliſe a couſtume de ſe ſervir en cette occaſion, pour imprimer dans l'ame des Chreſtiens une ſainte terreur, qui les empeſche de s'attirer, par leur révolte, avec ces foudres, la malediction de Dieu. Et parce que les Schiſmatiques, dont le nombre croiſſoit tous les jours, ſouſtenoient

Urſperg.

Ann. 1102.

hardiment qu'on ne doit point du tout ſe ſoucier de ces ſortes de foudres Eccleſiaſtiques qui s'en vont en fumée, l'excommunication n'ayant nulle force, ce qu'on appella l'héréſie Henricienne : de-là vint qu'on dreſſa dans ce Concile un Formulaire, dans lequel, aprés avoir déteſté toutes les héréſies, & ſinguliérement cette derniere, qui troubloit alors l'eſtat de l'Egliſe, on promettoit, & l'on juroit obéïſſance au Pape Paſchal & à ſes Succeſſeurs, ſelon l'ordre de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe, croyant tout ce qu'elle croit, & condamnant tout ce qu'elle condamne. 1102.

Deteſtor omnem hæreſim, & præcipuè eam quæ ſtatum præſentis Eccleſiæ perturbat, quæ docet & aſſerit anathema contemnendum, &c. Promitto autem obedientiam Apoſtolicæ Sedis Pontifici D. Paſchali, &c.

Le Pape exigea ce Serment, ſur tout des Eccleſiaſtiques. Il fallut meſme que les Métropolitains le fiſſent, avant qu'on leur donnaſt le *Pallium*, comme nous l'apprenons de la lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à l'Archeveſque de Palerme, qui en faiſoit quelque difficulté, & auquel, en juſtifiant cette conduite, il déclare, comme à quelques au-

Extr. de Elect. c. 4.

In pallio, frater, plenitudo conceditur

1102. tres, que ſans cela ils n'auroient jamais cette marque ſacrée de la plenitude de leur miniſtere, & de l'autorité Pontificale qu'on leur donne avec elle, puis que s'ils ne l'ont receûë, ils ne peuvent, dit-il, ni conſacrer aucun Eveſque, ni célebrer aucun Synode. Cela néanmoins d'abord ne fit pas fort grand effet en Allemagne contre l'Empereur; car ce Prince, qui ſçavoit bien qu'on le blaſmoit de n'avoir rien contribué à la conqueſte de la Terre Sainte, luy qui ſe diſant eſtre le Chef des Chreſtiens en Occident, avoit deû ſe mettre à leur teſte, dans leur entrepriſe ſi glorieuſe, fit publier ſur la fin de cette meſme année, qu'il vouloit laiſſer l'Empire à Henri ſon fils, lequel il avoit déja fait élire ſon Succeſſeur quatre ans auparavant, & ſe conſacrer dans la Terre Sainte au ſervice de Jeſus-Chriſt contre les Infidelles. Cela luy aquit tellement l'affection des Princes & de la Nobleſſe, des Eccleſiaſtiques & du Peuple, que bien loin

paſtoralis Officii: quia juxta Sedis Apoſtolicæ, & totius Eccleſiæ conſuetudinem, ante acceptũ Pallium Metropolitanis minime licet aut Epiſcopos conſecrare, aut Synodum celebrare. *Ep. Paſchal. ad Archiep. Polon. ap. Baron. ex lib. Cenſ.*

Urſperg.

loin de s'arreſter à ce que l'on avoit fait à Rome contre luy, on le loûoit par tout avec ardeur, & l'on ſe préparoit de tous coſtez à le ſuivre dans une ſi belle & ſi ſainte expedition. Mais c'eſt cela meſme qui fut la cauſe de ſa perte: car comme il n'exécuta rien de ce beau projet, qu'il n'avoit propoſé que pour amuſer le monde, ſon fils, jeune Prince de vingt-deux à vingt-trois ans, qui avoit encore plus d'ambition que n'en avoit eû ſon frere Conrad, & n'avoit rien qui approchaſt de ſon beau naturel, eſtant fourbe, perfide, imperieux, violent, & donnant à tout pour ſe ſatisfaire, preſta volontiers l'oreille aux mauvais conſeils que les mécontens luy donnerent d'oſter par force à ſon pere l'Empire qu'il ne vouloit pas luy ceder, aprés le luy avoir promis. *Ann.* 1103.

Le Cardinal Baronius rapporte cette hiſtoire comme il l'a tirée mot à mot de la Chronique de l'Abbé Conrad d'Urſperge, dont le témoignage, qui eſt favorable au jeu-

1103. ne Henri, ne peut, dit-il, eſtre ſuſpect, parce qu'outre qu'il écrivoit en ce temps-là ce qu'il voyoit, c'eſt un Schiſmatique qui eſt pour l'Empereur contre les Papes. Mais certes, l'on ne peut nier que ce grand Cardinal, qui, comme je l'ay remarqué ailleurs, pour avoir trop à faire, n'avoit pas le loiſir de tout lire, ne ſe ſoit trompé viſiblement en ces deux points. Car enfin, s'il euſt bien leû cette Chronique, il y euſt trouvé que cét Abbé Conrad dit qu'en l'année mil deux cens deux il fut fait Preſtre; que cinq ans aprés il ſe fit Religieux de l'Ordre de Prémontré; & qu'en l'année mil deux cens quinze on le fit Abbé d'Urſperge, dans le Dioceſe d'Auſbourg; & de plus il euſt veû que cét Auteur finit ſa Chronique l'an mil deux cens vingt-neuf, c'eſt-à-dire, plus de ſix vingts ans aprés cette action du jeune Henri: il n'écrivoit donc pas en ce temps-là. Ce qui a trompé ce grand Cardinal, c'eſt qu'en un endroit de cette

V. Bellarm. de Script. Eccl. & Phil. Labbe diſſert.

Chronique, qu'il a inſeré dans ſes Annales, l'Auteur dit qu'eſtant arrivé à Rome à ſon retour de ſon voyage de Jeruſalem en l'année mil cent deux, il aſſiſta à la céremonie du Jeudy Saint, où le Pape Paſcal excommunia l'Empereur. Il eſt évident que cét Auteur que Baronius a pris pour l'Abbé d'Urſperge, ni ne fut jamais, ni n'a jamais pû eſtre l'Abbé d'Urſperge, qui n'eſtoit pas encore au monde, puis qu'il dit luy-meſme, qu'en mil cent quatre-vingts-dix-huit il eſtoit encore jeune: mais c'eſt que cét Abbé, ſelon la couſtume des Moines écrivains de ce temps-là, n'a fait que tranſcrire mot à mot ce qu'il a trouvé dans de differens Auteurs qui avoient écrit avant luy, témoin celuy qui ſe trouva à Rome le Jeudy Saint de l'année mil cent deux. Et comme entre ceux-cy, il y en a qui parlent aſſez favorablement de l'Empereur Henri IV. & d'autres qui ſont contre luy, de là vient que le Cardinal dit en quelques endroits, comme en c 1103.

1105. luy dont il s'agit, & où cét Empereur eſt fort maltraité, qu'il veut bien recevoir le témoignage de l'Abbé d'Urſperge, & en d'autres qu'il le rejette comme celuy d'un ſchiſmatique, qu'il traite d'une étrange maniere: & cependant il eſt certain que ce pauvre Abbé qui eſtoit fort bon Catholique, n'a nulle part ni dans le bien ni dans le mal qu'on luy attribuë en cette affaire, puis qu'il n'a rien dit de luy-meſme, & qu'il ne fait que rapporter en fidelle Compilateur, ce que d'autres avoient écrit environ cent ans avant qu'il ſceuſt ni lire ni écrire. J'ay crû eſtre obligé de faire cette petite remarque en paſſant pour rendre l'honneur à cét Abbé fort honneſte homme, à qui nous devons pluſieurs tres-belles particularitez de l'Hiſtoire d'Allemagne, & entre autres ce qui regarde la révolte du jeune Henri, & la fin pitoyable de ſon pere, que je veux pourtant raconter ſur les memoires des autres auſſi-bien que ſur les ſiens, afin que je puiſſe mieux découvrir la verité.

Hîc tu primùm Urſpergenſis Schiſmatici flatus graveolentes ex bile in ſtomacho putreſcente, ſpirantes odium in Romanos Pontifices experire. *Baron. ad ann.* 1052. *n.* 19.

Comme l'Empereur eſtoit à Mayence, où il avoit aſſemblé quelques troupes & la pluſpart de la Nobleſſe d'Allemagne avec laquelle il faiſoit eſtat de paſſer bientoſt dans la Saxe pour y appaiſer quelques nouveaux troubles que l'on y avoit excitez, le Prince ſon fils qui avoit déja fait ſecretement un grand parti, par l'entremiſe de trois grands Seigneurs qui eſtoient les Chefs de cette conſpiration, ſortit de la Cour avec une bonne partie de la Nobleſſe & des Officiers qui le ſuivirent en Baviere, où il ſe retira. L'Empereur bien étonné de ce coup qu'il n'avoit pas préveû, & dont il appréhendoit les ſuites, s'il ne les prévenoit au-plûtoſt par ſa diligence, envoya promptement aprés luy pour le rappeller, employant toutes choſes à cét effet, remontrances, priéres, promeſſes, & tous les efforts que peut faire l'amour paternel auquel il eſtoit fort ſenſible, particulierement envers ce cher fils, qu'il avoit toûjours aimé avec une ten-

Ann. 1104.

Auth. Vit. Henr.

Urſpergenſ. Otto Friſing. l. 7. c. 8. Auth. Vit. Henr.

Ann. 1105. dreſſe extraordinaire. Mais il fut bien ſurpris d'apprendre au retour de ſes Envoyez, que bien loin de luy obéïr, il s'eſtoit tout ouvertement déclaré ſon ennemi, ſous prétexte de Religion, parce qu'eſtant excommunié par les Papes, on ne pouvoit plus, diſoit-il, avoir de commerce avec luy, ni le reconnoiſtre pour Empereur. En effet, la premiere choſe qu'il fit, fut d'anathematiſer l'héreſie nouvelle, ſelon le Formulaire dreſſé au Concile de Rome, & de promettre obéïſſance au Pape Paſcal, entre les mains de ſes Legats, qui eſtoient Rotard Archevеſque de Mayence, que l'Empereur avoit chaſſé de ſon Siége, & Gebard Eveſque de Conſtance; puis s'eſtant mis à la teſte de la Nobleſſe de Baviere, de Suaube, du haut Palatinat, & de Franconie, qui avoit pris les armes en ſa faveur, il entra dans la Saxe, où il fut receû avec de grands applaudiſſemens des Saxons, qui s'eſtoient ſi ſouvent rebellez contre l'Empereur, & qui eſ-

Rebellionem contra patrem, ſub ſpecie religionis, eò quòd pater ejus à Romanis Pontificibus excommunicatus eſſet, molitur. *Otto Friſing. ibid. Auth. Vit. Urſſperg.*

Otto Friſing. Urſſperg. Auth. Vit. Henr.

Attraxit omnes, & ſubintravit in Regiam poteſtatem, tanquam ſi ſepeliſſet patrem. *Auth. Vit. Henr.*

tant ravis de changer de maiſtre, proclamerent Roy le jeune Henri V. comme ſi déja il euſt enſeveli ſon pere. 1105.

Aprés cela, comme il eût convoqué pour le vingt-neuviéme de May l'Aſſemblée générale des Eveſques & des Abbez & de tout le Clergé de Saxe à Northuſe, Maiſon Royale, où les deux Legats préſiderent, on y rendit obéïſſance au Pape, & l'on y fit de tres-beaux Réglemens. Le jeune Roy, qui pour mieux joûër, ainſi qu'il ne parut que trop aprés dans toute ſa conduite, contrefaiſoit admirablement l'humble & le modeſte, & n'entroit jamais au Synode qu'avec un extréme reſſpect, y fit une harangue, dans laquelle, en cachant toûjours une furieuſe ambition ſous une belle apparence de piété, il proteſta, les larmes aux yeux, *Que ce n'eſtoit point le deſir de regner qui luy faiſoit prendre les armes, mais le ſeul Zele de la Religion que l'on vouloit ruiner; Qu'il prenoit à témoin le Dieu vivant, qu'il ne* *Urſpergenſ.*

1105. *ſouhaitoit nullement qu'on oſtaſt la Couronne à ſon Seigneur & à ſon pere, au malheur duquel il compatiſſoit avec une extréme douleur, en le voyant ſeparé de l'Egliſe; & que s'il vouloit ſe ſoumettre au Pape, ſelon que la Loy de Dieu l'y obligeoit, en ce cas le reconnoiſſant pour ſon Empereur & ſon maiſtre, il eſtoit preſt non-ſeulement de luy ceder le Royaume & l'Empire, mais auſſi de l'aller ſervir comme le moindre de ſes ſujets.*

Cette harangue fut ſuivie des acclamations des bonnes gens de cette Aſſemblée, qui fondoient en larmes, croyant bonnement que ce jeune Prince euſt dans l'ame ces beaux ſentimens qu'il exprimoit avec tant de marques de piété & de bon naturel. En ſuite il n'y eût rien qui l'empeſchaſt de fortifier en fort peu de temps ſon armée de tres-bonnes troupes, avec leſquelles il marcha tout droit à Mayence, croyant y ſurprendre l'Empereur. Mais il trouva qu'il y eſtoit en eſtat de ſe bien défendre; de-ſorte

que n'ayant oſé paſſer le Rhin devant un homme auſſi habile que ſon pere, qui n'ayant pas encore aſſez de troupes pour tenir la campagne, en avoit plus qu'il n'en falloit pour le batre ſur ſon paſſage, il s'en alla prendre Wirtzbourg, grande ville, mais ſans défenſe, d'où il chaſſa l'Eveſque que l'Empereur y avoit établi, & y en mit un autre; puis ayant congedié les Saxons, dont il crut n'avoir plus affaire, il mit le ſiége devant le chaſteau de Nuremberg, qui aprés s'eſtre défendu tres-vigoureuſement durant plus de deux mois, ne ſe rendit que par l'ordre de l'Empereur, qui avoit ſon deſſein caché. Car le jeune Roy qui croyoit ſa campagne achevée, s'eſtant retiré à Ratiſbone, aprés avoir diſtribué le reſte de ſes troupes dans leurs quartiers, l'Empereur qui avoit ſon armée toute preſte, & une bonne intellicee à Ratiſbone, le pourſuivit ſi vivement, qu'il arriva preſque auſſitoſt que luy devant cette ville, qui 1105.

Anth. Vit. Hen.

Urſperg.

1105. ſe déclara pour ſon ancien maiſtre; de-ſorte que tout ce que put faire ce jeune Prince, qui n'avoit preſque alors auprés de ſoy que ſa maiſon, fut de ſe ſauver de viteſſe par une porte, tandis que ſon pere entroit par l'autre.

Mais il répara bientoſt cette faute; car ayant ramaſſé en peu de temps toutes ſes troupes avec les Saxons qui le vinrent rejoindre, il alla camper vis-à-vis de l'armée Imperiale, qui n'eſtoit ſeparée de la ſienne que par la petite riviere de Regen, qui ſe décharge dans le Danube à Ratiſbone. Aprés quelques eſcarmouches qui ſe firent durant trois ou quatre jours dans la riviere meſme laquelle ſeparoit les deux armées, comme on eſtoit ſur le point d'en venir à la bataille, les Princes qui de part & d'autre eûrent horreur d'un parricide dont ils avoient l'affreuſe image devant les yeux, en voyant le fils armé contre ſon pere, demanderent une conference pour trouver quelque

Idem. Auth. Vit. Henr. Otto Friſing. l. 7.

voye d'accommodement. Alors le jeune Henri qui ſçavoit que toute la force de l'armée de ſon pere conſiſtoit dans les troupes de Leopold Marquis d'Autriche, & du Duc de Boéme, beaufrere de ce Marquis, ſceût ſi bien meſnager leurs eſprits, non-ſeulement en proteſtant toûjours qu'il ne prétendoit autre choſe que d'obliger ſon pere à rendre obéïſſance au Pape, mais auſſi en leur faiſant de grands avantages, & ſur tout en promettant au Marquis Leopold de luy donner ſa ſœur en mariage : que ces deux Princes ſe retirerent ſur le champ dans leurs Eſtats, abandonnant laſchement l'Empereur, ſans avoir rien ni conclu, ni meſme negotié pour ſa ſeûreté, & pour l'accommoder avec ſon fils, comme ce bon pere le ſouhaitoit, en luy offrant meſme de partager avec luy ſon Empire. 1105. *Urſperg.* *Auth. Vit. Henr. Otto Friſing. l. 7. c. 9.* *Urſperg.*

Ainſi le pauvre Prince ſe voyant trahi, & craignant qu'on ne l'arreſtaſt, s'enfuit preſque tout ſeul; &

1105. pour n'eſtre pas pourſuivi, il s'en alla par une route qu'on ne pouvoit croire qu'il deuſt prendre, premierement en Boéme, & de-là en Miſnie, auprés de ſon gendre le Marquis Wibert, qui le fit conduire avec une bonne eſcorte à Binghen, ville ſur le Rhin, dans le bas Palatinat, où il trouva que ſon fils s'eſtoit déja emparé de Spire, & de ſon treſor que l'on y gardoit; & qu'il avoit convoqué l'Aſſemblée des Princes & des Eveſques d'Allemagne pour le jour de Noël à Mayence. L'Empereur ſe trouvant alors réduit en un eſtat ſi pitoyable, prit réſolution de s'y trouver avec tous ceux qui tenoient encore pour luy, afin d'y défendre ſes droits contre ſon fils, eſperant que quand on verroit qu'il eſtoit tout preſt d'en paſſer par le jugement de l'Aſſemblée, & d'accorder tout ce que l'on pourroit raiſonnablement ſouhaiter de luy, on n'auroit garde de ſonger à le dépoüiller de l'Empire, pour ne ſe pas rendre coupable d'u-

Auth. Vit. Henr. Vrſperg.

Auth. Vit. Henr.

ne injuſtice & d'une infidelité ſans exemple. Le jeune Henri qui eût peur que cela n'arrivaſt, réſolut d'empeſcher ce coup par adreſſe, ou plûtoſt par une grande fourberie, puis qu'il luy eſtoit impoſſible de le faire par force. 1105.

Pour cét effet, ayant obtenu de ſon pere la permiſſion de le voir, & pris auparavant ſes ſeûretez, il l'alla trouver vers le milieu du mois de Décembre à ſa maiſon de Conflans, peu loin de Binghen, où aprés luy avoir témoigné par une action tres-ſoumiſe, par ſes paroles, & meſme par ſes larmes, l'extréme regret qu'il diſoit avoir de tout ce qui s'eſtoit paſſé, il luy proteſta, ſelon ſa couſtume, que ce n'eſtoit que le deſir de le voir rentrer dans l'obéïſſance de l'Egliſe, pour ſon honneur, & pour ſon ſalut, qui l'avoit porté avec trop de chaleur à ces ſcandaleuſes extrémitez, dont il ſe repentoit de tout ſon cœur, le priant néanmoins tres-inſtamment de vouloir donner à

Epiſt. Henr. ad Reg. Celt. Anct. vit. Henr.

Otto Friſing. Vrſperg.

Epiſt. Henr. ad Reg. Celt.

1105. tous ſes bons ſujets la ſatisfaction de le voir réconcilié avec le Pape, en luy rendant l'obéïſſance qu'il luy doit. Le pere qui aimoit encore cherement ce fils, tout ingrat & tout rebelle qu'il eſtoit, le receût avec une extréme bonté, & toutes les marques d'une tendreſſe plus que paternelle, l'aſſeûrant qu'il effaceroit de ſon eſprit le ſouvenir de tout ce que leurs ennemis communs, qui abuſoient de ſa facilité, luy avoient fait entreprendre contre ſon pere : mais que pour ce qu'il demandoit en faveur du Pape, comme il s'agiſſoit en cette affaire des droits de la Couronne, & du temporel de l'Empire, il ne vouloit, ni ne pouvoit rien déterminer ſur cela que par l'avis de l'Aſſemblée générale de tous les membres de l'Empire.

Otto Friſing.

Epiſt. Henr. ad Reg. Celt.

Auth. vit. Henr.

Otto Friſing. Urſperg. Sigon.

Le jeune Prince ayant paru ſatisfait de cette réponſe, ils réſolurent d'aller enſemble à la Diéte, mais avec peu de ſuite, ainſi que le fils l'avoit propoſé à ſon pere, afin,

Auth. vit. Henr.

luy disoit-il, de ne donner ni d'incommodité, ni d'ombrage à personne: mais comme le lendemain de leur départ ils approchoient de Mayence, des gens apostez par le Prince leur estant venu dire qu'un tres-grand nombre de Seigneurs & de Prélats de Suaube & de Saxe, ennemis déclarez de l'Empereur, estoient venus à la Diéte avec une grande suite de leurs partisans; le jeune Henri qui faisoit fort l'empressé pour la seûreté de la personne de son pere, luy conseilla de s'arrester à un Chasteau, prés duquel ils estoient alors, & d'y attendre que luy, qui prendroit le devant, eust donné tous les ordres necessaires, pour faire en sorte qu'il pust estre à cette Assemblée, non-seulement en asseûrance, mais aussi avec tout l'honneur qui est deû à la Majesté Imperiale; ce qu'il promit jusqu'à trois fois avec de grands sermens. Mais le perfide trahissoit son pere: car ce pauvre Prince, que l'amour paternel aveugloit de sorte qu'il ne se

1105.

Idem. Epist. Henr. ad Reg. Celt. Ursperg.

Epist. Henr.

1105. *Epiſt. Henr. ad Reg. Celt. Epiſt. Henr. ad Princip. Auth. vit. Henr. Urſperg. Otto Friſing. l. 7. c. 1.* Dum ipſe in quodam caſtro poſitus, ac cuſtodiæ mancipatus.

déſioit plus de rien, ne fut pas plûtoſt entré luy quatriéme aprés ſon bagage qu'il avoit envoyé devant, ſelon la couſtume, qu'on ferma la porte ſur luy, & qu'on luy donna des gardes : ainſi eſtant demeuré priſonnier, il fallut neceſſairement qu'il fiſt, ou plûtoſt qu'il ſouffriſt tout ce qu'on voulut. En effet, comme il ſe plaignoit d'un procedé ſi injuſte & ſi violent, & qu'il preſſoit qu'on luy donnaſt audience dans la Diéte, on luy envoya de la part de l'Aſſemblée les Archeveſques de Mayence & de Cologne, & l'Eveſque de Wormes, qui luy firent rendre par force les marques de l'Empire, que les Empereurs ne manquoient jamais de faire porter avec eux par tout où ils alloient, à ſçavoir la Croix, la Couronne, la Lance, le Sceptre & le Globe, que ces Prélats porterent auſſitoſt à leur nouveau Maiſtre. On ne fut pas content de cela, car on voulut de plus qu'il renonçaſt en pleine Aſſemblée à l'Empire ; & parce que ſon fils ne vou-

Ann.

1106. *Auth. vit. Henr. Otto Friſing. Albert. Krantz.*

Auth. vit. Henr.

loit pas que cela ſe fiſt à Mayence, où il y avoit encore quelques fideles ſerviteurs de ſon pere à cette Diéte, il le fut prendre luy meſme, bien accompagné dans ce Chaſteau, & le mena à la petite ville d'Ingelheim, prés de-là, où il avoit fait aſſembler, avec les Legats du Pape, tous les Princes & tous les Prélats deſquels il eſtoit aſſeûré. Comme on avoit déja menacé de la mort l'Empereur plus d'une fois, s'il n'exécutoit promptement tout ce qu'on vouloit, il fit en cette occaſion tout ce qu'on exigeoit de luy : il renonça de la maniere qu'on voulut, & aſſeûra que c'eſtoit de ſon plein gré qu'il le faiſoit, ſe ſentant deſormais incapable de gouverner l'Empire. Il recommanda ſon fils à l'Aſſemblée ; il demanda pardon à tous ceux qu'il pouvoit avoir offenſez : il ſe proſterna meſme aux pieds du Cardinal d'Albano, qui eſtoit là comme Legat du Pape, & luy demanda humblement ſon abſolution, qu'il luy refuſa, diſant qu'il n'y a-

1106. *Ep. Henr. ad Reg. Celt.*

1106. voit que le Pape qui euſt le pouvoir de l'abſoudre. Enfin, il fallut qu'il viſt couronner ſon fils par les Legats, aprés qu'on l'eût éleû de nouveau tout d'une voix, & proclamé ſolennellement Empereur. Cela fait, Henri qu'on avoit ſi honteuſement dépouïllé, fut laiſſé preſque ſeul dans cette petite Ville pour y vivre en homme privé, du peu qu'on luy aſſigna pour ſa ſubſiſtance, avec défenſe d'en ſortir.

Miſerabile mortalibus relinquens exemplum egenus factus. *Otto Friſing.*

Aprés cela le jeune Henri eſtant retourné à Mayence, où il fut reconnu de tout le monde pour Empereur, ſans que perſonne s'y oſaſt oppoſer, il y fit condamner, & dépoſer dans l'Aſſemblée tous les Eveſques qui tenoient encore le parti de ſon pere; & il en envoya ſix autres à Rome pour y rendre obéïſſance au Pape Paſcal, qui, ſur la fin de l'année précedente ayant veû cette grande révolution des affaires de l'Empire à ſon avantage, avoit fait déterrer le corps de l'Antipape Guibert, & jetter ſes os dans la mer. Cependant,

Vrſperg.

le vieil Empereur ne demeura pas fort long-temps dans le lieu de ſon exil à Ingelheim : car les Princes & les Seigneurs, la pluſpart des Villes & des Peuples de de-çà le Rhin, & ſur tout Henri de Limbourg, à qui ce Prince avoit donné le Duché de la Baſſe Lorraine aprés la mort de Godefroy de Bouïllon Roy de Jeruſalem, luy avoient fait dire fort ſecretement, qu'on avoit deſſein de le faire perir, & qu'ils eſtoient tout preſts de le recevoir, & d'employer tout ce qu'ils avoient de biens & de forces pour le remettre ſur le Trône. Sur quoy il trouva moyen de ſe dérober de ceux qui l'obſervoient, & de deſcendre le Rhin juſques à Cologne, où il fut receû avec tous les honneurs que l'on a couſtume de rendre aux Empereurs, & de-là il ſe rendit à Liége, où l'Eveſque Obert & le Duc Henri de Lorraine l'attendoient avec les troupes qu'ils avoient déja toutes preſtes pour ſon ſervice. 1106. *Urſperg.* *Sigebert.* *Epiſt. Henr. ad Reg. Cels.* *Urſperg.*

Ce fut de-là qu'il écrivit des let-

1106. tres extrémement fortes à tous les Princes, & ſingulierement au Roy de France, dans leſquelles, aprés s'eſtre plaint de la rebellion de ſes ſujets, de la perfidie de ſon fils, & de la violence qu'il en avoit ſoufferte, eſtant contraint, le poignard ſur la gorge, de ſe dépouiller de l'Empire, il implore leur aſſiſtance, non-ſeulement pour ſon intereſt, mais auſſi pour celuy de tous les Souverains, dont on a violé la Majeſté dans ſa perſonne. Il en écrivit d'autres au Pape Paſcal, où s'eſtant plaint de la dureté qu'il dit avoir toûjours trouvée dans ſes Prédeceſſeurs, il proteſte qu'il ne ſouhaite rien plus ardemment que de ſe réünir avec le Saint Siége, pourveû que, comme il eſt tout preſt de rendre au Pape, avec un extréme reſpect, tout ce qui luy eſt deû, le Pape auſſi ait la bonté de vouloir bien rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar. Il écrivit encore à tous les Princes d'Allemagne, pour les deſabuſer, en leur faiſant

Epiſt. Henr. ad Reg. Celt.

voir que ce n'eſt nullement par le zele de la Religion, mais par une furieuſe ambition, que ſon fils ingrat & perfide a pris les armes avec eux contre luy, pour le renverſer du Trône, & que s'ils n'abandonnent bientoſt cét uſurpateur, ils trouveront enfin, par une malheureuſe experience, qu'ils n'auront jamais de plus grand ennemi que celuy dont ils flatent ſi laſchement la paſſion, & de la révolte duquel ils ſont maintenant les complices & les fauteurs. En quoy l'on peut dire qu'il fut Prophete, car ils n'eurent jamais de Maiſtre plus imperieux, & plus terrible que cét Empereur. 1106.

Mut. Chron. l. 16.

Ce jeune Prince cependant réſolu de pouſſer ſon pere à toute extrémité avant qu'il ſe rendiſt plus fort, s'eſtoit avancé ſur la fin du Careſme juſqu'à Aix-la-Chapelle, d'où il envoya dire à l'Eveſque de Liége, qu'il y vouloit paſſer la Feſte de Paſques : mais comme on luy eût répondu, qu'on ne connoiſſoit

Vrſperg.

Auct. vit. Henr.

1106. point d'autre Empereur que celuy qui eſtoit à Liége pour y célebrer cette meſme Feſte, il détacha l'élite de ſes troupes, pour ſe ſaiſir du Pont de Viſete, entre Liége & Maſtrich, tous les autres paſſages eſtant déja occupez par les gens du Duc Henri, qui fit bien voir en cette occaſion qu'il eſtoit Capitaine. Car ayant mis en embuſcade une partie de ſon armée dans des lieux couverts, à droit & à gauche d'un vallon où l'on pouvoit attirer l'ennemi, il envoya l'autre partie, ſous la conduite de ſon fils, à la teſte du Pont, comme pour empeſcher le paſſage; & ce Prince agit ſi adroitement, qu'aprés quelque leger combat qu'il donna contre ceux qu'il avoit bien voulu laiſſer paſſer, il donna lieu aux autres, en ſe retirant peu à peu, de croire qu'il laſchoit le pied: de-ſorte qu'eſtant tous paſſez, & le pourſuivant chaudement, tandis qu'il faiſoit toûjours ſemblant de fuyr, ils donnerent aveuglément dans l'embuſcade, où,

Sigebert.

Auth. vit. Henr.

comme ils furent inveſtis de tous coſtez, une partie fut taillée en piéces ſur le champ; l'autre qu'il voulut repaſſer, ſe jetta ſur le Pont en foule, avec tant de précipitation, chacun voulant y eſtre des premiers, qu'il fondit ſous eux, & qu'en ſuite ils perirent tous dans la Meuſe, auſſi-bien que ceux qui pour ſe ſauver des Lorrains & des Liégeois, qui les pourſuivoient la lance & l'épée dans les reins, ſe jetterent dans la riviere. Le jeune Henri deſeſperé de cét affront, ſe retira à Bonne, où il déchargea ſa colere ſur le Duc de Lorraine, qu'il mit au ban de l'Empire, puis il alla mettre le ſiége devant Cologne. Ce fut là que par la généreuſe réſiſtance des aſſiégez, durant plus de deux mois, & par les courſes continuelles des gens du Duc qui luy coupoient les vivres, il alloit recevoir un ſecond affront, plus grand que le premier, ſi la mort du vieil Empereur ne fuſt ſurvenuë ſur ces entrefaites à Liége le ſeptiéme d'Aouſt,

1106.

Urſperg.

Auth. vit. Henr.

Urſperg.

1106. en la quarante-neuviéme année de ſon Regne, & la cinquante-cinquiéme de ſon âge.

Je ſçay que quelques Auteurs, & anciens & modernes, en ont parlé d'une étrange maniere, comme du plus méchant Prince qui fut jamais: mais je ſçay bien auſſi qu'avec ſes defauts que je n'ay pas diſſimulez, comme on le voit dans cette Hiſtoire, il avoit de fort honnes qualitez, & des vertus qu'on ne devoit pas ſupprimer, pour ne faire paroiſtre que ſes vices, les uns controuvez, & les autres veritables, mais que ces Ecrivains exagerent avec trop de paſſion, en diſant meſme que c'eſt à bon droit que tous les bons Catholiques l'appelloient archipirate, héréſiarque, apoſtat, perſecuteur des ames plus encore que des corps, & qui n'eſtant pas contents de commettre les crimes ordinaires, en avoit inventé de nouveaux, inconnus à tous les ſiécles précedens. Et néanmoins ce meſme Auteur contemporain qui parle de

la ſorte, & dont nous avons l'extrait dans l'Abbé d'Urſperge, eſt contraint d'avoûër qu'il y en a qui ſont tout-à-fait incroyables, & que d'ailleurs il eſt fort aiſé de prouver qu'il n'y eût perſonne de ſon temps qui fuſt plus digne que luy de l'Empire, pour la force de ſon eſprit, pour la grandeur de ſon courage, pour ſes vertus militaires, pour ſa taille majeſtueuſe, pour la beauté des traits de ſon viſage, & pour la merveilleuſe grace qui éclatoit en toutes ſes manieres. Il pouvoit ajouſter à tout cela ce que diſent les autres, qu'outre qu'il eſtoit doux, affable, liberal envers le petit peuple, qui tenoit toûjours ſon parti contre la pluſpart des Grands qui le haïſſoient, parce qu'ils le trouvoient trop populaire; il avoit encore de la piété, & ſur tout une tres-grande charité envers les pauvres dont il eſtoit le pere.

pluribus autem teſtibus comprobare poterimus, quòd nemo noſtris temporibus, naturâ, ingenio, fortitudine, & audaciâ, ſaturâ etiam, totâque elegantiâ corporis videretur faſcibus imperialibus ipſo aprior.

Auſſi Othon de Friſingue, qui eſtant fils de Leopold Marquis d'Autriche, qui l'abandonna, ne luy

1106. doit pas eſtre trop favorable, écrit en vray homme de bien, lors que parlant de ce qu'on fit à Ingelheim, où cét Empereur fut contraint de ſe dépouïller de l'Empire, il dit ces belles paroles, qui ſont d'un judicieux & ſincere Hiſtorien. *Si cela fut bien ou mal fait, c'eſt ce que je ne veux pas dire : je diray ſeulement qu'il y en a qui croyent que cette grande affliction luy arriva ſur la fin de ſes jours, non pas à ſa damnation, mais pour l'éprouver, & pour ſon ſalut. Ils diſent meſme, & avec beaucoup d'aſſeûrance, que ſes grandes aumoſnes, & les œuvres de miſericorde qu'il a tres-ſouvent exercées, luy ont merité de Noſtre Seigneur cette grace qu'il luy a faite, de punir ainſi en ce monde les excés de la vie trop licentieuſe qu'il a menée, en abuſant de ſa fortune & de ſon pouvoir ſouverain, pour contenter ſes paſſions deſordonnées.* Et certes, cela s'accorde parfaitement bien avec les circonſtances de ſa mort, qui ne fut pas ſubite, comme un moderne s'eſt

Quæ omnia verùm licitè, an ſecus, acta ſint, nos non diſcernimus : ſunt tamen qui credant ea ad probationem, non ad damnationē hanc tentationem circa finem ſuum contigiſſe; affirmantque ipſum eleemoſynis, ac multis miſericordiæ operibus, à Domino meruiſſe, ut exceſſus ejus, laſciváque ex faſtigio regni converſatio hoc modo in præſenti puniretur. *Otto Friſing. l. 7. c. 11. Auth. Vit. Henr.*

avancé de le dire, ſans aucune preuve, mais qui fut accompagnée de pluſieurs actes de vertus Chreſtiennes, & ſur tout d'une tres-grande contrition & douleur de ſes pechez, dont il fit meſme une confeſſion publique, pour ſe confondre davantage; aprés quoy il receût le ſacré Corps du Fils de Dieu avec grande dévotion. C'eſt ce que nous apprend l'Auteur de l'Hiſtoire de ſa Vie, qui ne l'abandonna jamais, & qui écrit avec ſi peu de paſſion, qu'il blaſme tout ouvertement ſon Maiſtre, d'avoir fait un Schiſme, en faiſant créer un Antipape, & qu'il ne parle jamais ni du Pape, ni du jeune Henri, qu'avec un extréme reſpect. L'Eveſque de Liége luy fit faire de magnifiques obſéques : mais quoyqu'un peu avant que d'expirer, cét Empereur euſt envoyé ſon anneau & ſon épée à ſon fils, pour montrer qu'il luy pardonnoit de tout ſon cœur; ce fils néanmoins ne voulut jamais pardonner aux Liégeois, qu'à condition qu'ils feroient dé- 1106. *Urſperg.*

1106. terrer le corps de ſon Pere, comme celuy d'un excommunié. Il conſentit néanmoins qu'on le tranſportaſt à Spire, où il ne fut pas mis en terre Sainte, juſqu'à ce que cinq ans aprés il fut porté en cérémonie dans la grande Egliſe, & mis dans un tombeau de marbre, auprés des corps de ſon pere & de ſon Ayeul, par l'ordre de ſon fils Henri V. qui avoit bien changé de maniere à l'égard du Pape, comme on le verra dans le Livre ſuivant.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Saint Germain en Laye le 25 Mars 1679. ſignées LUNQUIERES, & ſcellées du grand

Sceau de cire jaune, il eſt permis au Pere LOÜÏS MAIMBOURG de la Compagnie de JESUS, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il agréra, un Livre qu'il a compoſé, & intitulé, *Hiſtoire de la décadence de l'Empire aprés Charlemagne, & des differends des Empereurs avec les Papes au ſujet des Inveſtitures & de l'Indépendance*; & ce pendant le temps & eſpace de dix années conſecutives, à compter du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer. Avec défenſes à toutes perſonnes d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre ſous les peines portées par leſdites Lettres.

Et ledit R. P. Maimbourg a cedé le Privilege cy-deſſus au ſieur SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, & Directeur de l'Imprimerie Royale du Louvre.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 6. Juillet mil ſix cens ſoixante-dix-neuf. Signé, E. COUTEROT, Sindic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 26. Juillet 1679.

Permiſſion du R. P. Provincial.

JE ſouſſigné Provincial de la Compagnie de JESUS en la Province de France, permets au Pere LOÜÏS MAIMBOURG, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra, *l'Hiſtoire de la décadence de l'Empire aprés Charlemagne, & des differends des Empereurs avec les Papes*, par luy compoſée, & approuvée par trois Théologiens de noſtre Compagnie. FAIT à Paris le 4. d'Avril 1679. Signé, PIERRE DE VERTHAMON.